This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

491492 DUPL

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

ÉMIE

LETTRES & ARTS

NÇON

& MÉMOIRES

99

N

DE PAUL JACQUIN

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1899

BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1900

Bates
Nijhoff
7-9-26
13492

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1899

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 12 janvier 1899

Étaient présents : MM. le docteur Meynier, président ; le vicaire général de Beauséjour, Gaston de Beauséjour, Gauthier, le docteur Girardot, le général de Jouffroy, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lombart, Mairot, l'abbé Perrin, Pingaud, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier ; Lambert, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 7e série, 2e volume, année 1897 ;

Chemin faisant, poésies par M. Marcel Beaudrey ;

Bulletin de la Société grayloise d'émulation, n° 1, année 1898.

M. Vaissier communique à l'Académie son discours de réception, dont le sujet est : *La vigne et les vignerons à Besançon.*

M. l'abbé Perrin lit un compte rendu d'un ouvrage manuscrit présenté à l'Académie par M. Gaudard, chef de comptabilité à la

Trésorerie générale du Doubs, ouvrage intitulé : *Éléments de socialisme.*

M. le docteur Girardot donne lecture d'une notice nécrologique sur M. le docteur Marcou, géologue, ancien associé correspondant de l'Académie.

Le secrétaire lit deux pièces de vers envoyées à l'Académie par M. Frédéric Bataille. Elles sont intitulées : *Verrières de Noël* et *Le retour du berger.*

L'Académie décide que la prochaine séance publique aura lieu le jeudi 26 janvier, à deux heures, en la grande salle de l'hôtel de ville.

L'ordre des lectures qui seront faites dans cette séance est ainsi fixé :

1° Discours de M. le président;

2° Discours de réception de M. Vaissier;

3° Réponse de M. le président;

4° Souvenirs intimes sur Armand Barthet, par M. Charles Baille.

M. le vicaire général de Beauséjour émet l'avis que MM. les directeurs-nés de l'Académie devraient être invités aux séances publiques, non pas seulement par lettre, comme on l'a fait jusqu'ici, mais par une visite personnelle du président ou des membres du bureau.

M. Gauthier demande aussi que le bureau de l'Académie reprenne l'ancien usage de faire des visites aux directeurs-nés pour le 1er janvier.

L'Académie approuve ces deux propositions.

Elle décide qu'à la suite de la séance publique du 26 janvier, il sera procédé à l'élection de deux correspondants franc-comtois et de deux correspondants étrangers.

Enfin, il est décidé qu'un banquet aura lieu, suivant l'usage, le jour de la séance publique, à sept heures du soir. L'Académie nomme, pour en préparer l'organisation, une commission composée de MM. le docteur Ledoux et le comte de Sainte-Agathe.

La séance est levée.

Le Président,
Dr MEYNIER.

Le Secrétaire adjoint,
M. LAMBERT.

ÉLÉMENTS DE SOCIALISME, PAR M. GAUDARD

Compte rendu par M. l'abbé PERRIN

M. Gaudard, chef de comptabilité de la Trésorerie générale, a soumis à l'examen de l'Académie un travail manuscrit dont il est l'auteur et auquel il a donné ce titre un peu vague : *Éléments de socialisme.*

On reconnaît, dès les premières lignes, que M. Gaudard est mathématicien. Il adopte, en effet, la méthode des théorèmes, comme on fait en géométrie, et procède par déductions rigoureuses et enchaînements logiques, sa première proposition préparant la seconde, celle-ci la troisième, et ainsi de suite jusqu'au théorème seizième et dernier.

Je ne ferai pas reproche à l'auteur de traiter par la méthode mathématique une science qui semble demander de tout autres procédés. Il y a longtemps que les Allemands ont adopté cette manière pour la philosophie, voire même pour la théologie. Je n'y vois qu'un inconvénient : c'est que la disposition par théorèmes est peu propre à donner à l'ouvrage la variété, la légèreté, la souplesse qui en rendraient la lecture agréable. A vouloir parcourir d'une haleine le manuscrit, assez peu volumineux d'ailleurs, de M. Gaudard, on n'arriverait pas au bout sans ressembler à l'attelage du coche :

L'attelage suait, soufflait, était rendu.

C'est qu'aussi bien le sujet n'est pas folâtre. L'auteur a beau intituler son travail : *Éléments de socialisme*, ce n'est pas de l'utopie aujourd'hui à la mode qu'il est ici question. Au contraire ! M. Gaudard a consigné, dans ses seize théorèmes, ce que j'appellerais la métaphysique du droit de propriété, d'acquisition, de vente, d'échange, de donation entre-vifs ou par testament. Sur ces divers points il professe des opinions sages, traditionnelles, conservatrices. La meilleure preuve que je puisse en donner, c'est que la plupart des choses qu'il dit, je les ai vues jadis exprimées, sous une autre forme, mais identiques quant au fond, dans des livres de théologie morale. Tout bon traité *de la justice et des contrats* renferme à peu près les *éléments de socialisme* de M. Gaudard.

C'est assez dire que de socialisme il n'y a pas, dans ce manuscrit, la moindre trace. Le socialisme, si je ne me trompe, est la négation de la propriété individuelle au profit de la propriété collective, la négation de l'initiative privée au bénéfice de l'initiative de l'État, la négation, enfin, de toutes les inégalités sociales. Or, M. Gaudard affirme géométriquement tout ce que nie le socialisme, et le titre qu'il a mis en tête de son œuvre m'a tout l'air d'une fine ironie. Si jamais ce manuscrit est publié et tombe sous les yeux de lecteurs socialistes, ceux-ci s'imagineront sans doute que M. Gaudard s'est moqué d'eux et a voulu tout simplement, comme on dit, « se payer leur tête. »

Aussi les réserves que croit devoir formuler l'auteur, dans son

avant-propos, sur les abus qu'on pourrait faire de ses théorèmes, me paraissent bien superflues. Personne n'abusera des *Éléments de socialisme*, parce que d'abord ce ne sont pas des éléments de socialisme, mais bien plutôt un exposé de principes antisocialistes, et parce que, au surplus, des gens sérieux et réfléchis seront seuls tentés de suivre M. Gaudard dans ses démonstrations ardues et non tout à fait exemptes d'obscurité. Les esprits ne sont pas nombreux qui se promènent avec complaisance sur les sommets de la métaphysique, et ceux-là sont généralement assurés contre le vertige.

M. Gaudard a-t-il compris que le lecteur, arrivé à la fin de son étude, éprouverait un vif besoin de se délasser au contact d'une composition moins aride ? Je suis tenté de le croire, puisqu'il a mis en appendice une pièce de poésie sur la Franche-Comté. Qu'on me permette d'en citer la première strophe :

A la Franche-Comté mon labeur, mon poème.
Placé sous son égide et loin de l'anathème,
Je resterai l'enfant qu'elle sut tant charmer.
Peut-on fouler son sol sans follement l'aimer ?

Les socialistes n'aiment ni la petite ni la grande patrie. M. Gaudard les aime l'une et l'autre : nouvelle preuve que l'auteur des *Éléments de socialisme* est précisément tout le contraire d'un socialiste.

Séance publique du 26 janvier 1899

Étaient présents : MM. le docteur Meynier, président; Charles Baille, associé correspondant; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Gaston de Beauséjour, Chipon, Estignard, le docteur Gauderon, le docteur Girardot, Guichard, Isenbart, le général de Jouffroy, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, Mairot, Mallié, Mieusset, l'abbé Perrin, Pingaud, l'abbé Rigny, Vaissier, de Vaulchier ; Lambert, secrétaire adjoint.

Mgr l'archevêque assistait à la séance. M. le général Pierron, commandant en chef du 7e corps d'armée; M. le premier président de la cour, M. le préfet du Doubs et M. le maire de Besançon s'étaient excusés.

M. Jules Gauthier représentait la Société d'émulation du Doubs, et M. Longin, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

La séance a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes ont été faites :

Le monastère de Romainmôtier, par M. le docteur Meynier, président ;

La vigne et les vignerons à Besançon, discours de réception, par M. Vaissier ;

Réponse au discours de M. Vaissier, par M. le président ;

Souvenirs sur Armand Barthet, par M. Charles Baille, membre correspondant franc-comtois.

Après la séance, l'Académie a élu, dans la classe des associés correspondants franc-comtois, MM. de Kirwan et Henri Bouchot, et dans la classe des associés étrangers, sir Edward Thompson, directeur au British Museum, et le docteur Auguste Winterlin, conservateur de la Bibliothèque royale de Stuttgard.

Le soir, à sept heures, a eu lieu un banquet auquel assistaient comme invités M. Jules Gauthier, président de la Société d'émulation du Doubs, et M. Longin, représentant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Le Président,
Dr J. Meynier.

Le Secrétaire adjoint,
M. Lambert.

TOAST PRONONCÉ AU BANQUET DE L'ACADÉMIE

Par M. le docteur Meynier, *président annuel*

Messieurs,

Je remercie bien vivement mes chers confrères de l'Académie de Besançon du grand honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant à les présider cette année.

Lorsque, il y a bientôt vingt ans, le très regretté M. de Loray me souhaitait la bienvenue, à mon entrée dans la compagnie, j'étais loin de m'attendre à être quelque jour un de ses présidents. Appelé par les suffrages de l'amitié, bien plus que par les mérites personnels, à y occuper un siège, aurais-je pu croire alors que je dirigerais jamais ses travaux ? J'y pensais moins encore, Messieurs, lorsque l'âge de la retraite m'a ramené parmi vous ; j'ai reçu cependant, du plus grand nombre, un accueil dont je suis heureux de pouvoir leur témoigner aujourd'hui toute ma reconnaissance.

Que puis-je faire en retour d'une telle faveur, sinon vous promettre un entier dévouement à votre grande œuvre, celle de la glorification du passé et de la préparation de l'avenir de notre cher pays ! Si l'amour de la Franche-Comté pouvait, seul, suffire à une semblable tâche, je n'aurais pas à craindre de me trouver au-dessous d'elle ; il n'en est, malheureusement, pas tout à fait ainsi. Seulement, j'ai l'as-

surance d'être soutenu par toute une phalange de travailleurs qui ne me refuseront pas leur concours.

Ils sont toujours nombreux parmi nous, les esprits d'élite qui savent donner aux études scientifiques, littéraires ou artistiques, un peu de leurs loisirs, si courts qu'en soient les instants. Notre génération, quoi qu'on puisse dire, n'a pas trop démérité de ses devancières. Je vois ici des ecclésiastiques, des professeurs, des hommes de loi, des médecins, des savants de tout ordre, des prosateurs et des poètes, des artistes et des amateurs, point trop indignes de ceux qui les ont précédés. Espérons que ceux qui nous suivront nous feront honneur à leur tour, et que, par eux, notre Académie continuera à se survivre à elle-même, sans être obligée de passer de nouveau par le bûcher du phénix !

Messieurs, je bois à la prospérité de l'Académie présente et future !

Je bois aussi aux destinées de sa sœur cadette et aimée, la Société d'émulation du Doubs, qu'on ne peut plus guère séparer d'elle dans les vœux qu'on forme pour l'avenir !

Je bois à Messieurs les délégués des Sociétés amies, que nous aurions vivement désiré voir plus nombreux !

Je lève enfin mon verre en l'honneur de Mgr l'Archevêque, un de nos directeurs-nés, qui a bien voulu honorer de sa présence notre séance publique, et auquel nous regrettons de ne pouvoir renouveler ce soir l'expression de notre gratitude !

Les organisateurs de ce banquet, à la science et au dévouement desquels je me plais à rendre un public hommage, ont pensé que le jour de la réception d'un viticulteur, disons le mot, car il en sera fier, d'un vigneron aussi distingué que notre ami Vaissier, ne pouvait se passer sans la dégustation de quelques-unes de ces vieilles bouteilles du cru qui réjouissent le cœur des Bisontins : ils ont fait appel à l'obligeance d'aimables personnes qui en ont encore dans leurs caves. C'est ainsi qu'il nous est venu, de M. l'abbé Louis d'Orival, du Miserey de 1819 ; de Mme Charles d'Orival, du vieux du même cru ; de M. Regad, du vieux Charmarin ; de Mme Gomet, du Ragot. Enfin, M. et Mlle Duchaillut ont bien voulu nous céder des bouteilles de leur caveau, et notamment du 1865. Buvons à la santé de ces organisateurs bien avisés, des généreux bienfaiteurs qu'ils nous ont trouvés, et à notre conservation à tous !

TOAST PRONONCÉ AU BANQUET DE L'ACADÉMIE

Par M. Émile Longin, *représentant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*

Messieurs,

M. Estignard me rappelait, il n'y a qu'un instant, que nous nous sommes déjà vus ; lorsque j'ai eu l'honneur de m'asseoir à votre table,

c'était, je crois, la première fois que l'Académie de Besançon recevait ; nous avions accepté avec empressement votre invitation, M. le marquis de Saint-Mauris et moi, et bien souvent la cordialité de votre accueil a fait l'objet de mes entretiens avec le regretté président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul.

Aujourd'hui, on me fait venir du Jura.... pour représenter encore la Haute-Saône. C'est un peu comme Petit-Jean :

> Un juge, l'an passé, me prit à son service ;
> Il m'avait fait venir d'Amiens pour être suisse.

Entre le personnage des *Plaideurs* et moi, il y a pourtant cette différence que je n'ai pas à déguiser mon origine, car, d'où que je vienne, mon ambition sera toujours, pour parler comme Boyvin, « d'être tenu pour naïf et véritable Franc-Comtois, » et c'est comme naïf et véritable Franc-Comtois que je salue en vous le foyer intellectuel de notre bien-aimée province.

Intellectuel ? ai-je dit. Le mot, il faut l'avouer, sonne mal en ce moment, et peu s'en faut qu'il ne soit aussi discrédité qu'a pu l'être, à une autre époque, le titre de patriote, porté par les fauteurs des pires excès de la Révolution. Des écrivains, séduits par le désir de se distinguer du vulgaire en répudiant toute compromission avec ce qu'il leur plaît d'appeler le militarisme, l'ont étrangement profané ; il est devenu, sur leurs lèvres, le symbole, le signe de ralliement de je ne sais quel mandarinat littéraire. Il y a plus ; ils ont mis son prestige au service de cosmopolites qui attaquent sans relâche tout ce qui fait battre les cœurs généreux : le drapeau, l'armée, la patrie ! Mais cela n'aura qu'un temps : à cette présomptueuse levée de boucliers ont déjà répondu d'énergiques protestations, et nous pouvons attendre avec confiance le jour où tous les Français se retrouveront unis dans un même sentiment d'indignation contre la plus odieuse des campagnes.

Soyez fiers, Messieurs, de votre culte ardent et désintéressé pour les choses de l'intelligence : c'est ce qui fait votre distinction, c'est ce qui fait votre force, c'est ce qui rend toutes les sociétés savantes de Franche-Comté jalouses de marcher sur vos traces. Nous-mêmes, dans notre humble sphère, nous nous efforçons de vous imiter. Alliant, en vertu d'un règlement vieux de près d'un siècle, la poursuite des améliorations agricoles à l'étude curieuse du passé, nous nous adressons à la fois aux cultivateurs et aux érudits ; plus d'un, à Vesoul, se rend aux séances après avoir visité avec une sollicitude inquiète ses champs, ses vignes ou ses prés, et ce n'est pas chez nous, je vous assure, que fleurit l'agriculture transcendentale, spirituellement définie par l'auteur du poème de la *Gastronomie :* l'art de cultiver la terre avec une plume, de l'encre, du papier. Ruraux ? Soit. Paysans ? Peut-être. Mais, Messieurs, nous n'en sommes que plus honorés d'être vos hôtes : si ce banquet me fait songer au festin offert par le rat de ville à son camarade, aucun bruit fâcheux n'en est venu troubler la belle

ordonnance et ce n'est pas de ma bouche que vous entendrez tomber le reproche adressé par le rustique à son amphitryon.

Merci encore une fois de la bonne grâce avec laquelle vous voulez bien recevoir les délégués de la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul. Le modeste représentant de cette association ne peut moins faire que de vous souhaiter à tous mille prospérités au seuil de l'année nouvelle, et, puisque, malgré les crus perfides que vous lui avez versés, il tient encore debout, c'est le devoir dont il s'acquitte en buvant, au nom de ses confrères, à la santé des membres de l'Académie de Besançon.

L'AUTOMNE ET L'HIVER

Poésie lue au banquet de l'Académie, par M. P. Guichard, *membre titulaire*

C'en est fait; l'on s'entend pour maudire l'automne,
Précurseur de l'hiver stérile et monotone.
C'est l'heure où tout se fane : adieu, les prés fleuris,
Les puissantes senteurs et les chauds coloris;
Comment ne pas pleurer l'été qui nous délaisse,
Son rayon qui s'éteint, sa force qui s'affaisse?
Cependant nous savons qu'un jour, à son réveil,
La sève secouera ce passager sommeil.
Si le jardin n'a plus ses splendeurs printanières,
Qui pourrait dédaigner ses floraisons dernières?
Et le simple décor des feuillages rouillés
Fait l'honneur de nos bois à demi dépouillés.

Puis, si le temps mauvais ne l'a point ravagée,
La vigne nous sourit, de ses grappes chargée,
La vigne, antique honneur des coteaux franc-comtois,
Poligny, Vuillafans, Château-Chalon, Arbois.
Nos vins, à Naples même introduits par Granvelle,
Conquirent sur ces bords une charte nouvelle (1).
Besançon, moins célèbre, avait aussi les siens
Dont s'enorgueillissaient nos plus grands citoyens.
Trochatey vit encor; je vois sur cette table,
Près du pur Charmarin, du Ragot véritable (2).

---

(1) M. L. Pingaud, *A propos de la statue du cardinal Granvelle.* Séance publique de l'Académie, février 1897.

(2) Allusion au banquet de l'Académie pendant lequel, grâce à la générosité de propriétaires bisontins bien connus, on réussit à offrir des

On cultivait les ceps jusque dans la cité ;
Jaloux d'en maintenir surtout la qualité,
Les sages gouverneurs écartaient de nos vignes
Tout mélange suspect. Les cépages indignes,
Pouvant nuire au plant fin, étaient par leurs édits
Sur le sol communal justement interdits.
Érasme, en un séjour qu'il fit dans notre ville (1),
Jugea pour sa santé le nectar fort utile
Et pour son estomac remède souverain.
La cité fut émue, et sur les bords du Rhin
Quand revint le docteur, il reçut en message
Un lot du meilleur cru choisi pour son usage.
La chose est authentique et nos vieux documents
Conservent sa réponse et ses remerciements.
Plus tard, quand le grand roi fit de nous des Français,
Il goûta nos produits qu'il déclara parfaits (2),
Et déjà son aïeul, le vaillant Henri quatre,
Aux gaillards du Jura, pour l'aider à se battre,
Réclamait un présent du breuvage joyeux (3).
« Voilà, lui dirent-ils, mais nous possédons mieux,
La fleur de la récolte en réserve fut mise....
— Ah ! fit le Béarnais, riant de leur franchise,
Pour un meilleur moment; merci, les vignerons;
Un jour, ventre-saint-gris, nous nous retrouverons. »

Octobre est donc un mois digne de notre estime:
Les sarments sont garnis du pied jusqu'à la cime
Des raisins que l'on cueille, et l'ardent vigneron
Egrappe à tour de bras, tandis qu'un escadron
De guêpes le poursuit, tournoyant sur sa tête
Et demande sa part à l'opulente fête.
Venez, hardis porteurs, la hotte sur le dos,
Déversez tour à tour vos précieux fardeaux.
Que de grains écumants! La jeune villageoise
Goûte les plus renflés de sa lèvre narquoise,
Et les jolis garçons, qui guettent le moment

---

vins d'Ecœugney, de Trois-Châtels, de Charmarin et du vin de paille, tous récoltés sur notre territoire.

(1) M. A. Boussey, *Érasme à Besançon*. Séance publique de l'Académie, février 1896. — Aug. Castan, Archives communales, registre n° 15, table par Belamy.

(2) M. Thibault, Discours à la distribution des prix du lycée de Besançon, 1898.

(3) M. Ch. Baille, Toast à la Société d'émulation du Doubs, en présence du duc d'Aumale. Décembre 1873.

Pour tourner à la belle un brin de compliment,
Concertent à l'envi leurs places au quadrille
Qui va se dérouler, le soir, sous la charmille.
Enfin l'on conduira la récolte au cellier,
Les plus experts iront de près la surveiller.
La vendange, abritée avec soin dans la cave,
Fera trembler les fûts sous sa bouillante lave,
Et plus d'un amateur dans le clairet nouveau
Humera des parfums à rompre son cerveau.

La peinture est fidèle ; oui, les jours de l'automne
Recèlent des trésors dont l'éclat nous étonne,
J'en conviens, nous réplique un bon vieillard moqueur,
Mais vous ne parlez pas de l'automne du cœur.
Tant qu'au soleil de juin la plaine s'illumine,
Nous sentons moins l'effet de l'âge qui nous mine.
Un effluve vivant nous rend un peu d'oubli
Et semble réchauffer notre corps affaibli ;
Mais quand l'hiver s'annonce avec son froid cortège
Et va couvrir le sol de givres et de neige,
Vous, jeunes, qui hantez les chemins séduisants,
Vous ne connaissez pas la terreur des vieux ans.
Nous sommes envahis par cette saison blême.
La vieillesse souvent n'a plus de cœur qui l'aime,
Et dans le champ désert qui s'effondre et s'endort,
Nous voyons se lever l'image de la mort.

Oh ! dirai-je à mon tour, penseur que je vénère,
Ne croyez pas ainsi que le cœur dégénère.
S'il en est parmi vous qui passent isolés,
Que d'autres au déclin se trouvent consolés !
On s'empresse, on accourt pour placer la couronne
Sur vos cheveux blanchis qu'un reflet environne ;
D'une douce amitié le cours n'a point tari.
Vos filles et vos fils mettent sous votre abri
Leur entrain, leurs ardeurs, les grâces de leur âge,
Et ne sentez-vous pas un regain de courage
Quand les petits enfants, espoir de l'avenir,
Viennent baiser vos mains prêtes à les bénir ?
L'épreuve du passé vous donne la vaillance,
Vous ne redoutez plus trouble ni défaillance,
Ni les rêves trompeurs, ni le contact humain
Qui font parfois sombrer les jeunes en chemin.
Oh ! puisqu'il faut vieillir et puisque les années
S'écoulent dans leur cycle en ordre ramenées,
De leurs dons renaissants faisons notre profit ;

Chaque saison prépare un lot qui nous suffit :
Le printemps, c'est l'époque où la sève bouillonne;
L'été, sous le soleil c'est l'épi qui foisonne;
Octobre a ses fruits mûrs; décembre détesté
A son joyeux noël, son repos, sa gaieté.
Heureux qui peut saisir le bon côté des choses,
Qui voit sans s'alarmer disparaître les roses,
Le soc de la charrue éventrer les prés verts,
Le ruisseau se durcir au souffle des hivers,
Tout ce qui naît et vit et que la mort entraîne.
Le vieillard a compris, dans sa raison sereine,
Des jours, des mois, des ans l'arrangement parfait;
Des causes qu'il devine il contemple l'effet.
Philosophe et poète, il voit l'heure se clore,
Mais au delà du temps resplendir une aurore,
Sachant que Dieu l'appelle à des destins meilleurs
Et que la vie aura sa plénitude ailleurs.

LE SERMON DU CURÉ DE CHASSAGNE

Poésie lue au banquet de l'Académie, par M. J. Gauthier, *membre titulaire*

Sur un plateau voisin d'Ornans,
Vers le couchant, dans la montagne,
Non loin de Scey et de Chantrans,
Se dresse, ouvert à tous les vents,
Le gai village de Chassagne.

Couverte d'une lave grise,
Sa chétive et bien pauvre église
Semble perdue dans les grands bois;
Sur son clocher, le coq gaulois
Se trémousse à la moindre brise.

Or ce coq, par un beau matin,
Aperçut, montant de la plaine,
Une caravane lointaine,
Chevaux secouant à perdre haleine
Leurs grelots au son argentin.

Cinq chariots des plus rustiques,
Traînés de bêtes faméliques
Au pas lourd et mal assuré,
Portaient, délabrés et antiques,
Les meubles d'un nouveau curé.

S'il était nouveau à Chassagne,
Il n'était pas neuf pour autant,
Et parut plus de soixante ans
Aux gens épars dans la campagne
Qui s'arrêtaient, le regardant.

Bientôt, dans l'étroit presbytère,
Curé, gouvernante et leur train,
Aidés par le vieux sacristain,
Hommè habile et de savoir-faire,
Eurent rangé tout le butin.

Tout est fini; bien régalé,
Le train du bagage allégé,
Trottant, regagne sa paroisse,
Tandis qu'au sonneur attablé
Le curé conte son angoisse.

« Mon ami, sous le poids des ans,
J'ai perdu, funeste habitude,
Beaucoup de mémoire, et du temps
Je ne puis compter les instants
Avec assez d'exactitude.

« Je prêche encor fort décemment,
Mais, dans mon ancienne paroisse,
Les gens se plaignaient que souvent
Je le faisais trop longuement :
J'ai peur qu'ici cela ne froisse.

« J'ai réfléchi, j'ai cru trouver
Un moyen sûr pour que dimanche
Vos gens n'aient point à reprocher
A leur pasteur de trop prêcher,
C'est vous qui me tendrez la planche.

« Quand le sermon vous paraîtra
Suffisamment long, qu'à dormir
Aucun déjà s'apprêtera,
Allumez, pour moi ce sera
Le moment précis de finir. »

— Le sacristain, sûr de son fait,
Promet au curé le secret,
Et puis s'en va parer l'église.
Mais, hélas! un homme discret
Est fort rare, depuis Moïse;

Et dès le soir, chacun savait
Et racontait chez sa voisine

Ce que le sacristain ferait,
Quand le curé trop parlerait,
Pour l'arrêter à la sourdine.

« Au nom du Père, au nom du Fils,
Au nom du glorieux Saint-Esprit.
Amen. » Et le curé se mouche :
D'un ample foulard les grands plis
Cachent son nez, ferment sa bouche.

Et voilà que, dans tous les bancs,
Pris d'une sorte de panique,
Toux rauques, quintes diaboliques,
Bruits de mouchoirs, éternuements,
Éclatent comme une musique.

Mais au milieu de tout ce train,
D'un bout à l'autre un cri soudain
Retentit, c'est : « Allume, allume. »
Entre le marteau et l'enclume
Le sonneur hésitait en vain,
Des six cierges la mèche fume !

« Au nom du Père, au nom du Fils,
Au nom du glorieux Saint-Esprit.
Ainsi soit-il. » Et sans plus faire,
Tirant ses manches de surplis,
Le curé descendit de chaire.

Ce prône écourté mit en goût
Nos gens, plus joyeux qu'en Cocagne,
Et jamais, depuis Charlemagne,
Sermon récité jusqu'au bout
N'eut pareil succès à Chassagne....

Séance du 16 février 1899

Étaient présents : MM. le docteur Meynier, président ; G. de Beauséjour, Chipon, le docteur Girardot, Guichard, général de Jouffroy, Lambert, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lieffroy, Mairot, Mallié, l'abbé Perrin, Pingaud, de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; Boussey, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 12 et 26 janvier sont lus et adoptés.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie les lettres

de remerciement de MM. de Kirwan, Bouchot et Edward Thompson, élus à la séance du 26 janvier dernier.

Il dépose sur le bureau une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, relative au congrès des sociétés savantes qui doit se tenir à Toulouse.

L'Académie a reçu depuis la dernière séance les ouvrages suivants :

Glossaire en patois de Montbéliard. Supplément, par M. Contejean, professeur honoraire ;

La Philosophie thomiste pendant les années 1888-1898, par le comte Domet de Vorges, membre honoraire.

Le secrétaire perpétuel signale dans le Bulletin archéologique du comité des travaux historiques plusieurs études intéressant l'Académie par le nom de leur auteur et leur sujet.

A la séance du 13 avril 1898, M. l'abbé Brune, membre correspondant, a fait plusieurs communications relatives aux reliques de l'abbaye de Baume et aux reliquaires ou objets du culte intéressants conservés dans quelques paroisses du Jura.

Le même jour, M. Feuvrier, membre correspondant, lit une notice sur un atelier de poteries gallo-romaines découvert à Pointes (Jura).

Enfin, le 14 avril, M. Gauthier a fait deux lectures : l'une relative au palais de Besançon et au château des archevêques à Gy, l'autre au sujet d'un ancien ambon de la cathédrale de Besançon, dont plusieurs fragments ont été encastrés dans la porte romaine. Le texte de ces deux dernières études sera publié dans une livraison prochaine du bulletin.

L'Académie décide de mettre à la disposition de l'Union artistique bisontine la somme de 50 francs, destinée à constituer un prix pour le concours de poésie ouvert à l'occasion de l'inauguration du buste de Pasteur. Ce prix sera décerné au nom de l'Académie.

M. Vaissier communique à l'Académie une étude sur l'ouvrage de M. Charles Rouget, relatif aux cépages du Jura.

M. Guichard rend compte de l'ouvrage de M. l'abbé Marcel Beaudrey : *Chemin faisant.*

M. Lieffroy lit une notice sur M. Peyen.

MM. Mairot, Lieffroy et le docteur Girardot sont élus membres de la commission des finances.

La séance est levée.

Le Président,
Dr MEYNIER.

Le Secrétaire perpétuel,
A. BOUSSEY.

CHEMIN FAISANT

Poésies par Marcel Beaudrey. Besançon, Henri Bossanne, 1898. 1 vol. in-12

Compte rendu par M. Paul Guichard

Ce volume de poésies, salué déjà par plusieurs journaux, vient d'être offert par l'auteur à l'Académie. J'ai accepté avec plaisir l'honneur d'en rendre compte, notre compagnie étant toujours heureuse de stimuler les efforts littéraires de nos compatriotes.

On dira peut-être que les choses ailées ne cadrent guère avec les inquiétudes qui pèsent en ce moment sur tous et qu'il faut à la poésie les heures calmes, pendant lesquelles l'esprit se laisse plus facilement aller à la rêverie. Cependant une lecture saine et gracieuse, capable de nous détourner quelques instants de nos tristesses, a toujours le privilège d'être bien accueillie.

L'auteur, après un hommage à M. François Coppée, dont il a reçu les encouragements, et une apostrophe à ses propres vers auxquels il donne l'essor, divise son livre en six parties, dont les sous-titres révèlent la nature des sujets traités : Gazouillis, Soupirs, Cantilènes, Voix graves, Échos des monts et des plaines, Par-ci par-là.

La pièce par laquelle débute le premier chapitre est certainement l'une des meilleures : *Les peines d'une fauvette.* Il s'agit d'un de ces charmants oiseaux qui a perdu sa première nichée : la fauvette était si heureuse d'être mère, qu'elle racontait sans cesse sa joie aux roseaux qui l'abritaient. Or on sait que depuis le temps du roi Midas, les roseaux sont des indiscrets ; cette fois encore ils trahirent la confidence :

Un jour qu'elle contait sa joie
Trop longtemps au buisson voisin,
Oh ! malheur, un méchant gamin
Prit les petits, chétive proie.

Grand désespoir. Heureusement, au printemps suivant, la fauvette oublia ses malheurs, et, à l'ombre des mêmes roseaux, de nouvelles petites têtes apparurent dans leur nid.

Mon Dieu, qu'ils sont heureux, les êtres
Qui peuvent, aux premières fleurs,
Oubliant ainsi leurs douleurs,
Ne plus savoir qu'il est des traîtres.

Puis viennent *Berceuse*, l'*Oiseau tombé*, *Petit Noël*, etc.

Les *Soupirs* apportent les consolations chrétiennes aux mères qui pleurent des enfants envolés. Dans le nombre, touchante élégie sur la mort de Mlle Isenbart, fille de l'artiste connu et aimé de tous.

Dans les *Cantilènes*, on lira avec émotion *Les petites âmes qui s'en vont*, *Nostalgie*, *A la lampe du sanctuaire.*

Tous ces morceaux sont pleins de sensibilité, et si l'on a dit que c'est le cœur qui fait les poètes, M. Beaudrey le prouve en puisant dans le sien, qui se montre toujours tendre et délicat.

Dans les *Voix graves*, nous trouvons de sérieuses réflexions. Ainsi, la pièce intitulée : *Pour nos petits*, rappelle le respect dû à l'innocence des enfants :

Qu'ils ignorent toujours vos fanges,
Vos délires et vos vains bruits ;
Ne traînez pas leurs robes d'anges
Dans les mystères de vos nuits.

Celle qui figure à la page 92, *Restez enfants*, est une œuvre accomplie et qui a eu l'honneur de l'insertion dans le recueil des Jeux floraux de cette année. Nous en détachons trois strophes.

Oh ! l'avenir, laissez-le donc à Dieu,
Pauvres enfants, ne percez pas son ombre ;
Vous risqueriez d'y lire un triste aveu
Se détachant au fond en couleur sombre.

Si vous saviez parfois comme il est dur
De n'être plus l'enfant qui croit encore
Que tout est bon, que tout est clair et pur
Dans un ciel bleu que rien ne décolore.

Non, n'allez pas, dans un rêve indiscret,
Vous souhaiter d'avoir ce qu'ont les hommes ;
Ils ont, hélas ! avant tout un regret....
C'est d'être grands.... d'être ce que nous sommes.

Vocations religieuses, *Prise d'habit*, *Moine méditant*, renferment des beautés spéciales et des vers énergiques.

Dans les *Échos des monts et des plaines*, nous rencontrons des compositions de grande allure, *Ascension au Gornergrat*, *le Bourreau du Cygne*, dont les vers sont fortement frappés. *Les Étoiles*, *les Papillons*, *l'Appel au printemps* sont des fantaisies ingénieuses et gaies. Le sonnet *Au canon de Belfort* est mâle et patriotique; *la Charrue échouée* rappelle la manière de Paul Harel.

Enfin, sous le titre de *Par-ci par-là*, sont groupés des récits intéressants de nature diverse, offrant des passages très méditatifs.

Tel est à grands traits l'inventaire de ce joli volume ; les pièces citées n'excluent assurément pas les autres, mais il faut se borner et laisser au lecteur le soin de choisir selon son attrait particulier.

Enfin, puisque tout critique, si modeste et si bien disposé qu'il soit, a le droit et le devoir de consigner ses observations, en voici quelques-unes dont M. Beaudrey ne s'offensera pas. Afin qu'il reste toujours égal à lui-même, nous l'engageons à se défier de son incontestable facilité

et à se souvenir du précepte de Boileau, bien que le viéux maître soit un peu démodé, qui dit d'un ouvrage :

Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Faisons nos vers avec peine et sévérité : qu'ils soient clairs, bien enchaînés, coulants, selon l'ancienne expression, tout en ayant l'air d'être venus tout seuls sous la plume; fortifions nos rimes autant que possible, par la lettre d'appui, surtout dans les terminaisons courantes où le choix est abondant; ayons des épithètes appropriées, rentrant dans le sujet et sculptant bien la pensée, et évitons la répétition trop fréquente des mêmes images, quelque gracieuses qu'elles puissent être.

A propos des rimes, le P. Delaporte vient de publier un livre qui renferme des conseils pas toujours commodes à suivre, mais inspirés par un goût parfait. Il recommande qu'un adjectif n'appelle pas un adjectif deviné d'avance ; un infinitif, un autre infinitif trop facile à découvrir dans le dictionnaire de Quicherat, mais qu'elles soient originales et imprévues, et reconnaissant les prodigieuses qualités de V. Hugo sur ce point, il lance cette spirituelle boutade sur le grand poète : « Hugo, si pauvre par tant d'endroits, est le plus admirable rimeur de France et de Navarre. Même là où il est fou à lier, il joue de la rime en virtuose impeccable; il sème l'absurde à plume que veux-tu; mais il pèse ses mots, il compte ses syllabes avec le sang-froid d'un juif qui vérifie un rouleau de pièces neuves. »

Les petits défauts auxquels nous nous sommes permis de faire allusion constituent de faibles taches. Le volume de M. Beaudrey n'en subsiste pas moins avec son exquise sensibilité, sa bonne prosodie et ses fraîches inspirations. Nous pouvons lui prédire un légitime succès et nous ne saurions mieux terminer que par ces mots adressés par l'auteur à ses propres vers :

Sans apprêt, comme on va s'asseoir chez des amis,
Allez, tels que mon cœur au monde vous a mis.

Le P. Delaporte applaudirait à cette rime. P. Guichard.

Séance du 16 mars 1899

Étaient présents : MM. le docteur Meynier, président; le docteur Baudin, le docteur Coutenot, le vicaire général de Beausejour, le docteur Gauderon, Giacomotti, le docteur Girardot, Guichard, Lambert, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, Mairot, Mallié, l'abbé Perrin, Pingaud, Sainte-Agathe,

le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier; Boussey, secrétaire perpétuel.

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, assiste à la séance et prend place au bureau à côté de M. le président; celui-ci lui souhaite la bienvenue en ces termes :

Monseigneur,

Je crois qu'il est inutile de vous dire à quel point vous êtes le bienvenu parmi nous. Vous êtes de ceux que l'on ne peut oublier, les ayant une fois connus, et le grand souvenir que vous avez laissé à Besançon n'a rien qui puisse étonner. Comment oublier cette bonté gracieuse, cette chaleur communicative, cette parole entraînante, qui transparaissent même dans vos écrits, et ont permis à ceux qui, comme quelques-uns de nous, n'ont pas eu le bonheur de vous entendre, de prendre part à ce régal de l'esprit et du cœur qu'étaient vos conférences de Saint-Jean, et de se consoler un peu en vous lisant?

Monseigneur, vous étiez réellement prédestiné à plaider la cause de la béatification de Jeanne d'Arc, de Jeanne d'Arc la douce, la sainte, la vaillante héroïne de la France de l'Est, de cette France toujours prête à soutenir le premier choc de l'ennemi. Dieu vous a envoyé dans ce beau pays où l'on trouve Orléans et Beaugency, Notre-Dame de Cléry, Vendôme, tout ce qui, à un moment donné, restait « à ce Dauphin si genty, » que Jeanne allait faire couronner à Reims. Avec quel éclat et sous quelles riches couleurs vous nous peigniez, l'autre jour, dans cette soirée inoubliable pour nous, cette enfant sublime, cette bachelette de seize ans qui, ainsi que vous nous le rappeliez encore hier, a mérité d'être appelée l'ange de la patrie, parce que la première elle a eu la vision de ce qu'est la patrie!

Heureux jeunes gens! que ces étudiants de Saint-Thomas d'Aquin, pour lesquels vous avez prononcé cette magnifique oraison patriotique sur les commencements de la France chrétienne, sur la genèse de la patrie française, sur les devoirs des Français de nos jours! Mais avec quelle joie la population tout entière de notre ville a pris part à leur bonheur! Si chaque pierre de notre vieille basilique est pour vous un souvenir, chacune d'elles aussi, Monseigneur, rappelle à cette population la parole vibrante qui l'a fait retentir autrefois! Puissions-nous, longtemps encore et souvent, Monseigneur, avoir l'honneur de votre visite, et l'heureuse fortune de vous voir dans cette chaire que vous avez, dans un passé pour nous plein de regrets, si dignement occupée!

Mgr Touchet remercie M. le président et l'Académie de leur accueil, et témoigne sa satisfaction de se retrouver au milieu de ses anciens confrères.

Le procès-verbal de la séance du 16 février est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de remerciement de M. le secrétaire de l'Union artistique au sujet de la somme de 50 fr., votée par l'Académie pour le concours de poésie institué à l'occasion de l'inauguration du monument de Pasteur;

Une lettre de M. le docteur Auguste Winterlin, conservateur de la Bibliothèque royale de Stuttgard, remerciant l'Académie au sujet de son élection à titre de membre étranger.

L'Académie a reçu depuis la dernière séance :

De M. le docteur Auguste Winterlin, un volume en allemand sur les peintres wurtembergeois;

De Mgr Touchet : Lettre pastorale et mandement pour le carême de 1899, et lettre aux curés de son diocèse pour les inviter à souscrire à l'érection du monument de Bossuet;

De M. le chanoine Suchet : *Chronique de la paroisse de Notre-Dame de Besançon* (680-1898).

Le secrétaire perpétuel signale à l'attention de l'Académie, dans le XXXVIIe volume des mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, un travail de M. Gaudenzio Claretta, de l'Académie de Turin, intitulé : « Notice pour servir à la vie de Mercurin de Gattinara, grand chancelier de Charles-Quint. »

Ce travail est accompagné de documents inédits, et notamment d'un exposé pour la duchesse Marguerite et de deux représentations à l'empereur Charles-Quint, où le chancelier se justifie des attaques dont il avait été l'objet lorsqu'il était président au parlement de Dole, et qui avaient amené sa destitution et son éloignement.

M. Mairot donne lecture du rapport de la commission des finances. L'Académie approuve le compte de M. le trésorier, et lui donne décharge de sa gestion pour l'année 1898.

M. Mairot présente, au nom de la même commission, le projet de budget pour 1899 :

BUDGET DE 1899

Recettes		Dépenses		
Arrérages de rentes. .	2,854 fr.	Impressions.		1,200 fr.
Cotisations des membres résidants (38) . . .	760	Pension Suard . . .		1,500
Cotisations des membres correspondants. . .	150	Prix d'histoire.	500 fr.	1,000
Allocation du Conseil général	300	— de poésie.	200	
Vente de livres . . .	40	— Marmier.	300	
Intérêts de fonds placées	120	Traitement de l'employé aux convocations . .		75
	4,224 fr.	Traitement du concierge		50
		Séances générales. Frais de poste		200
		Dépenses diverses . .		200
				4,225 fr.
		Documents inédits . .		*Mémoire*

Ce projet est adopté.

M. le chanoine Suchet communique un travail sur les dernières années de Charles le Téméraire (1576-1577);

M. le marquis de Vaulchier, une étude sur les fragments des mémoires inédits du général Vionnet.

La séance est levée.

Le Président,
Dr Meynier.

Le Secrétaire perpétuel,
A. Boussey.

Séance du 20 avril 1899

Étaient présents : MM. le docteur Meynier, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, le docteur Gauderon, Gauthier, Guichard, Lambert, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, Lombart, de Lurion, Mairot, Mallié, Mieusset, Pingaud, le chanoine Rigny, le chanoine Suchet, Vaissier, le marquis de Vaulchier; Boussey, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars est lu et adopté.

M. le président, en son nom et au nom de l'Académie, adresse des félicitations à M. Gauthier, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à l'Académie :

Grosley et les archives de Troyes, par M. Albert Babeau, associé correspondant ;

Administration du district d'Uzerche de 1792 à 1795, par M. Charles Godard, associé correspondant franc-comtois.

Boutades, stances et couplets, par M. Jules Sauzay, membre honoraire.

Sur la proposition de M. Gauthier, l'Académie décide de faire remettre à la bibliothèque du cercle militaire la collection de ses bulletins et mémoires.

M. le docteur Baudin lit un travail intitulé : *A quel âge on meurt et comment on meurt à Besançon, étude démographique et sanitaire.*

M. Boussey lit une notice nécrologique sur M. Tournier, associé correspondant.

Sont élus membres de la commission du concours d'histoire et d'archéologie : MM. Suchet, Pingaud et de Lurion.

Membres de la commission du concours de poésie : MM. Mieusset, Guichard et Mallié.

Membres de la commission du prix Marmier : MM. Lambert, le vicaire général de Beauséjour et Chipon.

Membres de la commission de la pension Suard : MM. de Vaulchier, Ledoux, Lombart, Pingaud, Baudin, le vicaire général de Beauséjour et Lebon.

La séance est levée.

Le Président, Dr MEYNIER.

Le Secrétaire perpétuel, A. BOUSSEY.

Séance du 18 mai 1899

Étaient présents : MM. le docteur MEYNIER, président ; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, GUILLEMIN, LAMBERT, le docteur LEDOUX, LOMBART, DE LURION, MALLIÉ, MIEUSSET, l'abbé PERRIN, PINGAUD, le chanoine RIGNY, le marquis DE VAULCHIER ; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

L'Académie a reçu depuis la dernière séance les ouvrages suivants :

L'Émigration rurale en Franche-Comté, par M. Maurice Belin.

L'Annuaire de la Société philotechnique, année 1898.

Notice sur les fêtes artistiques données à Besançon avec le

concours des chanteurs de Saint-Gervais et sous les auspices de la conférence Saint-Thomas d'Aquin.

M. le docteur Meynier lit son travail sur les terres franc-comtoises d'outre-Joux, destiné à la séance publique de juillet.

L'Académie décide d'échanger la collection de ses mémoires et documents inédits avec la série des annuaires historiques et littéraires de Strasbourg. Cet échange est demandé par la bibliothèque universitaire de Strasbourg.

L'Académie décide qu'il sera procédé, à la séance de juillet prochain, à l'élection de deux membres correspondants franc-comtois.

La séance est levée.

Le Président, Dr MEYNIER.

Le Secrétaire perpétuel, A. BOUSSEY.

Séance du 22 juin 1899

Étaient présents : MM. le docteur MEYNIER, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, ESTIGNARD, GUICHARD, GUILLEMIN, ISENBART, LAMBERT, le docteur LEDOUX, DE LURION, MAIROT, MIEUSSET, PINGAUD, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai est lu et adopté.

M. le président fait connaître que M. Piot, directeur des archives du royaume de Belgique et associé étranger de l'Académie, est récemment décédé.

L'Académie a reçu de la Société d'émulation de Montbéliard une invitation à se faire représenter à sa séance solennelle du 22 juin ; M. Gauthier s'est chargé de la représenter à cette séance.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Les Odes gaillardes d'Horace, traduites en vers, par Armand Barthet; exemplaire avec notes manuscrites de l'auteur, offert par Mlle Peyen.

Les Missions catholiques françaises (extrait du *Correspondant*), par M. le baron Joseph du Teil.

Le Déluge de Noé et les races prédiluviennes, deux volumes par M. de Kirwan, correspondant franc-comtois.

Il signale, dans le bulletin de la Société philomathique vos-

gienne (année 1898-99), une biographie du général Guye, né à Lons-le-Saunier le 1er mai 1773.

M. Guichard présente le rapport de la commission chargée d'examiner les travaux présentés au concours de poésie. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. de Lurion donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires présentés au concours d'histoire. Quelques membres proposent une modification dans la répartition des récompenses. Cette modification est adoptée après discussion, ainsi que l'ensemble du rapport.

M. Meynier présente, au nom de M. Gauthier, absent, le travail suivant :

Le Siège de Rochefort-sur-le-Doubs et la mort de Jean de Chalon-Auxerre, prisonnier à Grimont ; épisode de la guerre des grandes compagnies (1368-1370).

L'Académie, dans le but d'éviter l'accumulation des rapports à la séance publique de juillet, décide qu'à partir de l'année 1901, le prix Marmier sera décerné à la séance publique de janvier.

Sur une observation de l'un de ses membres, l'Académie décide que l'impression dans une revue ou en brochure d'un travail lu à une de ses séances n'empêche pas que le même travail puisse encore être inséré dans le volume des mémoires.

L'Académie renouvelle les pouvoirs de la commission des publications, composée de MM. le chanoine Suchet, de Sainte-Agathe, Pingaud, Lombart et Mieusset.

Un seul candidat étant présenté pour chacune des deux places déclarées vacantes de correspondant franc-comtois, M. le président, conformément à l'article 5 du règlement des élections, demande à l'Académie de décider s'il y a lieu d'ajourner l'élection. L'Académie décide au scrutin que l'élection ne sera pas ajournée.

La séance est levée.

Le Président, Dr MEYNIER.

Le Secrétaire perpétuel, A. BOUSSEY.

Séance du 5 juillet 1899

Étaient présents : MM. le docteur MEYNIER, président ; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, le docteur COUTENOT, le docteur

GAUDERON, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, GUILLEMIN, ISENBART, le docteur LEBON, le docteur LEDOUX, MAIROT, le chanoine PERRIN, PINGAUD, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER ; LAMBERT, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire, offert par l'auteur à l'Académie, de l'ouvrage de M. le docteur Baudin, intitulé : *Besançon en* 1898.

M. de Beauséjour présente le rapport de la commission du prix Marmier. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. le marquis de Vaulchier présente le rapport de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard.

Après discussion, il est procédé au vote.

Au premier tour de scrutin, M. Félix-Alexandre Thomas est élu par seize voix contre deux données à M. Rosset et une à M. Galliot.

La séance est levée.

Le Président, Dr MEYNIER.

Le Secrétaire adjoint, M. LAMBERT.

Séance publique du 6 juillet 1899

Étaient présents : MM. le docteur MEYNIER, président ; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, le docteur COUTENOT, le docteur GAUDERON, GUICHARD, GUILLEMIN, le docteur LEBON, DE LURION, MAIROT, le chanoine PERRIN, PINGAUD, le chanoine RIGNY, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, le comte DE VORGES, membre honoraire ; LAMBERT, secrétaire adjoint.

La séance a lieu à deux heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Les terres franc-comtoises d'outre-Joux, par M. le docteur Meynier, président.

Rapport sur le concours du prix Marmier, par M. le vicaire général de Beauséjour.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Roger de Lurion.

Rapport sur la pension Suard, par M. le marquis de Vaulchier.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Paul Guichard.

Conformément au rapport de M. de Beauséjour, le prix Marmier a été décerné à M. l'abbé Grossard, curé de Saint-Broing, pour une histoire manuscrite de l'abbaye de Corneux.

A la suite du rapport de M. de Lurion, M. le président a proclamé que le prix d'histoire, fondé par M. Ch. Weiss, était partagé ainsi qu'il suit :

A M. le docteur Bertin, de Gray, une médaille de 300 fr.

A M. Edmond Jantet, avoué honoraire, une médaille de 100 fr.

A M. André Pidoux, élève à l'École des chartes, une médaille de 100 fr.

Il est décerné, en outre, une médaille, avec mention honorable, à M. Pardonnet, instituteur à Seloncourt.

Après le rapport de M. le marquis de Vaulchier, M. Félix Thomas, licencié ès lettres, a été proclamé pensionnaire Suard pour une période de trois années.

Enfin, conformément au rapport de M. Guichard, le prix de poésie a été partagé entre :

1° M. René Faralicq, étudiant en droit, auquel a été décernée une médaille de 150 fr.;

2° Et M. Ernest Perrad, employé à la direction d'artillerie, qui a reçu une médaille de 50 fr.

Des mentions honorables ont encore été décernées aux auteurs de deux autres pièces, l'une intitulée : *A Pasteur*, et l'autre : *Le Serment*. Ces auteurs ne se sont pas fait connaître.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle se sont joints MM. Isenbart et le docteur Ledoux, a élu, dans la classe des associés correspondants franc-comtois, MM. Machard, peintre d'histoire à Paris, et le docteur Poulet, médecin à Plancher-les-Mines.

L'Académie a élu, pour l'année 1899-1900, président, M. le marquis de Vaulchier, et vice-président, M. le docteur Ledoux.

Le Président,
Dr J. Meynier.

Le Secrétaire adjoint,
M. Lambert.

Séance du 16 novembre 1899

Étaient présents : MM. le marquis de Vaulchier, président; le vicaire général de Beauséjour, Guichard, Guillemin, Lambert, le docteur Lebon, le docteur Ledoux, de Lurion, Mairot, Mallié, le docteur Meynier, l'abbé Perrin, Pingaud, le comte de Sainte-

AGATHE; le comte DE VORGES, membre honoraire; BOUSSEY, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 5 et 6 juillet sont lus et adoptés.

M. le marquis de Vaulchier remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant président annuel.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le chanoine Suchet, par laquelle celui-ci donne sa démission de membre de la commission des documents inédits : l'Académie, dans l'espoir que M. le chanoine Suchet voudra bien revenir sur sa décision, ajourne la solution de cette affaire à la séance prochaine.

Le secrétaire perpétuel communique à l'Académie :

Une lettre de M. le général Pierron, directeur-né, annonçant son départ de Besançon;

Une lettre de la préfecture en date du 29 août 1899, annonçant que le conseil général, par délibération en date du 25 août, a voté une subvention de 300 fr. en faveur de l'Académie;

Une lettre de M. Henriet, pensionnaire Suard, annonçant l'heureuse issue de ses examens à l'École des langues orientales, et remerciant l'Académie qui, en lui accordant la pension Suard, lui a permis d'achever ses études et d'entrer dans la carrière du drogmanat;

Une lettre de M. Machard, remerciant l'Académie de son élection en qualité de membre correspondant franc-comtois;

Une lettre de M. Poulet, ingénieur-directeur des aciéries de Kazan, annonçant à l'Académie la mort de son père, M. le docteur Poulet, survenue deux jours après son élection comme membre correspondant franc-comtois, et remerciant l'Académie de cette distinction au nom de son père et de tous les siens;

Une lettre de M. le docteur Bertin, remerciant l'Académie au sujet du prix qui lui a été décerné pour son travail historique sur le siège de Vellexon;

Une invitation de la ville de Paris à prendre part au congrès de l'art public, qui se tiendra au mois d'août 1900.

Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Deux ans de la vie de Charles Nodier, par M. Tivier, membre honoraire.

Annuaire du conseil héraldique de France, 12e année, offert par M. le docteur Meynier, auteur de l'*Armorial d'Ornans*, inséré dans le volume.

Le Pensionnat de la Sainte-Famille à Villiers-sur-Marne

(*Seine-et-Oise*), discours d'inauguration prononcé à l'occasion de la distribution des prix, par M. Henri Chapoy, membre correspondant franc-comtois.

Le XXe siècle, poésie par M. Richenet, membre correspondant franc-comtois.

Quelques documents inédits relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Granvelle (1516-1805), par M. Eugène de Beauséjour, membre correspondant franc-comtois.

Quinze brochures extraites du bulletin de l'Institut égyptien, et traitant de divers sujets de médecine vétérinaire, d'hygiène et d'histoire naturelle, par M. J.-B. Piot-Bey, vétérinaire en chef des domaines de l'État égyptien, secrétaire général de l'Institut égyptien, lauréat de l'Académie de médecine.

L'Académie décide d'échanger ses publications avec le musée américain d'histoire naturelle de New-York et l'Académie des sciences, arts et lettres du Wisconsin.

Elle prie M. le bibliothécaire de voir dans quelle mesure on peut donner satisfaction à la bibliothèque de l'Université d'Upsal, qui demande des volumes antérieurs à l'année 1880, et à la Société archéologique du Midi de la France, qui demande les volumes antérieurs aux années 1876 et 1877.

M. le comte de Vorges lit un travail sur saint Anselme et ses luttes avec les rois d'Angleterre.

M. Lambert lit une notice nécrologique sur M. le docteur Poulet, membre correspondant franc-comtois.

M. le secrétaire perpétuel communique une proposition relative au transfert d'une partie de sa collection à la bibliothèque publique. L'Académie ajourne sa décision, en priant M. le bibliothécaire de s'entendre à ce sujet avec M. le conservateur de la bibliothèque municipale, et de présenter à la prochaine séance un projet écrit de convention.

L'Académie décide qu'il y aura lieu de procéder en janvier prochain à l'élection de deux membres résidants et d'un membre correspondant franc-comtois.

Le secrétaire perpétuel rappelle à ce sujet que, d'après les règlements, les candidats devront être présentés sans faute à la séance de décembre prochain.

La séance est levée.

Le Président,
Marquis DE VAULCHIER.

Le Secrétaire perpétuel,
A. BOUSSEY.

Séance du 21 décembre 1899

Étaient présents : MM. le marquis DE VAULCHIER, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, Gaston DE BEAUSÉJOUR, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, le docteur LEDOUX, DE LURION, MALLIÉ, le docteur MEYNIER, l'abbé PERRIN, PINGAUD, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, VAISSIER; CHAPOY, correspondant franc-comtois; LAMBERT, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre est lu et adopté.

Sur la demande de M. le président, M. le chanoine Suchet déclare qu'il veut bien continuer de faire partie de la commission de publication de documents inédits.

M. le président fait part à l'Académie du décès de M. Jules Sauzay, membre honoraire, de celui de M. le général Gresset, membre résidant, et de celui de M. Revillout, associé correspondant.

Sur l'invitation de l'Académie, M. Jules Gauthier veut bien se charger d'écrire une notice nécrologique sur M. Sauzay. M. Gaston de Beauséjour en fera une sur M. le général Gresset, et M. Chapoy une sur M. Revillout.

Le secrétaire adjoint communique à l'Académie une lettre adressée par M. Thomas à M. le président, pour remercier l'Académie de la faveur qu'elle lui a faite en lui attribuant la pension Suard.

Le secrétaire dépose sur le bureau le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1899, 1re livraison, et fait connaître que cette publication contient une étude sur les reliques de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, par M. l'abbé P. Brune, membre correspondant franc-comtois.

L'Académie décide que M. le bibliothécaire pourra envoyer à l'Université d'Upsal, qui les a demandés, les volumes de ses mémoires de 1850 à 1880.

Les mêmes volumes seront aussi envoyés à la Société archéologique du Midi, sauf à lui demander en échange celles de ses publications que l'Académie n'aurait pas.

M. le chanoine Suchet communique une note de M. Marcel Poète, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon, indiquant à quelles conditions cette bibliothèque pourrait recevoir en dépôt les ouvrages que l'Académie consentirait à lui remettre.

Après discussion, l'Académie décide que les publications amé-

ricaines qui n'ont pu trouver place sur les rayons de sa bibliothèque seront déposées à la Bibliothèque de la ville, dans les conditions ainsi déterminées par la note de M. Poète :

« L'administration de la Bibliothèque publique de Besançon consent à prendre à sa charge le logement et la communication desdits ouvrages, qui demeurent la propriété de l'Académie. Il n'incombera à ce sujet aucune dépense à la Bibliothèque municipale. Les ouvrages déposés, après accord entre l'Académie et le conservateur de la Bibliothèque publique, seront classés à part, et une liste en sera dressée à deux exemplaires : l'un destiné à l'Académie, l'autre conservé à la Bibliothèque municipale. Ces ouvrages ne pourront être consultés par les membres de l'Académie qu'aux heures d'ouverture de ladite bibliothèque et dans la salle de travail de cet établissement ; ils seront communiqués dans ladite salle à tous les lecteurs qui en feront la demande ; le prêt, par contre, en sera réservé aux académiciens, qui devront, dans ce cas, signer un reçu des publications qu'ils emporteront. »

M. Henri Chapoy, associé correspondant franc-comtois, lit un travail intitulé : *Un grand magistrat colonial. François-Nicolas Laude.*

Pour répondre au désir de l'Académie, M. Chapoy reviendra lire ce travail à la prochaine séance publique.

M. le docteur Ledoux lit une étude relative à la magistrature de Besançon sous le premier Empire.

M. Pingaud présente à l'Académie un extrait d'un manuscrit trouvé par lui à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, et qui contient le récit d'un voyage fait en Franche-Comté en 1678.

M. le docteur Meynier lit une notice nécrologique sur M. le général de Jouffroy d'Abbans.

L'Académie décide que la prochaine séance publique aura lieu le 1er février 1900, si la grande salle de l'hôtel de ville est libre ce jour-là.

Il est procédé au renouvellement de la commission des finances. Sont élus membres de cette commission : MM. le docteur Girardot, Lieffroy et Mairot.

La séance est levée.

Le Président,
Marquis DE VAULCHIER.

Le Secrétaire adjoint,
M. LAMBERT.

Notice sur M. TOURNIER, *associé correspondant franc-comtois, par M.* BOUSSEY, *secrétaire perpétuel.*

M. Édouard Tournier, maître de conférences à l'École normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, est mort à Paris, le 24 mars dernier. Il appartenait à l'Académie depuis le 25 août 1879, à titre d'associé correspondant franc-comtois. M. Tournier était né en 1831, à Besançon, où son père était directeur de l'école de médecine. Il fit ses études au lycée de Besançon et entra en 1850 à l'École normale. Après avoir enseigné pendant quelques années en province, notamment au lycée de Besançon de 1853 à 1855, puis à Paris au lycée Charlemagne, il quitta momentanément l'Université et professa au collège des oratoriens de Juilly.

En 1863, il publia une thèse intitulée *Némésis ou la jalousie des dieux*. Ce travail révélait non seulement une profonde connaissance de l'antiquité grecque, mais une hauteur de vue philosophique qui plaçait l'auteur au premier rang parmi les maîtres; aussi ne peut-on assez regretter que, par une excessive modestie, M. Tournier ait abandonné un genre d'études où tout lui assurait le succès, pour se cantonner dans les travaux philologiques et la critique des textes.

En 1865, il publiait des *Observations sur divers passages de saint Jean Chrysostome*. En 1867, paraissait, dans la collection des auteurs grecs de la maison Hachette, son édition de Sophocle, qui est restée son œuvre principale et a été plusieurs fois réimprimée.

Quand, au commencement de 1869, M. Duruy organisa l'Ecole des hautes études, M. Tournier y fut chargé de la conférence de philologie grecque. En 1873, il fut encore chargé des conférences de langue et littérature grecques à l'École normale. Il se consacra dès lors tout entier à ses élèves. Étranger à toute pensée ambitieuse, il ne rechercha point les honneurs auxquels sa rare érudition lui eût permis d'aspirer. Il ne fut pas de l'Institut, où sa place était marquée à côté de notre savant confrère, M. Weill. Il faut dire que sa rare indépendance de caractère et de langage, si elle lui valait l'estime de tous, ne le désignait pas expressément pour les hautes situations où un peu de souplesse ne messied pas.

M. Tournier a encore publié des éditions classiques d'Hérodote en 1874 et de Lucien en 1881, les *Premiers éléments de la grammaire grecque* en collaboration avec M. Riemann, *La clef du vocabulaire grec* en 1882, et enfin de nombreux articles dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études* et dans la *Revue de philologie*. Dans ces dernières années, il fut l'un des fondateurs de la Société des humanistes français, et se montra l'un des plus fougueux adversaires des innovations qui tendaient à désorganiser les études classiques. Philologue et savant de premier ordre, en même temps qu'humaniste, il était plus autorisé que personne à défendre les traditions d'éducation littéraire et morale qui ont présidé depuis plusieurs siècles à la formation de notre société française.

Notice sur M. Louis Peyen, *associé résidant, par M.* Lieffroy.

Le 8 décembre 1898, la mort, en frappant M. Peyen, a enlevé à notre compagnie un membre dont l'active collaboration donnait les plus belles espérances, un homme dont la vie, faite de travail et d'étude, peut être donnée à nos jeunes générations comme un encouragement et un salutaire exemple.

Né à Cendrey le 4 mai 1855, d'une modeste famille de cultivateurs, Louis Peyen suivit en 1861 ses parents à Besançon, où pour lui l'éducation devait être plus facile et, par la suite, l'emploi du temps plus rémunérateur. Il fut placé chez les Frères de la Doctrine chrétienne, où il resta jusqu'en 1868. A ce moment, les difficultés de l'existence auxquelles il fallait faire face l'enlevèrent aux éducateurs dévoués de ses jeunes années. Pour gagner sa vie, celle de ses parents, il dut entrer dans les bureaux de M. Beneyton, alors percepteur de la ville de Besançon ; il y resta quatorze mois. Grâce à la bienveillante recommandation de notre distingué et regretté confrère, en 1869, Peyen fut admis comme petit employé dans les bureaux de la Société des Forges de Franche-Comté, qu'il ne devait plus quitter. Cet enfant de quatorze ans, entrant dans une administration où il n'était pas connu, muni d'une instruction primaire forcément incomplète, sut bientôt attirer les yeux par son intelligence précoce, son travail assidu, son exactitude, sa bonne volonté. Nous ne

le suivrons pas dans les avancements hiérarchiques qu'il obtint, dans les différents postes qu'il occupa jusqu'à celui de chef de la correspondance commerciale et du contentieux, emploi souvent difficile, demandant autant de tact que de précision. Il se fit apprécier partout ; à un âge où le travail austère, monotone, fatigue et absorbe, quand la jeunesse insouciante, une fois le devoir journalier accompli, ne pense d'ordinaire qu'à se reposer, qu'à se distraire, l'unique préoccupation de Peyen était d'accroitre par le labeur personnel le patrimoine littéraire qu'il possédait. Au cercle catholique des jeunes gens de Besançon, il trouva des conseils et un appui. Ce cercle, ouvert à toutes les bonnes volontés par une initiative à laquelle il est juste de rendre hommage, servit à développer chez Peyen l'amour du vrai, du beau, du bien, à faciliter l'essor de ses premières velléités poétiques, où se laissait aller son imagination animée des plus nobles sentiments.

Parlerai-je de sa première œuvre, *La vocation d'une sœur*, charmant monologue en vers où perce toute la tendresse de son cœur ? Ce monologue, datant de 1892, fut suivi d'une œuvre plus importante, en vers également, jouée au cercle en 1894 par ses amis et applaudie comme elle méritait de l'être. Dans l'*Évadé*, Peyen évoque le souvenir de l'année terrible et chante les beautés de notre nature grandiose, la majesté des hautes forêts de sapins qui couvrent nos montagnes.

Entre temps, il envoie au concours des *Gaudes*, à Paris, une étude sur le fabuliste jurassien Perrin et il obtient le prix pour ce travail, inséré en grande partie dans les *Annales franc-comtoises*.

En 1895, notre compagnie le couronne pour son éloge en vers de Xavier Marmier, l'académicien voyageur. Cet éloge est un véritable tour de force où rien n'est oublié et dans lequel les beaux vers abondent, malgré certaines incorrections et quelques longueurs.

En 1896, l'Académie de Besançon le couronne encore pour le concours d'économie politique. A ce moment, après ces essais en genres divers que nous avons rapidement analysés, Peyen se rappelle qu'il se doit à cette industrie métallurgique, qui longtemps a fait la fortune, la prospérité, presque la gloire de notre province, et il entreprend, dans un grand et solide travail, d'en raconter les développements, les revers et les vicissitudes. Son coup d'œil est sûr, ses aperçus ingénieux, le littérateur perce sous l'annaliste. Cette étude, à peu près complète, restera et sera oujours lue avec intérêt.

Peyen avait donc été deux fois lauréat de l'Académie. Dans votre séance de janvier 1897, vous l'avez admis dans vos rangs. Ce jour fut un des plus beaux jours de la vie de ce travailleur dont vous avez effrayé la réelle modestie et mérité la profonde reconnaissance.

Peyen, nous l'avons dit, était de Cendrey. Tout enfant, il avait eu occasion de rencontrer dans son village un poète de Cendrey comme lui, un poète auquel des débuts heureux semblaient promettre la célébrité et la gloire. Pour Barthet, pour le chantre véritablement inspiré du *Moineau de Lesbie*, tout ne devait pas être doré toujours par le radieux soleil des illusions juvéniles. Il devait connaître la tristesse, le découragement, la folie.... Cette existence, remplie de tant de contrastes, avait frappé l'esprit de son compatriote, qui, pour son discours de réception, prononcé le 27 janvier 1898, crut pouvoir choisir comme sujet : Armand Barthet et le *Moineau de Lesbie*.

Loin de nous la pensée de comparer l'œuvre de Peyen avec celle qui nous a tenus naguère sous le charme du style et l'émotion vivante des souvenirs (1) ! Peyen ne connaissait point Barthet, d'où il suit que son étude, bien consciencieuse comme tout ce qui sortait de sa plume, était peut-être trop étayée de citations et de critiques étrangères lui enlevant ce caractère d'originalité qui intéresse et séduit le lecteur.

Ce discours est le dernier que Peyen ait écrit pour l'Académie. La mort est venue le surprendre au moment où il traçait encore les lignes interrompues d'un nouveau travail.

Personne n'était bon, affable, généreux, comme Peyen. Sa main allait au-devant de toutes les infortunes et elle savait s'ouvrir avec un tact et une discrétion infinis. Il n'ignorait pas les aspérités du chemin et il cherchait à les adoucir délicatement pour tous ceux qui souffraient.

Ce sont ces belles et grandes qualités qui nous feront garder de notre confrère sitôt disparu un long et doux souvenir.

Notice sur M. le docteur Victor POULET, *associé correspondant franc-comtois, par M. Maurice* LAMBERT.

Le 6 juillet dernier, quand, sur la proposition de MM. Lebon

(1) *Souvenirs sur Armand Barthet*, par Charles Baille.

et Coutenot, nous avons élu M. le docteur Poulet, de Plancher-les-Mines, au nombre de nos membres correspondants, nous étions loin de penser que nous devions le perdre deux jours après, et que la notice nécrologique de ce nouveau confrère figurerait à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Académie. C'est, en effet, le 8 juillet, qu'à la suite de circonstances vraiment tragiques, après avoir vu mourir coup sur coup un de ses petits-fils et sa belle-fille, le docteur Poulet a été enlevé à son tour d'une manière presque subite.

François-Victor Poulet était né à Salins en 1827. Après de fortes études à l'École de médecine de Besançon et, comme interne, à l'hôpital Saint-Jacques, après avoir reçu le diplôme doctoral de la Faculté de Paris, il s'était établi en 1851 à Plancher-les-Mines. C'est là qu'il a vécu, pendant près d'un demi-siècle, sans autre ambition que de marquer chacune de ses journées par quelque acte de dévouement, quelque initiative heureuse dans l'art médical ou quelque œuvre utile au progrès de la science.

Certes, le médecin, et plus spécialement le médecin de campagne, qui comprend et remplit sa mission philanthropique avec un zèle constant et un dévouement infatigable, sans espoir d'arriver à la fortune, sans attendre d'autre récompense, durant une longue carrière, que la satisfaction de sa conscience et le sentiment du devoir accompli, est bien digne de la sympathie et de la reconnaissance de ses concitoyens. Nul plus que le docteur Poulet ne fut digne de ces témoignages, et la voix populaire les lui a souvent décernés. On n'a pas oublié, à Plancher-les-Mines, le dévouement dont il fit preuve en 1871, après la retraite de l'armée de Bourbaki, quand il eut la charge de soigner les nombreux blessés abandonnés sans secours dans la région; on se souvient aussi du courage qu'il montra quelques mois plus tard, en présence d'une épidémie cholériforme qui jetait la terreur dans la contrée au point que personne ne voulait plus approcher des morts et que le médecin dut quelquefois les ensevelir lui-même. Mais ce n'est pas seulement par de tels actes que notre confrère s'est élevé au-dessus de la classe ordinaire, et toujours nombreuse dans notre pays, des praticiens dévoués et bienfaisants. En même temps qu'il prodiguait ses soins aux malades de la populeuse vallée du Rahin et des régions montagneuses voisines, Poulet ne cessait de s'adonner à l'étude et de poursuivre des recherches scientifiques. Lorsque vous avez accueilli la proposition qui vous était faite de le rattacher à

l'Académie, ce furent son savoir, son zèle pour le progrès de la médecine, que vous avez distingués; vous avez voulu encourager, honorer en lui l'homme éclairé qui, stimulé par le désir de savoir et d'enseigner, a travaillé sans relâche pour le plus grand profit de la santé publique, malgré les difficultés de l'isolement, malgré l'absence des ressources concentrées dans les villes.

L'énumération abrégée des publications du docteur Poulet montrera, à elle seule, toute l'importance de ses travaux, tout ce qu'on doit à l'observateur consciencieux, à l'expérimentateur habile, au médecin judicieux. Les principaux mémoires qu'il a publiés eurent pour objet :

Une épidémie typhique à Plancher-les-Mines (1857);

Recherches expérimentales et cliniques sur la cause prochaine de l'épilepsie (1867 et 1891);

Le goitre à Plancher-les-Mines (1871);

La morve chez l'homme (1882);

La contagion de la phtisie (1882);

Le principe acide du suc gastrique (1882 et 1888);

La cirrhose du foie (1886);

Recherches sur les principes de la digestion végétale et de la digestion animale (1897);

Recherches expérimentales sur les phénomènes chimiques de la respiration (1888);

La cystite du col (1888);

Le diabète (1890);

La fièvre typhoïde (1889);

Le tubage momentané de la glotte dans le croup (1898).

Citons encore les monographies sur l'emploi en thérapeutique de la *coronille bigarrée*, des *hippurates*, de l'*acide oxalique*, de l'*oxalate de cérium*, sur l'*inée du Gabon* (*strophantus*), sur l'*apône*, sur la *pilocarpine*, le *simulo*, etc.

Poulet a, en outre, consigné les résultats de sa vaste expérience sur des questions de pathologie, de thérapeutique, de chirurgie, dans de nombreux articles que les journaux auxquels il apportait sa collaboration accueillaient toujours avec empressement (*l'Union médicale*, *la France médicale*, *le Concours*, *la Gazette hebdomadaire*, *le Bulletin de thérapeutique*, *les Archives de physiologie*, *les Bulletins de la Société de médecine et de chirurgie pratiques*, *le Bulletin médical*, *les Nouveaux Remèdes*, édités à Paris; *le Bulletin médical des Vosges* et *la Revue médicale de l'Est*, de Nancy).

Les travaux du médecin de Plancher-les-Mines ont souvent

fixé l'attention du monde savant. La Société de thérapeutique de Paris, celle de médecine et de chirurgie pratiques, la Société médico-chirurgicale, l'avaient admis parmi leurs membres. L'Académie de médecine, outre de nombreuses médailles pour les services de la vaccination et des épidémies, lui a décerné des prix en 1872 et en 1873 ; l'Académie des sciences, un prix en 1865 et une mention très honorable en 1866.

A l'Exposition de 1878, on avait réuni les éléments d'une histoire statistique de la France. Dans cette classe figurait un mémoire du docteur Poulet : *Recherches statistiques sur la mortalité à Plancher-les-Mines à un siècle d'intervalle* (Paris, Delahaye, 1874), qui fut récompensé d'une médaille.

L'attention de notre collègue ne se portait pas d'ailleurs exclusivement sur les problèmes de sa science professionnelle. Il s'intéressait encore à la constitution géologique et à la flore de ce canton intermédiaire entre le Jura et les Vosges qu'il parcourait en tous sens ; il aimait aussi à scruter l'histoire de son pays d'adoption.

L'*Essai d'un vocabulaire étymologique du patois de Plancher-les-Mines*, qu'il publia en 1878 (Paris, Lahure), contribution précieuse à la philologie des dialectes, fut le fruit d'une enquête prolongée, pour laquelle l'auteur était bien préparé par la connaissance de plusieurs langues modernes, en sus du grec et du latin, dont il n'avait rien oublié.

Plus récemment, au moyen de documents puisés dans les registres des paroisses, il écrivit un chapitre d'histoire démographique : *La Dépopulation de la France par les guerres qui ont suivi la ligue d'Augsbourg* (Épinal, Tricotel, 1899).

Telles sont les principales études qui ont occupé jusqu'à la fin le docteur Poulet, et qui, non moins que la générosité de son caractère, la justesse de son esprit et la sagesse de ses conseils, lui avaient conquis une bonne et saine popularité. Quand il se sentit frappé par un mal soudain et inguérissable, il regarda venir la mort avec la sérénité calme de l'honnête homme qui s'est toujours efforcé d'accomplir son devoir, aussi bien qu'avec l'humilité du chrétien qui met sa confiance dans la miséricorde du souverain Juge.

Dans ces courts instants, il a connu l'honneur que l'Académie de Besançon venait de lui décerner : il a su que ses compatriotes proclamaient son œuvre bonne et utile. Ce fut une consolation pour lui de léguer à sa famille le souvenir de ce suprême hommage.

A la dernière séance de la Société thérapeutique de Paris, la mort du docteur Poulet a été annoncée dans des termes qui témoignent de la haute estime dont il jouissait dans cette savante compagnie : « Le docteur Poulet, a dit M. le docteur Bardet, secrétaire général de la Société, fut le doyen de nos correspondants nationaux ; il en était aussi le plus assidu, et sa mort est pour nous une perte réelle, en même temps qu'elle nous cause un très vif chagrin.... Au commencement de cette année, M. le président Pouchet, dans son discours, admirait les puissantes facultés d'application de ce vieillard de soixante-douze ans qui trouvait le temps de travailler et de produire, au milieu des tracas d'une clientèle ouvrière extrêmement pénible. Courir la montagne tout le jour et trouver le moyen de donner ses soirées à la science, c'est vraiment d'un merveilleux exemple. Poulet représentait donc, dans ce milieu médical, si sympathique et si riche en beaux traits de dévouement, une grande et belle figure » (1).

L'Académie peut ainsi se féliciter d'avoir, quand il en était temps encore, accueilli le vœu de MM. Coutenot et Lebon, et inscrit le nom de Victor Poulet sur la liste de ses associés franc-comtois, c'est-à-dire enfants de la Franche-Comté qui ont fait honneur à leur pays.

Notice sur le général DE JOUFFROY D'ABBANS, *associé résidant, par M. le docteur* MEYNIER, *président annuel.*

Le 30 juin 1899, on célébrait, en l'église de Notre-Dame, à Besançon, les obsèques solennelles du général comte de Jouffroy d'Abbans, un des trop rares de nos chefs militaires de 1870-71 qui, selon l'heureuse expression du distingué général qui a parlé sur son cercueil, ont eu « l'inexprimable joie de battre nos vainqueurs. »

Alphonse-Charles-Joseph de Jouffroy d'Abbans était né à

---

(1) Bulletin de la Société thérapeutique, 25 octobre 1899, p. 325. L'éloge du docteur Poulet a encore été fait par M. le docteur Bardet, à la séance du 5 octobre 1899 de la Société de médecine et de chirurgie pratiques de Paris, qu'il présidait, et par M le docteur Dignat, secrétaire général de la même Société, dans la séance du 21 décembre 1897.

Besançon le 17 novembre 1823. Il appartenait par son père (1), Claude-Astolphe, marquis de Jouffroy d'Abbans, à l'une des plus anciennes familles de notre province, où les de Jouffroy sont connus dès la fin du XIIIe siècle. La branche dont il était remonte à ce Jacques de Jouffroy, écuyer, seigneur de Marchaux, qui épousa, au siècle suivant, Anne de Joux, dame d'Abbans, d'une illustre lignée dont l'histoire se lie à celle de la Franche-Comté féodale. Anne de Joux transmit la terre d'Abbans, qu'elle tenait en fief des Chalon-Orange, à Claude, leur fils, avec le Châtel-Derrière d'Abbans, antique édifice que le chef de la maison possède encore de nos jours. Jacques de Jouffroy était le neveu du célèbre Jean de Jouffroy, évêque d'Arras, puis cardinal et évêque d'Albi, ministre et ambassadeur du duc et comte Philippe le Bon en Espagne, en Portugal, puis auprès du Saint-Siège, qui n'avait pas moins de crédit sur le roi de France Louis XI que sur son propre souverain (2). Il devait le jour à Paris de Jouffroy, qui avait acquis de Jean de Joux, grand-père d'Anne, la maison forte de Gonsans, qui a donné son nom à une des branches de la famille.

La maison de Jouffroy compte onze chevaliers dans l'ordre franc-comtois de Saint-Georges, plusieurs dignitaires dans les ordres de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Louis, un commandeur, un officier et un chevalier de la Légion d'honneur. A la fin du siècle dernier, le marquis Claude-François-Dorothée de Jouffroy d'Abbans (1751-1832) lui a donné un nouveau lustre, en appliquant, le premier, à la navigation la puissance, si longtemps méconnue, de la vapeur. Son père, le marquis Claude-Eugène de Jouffroy d'Abbans, a salué l'aurore d'une révolution qui a donné tant d'espérances sitôt et si cruellement déçues. Ce fut lui qui présida, le 1er octobre 1788, à Quingey, cette réunion des gentilshommes de Franche-Comté, qui contraignit le gouvernement de Louis XVI à rétablir les États particuliers de la province. Il signa cette fière lettre, où les membres de cette assemblée affirment au marquis de Saint-Simon, commandant pour le Roi, que leurs sentiments sont assez connus pour qu'il puisse avoir « la moindre inquiétude sur leurs démarches dans lesquelles leur zèle pour la patrie ne se séparera jamais de leur fidélité et de leur respect pour Sa Majesté. »

Ainsi précédé dans la vie, le jeune de Jouffroy d'Abbans té-

(1) Sa mère était née de Boutechoux de Chavannes.

(2) Louis XI lui avait donné l'abbaye de Saint-Denis.

moigna de bonne heure des qualités qui font les vrais chefs militaires : l'énergie, la volonté, la présence d'esprit, le coup d'œil. L'éducation et de fortes études devaient développer ce qu'il tenait de la race et de la famille. Aussi voyons-nous son intelligence se tourner, dès l'enfance, vers les choses de l'armée. Entré à l'école de Saint-Cyr à l'âge de dix-neuf ans à peine, il en sort, deux ans après, pour aller occuper un emploi de sous-lieutenant au 75e régiment d'infanterie de ligne, à Paris. Il y est successivement promu lieutenant (21 juin 1848), puis capitaine (20 janvier 1852). C'est en cette dernière qualité qu'il prend bientôt (25 décembre 1853) le commandement d'une compagnie du 16e bataillon de chasseurs à pied, avec laquelle il part pour la Crimée, où il fait ses premières armes. C'est en qualité de capitaine encore qu'il est nommé, le 20 décembre 1852, officier d'ordonnance de l'Empereur. Peu après, en 1861, il épouse, au château de Wattwiller (Haut-Rhin), la baronne Marie-Françoise-Joséphine de Gohr, qui appartient à une des familles les plus considérables de l'Alsace. Promu chef de bataillon sur la fin de la même année, il est nommé, le 15 juillet 1870, lieutenant-colonel au 39e régiment d'infanterie, qui est alors dans la province de Constantine.

Ici commence la période glorieuse de sa carrière. Rappelé en France pour prendre le commandement d'une brigade du 15e corps, où il succède, lui, simple lieutenant-colonel, au général de brigade Martineau, promu divisionnaire, son premier acte est une action d'éclat qui le met d'emblée hors de pair. Dirigé sur Orléans, où il doit concourir à la défense de la ville, il y arrive dans la nuit du 10 au 11 octobre. Dès le lendemain, il dispute pied à pied le faubourg Bannier aux troupes bavaroises, et lutte pendant huit heures, avec 7,000 hommes à peine, contre les 25,000 soldats de l'ennemi; un instant même il le refoule. Il ne bat en retraite qu'à la dernière extrémité et lorsqu'il a appris que toute l'armée a repassé la Loire. Électrisés par sa bravoure, ses soldats ne peuvent se résoudre à reculer, et répondent à la sonnerie de la retraite par les cris de : « En avant! »

Il est nommé colonel, et on lui donne le commandement de la 1re brigade de la 3e division du corps de Sonis, qui se forme à Vendôme. Alors se succèdent sans interruption une série d'actions plus ou moins chaudes et de combats acharnés, dans lesquels sa valeur et sa ténacité, bien comtoises, font l'admiration de tous. C'est Loigny, où sa brigade ne perd pas un pouce de terrain; c'est Patay, où sa belle conduite lui vaut l'honneur de

recevoir la direction de la 3e division, à la place du général Deflandre blessé ; c'est Josnes, où il a son cheval tué sous lui, où, sur le champ de bataille même, il est promu général de brigade avant d'avoir rempli les fonctions de colonel.

Pendant cette héroïque retraite sur le Mans, où l'armée de Chanzy, harassée de fatigue, eut à supporter l'effort de la plus considérable des armées allemandes, le général de Jouffroy ne cesse de courir sus à l'ennemi, et lorsque cette armée, arrivée au terme de cette dure épreuve, va pouvoir se reposer de ses fatigues et se réorganiser, il sera un de ceux auxquels on donnera mission de lui assurer le temps et la sécurité nécessaires. Il battra l'estrade pour débarrasser le pays de l'ennemi qui la guette et la harcèle.

Il reçoit le commandement d'une forte colonne mobile de troupes de toutes les armes, un véritable corps d'armée avec lequel il part, le 23 décembre, pour surveiller le Loir et menacer Vendôme. Dès le 27, apprenant que les Allemands veulent brûler Saugé et Troo pour se venger de quelques francs-tireurs, il court à l'ennemi, sans souci de son écrasante supériorité et des obus dont il couvre sa petite armée, le charge à la baïonnette, le culbute, lui enlève son artillerie et son convoi, le chasse du château de Bel-Air, où, démoralisé, il est allé se mettre à l'abri, et le poursuit, sans trêve ni merci, jusqu'aux premières maisons des faubourgs de Vendôme.

Hélas ! cette brillante journée n'aura pas de lendemain. Il a contraint le prince Frédéric-Charles à dégager Tours et les communications du Mans et à concentrer ses forces sur Vendôme. Des masses considérables affluent sur cette ville et une artillerie formidable s'apprête à en balayer les abords. Le jeune général, que rien ne déconcerte, continue à harceler l'ennemi et à gagner du terrain. Il le chasse de Frêteval, de Busloup, de Courtiras, de Varennes, de Montrieux ; le 5 janvier 1871, il le refoule de nouveau sur Vendôme et, le 6, lui met plus de 3,000 hommes hors de combat. Mais Chanzy est obligé de le rappeler au Mans, sur lequel il opère sa retraite dans le meilleur ordre et sans se laisser approcher.

Son retour au Mans est suivi des combats meurtriers du 11 et du 12, pendant lesquels il défend, avec opiniâtreté, les positions de Pontijoux et de Changé. Il protège ensuite la retraite de l'armée sur Laval et, jusqu'à l'armistice, prodigue ses efforts pour entraver la poursuite de l'ennemi.

Le général de Jouffroy, dans ces lugubres circonstances, n'a

jamais perdu l'espoir, qui était la seule consolation des vrais Français, de voir bientôt reprendre les hostilités. Cet espoir, il l'a conservé longtemps et malgré tout, et c'est à lui qu'il faut rapporter l'activité qu'il a déployée dans l'exercice de ses commandements de Verdun, de Troyes et de Bourges. Il fut son soutien même dans la retraite que lui ont imposée, avant l'heure, de misérables considérations politiques. Ce sont ces considérations, en effet, qui ont arrêté son essor vers les hautes destinées auxquelles il pouvait si légitimement aspirer. Nommé général de division à titre provisoire le 18 décembre 1870, il pouvait, certes, être maintenu dans un grade qu'il avait enlevé, on peut le dire, à la pointe de l'épée. Mais la jalousie et le dépit de ceux qui n'avaient rien su faire le guettaient, comme tant d'autres, et cette commission de revision des grades, à laquelle on peut reprocher de si grandes injustices, parut lui faire une faveur en lui laissant les deux étoiles qu'il avait prises à Vendôme !

Comme tous ses compatriotes, le général de Jouffroy avait le goût de l'histoire du pays. Aussi le voyons-nous, dès sa rentrée dans ses foyers, rechercher la société de ceux avec lesquels il pourra deviser des souvenirs de la chère Franche-Comté. Il entre en 1894 à la Société d'émulation du Doubs, et l'Académie de Besançon ne tarde pas à l'appeler dans son sein. Le souvenir de son aimable aîné, le marquis Sylvestre de Jouffroy d'Abbans, est encore tout vivant dans cette compagnie. Il lui rend, pour un temps qui sera bien court, « cette bonne grâce, cette courtoisie, cette gaieté si française et cette rondeur si franc-comtoise » dont elle porte encore le deuil. L'Académie lui doit une belle étude, qui fut son discours de réception, sur le général Hubert Lyautey ; une autre étude sur le général Charles Pajol, l'historien de valeur et l'artiste de grand talent ; l'analyse du bel ouvrage de M. le duc de Conégliano : *la Maison de l'empereur Napoléon III* ; la Société d'émulation, une notice nécrologique sur le comte Léonel de Laubespin, d'une famille très ancienne de notre pays, qui fut, comme chacun sait, un des hommes les plus charitables de notre époque, et des rapports très bien étudiés.

La Franche-Comté partageait avec son infortunée voisine, l'Alsace, les affections du général de Jouffroy. Son mariage avec Mlle de Gohr l'avait attaché à ce beau pays, vers lequel ses pensées étaient sans cesse tournées et où il est allé prendre sa dernière garde. Espérons que ses restes y tressailliront un jour

au bruit des pas de nos soldats vainqueurs ! C'est à la douleur persistante que lui causait l'occupation de ce pays par l'ennemi, plus encore qu'aux fatigues vaillamment supportées il y a bientôt trente ans, qu'on peut rapporter la maladie cruelle qui l'a enlevé à l'affection de ses parents et de ses amis, à l'estime et à la vénération de tous. Sa mémoire vivra longtemps dans le cœur de ceux qui l'ont connu.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1900 et 1901

Prix a décerner en 1900

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Étude sur les récits de voyage, descriptifs et historiques, en Franche-Comté, écrits par des Franc-Comtois, des Français ou des étrangers, depuis Gilbert Cousin jusqu'à nos jours. — 2° Un récit de voyage en Franche-Comté.

2° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Étude sur les transformations de l'industrie horlogère dans le département du Doubs, et particulièrement à Besançon, depuis 1850. — 2° Étude sur la dépréciation de la propriété rurale en Franche-Comté.

Prix a décerner en 1901

1° **PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE** (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° **PRIX DE POÉSIE** (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie

laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1900 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er mai 1900, et ceux destinés aux concours de 1901, avant le 1er mai 1901. Ces termes sont de rigueur.

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix sera désormais décerné, chaque année, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Ils seront reçus, pour le prix à décerner en 1900, jusqu'au 1er mai 1900; **mais pour le prix à décerner en 1901, ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre 1900**, et les années suivantes, le terme du concours sera également fixé au 1er décembre, afin que le prix Marmier puisse être décerné, à partir de 1901, dans la séance publique que l'Académie tient tous les ans au mois de janvier.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel, A. Boussey

MÉMOIRES

LE
PRIEURÉ DE ROMAINMOTIER
DANS LE PAYS DE VAUD (1)
ET EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. le Dr J. MEYNIER

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 26 janvier 1899)

Quand on entre en Suisse par Vallorbes, la voie ferrée, après avoir quitté cette station, descend pour franchir l'Orbe sur un pittoresque viaduc élevé d'une soixantaine de mètres. Elle domine ensuite la rive droite du torrent, sa belle chute du Day, ses gorges curieuses, le haut donjon des Clées. On voit à gauche, au pied de la masse imposante du Suchet, les beaux villages de Ballaigues et de Lignerolles. Dans le lointain miroitent les eaux du lac de Neuchâtel. La première station est Croy, qui dessert la petite ville de Romainmôtier.

Il est difficile de rencontrer un site aussi gracieux que

(1) Malgré sa situation dans le diocèse de Lausanne, il a toujours été considéré, ainsi que l'abbaye de Bellelay et le prieuré de Grandson, comme une enclave de celui de Besançon; c'est pourquoi il intéresse son histoire et celle de la Franche-Comté.

celui de Romainmôtier. La vallée du Nozon, petite rivière qui traverse la localité, y forme un bassin verdoyant, où la beauté des arbres qui l'ombragent rivalise avec la limpidité des eaux qui l'arrosent. Ce bassin est entouré de côtes qui s'élèvent en pente douce, couvertes de champs cultivés, puis de pâturages, jusqu'aux forêts de sapins qui entourent la Dent de Vaulion, une des plus remarquables sommités du Jura. Le Nozon présente cette particularité géographique qu'il est tributaire à la fois de l'Orbe et de la Venoge, et partage ainsi ses eaux entre le Rhin et le Rhône.

C'est dans ce joli pays que, suivant la tradition, deux frères natifs d'Izernore, bourgade des montagnes de la Séquanie, saint Romain et saint Lupicin, déjà fondateurs de l'abbaye de Saint-Claude, établirent, au commencement du v° siècle de notre ère, une nouvelle communauté religieuse. Ce premier monastère, qui dura deux siècles environ, fut détruit, vers l'an 610, par les Alamans, qui envahissaient la Bourgogne transjurane. Il devrait son nom de *Romani monasterium* à l'un de ses fondateurs, saint Romain, et son frère, saint Lupicin, aurait donné le sien à Saint-Loup, autre point de la vallée du Nozon, où fut jadis un ermitage. Cet ermitage, nommé primitivement *Balmeta*, la Baumette, fut doté par Gontran, roi des Burgondes, et donné, dans la suite, à l'abbaye de Joux, par les sires de Grandson-la-Sarra.

Les noms de deux des abbés du premier monastère de Romainmôtier sont parvenus jusqu'à nous. On trouve, dans le *Recueil des anciens historiens de la France*, une lettre de *Florianus, abbas de monasterio Romano, à Nicetius* (1), archevêque de Lyon, qui vivait en 570. Il rappelle dans cet écrit qu'Eunodius, évêque de Pavie, qu'il appelle *la foudre de Nestorius* et *l'extincteur d'Eutychès*, a été son

(1) Saint Nizier.

parrain, qu'il a appris les éléments de la langue latine sous Césaire, évêque d'Arles, et qu'il a étudié l'Écriture sainte sous Theodatus, son abbé. Theodatus et Florianus ont probablement succédé à saint Romain et à saint Lupicin.

Ce premier monastère ne tarda pas à se relever de ses ruines : le *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne* nous apprend que, sous le règne de Clovis II et l'épiscopat de saint Protais, évêque d'Avenches et de Lausanne, Félix dit Chramnelène ou Ramnelène, duc ou patrice de la Bourgogne transjurane et frère de saint Donat, archevêque de Besançon, fonda dans les forêts du Jura (1) un monastère, et Jonas, disciple et historien de saint Colomban, plus précis, nous dit que ce fut sur la petite rivière du Nozon (2). Il ne saurait être question ici que de Romainmôtier. « Le duc Ramnelène, dit M. de Gingins, était patrice de la Transjurane en l'année 642. Il est nommé parmi les grands qui complotèrent la mort du célèbre Flachoat, maire du palais sous le règne de Clovis II, auquel son père, le roi Dagobert, avait remis le royaume de Bourgogne en l'année 633, et qui y régna jusqu'à sa mort, arrivée en 656 (3). »

Le deuxième monastère de Romainmôtier, édifié par le duc Ramnelène en l'honneur de saint Colomban, fut soumis à la règle du célèbre moine irlandais, Jonas le dit expressément (4). Il en confia la direction à Syagrius, le seul de ses abbés dont le nom nous soit parvenu.

Le *Cartulaire de Romainmôtier* attribue la fondation de ce nouvel établissement au roi Clovis II; mais il est probable que le roi de Bourgogne ne fit que sanctionner l'œuvre de son patrice et l'enrichir de donations.

---

(1) .... *in saltu jurensi....*

(2) .... *super Novisonum fluviolum....*

(3) De Gingins-la-Sarra, *Cartulaire de Romainmôtier*, p. VII et VIII.

(4) *Ipse in amore beati viri...., monasterium in ejus regula construxit....*

Les grands monastères de cette époque étaient des foyers de lumière et de vie chrétienne. Un témoignage de la ferveur qui régnait dans le nouveau Romainmôtier ressort du fait suivant. Saint Wandrille, premier abbé de Fontenelle, dans le diocèse de Rouen (1), qui s'y arrêta, à son retour d'Italie, en 667, y passa dix années, parce qu'il avait trouvé que la vie régulière y florissait (2). C'est le seul fait qui vienne jeter quelque lumière sur son histoire jusqu'en 753.

En cette année, le pape Étienne II, pressé par les Lombards, était venu demander du secours à Pépin le Bref. Dans son voyage, après avoir passé le Montjou (3) et visité l'abbaye d'Agaune (4), il se fit préparer un logis dans notre monastère. Reconnaissant de l'accueil filial que les religieux lui avaient fait, il consacra leur église sous le vocable de saint Pierre et saint Paul, donna à leur maison le nom de *Romanum monasterium*, et délia leur établissement de tout lien royal, épiscopal ou autre, le prenant sous son autorité immédiate (5). M. de Charrière me paraît avoir pris beaucoup trop au sérieux le nom de *Romanum monasterium*, qu'il traduit par *monastère romain*. Ce nom est un simple jeu de mots sur une appellation antérieure, et M. de Gingins est bien de cet avis, quand il dit : « Nous nous représentons le pontife jouant sur le nom du monastère et disant virtuellement : « Il s'appelle romain, et il « sera véritablement romain; nous le prenons sous notre « autorité apostolique; à nous seul de régler désormais « ce qui le concerne (6). » Cela ne rappelle-t-il pas,

---

(1) Les ruines de l'abbaye de Fontenelle, qui prit plus tard le nom de Saint-Wandrille, se voient près de Caudebec (Seine-Inférieure.)

(2) V. Dunod.

(3) Le Saint-Bernard.

(4) Saint-Maurice.

(5) Fréd. de Charrières, *Recherches sur Romainmôtier*, p. 9.

(6) *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 821.

d'ailleurs, le : *Tu es Petrus et super hanc petram*.... du Seigneur? Cet acte d'Étienne II est rappelé dans une bulle du pape Grégoire V [1], qui est mort en 999, en faveur de l'abbaye de Cluny. Une autre bulle de Clément II (de 1047) rapporte cette consécration avec beaucoup plus de détails. L'original est aux archives du canton de Vaud.

En 888, Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane, donna Romainmôtier à sa sœur Adélaïde, femme de Richard, comte d'Autun et de Bourgogne [2]. L'histoire ne dit point par suite de quelle usurpation cette abbaye était devenue la propriété de la famille royale. Pour la rendre à son ancienne destination, Adélaïde la transmit, par son testament en date de l'année 929, à Odon, deuxième abbé de Cluny, et à ses frères vivant sous la règle de sa maison [3]. Romainmôtier avait vécu deux cent quatre-vingt-trois ans sous la règle de saint Colomban.

Jusqu'à cette époque, le monastère avait été une abbaye; il ne fut plus dès lors qu'un prieuré, parce que, dans l'ordre de Cluny, le chef seul portait le titre d'abbé. Mais son indépendance et sa puissance en souffrirent peu, et l'on peut même dire que son affiliation à un ordre aussi célèbre fut le point de départ d'une prospérité qui ne fit que s'accroître. Les nombreuses donations faites en sa faveur ne tardent pas à couvrir les deux versants du Jura. Le roi Rodolphe III lui fait don, en 1009, de l'église du village d'Apples [4], situé dans les riantes et fertiles campagnes des environs d'Aubonne. Il y joint, en 1011, celui de Ferreyres [5] en entier, de meix à Moiry, à

(1) *Cartulaire de Romainmôtier*, p. 425.

(2) *Ibid.*, p. 577.

(3) *In dominium et.... Odonis venerabilis ac reverendissimi abbatis omniumque fratrum...., sub ejus regimine cluniacensis cœnobii degentium.* » V. *Ibid.*, p. 421.

(4) .... *Ecclesiam quæ est in villa quæ Aplis nuncupatur*.... (*Ibid.*, p. 422).

(5) *Ferrieris*....

Eclépens, à Penthaz, entre Champvent et Mornens, à Giez, à Munnens, et de deux *lunatiques* (1) à Fontaines, et, en 1012, de la chapelle de Lully avec cinq meix, de cinq autres meix à Tavel, quartier d'Orbe, de cinq meix et un meix et demi à Agiez, de six meix à Bofflens, de neuf meix à Wufflens, de l'église de Bursins (2).

Ces libéralités réitérées, faites par le roi en souvenir de sa femme Agiltrude, ne furent pas sans éveiller la jalousie et sans exciter la cupidité de certains seigneurs laïques, dont les domaines confinaient à ceux du prieuré. C'est à ce dernier sentiment qu'il faut surtout attribuer les déprédations dont Lambert Ier et Adalbert II de Grandson se rendirent coupables au cours des années qui suivirent. Les religieux mirent à profit le passage de Léon IX à Romainmôtier, en 1050, pour lui soumettre leurs griefs contre Adalbert de Grandson. Après avoir célébré la messe à l'autel de Saint-Pierre, le souverain pontife, devant le peuple qui affluait de toutes parts, anathématisa les dévastateurs et les envahisseurs des biens du monastère et les frappa d'excommunication. Puis il fixa les limites qu'ils ne devaient jamais franchir. C'étaient, à l'orient, le rocher qui descend sur le *vic* d'Orbe ; au midi, le pont de Pompaples sur le Nozon ; à l'occident, le village de Moiry ; au septentrion, le pont des Clées, sur l'Orbe (3).

Avant même d'être fixées, ces limites avaient été franchies dans la direction du Jura. A l'époque où Simon de Crespy fondait, avec des religieux de Saint-Oyand de Joux, le prieuré de Mouthe, Romainmôtier envoyait des colonies

---

(1) Le lunatique était l'étendue de terre qu'une paire de bœufs peut labourer en une lune ou mois lunaire.

(2) *Moriei, Ornei, Isclapadenos, Penta, Chanvent, Mornens, Gies, Fontanes, Munnens, Lulliaco, Tavellis, Aziaco, Bofflinges, Vuolflinges, Bruzinges.* — V. *ibid.*, p. 428-429.

(3) .... *Vicus Urbensis....*, *Pons qui vocatur Papuli....*, *Moiriacus, Pons Cletensis....*

monastiques sur les bords du lac Damvautier (1) ou Saint-Point, dans le vallon de Vauld (2), et sur le Mont du Four (3). Certains auteurs ont voulu voir, dans l'ermitage du Mont du Four, le berceau de l'abbaye du Mont-Sainte-Marie; mais le fait que cette abbaye dépendait de Cîteaux rend la chose plus que douteuse (4).

Sur ce champ d'activités nouvelles, les religieux de Romainmôtier n'avaient pas tardé à se heurter à des adversaires plus redoutables que les Grandson; c'étaient les sires de Salins et ceux de Joux. Vers l'an 1040, Gaucher Ier, sire de Salins, avait usurpé l'avouerie de Bannans et de Bertzendans ou Sainte-Colombe, une des plus anciennes possessions du monastère. Le prieuré la tenait d'un chevalier du nom de Frédoène, qui lui avait donné, probablement en 1001, tout ce qu'il possédait à *Banninges* (5); du roi Rodolphe III et de Borchard, archevêque de Lyon, qui lui avaient concédé, en 1008, le service de quelques sujets dans *son* village de *Bannens*. Excommunié par saint Odilon, cinquième abbé de Cluny, Gaucher fut en outre condamné par le comte Reynaud Ier, tenant sa cour à Besançon à l'occasion de la fête de saint Étienne, à restituer ce qu'il avait pris. Il fléchit et fit même quelques dons au monastère; mais la malédiction divine sembla dès lors poursuivre lui et les siens. Aussi plus tard, pour réparer ses torts, son fils Gaucher II renonça-t-il à toutes ses prétentions sur les terres de Saint-Pierre de Romainmôtier et sur ses serfs de la Chaux-d'Arlier (1084). A peu près à la même époque, Gaucher II, considérant la grandeur de ses propres méfaits et les actes de rapine commis par ses sujets à Bannans, aban-

---

(1) *Lay Damvautier.*
(2) *Waut.* C'est à tort qu'on écrit actuellement *Vaux.*
(3) *Monte de Furno.*
(4) V. Bourgon, *Histoire de Pontarlier*, p. 381.
(5) .... *In villâ Banningis....*

donna au monastère une des chaudières de ses salines (1).

Tandis que cet orage semblait se calmer, un autre plus terrible allait éclater. Amaury Ier, sire de Joux, se rendait coupable de toutes sortes d'excès à Bannans et à Bertzen-dans-Sainte-Colombe, ainsi qu'à Chaffoy, où il allait jusqu'à affamer les gens du village en leur imposant la nourriture de vingt chiens. Les vols de bétail se comptaient par troupeaux et ceux de grains par granges, sans parler de l'argent (2). Le prétexte de ce brigandage était le refus des sujets de Romainmôtier de contribuer à l'entretien et aux réparations du château fort de la Cluse, ou de payer une taxe compensatrice. Une clameur de réprobation, s'étant élevée dans tout le pays, avait contraint le pillard à renoncer à ses prétentions et à promettre de ne plus commettre aucun dégât sur les terres de Saint-Pierre. Encore avait-il fallu, pour l'amener à composition, que son désistement lui fût payé. Cette querelle se ranima sous son successeur Amaury II, avec lequel le prieur Étienne dut encore composer en argent (3). Ces torts furent réparés par le sire Landry II, qui, vers l'an 1100, céda au monastère sa terre de Sainte-Colombe (4), mais il fallut l'intervention du comte de Bourgogne Reynaud III pour amener son fils Amaury III à une paix définitive. Dans un plaid tenu à Jougne vers l'an 1109, le comte condamna Amaury, pour le meurtre du prévôt de Bannans, à donner une terre sur le finage de ce lieu (5) et quatre arpents sur le finage de Chaffoy, et à fournir huit otages qui s'engageraient par serment à maintenir la tranquillité dans le pays (6).

---

(1) *Cart. Rom.*, p. 445-449.

(2) *Arch. cant. de Lausanne, fonds de Romainmôtier.*

(3) *Cart. Rom.*, p. 452-453.

(4) V. *in Mém. et doc. inéd.*, t. III, p. 133, une communication de M. Fréd. de Charrières.

(5) .... *Que vocatur ad Spinam....*

(6) *Arch. cant. de Lausanne, fonds de Romainmôtier.* V. *Ibid.*, p. 134-136.

Une multitude de dons venaient sans cesse étendre les possessions de Romainmôtier. En 1126, Anséric, archevêque de Besançon, lui donne l'église de Bannans. Humbert III, sire de Salins, complète, en ce qui le concerne, cette libéralité et y joint l'investiture des possessions du prieuré à Vaud et au Mont du Four (1). En 1084, Pierre de Scey lui avait légué, à Bannans, un meix dit le Meix Thierry (2). Un chevalier nommé Narduin dit Le Brun, qui prétendait le tenir de lui en fief, avait contesté la légitimité de cette disposition, mais fini par céder et recevoir un dédommagement pécuniaire qu'il avait déposé, en présence des religieux, sur l'autel de Saint-Pierre (3). Le testament de Pierre de Scey fait encore, vers 1130, l'objet de différends avec Lambert de Châtillon; ils sont résolus à Besançon, par voie d'arbitrage et d'amiable composition. Châtillon, qui a reconnu l'injustice de ses revendications et terminé la querelle pour l'amour de Dieu, ne s'en tient pas là : il cède tout ce qui lui appartient ou peut lui appartenir dans l'église de Bannans, un serf du nom de Duran, un meix sur lequel se trouve un moulin que Pierre de Scey a donné à Romainmôtier, des champs et des prés dans les finages de Bannans et de Sainte-Colombe (4). Frédéric, évêque de Genève, donne son alleu de Montaurey à Bulle (5); Odulphe, évêque de Bâle, les serfs et serves de son église et de celle de Saint-Germain de Granval dans

(1) *Cart. Rom.*, p. 440-441. *Vuat sive alio nomine Vallis Tlen...., heremo de Monte de Furno....* Il reconnaît que les religieux de Romainmôtier ont eu le droit, *d'après la coutume du mont Jura, où la terre est au premier occupant*, de défricher dans ces parages et d'y élever des constructions, sans la permission des sires de Salins, et qu'ils les possèdent comme de franc-alleu, *quasi de franco jure*. V. aussi cette charte si intéressante dans Guillaume, *Sir. Sal.* Guillaume l'avait tirée des archives de l'abbaye de Cluny, t. I, aux preuves, p. 36.

(2) *Ibid.*, p. 459.

(3) *Ibid*, p. 259.

(4) *Ibid.*, p. 441.

(5) *Ibid.*, p. 443.

les vallées de l'Areuse et de la Cluse qui viendraient habiter la terre du prieuré (1). Bref, celui-ci finit par réunir à sa seigneurie de Bannans tout ce que ses coseigneurs y possèdent, et y joint des meix à Bulle et à Bouverans (2).

Notre monastère fit confirmer de bonne heure ses acquisitions par les souverains pontifes et les empereurs. Une bulle d'Innocent II, en date du 30 avril 1139, énumère les églises qui lui appartiennent. Ce sont : dans le diocèse de Besançon, l'église de Bannans et la chapelle de Sainte-Colombe ; dans celui de Lausanne, la chapelle de l'hôpital d'Orbe, l'église de Lully, la chapelle de Goumoëns, l'obédience de Vallorbes avec la chapelle, l'église de Mollens avec ses chapelles de Ballens et de Torclens, l'église d'Apples ; dans le diocèse de Genève, l'église de Bursins avec ses chapelles de Bursinel et de Gimel, l'église de Saint-Oyens (3). Du prieuré conventuel de Romainmôtier dépendaient plusieurs prieurés ruraux : ceux de Bursins, de Vallorbes, de Corcelles, de Bevaix et du Lay Damvautier. Les deux premiers étaient dans le pays de Vaud (4), les deux suivants dans le comté de Neuchâtel, le dernier dans le comté de Bourgogne (5).

En 1178, l'empereur Frédéric Barberousse prend Romainmôtier sous sa sauvegarde et confirme ses biens et ses droits dans le présent et dans l'avenir (6). Mais l'Empereur est loin, et le territoire soumis à son autorité est immense ; aussi, trois ans plus tard, le prieuré associe-t-il l'impératrice Béatrice, comtesse de Bourgogne, à la moitié de sa juridiction et de ses revenus, pour obtenir sa protection,

---

(1) *Cart. Rom.*, p. 444.

(2) *Bovenens.*

(3) *Cart. Rom.*, p. 581-582.

(4) Ils ont été réunis en 1329 et 1321 à la mense de Romainmôtier. V. *Cart. Rom.*, p. 614 et 601.

(5) Ces trois derniers sont nommés en 1272 et 1321. *Arch. cant.*

(6) *Cart. Rom.*, p. 584.

qui est plus rapprochée. C'est par un acte passé au château de Dole le 24 juillet 1181 (1). La maison de Savoie paraît avoir succédé plus tard aux droits des comtes de Bourgogne. On sait qu'antérieurement Conrad le Salique, en 1038, et Henri IV, en 1078, avaient délivré à Romainmôtier des sauvegardes impériales, dont l'existence est incontestable, mais qui ont échappé jusqu'à présent à toute recherche (2).

A la fin du XIIIe siècle, la terre du monastère comprenait : dans le pays de Vaud, les localités de Romainmôtier, Agiez, Arney, Bofflens, Bretonnières, Croy, Envy, Juriens, Lanfrey, La Praz, Premier, Vallorbes et Vaulion, et dans la haute Bourgogne, les seigneuries de Bannans, de Sainte-Colombe, de Vaux-et-Chantegrue, et des meix à Bulle, à Chaffois, à Dompierre, à la Rivière et à Pontarlier.

Les sujets vaudois de cette terre étaient personnellement de franche condition, mais leurs biens étaient de mainmorte, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient en disposer et que, s'ils n'avaient pas d'héritiers communs en biens avec eux, leurs immeubles faisaient retour au prieuré. Ils étaient de plus corvéables et soumis à diverses et onéreuses redevances. Cependant, une classe de personnes, celle des *francs*, jouissait de certains privilèges. Ces *francs* étaient : les *mayors* ou *villici*, le *saultier*, le *mareschal*, les deux *forestiers*, le *sommier*, le *marillier*, le *portier* et le *cuisinier* du monastère. Les *mayors* étaient ses préposés dans les huit *villæ* de la terre (3) ; ils exerçaient la basse justice ou *simplex jurisdictio*. Le *mayor* de Romainmôtier avait autorité sur les autres. Le *saultier* était le lieutenant du juge châtelain ; le *mareschal* était chargé de l'arrestation

(1) *Cart. Rom.*, p. 586.

(2) Elles devaient faire partie des pièces justificatives du *Cartulaire;* or elles ne se trouvent pas parmi ces pièces.

(3) Romainmôtier, Croy, Bretonnières, Agiez, Arney, Vallorbes, La Praz et Moiry.

et de l'escorte des coupables ; le *sommier* prenait soin des effets du prieur dans ses déplacements (1); le *marillier* avait la garde des vêtements et des vases sacrés. Inutile de dire ce que faisaient les forestiers, le portier et le cuisinier. Ces divers fonctionnaires touchaient soixante sols par vacation (2).

Aux termes d'une transaction de l'an 1440 environ, la mainmorte réelle ou sur les biens n'existait pas en dernier lieu à La Praz, et Vallorbes avait été affranchi, en 1403, de la taille à merci.

Le prieuré de Romainmôtier avait droit de haute, moyenne et basse justice sur ses sujets, mais il ne possédait pas le droit de glaive, et les preuves que M. de Gingins a voulu donner du contraire ne paraissent pas concluantes (3). Ce droit a été exercé par le comte de Bourgogne, puis par celui de Savoie pour les sujets vaudois, et par les Châlons pour les sujets bourguignons (4).

Le seigneur d'une terre aussi considérable devait nécessairement devenir un des grands personnages du pays. Il n'est pas étonnant dès lors qu'il ait été représenté aux États du pays de Vaud. D'après Quizard (5), son représentant, « son commandement, » comme on disait autrefois, siégeait, parmi les ecclésiastiques, avec le « commandement » du précepteur de Vaud ou de l'hôpital de la Chaulx, les abbés de Romont, de Haut-Crêt, du lac de Joux, de Marsens (6), et les prieurs de Payerne, de Saint-Bernard,

(1) Il conduisait *lo bahu do prior* et le gardait dans les hôtelleries. *Somme* a eu le sens de charge, de coffre, de malle. On dit encore une *bête de somme*, et l'on appelle *sommier* le cheval de somme.

(2) La première mention du *corps des francs* se trouve dans un accord de 1323 entre Louis de Savoie et le prieur Vuillerme de Montricher.... V. *Cart. Rom.*, p. 801-805.

(3) *Ibid.*, p. 898.

(4) *Ibid.*, p. 784 ; voir la reconnaissance générale des usages de Romainmôtier, en 1499, par le prieur Michel de Savoie.

(5) *Coutumier du pays de Vaud*, ch. IX, art. 4.

(6) Ou Humilimont, dans le canton de Fribourg.

de Saint-Oyens et d'Oujons. On voit que ce représentant y occupait le second rang. Il siégeait en personne aux états du comté de Bourgogne avec l'abbé de Bellelay et le prieur de Grandson et, comme eux, à cause de ses possessions d'Outrejoux. Les prieurs ruraux de Romainmôtier, de Grandjour et de Grandson, leurs successeurs après la Réforme, ont fait partie de la Chambre ecclésiastique de ces derniers états jusqu'en 1789.

La période de la plus grande prospérité de Romainmôtier parait avoir été celle des priorats de Henri de Sivirier et de Jean de Seyssel. Le temps des grandes luttes avec les Grandson, les Salins, les Joux et les évêques de Lausanne était passé. « Des prieurs actifs, bien intentionnés, vivant au milieu de leurs sujets, ne pesaient point trop sur eux. Des liens d'affection et de bienveillance les unissaient (1). » Les prieurs commendataires qui les suivirent étaient de trop grands seigneurs (2) pour résider dans le prieuré : ils se faisaient remplacer par des vicaires généraux, et des amodiateurs de leurs biens cherchaient, par des exactions de détail, à augmenter leurs avantages. Les liens entre le seigneur et ses hommes se détendirent et le relâchement s'introduisit dans le cloître. A ces causes de décadence vinrent se joindre bientôt divers fléaux, la famine, la peste et la guerre. Le monastère déclina, et la conquête du pays par les Bernois vint l'achever.

A cette époque néfaste, nous voyons les seigneurs catholiques de Fribourg abandonner les religieux qui s'étaient mis sous leur sauvegarde, et partager leurs dépouilles avec les seigneurs réformés de Berne, leurs tristes associés. Pour faciliter l'assimilation de leurs nouveaux sujets, les Bernois leur imposent par la force ou par la corruption les nouveautés religieuses. Au mois de

---

(1) Fréd. de Charrière, *loc. cit.*, p. 305.
(2) C'étaient, pour la plupart, des cadets de la maison de Savoie.

janvier 1537, les autels sont abattus et les images sont brûlées dans l'antique église de Romainmôtier ; le prieur, Théodule de Rida, meurt de chagrin le 3-15 de ce funeste mois, après une seule année de possession, et, d'après le chroniqueur P. de Pierrefleur (1), est « ensépulturé sans avoir obsèques ni cérémonies ecclésiastiques. » Des dix moines et des trois novices qui restent, les uns se retirent dans leurs possessions du comté de Bourgogne, les autres embrassent la Réforme pour recevoir une pension. Parmi ces renégats, quelques-uns se marient (2), et à Romainmôtier comme ailleurs se trouve justifié le mot sanglant d'Érasme : « La Réforme est une comédie qui finit, comme « toutes les autres, par un mariage. »

On trouve, dans le *Cartulaire de Romainmôtier* (3), un curieux monument du régime intérieur du monastère avant sa suppression. C'est une convention, passée en l'an 1513, et vidimée en l'an 1522, entre le prieur commendataire Michel de Savoie et les religieux, par-devant l'official de Lausanne, en présence de Michel de la Barre, prieur de Lieu-Dieu, et de Maxime de Bruel, chambrier de Nantua, religieux de l'ordre de Cluny, tous deux licenciés ès décrets, délégués par les définiteurs de l'abbaye, et de noble et généreux chevalier François de Choulex, maître de l'Hôpital, député par le duc de Savoie comme gardien du prieuré.

Nous voyons, dans ce document, qu'on trouvait à Romainmôtier, comme dignitaires et officiers, outre le *prieur*, le *doyen* qui le suppléait en plusieurs de ses fonctions et le secondait dans l'administration temporelle (4);

(1) Ses *Mémoires* ont été publiés à Lausanne en 1856, in-8, par les soins du docteur Verdeil. Ils sont très curieux au point de vue de l'histoire de la *réformation* violente du pays de Vaud. Pierrefleur, qui était d'Orbe, est resté fidèle à l'ancienne foi.

(2) Mayre Tissot et Jehan Martignier entre autres.

(3) P. 832-848.

(4) Il avait, à cet effet, un serviteur et un cheval.

le *chambrier*, qui avait charge des vêtements; le *grand cellérier*, qui pourvoyait aux approvisionnements; le *sacristain*, qui avait la garde des vases sacrés, des livres liturgiques, des ornements, et assurait la fourniture des hosties; l'*aumônier*, qui présidait à la distribution des aumônes quotidiennes ou extraordinaires; l'*infirmier*, qui prenait soin des malades et dirigeait l'infirmerie; le *chantre*, qui reliait les livres, dirigeait le chœur et entonnait les chants. C'étaient là des dignitaires, dont les bénéfices étaient perpétuels. Il y avait, en outre, le *sous-prieur*, auquel incombait la discipline du Chapitre et qui suppléait le prieur à l'église, au cloître, au réfectoire et ailleurs, et le *maître des novices*, qui enseignait à ces jeunes religieux la grammaire et la musique. Ces deux officiers étaient à la dévotion du prieur. Enfin, venaient les officiers domestiques : le *cuisinier* et le *marillier*, dont les emplois étaient perpétuels, l'aide de cuisine ou *solliard* et le *barbier*, qui étaient aussi au choix du prieur.

Le seigneur prieur était tenu d'entretenir à ses frais les constructions du prieuré, église et bâtiments claustraux, à l'exception des cellules des dignitaires. Il devait aussi avoir un *bouteiller* assermenté, qui avait les clefs du cellier et devait dûment gouverner le pain et le vin. Il était tenu d'offrir trois repas généraux par an aux religieux et aux serviteurs du monastère, ainsi qu'aux curés, chapelains, prêtres, clercs, gentilshommes, officiers et *francs* de toute la terre de Romainmôtier. Ces agapes solennelles avaient lieu : la première, le jour de la dédicace de l'église (le 12 janvier); la deuxième, le jeudi saint, et la troisième, le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, les patrons du monastère. Enfin, il devait une collation dans l'après-dîner des jours de fêtes solennelles (1) et toutes les fois

(1) *Nativité*, *Épiphanie*, *Purification*, *Pâques*, *Ascension*, *Pente-*

qu'il y avait procession hors de la maison, sauf aux Rogations.

Les obligations générales des religieux étaient les suivantes. Ils devaient célébrer les offices divins dans l'église du prieuré, réciter les heures canoniales en leur temps, conformément aux règles générales de l'ordre et particulières du lieu, à haute voix et avec dévotion. Ils devaient assurer, chaque jour, le service de trois messes : une première, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, dans sa chapelle, à heure de sexte; une deuxième, au maître-autel, à heure de tierce, grand'messe avec chœur, diacre et sous-diacre, qui était offerte pour l'ordre et pour ses bienfaiteurs; une troisième, dite messe du matin, qui se disait à l'autel du même nom placé derrière le maître-autel, pour le repos de l'âme des bienfaiteurs et des membres décédés de l'ordre. Cette dernière était une messe qui se chantait, en vertu des statuts de l'ordre et suivant une antique coutume, et à laquelle les religieux répondaient en chœur. La communauté devait aussi acquitter un certain nombre de fondations des seigneurs de la terre ou d'ailleurs, tant au maître-autel, où se disait, à heure de prime, une messe pour la famille de Seyssel, qu'à la chapelle de Saint-Grégoire dans le même temps, et aux autres autels selon les termes du contrat intervenu. Le sous-prieur avait le devoir de veiller à ce que les conditions d'heures et autres fussent remplies.

La vie était assez large à Romainmôtier ; mais elle était en rapport avec les travaux des religieux, qui partageaient, entre des occupations manuelles et l'étude des saintes lettres, le temps que leur laissaient leurs devoirs ecclésiastiques. Si le monastère était riche, il pratiquait largement l'aumône. Celle-ci était continuelle, et l'un des dignitaires

---

côte, Fête-Dieu, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, Assomption, Toussaint, Dédicace.

du prieuré en était chargé. Chaque jour, après le premier repas, la porte s'ouvrait au son de la cloche, et l'aumônier donnait à chaque pauvre qui s'y présentait un morceau de pain de ménage de la valeur d'une demi-miche et une égale quantité de pain blanc. La veille de la Saint-Martin d'hiver, il donnait un demi-pot de vin (1 litre 9) à qui en voulait et employait à cet effet de douze à seize setiers (240 à 320 litres). Le jeudi saint, il donnait à tout homme[1] qui se présentait au cloître la somme de deux deniers, ce qui employait ordinairement six florins. Enfin, le jour de carême-prenant, il donnait à tout venant une livre de viande, qui fut remplacée plus tard par une pièce de monnaie; la dépense s'élevait à dix florins. Il recueillait aussi pour les pauvres tous les restes de moins d'une demi-miche, à l'issue des trois repas généraux dont nous avons parlé.

En 1501, le prieuré de Romainmôtier fut le théâtre d'un événement très intéressant pour notre pays. On y célébra le mariage de Philibert le Beau, duc de Savoie, avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de la comtesse et duchesse Marie de Bourgogne. Ce mariage avait été préparé à Bruxelles par l'entremise de plusieurs seigneurs de Savoie, au nombre desquels était le prince-évêque de Lausanne, Aymon de Montfaucon. Partie de Bruxelles le 23 octobre, la jeune princesse arriva à Romainmôtier le 3 décembre, après soixante-sept jours de voyage. Elle avait suivi une route fort pratiquée alors et qui pénétrait dans le pays de Vaud par le pont des Clées. Le frère du jeune duc était allé à sa rencontre jusqu'à Dole, où avait eu lieu la cérémonie des fiançailles. Le jeune prince avait offert à la fiancée, au nom de Philibert, un cœur de diamant, auquel pendait, délicate allusion au nom de Marguerite, une perle de grand prix. Le soir, il y

(1) .... *Omni masculo....*

eut un bal, à l'issue duquel le lieutenant du fiancé alla revêtir une cuirasse et passa dans la chambre de Marguerite, dont il retarda le coucher par ses joyeux devis. Il se jeta ensuite à ses pieds, demanda à vivre et à mourir sous ses lois et ne se releva qu'après en avoir obtenu un baiser accompagné d'un riche diamant. Philibert les attendait à Romainmôtier, où les futurs époux couchèrent chacun dans son appartement. A minuit, il y eut bal, où six personnes exécutèrent un ballet. A la pointe du jour, Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, dit la messe et donna la bénédiction nuptiale. Les nouveaux époux partirent à midi pour Genève, où les attendait une réception d'une incroyable munificence (1).

Tombé aux mains d'iconoclastes et de vandales systématiques, l'antique monastère de Romainmôtier non seulement ne fut plus entretenu, mais dégradé comme à plaisir. Aussi n'en reste-t-il plus guère aujourd'hui que l'église, qui est devenue un temple réformé, c'est-à-dire la nudité même. Encore est-elle, on peut le dire sans injustice, dans le plus triste état, dans un état qui fait gémir même les descendants de ceux qui se sont plu à la déshonorer. Et cependant, c'est un édifice des plus remarquables, cette église de Romainmôtier, et sa destruction, que certains avaient conjurée naguère, aurait été une honte ineffaçable pour le canton de Vaud !

Le caractère général de son architecture est celui des monuments romans du VIIIe siècle, et rien n'empêche d'y voir, dans sa presque totalité, l'église consacrée, en 753, par le pape Étienne II. La forme est celle d'une croix latine, et elle est orientée. La croisée de son transept est surmontée d'une coupole arrondie, qui fut éclairée autre-

(1) V. Sinner, *Voyage hist. et litt. dans la Suisse occidentale*, Neuchâtel, 1781, 2 vol. in-8. Jean-Rodolphe Sinner (1730-1787), né à Berne d'une famille patricienne, était mayor de Ballaigues. Il a occupé, dans sa ville natale, des emplois distingués.

fois par quatre étroites fenêtres à plein cintre, actuellement murées. Primitivement à charpente visible, comme celle des basiliques, la nef principale a été voûtée vers la fin du XIVe siècle ; du moins sa voûte présente-t-elle les caractères de l'architecture de cette époque, qui est aussi celle du narthex qui la précède, et du chevet carré qui la termine. On attribue la construction de ces dernières parties au prieur Jean de Seyssel, qui a son tombeau dans le chœur et dont on relève les armoiries en différents points de l'édifice. Les arcs-doubleaux et les nervures de cette voûte présentent une décoration polychrome assez intéressante. Cette nef est éclairée par des fenêtres étroites et cintrées. Il en est de même des collatéraux. Ceux-ci ont été voûtés, dès le principe, en berceau cintré. Ils sont séparés de la nef principale par trois lourds arcs cintrés que supportent de massifs piliers cylindriques à chapiteaux frustes. Des pilastres qui complètent cet appareil de soutien, le premier est hémicylindrique, le deuxième quadrangulaire. Ce dernier est celui qui confine au transept.

Le chœur est flanqué de deux chapelles du même style que lui et d'inégales longueurs. La chapelle de droite, plus longue que l'autre, communique avec le chœur par deux arceaux cintrés supportés par des colonnes à section quadrangulaire, dont les chapiteaux ont reçu un commencement d'ornementation. Celle de gauche n'a que la première travée, la deuxième servant d'assise au clocher. Le chevet du chœur est éclairé par une grande verrière ogivale à trois panneaux, terminée supérieurement par une demi-couronne de petites rosaces rayonnantes.

Le narthex se compose de plusieurs travées de style ogival supportées par des faisceaux de colonnettes aux chapiteaux découpés en feuillages. Les murs sont ornés, en bossage, de fleurs de lis et de têtes couronnées qui rappellent les rois francs et bourguignons.

Enfin, le clocher est une tour romane carrée, éclairée,

sur ses quatre faces, par des fenêtres géminées à plein cintre, terminée par un toit de même forme et une flèche octogonale en charpenterie, couverts l'un et l'autre d'ardoises. Dans une loge, qui en occupe le premier étage, on voit de curieuses peintures murales, peut-être aussi anciennes que le gros œuvre du monument. La pièce du rez-de-chaussée a servi de sacristie. Il ne reste de l'ancien mobilier ecclésiastique que quelques stalles et le baldaquin en bois sculpté, sous lequel elles étaient placées. On a fait de cet ensemble une sorte de banc d'œuvre qui fait face à la chaire. Stalles et baldaquin appartiennent, par leur architecture, au style ogival de la décadence, mais ils sont très finement sculptés. Le baldaquin, en particulier, est très fouillé. La table de communion est le tombeau roman d'un des anciens autels, le maître-autel très probablement. Elle est en pierre, et composée d'une dalle assez épaisse supportée par quatre colonnettes.

Nous avons vu que les possessions de Romainmôtier dans le comté de Bourgogne sont restées biens ecclésiastiques jusqu'à la Révolution française. Les religieux, demeurés fidèles au catholicisme et à leurs vœux monastiques, formèrent d'abord, à Vaux-et-Chantegrue, une petite communauté qui vécut de ces biens. A la mort du dernier d'entre eux, l'autorité ecclésiastique en fit la dotation d'un prieuré rural, qui retint le nom de l'antique prieuré conventuel, et fut aussi appelé prieuré de Vaux, du nom de la résidence de son titulaire. On le nommait enfin souvent prieuré de *Notre-Dame de Vaux*, à cause d'une statue de la Vierge qui était vénérée dans son église et qui pouvait provenir de celle de Romainmôtier.

C'est vers 1560 qu'a dû mourir le dernier religieux du monastère; car le premier prieur rural de Romainmôtier, messire Pierre de Larbamey, fut nommé cette année même. Il prit le titre de seigneur de Vaux-et-Chantegrue, de Bannans et de Sainte-Colombe. Il était, en même temps,

patron de l'église de Bannans, de la chapelle de Sainte-Colombe et du prieuré rural de Saint-Point.

Dès sa nomination, Pierre de Larbamey s'occupa de faire reconnaître ses droits; ce qui fut assez laborieux, les titres nécessaires étant restés entre les mains des Bernois. Ce ne fut que le 3 juillet 1581 qu'il obtint, du parlement de Dole, le mandement nécessaire. C'est de Bannans que lui vinrent les principales difficultés. Un de ses tenanciers dans ce village, noble Simon Gaignefin, écuyer, lui donna, le 9 avril suivant, le dénombrement des propriétés en champs et en prés qu'il tenait de Romainmôtier. Mais cette soumission fut la seule, et le pauvre prieur, pour éviter les frais et les embarras d'un procès avec Nicolas Barillet, auditeur à la cour des comptes de Dole, crut bien faire en lui cédant la seigneurie de Bannans, et en recevant en échange un domaine aux Grangettes et à Saint-Point. Plus habile en cela qu'il ne pensait l'avoir été, Pierre de Larbamey vit revenir à lui les habitants de Bannans, qui préféraient, à tout prendre, sa domination à celle d'un seigneur laïque qui n'avait pas l'air commode. Ils firent à l'arrangement intervenu une opposition acharnée, qui ne fut vaincue que quatorze ans après, en 1594, par une sentence arbitrale de l'official de Besançon. Ils avaient été soutenus, dans leur opposition, par les propriétaires de fiefs dans le village, nobles Jacques Franchet, docteur ès droits; Adrien Colin, seigneur de Parcey; Denis Dumoulin et Simon Gaignefin, qui, pas plus qu'eux, ne se souciaient de Nicolas Barillet. L'enquête qui précéda avait eu lieu à Pontarlier, le 4 novembre 1585, pardevant Jean Doroz, prieur de Vaux-sur-Poligny, assisté de Jacques de Lisola (1).

---

(1) Nous apprenons, dans l'instrument qui y fut élaboré, que quarante-neuf ménages et vingt-quatre charrues de Bannans payaient des droits au prieur.

Cette enquête, favorable, en général, au maintien de l'ancien état de choses, c'est-à-dire de la conservation de la seigneurie par le prieur, échoua par le fait de l'adresse de Barillet, adresse de robin qui réussit à se rendre favorable le pouvoir religieux, comme le pouvoir judiciaire qui lui était acquis. Un échange, qu'il fit avec le roi d'Espagne, comte de Bourgogne, de la pêche du Drugeon, entre le moulin de Chaffois et Sainte-Colombe, contre les possessions du domaine à Bannans et à Bulle, fut homologué par l'abbé de Cluny et confirmé, le 2 mai 1594, par une sentence de l'official de Besançon, délégué du saint-siège. Condamnés aux dépens, qui s'élevèrent à la somme de 2,000 fr., considérable pour le temps, les habitants de Bannans finirent par transiger, le 17 mars suivant, avec Barillet. L'acte reconnaît que le nouveau seigneur de Bannans y possède la totale justice, haute, moyenne et basse, et l'aide aux deux cas de captivité et de voyage d'outre-mer, mais que la mainmorte, les droits de lods et de retenue, et ceux de tabellionage et de scel n'y existent pas.

Le bien d'autrui ne profite pas, dit-on, et va rarement à la troisième génération dans la famille du voleur. Dans celle de Barillet, il ne dépassa pas la deuxième : son fils Pierre, qu'il avait probablement élevé, en spoliateur de l'Église, dans la haine des religieux et autres personnages ecclésiatiques, ayant pris part à la révolte des Pays-Bas contre le roi d'Espagne, vit tous ses biens commis et vendus par décret du parlement de Dole. La seigneurie de Bannans, à la réserve de la haute justice, qui devint domaniale, fut acquise par la famille Marchant de la Châtelaine, qui l'a possédée jusqu'à la Révolution française (1). Un neveu de Nicolas Barillet, Poncet Barillet, qui lui avait succédé en 1593, en qualité de maître des comptes à Dole,

(1) V., pour tous ces détails, Barthelet, *Rech. hist. sur Mont-Sainte-Marie*, p. 186 à 190.

avait créé une branche de Barillet qui finit aussi mal que la sienne. En 1643, le fils et homonyme de Poncet Barillet était condamné à mort par le parlement de Dole pour crime de haute trahison. Il avait passé secrètement aux Français pendant la guerre de Dix ans (1).

Le prieur de Romainmôtier n'avait conservé que le patronage de la paroisse de Bannans. Droz (2), un des historiens de Pontarlier, raconte qu'à la mort de ce personnage, l'église de Bannans portait son deuil et qu'une litre ou ceinture funèbre entourait l'édifice, à l'intérieur et à l'extérieur, pendant un an et un jour. Plus heureux en ce qui concernait ses autres droits, il avait gardé la seigneurie de Sainte-Colombe, à la réserve de la haute justice qui appartenait au souverain, et celle de Vaux-et-Chantegrue avec tous les droits qui pouvaient en dépendre. Le village de Sainte-Colombe était de la paroisse de Bannans et sa chapelle avait le même patron qu'elle ; mais l'abbaye de Sainte-Marie présentait à la cure de Vaux-et-Chantegrue.

En 1789, le prieur de Romainmôtier était l'abbé Petitjean, qui avait siégé en cette qualité aux états de Franche-Comté de l'année précédente. Lors de la mise des biens ecclésiastiques à la disposition de la nation par l'Assemblée nationale, il écrivit, sous le titre de *Mémoire au roi et protestation de M. l'abbé Petitjean, prieur de Romainmôtier en Suisse*, une brochure (3) qui n'eut, malheureusement, aucun succès ; Louis XVI avait cru pouvoir sanctionner une mesure dont le véritable caractère se dissimulait, cependant, assez mal sous les apparences d'une sorte de prêt. Le pauvre prieur ne fut pas plus heureux avec les Bernois dominateurs du pays de Vaud, qu'il essaya vainement d'intéresser à sa cause : l'incident diplomatique qu'il cher-

---

(1) Les Barillet, originaires de Nozeroy, portaient *d'azur à 3 barillets d'or, 2 et 1.*

(2) *Hist. de Pontarlier*, p. 3.

(3) In-8 de 132 p.

chait ne paraît pas les avoir tentés, dans un moment fort difficile pour les oligarchies suisses. Il semble, d'ailleurs, que les descendants des spoliateurs de 1536 étaient plutôt gens à s'entendre avec les spoliateurs de 1790 !

Réfugié à Échallens, puis à Fribourg, où il demeura dans la famille de Mgr de Lenzbourg, qui l'accueillit avec beaucoup de bienveillance, l'abbé Petitjean partit, en janvier 1792, pour la Pologne. Les tristes événements dont ce malheureux pays était alors le théâtre le contraignirent, en 1795, à se retirer à Breslau, où il remplit les fonctions de secrétaire du ministre de Prusse pour la correspondance latine et française. Il s'employa, par tous les moyens, à secourir les réfugiés ecclésiastiques dans la triste situation que leur avait faite la Révolution française, et prit notamment une part active aux collectes qui furent faites à travers l'Europe pour les prêtres français demeurant en Suisse (1). M. l'abbé Ducrest a fait dernièrement, à la Société cantonale d'histoire de Fribourg, une très intéressante communication sur l'abbé Petitjean, dont il reste, à l'évêché, une vingtaine de lettres, toutes adressées à l'abbé Gottofrey, vicaire général, sauf deux, à Mgr de Lensbourg lui-même.

Le Concordat de 1801 n'a pas rétabli les prieurs ruraux, devenus, il est vrai, depuis longtemps inutiles, et que l'ancien régime n'avait pas épargnés (2). Ainsi s'est terminée, après deux siècles et demi d'une durée qui ne fut pas exempte d'interruptions, la survie du prieuré de Romainmôtier.

---

(1) V. l'abbé L. Jérôme, *Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution.*

(2) Il avait supprimé la moitié de ceux du diocèse de Besançon, les réunissant à des institutions plus utiles.

PRIEURS DE ROMAINMOTIER

A. Conventuels (1)

Pontius, 1001.
Vuarnerius, 1027.
Roclenus, 1040.
Vuillineus, 1070.
Stephanus, 1075-87.
Siguino, 1090.
Artaldus, 1092-96.
Stephanus II, 1097-1108.
Lambertus, 1109.
Guigo, 1115-21.
Artaldus II, 1125.
Harduinus, 1126.
Lambertus II, 1130.
Barthélemy de Granson, 1135.
Pontius II, 1135-39.
Vuido, 1141.
Humbertus, 1148-50.
Guido, 1154-58.
Vuitfredus, 1160.
Vualcherus, 1178.
Berardus, 1181.
Otto, 1187.
Stephanus III, 1198-1223.
Johannes, 1226.
Reinaldus, 1227-57.
Henricus, 1259.
Aymon de Playsie, 1261-80.
Gaufridus, 1280-85.
Otto II, 1287-98.
Aymo II, 1300.
Richard, 1303.
Jacques, 1307.
Vuillerme de Montricher, 1315-37.
Arthaud III Allamand, 1338-71.
Henri II de Sivirier, 1372-79.
Jean II de Seyssel, 1381-1432.
Jean III de Juys, 1433-47.
Jean-Louis de Savoie, 1450-82 (2).
François de Savoie, 1482-90 (2).
Claude de Livron, 1491.
Michel de Savoie, 1492-1521 (2).
Claude II d'Estavayer, 1521-34 (2).
Théodule de Rida, 1535-37.

B. Ruraux

Pierre de Larbamey, 1560.
Laurent Jeanbrun, 1624 (3).
Guillaume Simonin, 1626 (4).
Etienne Corte, 1688 (5).
Nicolas-Dominique Corte, 1732.
Joseph Briot, 1746.
N. Petitjean, 1787.

(1) D'après De Mulinen, *Schweizerische Geschichtforscher*, t. III. 1820.

(2) Prieur commendataire. Jean-Louis de Savoie était archevêque de Tarentaise, évêque de Maurienne et prieur de Nantua et de Payerne; François de Savoie, évêque de Genève, archevêque d'Auch et prévôt de Saint-Bernard; Claude d'Estavayer, évêque de Belley, prévôt de Lausanne, abbé de Hautecombe et du Lac de Joux, chancelier de l'Annonciade.

(3) Docteur en théologie, abbé de Clairefontaine, protonotaire du Saint-Siège, théologal de Besançon et doyen du Chapitre de Poligny.

(4) Archevêque *in partibus* de Corinthe, évêque auxiliaire de Besançon et abbé de Saint-Vincent.

(5) Résident à Rome.

LA VIGNE ET LES VIGNERONS

A BESANÇON

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Alfred VAISSIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 26 janvier 1899)

MONSEIGNEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,

Pour un nouvel élu de l'Académie, l'expression seule de profonde gratitude envers la Société d'élite qui a bien voulu l'accueillir dans son sein doit correspondre à l'honneur reçu et le justifier dans une certaine mesure. Il faudrait, pour satisfaire à ce devoir et répondre à une pareille faveur, se conformer à l'usage et présenter, à titre de bienvenue, une étude littéraire ou scientifique, fruit de travaux antérieurs.

Quand vous m'avez honoré de vos suffrages, vous avez voulu, Messieurs, je le suppose, récompenser plutôt quelques efforts employés à la mise en valeur de nos antiquités locales, qu'encourager de timides essais de littérature viticole. Me sera-t-il permis de ne renoncer aujourd'hui ni aux uns ni aux autres, et de concilier cette double quoique très insuffisante préparation, en usant d'un procédé familier aux collectionneurs, à savoir de

chercher à donner de l'intérêt à un sujet tiré de notre passé viticole en groupant autour de lui, non plus de menus et anciens débris, mais quelques faits ou documents extraits pour la plupart des archives municipales de Besançon et demeurés inédits faute d'un cadre approprié?

Puisse ce mince apport à l'étude de nos annales me favoriser de votre gré dans l'expression de ma reconnaissance, tant pour l'honneur de siéger parmi vous que pour celui de prendre la parole devant un auditoire aussi distingué.

I.

Une ville de vignerons.

Si jamais la configuration topographique a marqué de son empreinte l'histoire d'une cité, c'est bien à Besançon que l'on peut en trouver un exemple.

Dans ce lieu, comme fermé par la nature, s'est maintenu un petit État quasi indépendant, où les événements ont pris un caractère singulièrement propice à l'observation.

Là, tout s'est passé comme dans la demeure d'une famille où chaque membre a occupé la place qui convenait à sa fonction, lutté opiniâtrément pour conserver ou améliorer sa situation, et, après chaque débat, recourant aux bons accords qui rendent la vie supportable.

Quand on se demande quelle était l'industrie principale qui entretenait l'activité et procurait les ressources nécessaires à cette agglomération urbaine, il suffit, pour se renseigner, de jeter un coup d'œil sur les plus anciens plans de la cité. De ce que ces documents ne remontent pas plus haut que le commencement du XVIIe siècle, ils ne perdent rien ici de leur valeur, bien au contraire, si l'on considère la persistance des choses et celle des coutumes dans cet antique milieu.

Ces plans nous montrent, sur la partie rocheuse et domi-

nante, des constructions irrégulièrement échelonnées et d'où, en raison de la pente, la circulation bruyante devait s'écarter. Au bas, au contraire, dans la plaine circonscrite par la rivière, ce sont trois rues parallèles où les maisons se touchent mais sont attenantes à de vastes espaces, équivalents en étendue à la bonne moitié de la presqu'île.

Ces terres, encloses de murs, sont cultivées en vignes.

Au delà de la rivière, derrière la file des habitations d'Arènes à Battant, au delà des murs, de Canot à la Mouillère et au loin dans les Chaprais, ce sont toujours des vignes.

A plus forte raison, les parties bien orientées de la vallée présentent-elles sur une longue étendue la même exploitation du sol.

Si l'on jette le regard sur les friches actuelles des parties hautes de ces côtes, d'énormes entassements de pierres sont des témoignages certains de cultures de vignes abandonnées.

La totalité du vignoble de l'intérieur a disparu, et près des trois quarts de celui de l'extérieur sont en voie de transformation; convenons qu'une ville qui, il y a quatre siècles, ne devait pas compter plus de 10,000 habitants, pouvait être appelée une *ville de vignerons*.

Estimant, à leur point de vue, qu'une illustration de cette nature n'ajouterait pas le moindre relief au monument qu'ils ont élevé, nos historiens n'ont pas cru devoir étudier sous cet aspect notre métropole religieuse et militaire. Cependant une industrie qui, durant si longtemps, a absorbé les forces vives d'une population, n'est pas sans avoir laissé des souvenirs intéressants qu'il convient de rassembler.

La vigne et les vignerons sont à ce point mêlés aux phases les plus curieuses de notre histoire, que, pour en avoir l'intelligence intime et complète, il est nécessaire de tenir compte de cet élément important, et de reprendre de loin la chaîne des événements.

Mais, dira-t-on, de simples vignerons ne peuvent avoir d'histoire que lorsqu'ils ne travaillent pas. C'est précisément le fond principal de celle qu'il s'agirait de raconter.

Ici, le côté cultural doit céder la place à l'étude du mouvement social.

Qu'on se représente une toile de fond, où les personnages qui jouent les grands rôles disputent avec acharnement de leurs graves intérêts, pendant que, au premier plan, des figures subalternes passent et repassent, instruments le plus souvent des ambitieux, tantôt malapprises et insubordonnées, tantôt patientes et travailleuses; tel serait l'ensemble de la composition.

Il est douteux qu'une connaissance suffisante de l'humble métier de vigneron puisse suppléer à l'érudition qu'exigerait la simple esquisse d'un pareil tableau; mais quand la reconnaissance commande et qu'on obéit, la témérité a des chances pour être pardonnée.

II.

Le seigneur archevêque.

Un bas-relief de l'Arc antique de Porte Noire (1) nous apprend que la vigne était très appréciée à Besançon à l'époque gallo-romaine, avant les invasions des barbares et les ruines du xe siècle.

Au commencement du xie, la ville, ravagée par les Hongrois, ne comptait plus d'autres citoyens que les débris d'anciennes familles gallo-romaines attachées à leurs demeures, et groupées autour de quelques églises ou chapelles disséminées sur divers points de la presqu'île du Doubs. Des prêtres ainsi que des religieux, sans grande

---

(1) A. Vaissier : *Essai d'interprétation des sculptures de Porte Noire. Mém. de la Société d'émulation du Doubs.* 7e série, t. II, 1898.

autorité, vivaient dans leur voisinage, près des deux anciennes cathédrales de Saint-Étienne et de Saint-Jean, à moitié ruinées.

En 1031, un chanoine de cette dernière basilique était promu à l'épiscopat. C'était Hugues Ier, que l'on a surnommé le Grand.

Grâce aux circonstances qui favorisèrent le sage et habile prélat, tout devait bientôt changer de face dans la pauvre cité, et l'Église, alors l'unique dépositaire des traditions de science et d'humanité, allait reprendre dans ces lieux presque solitaires son rôle civilisateur.

Après avoir réussi à récupérer l'ancien domaine de son siège, et exercé le droit de premier occupant sur les terres abandonnées qui l'entourent, Hugues Ier fait appel aux habitants des campagnes, qui ne désiraient rien tant que la sécurité.

Le sol étant propice à la culture de la vigne, le second fondateur de Besançon venait d'en faire une *ville de vignerons*.

Le domaine était vaste, et ce n'était pas le conseil de deux Chapitres qui allait pourvoir à son administration. Prince d'empire, souverain au temporel comme au spirituel, le seigneur archevêque, quoique sans faste et studieux dans son cloître, appartenait malheureusement tout entier à la civilisation féodale; il a ses grands officiers, comme lui de noble race ; prenant en main leurs intérêts, il les a confirmés dans leurs biens, moyennant vasselage, dotés et investis de charges honorifiques, tant ecclésiastiques que civiles, dont plusieurs sont héréditaires. C'est le *chambrier*, pour le trésor, qui perçoit un tribut sur le bois flotté; le *maître d'hôtel*, qui a des droits sur la pêche; le *vicomte* préside à la justice, sans faire tort aux droits régaliens du monarque mitré; le *maréchal* est préposé aux gens d'armes; c'est aussi le *bouteiller* ou *panetier* qui a la signature de toutes les mesures de blé ou de vin;

enfin le *villicus*, ou maire, est le justicier ou percepteur des amendes ; plus tard il bénéficiera du contrôle de la monnaie, à la maison forte de la Tour du Change, près du pont de Battant.

C'était là une cour savamment organisée, dont les archevêques défendront pendant des siècles les privilèges et l'éclat.

Si l'on ajoute au nombreux personnel des maisons ecclésiastiques ou seigneuriales le groupe persistant des anciens citoyens de l'époque gallo-romaine, hommes libres et indépendants qui possédaient quelques terres franches dans la ville ou dans les environs, on estimera combien était disproportionné le partage de la propriété entre la classe dirigeante et la population mainmortable qui payait cens et redevances pour l'habitation et le sol dont elle n'avait que la tenure. Parmi cette population où le métier de cultivateur est prédominant, on n'entrevoit qu'une armée d'ouvriers. Le palais épiscopal et les abbayes sont seuls abondamment pourvus des locaux et du matériel nécessaires pour la conservation des denrées. Le vin, en particulier, y est l'objet de soins attentifs, tant pour développer sa qualité maîtresse d'être de bonne garde, que pour assurer, en cas de mauvaises années, une réserve trop bien justifiée.

L'archevêque s'est réservé le droit de vendanger deux jours avant tous autres, puis celui de vendre son vin sans concurrent la veille et le jour de la fête des Rois ; *c'est le banvin de l'archevêque* (1).

Le 5 janvier les représentants du seigneur révérend attendent les délégués des citoyens à la *volte* ou cave d'une maison léguée à l'archevêché (n° 41 de la Grande-Rue). Le vin nouveau que contient un tonneau du prélat est l'objet d'une gustation officielle dont le résultat permettra d'en

(1) Pièces justificatives F, G, H.

déterminer la valeur. La fixation du prix après délibération de la commission et accord des deux parties ne donne occasion à aucune difficulté, mais il se présente quelquefois des incidents que les procès-verbaux mentionnent.

Le taux annuel, ou le *vin banal*, a été établi le 9 novembre pour les hautes, moyennes et basses côtes.

L'abbaye de Saint-Vincent, dotée par les archevêques et qui possédait déjà peut-être tout son clos de soixante ouvrées, dont cinquante-six en vignes, avait le privilège, même durant le ban de l'archevêque, de vendre du vin dans le cellier ou à la taverne, ou toute autre maison qu'il plaisait à l'abbé de désigner. En 1342, une cruche de vin sortant de l'abbaye avait été saisie au nom de l'archevêque durant les jours de son ban ; l'abbé intente aussitôt une action en restitution de ce vin et exige une déclaration par laquelle « on rétablira ledit abbé et ses religieux, autant qu'il se peut et qu'il se doit, dans le droit de vendre durant le ban du prélat ». Les copies de la contravention et du désistement de l'archevêque furent transmises à la municipalité (1).

Ces détails sur le banvin, aussi bien que ceux relatifs à la culture que l'on pourrait signaler en remontant au delà du XIVe siècle, montrent que pendant des siècles rien ne change dans les coutumes à Besançon. L'on reconnaît même dans les vieilles chartes, sous une forme très légèrement vieillie, les appellations modernes des lieux dits cultivés en vigne.

D'autre part, que le travail ait été fait pour portion de fruits (2), ou rétribué en argent, le gain de l'ouvrier difficile à apprécier en raison de la variation des noms des monnaies et de leur valeur, on peut être assuré que le vigneron avait à peine de quoi s'entretenir.

---

(1) Archives du Doubs. Inventaire de l'abbaye Saint-Vincent, p. 347.
(2) Voir pièces justificatives A et I.

Laissons donc la vigne tantôt prospère, tantôt en défaillance, comme à toutes les époques, pour suivre le mouvement social auquel vont participer ceux qui la cultivent.

III.

La féodalité et la commune.

En consolidant les bases de l'autorité qu'il exerçait par délégation impériale, Hugues Ier avait d'autant mieux armé ses successeurs d'une faculté de résistance très appréciable eu égard aux nécessités du temps, mais des plus fatales pour l'avenir. L'association du pouvoir spirituel avec celui de l'organisation féodale devait inévitablement compromettre l'Église en la rendant complice des abus de la fiscalité oppressive et de la corruption qu'engendre la richesse accumulée.

Les récriminations contre les conséquences d'une pareille domination ne se firent pas attendre. Le drame commence en 1157 par la destruction de la *Tour du change*, forteresse élevée au milieu du quartier mainmortable du bourg, près du pont de Battant. Du groupe des hommes libres, plus instruits et plus entreprenants, étaient sortis les instigateurs ; ce furent encore ces personnages qui servirent au peuple d'organes et de soutiens pour l'institution de ce Conseil des *pairs* ou *prodomes* appelé à juger des différends des futurs citoyens, et qui fut la première forme d'un gouvernement indépendant chargé de veiller aux intérêts de la communauté.

En 1225, cette Commune naissante est écrasée par l'archevêque Jean Halgrin, arrivé avec une forte armée pour venger son prédécesseur expulsé par le peuple.

En 1291, nouvelle sédition, avec la coopération des vignerons, qui brûlent et démolissent le palais-forteresse construit par l'archevêque Eudes de Rougemont sur la hauteur de Rognon.

La Commune s'était reconstituée ; ses premiers gouverneurs n'hésitent plus alors à correspondre avec les pouvoirs supérieurs et à supplier même l'empereur de retirer sa protection à ceux qu'ils considéraient comme les ennemis de leurs franchises.

Après un siècle de procès et d'escarmouches on aurait pu croire que la paix était assurée par le traité dit de Rouen (1435), où les immunités ecclésiastiques furent confessées par les Gouverneurs, lorque ceux-ci, feignant de croire à l'approche d'un ennemi qui ne vint pas, envoyèrent les vignerons incendier et démolir le vieux château épiscopal de Bregille, qui portait encore ombrage à la cité. L'interdit jeté sur la ville ne sera levé que lorsqu'elle aura payé une forte indemnité à l'archevêque Quentin Ménard. « Ce sont les Gouverneurs qui nous ont commandé la démolition, disent les vignerons, c'est à eux de payer ! » Et cette population pauvre écoute les excitations d'un homme diffamé, l'orfèvre Jean Boisot, qui se met à la tête du mouvement révolutionnaire. Un conseil insurrectionnel abolit les gabelles, vide les caves et vend les biens des anciens Gouverneurs en fuite ou emprisonnés ; le tumulte est à son comble.

Le maréchal Thiébaud de Neuchâtel, envoyé par le duc Philippe le Bon, arrive dans ce guêpier ; mais il n'a que le temps de s'échapper par la porte de Charmont, où un bloc de pierre, poussé par le vigneron Jean Varin, brise un de ses éperons. Dans Battant, Boisot, les vêtements en désordre, accourait à cheval en vociférant.

Quelque temps après le maréchal revenait avec quinze cents chevaux, ramenait les notables et faisait pendre plusieurs des révoltés. Boisot avec quatre communards sont également exécutés à Gray, et leurs cinq têtes, rapportées dans un sac à Besançon, sont fichées sur des lances à la porte de Charmont, celle de Boisot près du pont, à la cime d'un tilleul.

Un an après, un épouvantable incendie détruisait une partie de la ville, depuis les boucheries jusqu'à l'extrémité de la rue Poitune, éclairant encore de sa lueur sinistre la tête de Boisot.

« Ce qui causa que led. feu fit tant de mal, dit un chroniqueur, ce fut que le commun peuple ne voulut oncques s'employer à la rescousse d'icelluy pour ce que auparavant on leur avait osté leurs armures et tous bastons de guerre. »

La paix faite, les vignerons subirent les conséquences de leur participation aux désordres. Ils furent taxés à quatre blancs par jour au lieu de cinq, avec défense à tous preneurs de leur *bailler vin*. En 1499 cette ordonnance fut confirmée (1).

IV.

Ordonnances pour les vignerons.

Beaucoup moins démocratique qu'on ne le supposait en tant que procédant de l'élection populaire, le gouvernement de la cité, très ferme et très sévère, publiait dès le XIIIe siècle des ordonnances pour les métiers. Au début de celles des vignerons, restées en manuscrit, on voit que les Gouverneurs avisent au danger des assemblées séditieuses.

« Pour ce que l'état des vignerons est grand dans cette

---

(1) Messire Jehan de Libron, prêtre chanoine de l'église métropolitaine, ayant à déplancher des vignes sur la fin de mai, donna du vin aux ouvriers. Ce qui étant venu à la connaissance de MM. les gouverneurs, le chanoine fut gagé par les officiers-sergents de l'Hôtel consistorial et assigné pour payer l'amende. Le chanoine déclara que ce qu'il avait fait, dans l'ignorance des édits, n'était que pour encourager ses ouvriers à mieux travailler et non au mépris des ordonnances; qu'à l'avenir il observerait, encore que le Chapitre n'y était compris aucunement. Sur lesquelles remontrances lui fut rendu son gage. *Délibérations municipales.*

cité...., des trois parts plus que tous autres, au moyen de quoi ils pourraient faire quelque dissention, monopoles et séditions en leur état que pourroit porter merveilleuse perte et dommage à notre chose publique, ce qui seroit encore pire à eux mêmes pour les peines d'argent et punitions corporelles que par après ils en pourroient souffrir, avons defendu et defendons qu'ils ne soient tels ne si hardis dorénavant, eux assemblés par trois ou quatre, d'y faire ni trouver cause à cet effet, de se réunir en plus grandes parties, soit par confréries soit pour leurs labeurs. »

Deux édits de 1522 et 1523 sont plus explicites :

« En présence de vingt-huit vignerons, dont quatre des bannières de la cité, Messieurs ont conclu que les vignerons ne devaient pas être plus de trois à boire ensemble, qu'ils ne devaient faire aucun rassemblement à l'occasion de leur confrérie qu'ils nomment de Saint-Vernier, » et qu'à l'église des Jacobins où ils se rendaient, il leur était défendu « de tenir registre de leurs dévotions; » d'autre part on ne tolérerait pas les réunions « pour aller querre le mai au bois ni pour pourter charités par personnages déguisés. »

Cet édit contient une des premières mentions du culte de saint Vernier à Besançon, et des singuliers usages dont il était l'occasion, comme en Auvergne en particulier. Les craintes de mouvements populaires, issus de la confrérie, se trouvèrent, environ cinquante ans plus tard, justifiées par cette rébellion des vignerons, à qui l'on avait défendu d'aller en armes à la procession du saint patron.

En manière de mépris des ordres du conseil, ils étaient descendus de Chaudanne, portant des branches vertes et menant un bruyant défilé. Il y eut des arrestations, les prisonniers furent exigés par les factieux, mais le lendemain on condamnait au bannissement ceux qui méritaient d'être punis.

Il est à présumer que « les charités pourtées par per-

sonnages déguisés nous rappellent ce costume bisare du sac percé de deux trous pour les yeux, sous lequel de vrais personnages de qualité se dissimulaient pour pratiquer des œuvres de miséricorde. »

La rigueur de nos ordonnances apparaît encore davantage dans un autre article où, après une fugitive expression de sympathie, succède aussitôt, dans l'intérêt de la propriété viticole, une appréciation très sévère de la conduite des ouvriers. Il s'agit de la culture des *vignes en tâche*, autrement dit *à la marchandise*.

« Pour ce que du passé nous avons vu et connu, et aussi continuellement rapporté par nos bons et loyaux citoyens, que les vignerons vieux, jeunes et enfants, prenaient tant et de si grosses et importables peines en faisant les vignes en tâches qu'ils se ruinaient le corps, tellement qu'ils en devenaient faibles à jamais et de bien moindre durée, et mêmement pour la chatterie du gain qu'ils faisaient, ils venaient tellement dépensiers et méchants qu'ils n'avaient rien, et outre ce, pour avoir gain et plus tôt expédier leurs tâches, ils laissaient du fesson, de la taille et autres coups nécessaires la plus grande part, tellement que les vignes en étaient réduites en désert, et après leurs tâches ne pouvaient ouvrer pour autrui, ains se reposaient la moitié du temps, travaillant fort lâchement, ce qui causait grand préjudice et dommage à nosd. citoyens.

« Pour obvier donc à ce que dessus a été défendu de faire telles assemblées, au moyen de quoi toute la cité se pourrait trouver en danger, et eux-mêmes aux plus grands hasards, n'y entreprendre, ni marchander ci-après aucunes vignes en tâche, en secret ou en appert, attendu que c'est la vraie ruine d'icelles, à quoi il convient donner ordre, *attendu que le vignoble est la vraie substance de la cité*(1). »

(1) Cette considération de l'importance de la vigne à Besançon est maintes fois exprimée dans la suite des délibérations. Voir en outre les notes additionnelles J et K (XVIIIe siècle).

Autre ordonnance, de bon conseil, qu'il est peut-être utile de rappeler :

« Défendons de faire aucune plantation de vignes dans les côtes de Montboucon et de Chaudanne anciennement cultivées et en désert, car nous avons trouvé par nos anciens papiers que plusieurs citoyens en sont été pauvres et malheureux, et une partie de nos bonnes vignes demeurées en arrière par ce moyen. »

Passons sur le surplus de ces ordonnances relatives au travail lui-même, à sa rémunération, aux vendanges, au taux des vins, aux falsifications, à la gabelle, à la recherche et au cri des vins, pour appeler l'attention sur la prohibition de certains cépages.

« Défendons aux vignerons, disent nos ordonnances, de planter ou prouver aucun gaummés, fourreaux ou melons ni tels et semblables méchantes sortes de lains, en leur ordonnant expressément.... qu'ils déracinent de tout point ce qu'ils en treuveront, soit en leurs héritages ou d'autruy, et ce qu'ils ne pourront coper, qu'ils le rapportent et dient aux maîtres et besaugeurs (1) qu'ils le fassent incontinent ôter, à peine de dix sols pour un chacun...., attendu que le mauvais lain (2) est de telle nature qu'en tout vin où il est entremis, il est toujours cause de la perdition d'iceux. »

En 1395, Philippe le Hardi avait lancé son fameux édit contre le gamay. Sur la complainte de plusieurs bourgeois et habitants de ses bonnes villes de Beaune, Dijon, Chalon et du pays d'environ, « où aient accoustumés croistre et venir les meilleurs et plus précieux et convenables vins

---

(1) *Besaugeur* (*Bisagere*, *Bisactor?*), homme de confiance, surveillant les chantiers et prenant plus ou moins part au travail. Voir pièces justificatives C et E.

(2) *Lain* ou *lein*, origine latine, *malum lignum*, *mauvais bois*, comme disent encore les vignerons, soit *mauvais lignage*, *mauvaise espèce*.

du royaulme de France pour le norrissement et sustentacion de créature humaine, et que, pour la bonté d'iceux, notre Saint Père le Pape, mons. le Roy et plusieurs autres seigneurs, tant gens d'église, comme nobles et autres, aient eu accoustume par excellence de faire leur provision des vins cruz aud. lieux, etc. »

Après une compendieuse énumération des avantages que son peuple retirait d'une si éminente clientèle, le duc de Bourgogne exposait que « depuis peu de temps en ça plusieurs de ses sujets convoiteux d'avoir grant quantité de vins, cautilieusement entre les bonnes vignes desdits lieux où souloit croistre le dit bon vin et entre lieux d'environ, comme en curtilz, prés et terres arables, ont planté vignes d'un très mauvaiz et très desloyaul plant, nommez gaamez, duquel mauvaiz plant vient très grant habondance de vins.... Et lequel vin de gaamez est de tel nature qu'il est moult nuysible à créature humaine, mesmement que pluseurs qui ou temps passé en ont usé, en ont été infestés de griez maladies, si comme entendus avons.... »

A Besançon on tenait le même langage, et les ordonnances qui obligent, sous peine d'amende, tous vignerons maîtres ou besangeurs à déraciner les gamays partout où ils les rencontrent affirment que « le mauvais lain est de telle nature qu'en tout vin où il est entremis il est toujours cause de la perdition d'iceux, et qui en beuvroit par un ou deux ans, cela suffirait pour faire devenir lépreux, comme sûrement cela a été certioré par bons et loyaux médecins. »

Toutefois il faut rappeler que si l'édit ducal émettait cette opinion étrange que le vin qui « est yssuz et faiz dud. plant de gaamay est de sadite nature plein de très grant amertume, » c'est qu'il en fait un bouc émissaire à propos de la fabrication de vins déloyaux, car il ajoute « quant il est cuilliz et amassez de nouveaul, il tient une manière de doulceur, et ceux qui les ont accoustumé re-

cueillir et faire, quant ils les veulent vendre et déduire sur leur lie nouvel, ont accoustumé mettre dedans les vaisseaulx de l'eau chaude en grant habondance. Pourquoy led. vin se maintient à grant intervalle de temps en ladite doulceur. Laquelle passée icilz vin dudit plant devient à sa première nature, et encore pires, car il devient tout puans (1). »

A Besançon on avait quelque raison de se défier de toute provenance étrangère (2). La remarquable propriété de conservation du produit local, grâce à l'emploi honnête de bons cépages, était à protéger. En écartant les vendanges ou les vins de qualité inférieure, on assurait en outre aux producteurs de la ville la clientèle locale, quitte à laisser entrer les gamays du dehors, comme en 1674, « à cause de la stérilité et des malheurs de la guerre, sans que cela tirât à conséquence. »

Les vignerons de Besançon seront appelés un jour (16 janvier 1570) à décider de cette grave question : si l'édit prohibant l'introduction de nouveaux plants doit être conservé. Ils répondront *oui*, mais, à la dérobée, les infractions étaient fréquentes. Dans la plupart des pays vignobles, on exigeait, à cette époque, pour les plantations nouvelles, une autorisation pour empêcher que les terres à blé ne fussent envahies par une culture qui produisait la surabondance de vin et la disette de grains. A Besançon, on peut citer une autorisation pour Cornandouille (1681),

(1) Le curieux édit du duc Philippe le Hardi contre le plant de gamay et l'engrais des vignes a été publié *in extenso* dans les *Actes du Congrès des vignerons français à Dijon, en l'année 1845*.

(2) Défense d'amener des vins d'autres pays, même du duché de Bourgogne, attendu qu'ils ne sont pas de telle bonté et garde que celui de Besançon; 26 septembre 1588. — Défense d'introduire dans la cité du vin de France qui est dommageable à la santé; 2 août 1652. — Le principal revenu des citoyens consiste dans la débite du vin qui croît sur le territoire de la cité, défense d'en laisser entrer d'étrangers à moins qu'ils ne proviennent de vignes appartenant à des citoyens et qu'ils ne contiennent pas de gamay ; 23 mai 1659. *Délibérations municipales.*

quelques années après, pour des vignes *closes de murailles;* puis à la Chaille, à la condition que le planteur laissera « prendre *gratis* du *marrin* aux vignerons de Pelousey. » Dans le statut d'Ornans, on regrette la trop grande facilité à accorder ces autorisations.

On verra que l'acheminement vers la tolérance devait avoir un retour des plus déplorables.

V.

Visites de vignes en ville et visite au Chapitre.

A la suite de cette question importante de la prohibition du gamay à Besançon, et avant d'entrer dans l'exposé des événements les plus intéressants de notre histoire viticole, il convient, pour l'intelligence de notre récit, de recueillir quelques détails fournis par deux documents assez curieux.

Le premier est un procès-verbal du 11 juillet 1564 relatif à une visite générale des vignes de l'intérieur de la ville, faite par des vignerons, tous citoyens de Besançon, commissionnés par les Gouverneurs pour la recherche des gamays. Il y est relaté que sur trois cents clos ou jardins environ, la plus grande partie se trouvait en contravention; voici comme exemple quelques articles :

« Aux jardin et verger du Saint-Esprit nous avons trouvé plusieurs vyts de gamay.

« Au jardin du pourtier de la cité, plusieurs vyts de gamay.

« Au jardin de Symon Barbizier, trois vyts de gamay.

« Au jardin des frères Jacobins, plusieurs vyts de gamay et en grand nombre.

« Au clos de MM. du Chapitre, *que Jehan Guignard fait,* plusieurs vyts de gamay (1). »

---

(1) Archives municipales, pièce détachée.

On peut se demander, d'après la note qui accompagne cette dernière mention, si on a effectivement opéré l'inspection des vignes du Chapitre, quand on connait le colloque qui s'y tenait trois mois auparavant.

Le 5 mai se présentent au Chapitre un groupe d'honorables citoyens de Besançon, accompagnés d'un sergent, officier de la cité. Le Grand chantre, entouré de six chanoines, recoit les visiteurs :

« — Messieurs, que demandez-vous en ce Chapitre? En vertu de quelle autorité y venez-vous? — Messieurs les Gouverneurs nous ont requis pour visiter les vignes closes et jardins, voir s'il s'y trouve des plants de vigne de gammez et en faire un rapport. — Votre mandat comprend-il la visite des vignes qui sont rière le Chapitre? » — Aussitôt l'officier présente l'instruction écrite des Gouverneurs.

Le Grand chantre, prenant la pièce, en donne lui-même lecture, en présence de l'assemblée renforcée d'un notaire et de deux témoins requis pour la circonstance.

« Il n'est en rien question, dans cet écrit, des vignes du Chapitre, fait le haut dignitaire, et si ces messieurs veulent procéder plus avant dans leur visite, je leur déclare que tout le district du Chapitre, personnes, terres et maisons, n'est en rien sous la juridiction des Gouverneurs, et qu'il est sous la sauvegarde de Sa Majesté l'Empereur. — Avez-vous une commission verbale plus explicite? — La réponse étant affirmative, le Grand chantre prend les présents à témoin et ajoute que le Chapitre se refusait à ce qu'on fît l'inspection. »

Un des délégués déclare alors « qu'ils ne passeront pas plus avant dans leur mission, qu'ils ne voulaient user d'aucune violence envers le Chapitre et qu'ils feraient leur rapport aux sieurs Gouverneurs pour y adviser ainsi qu'il leur plaira. Et sur ce les parties se retirèrent paisiblement d'un cousté et d'aultre. »

Le procès-verbal est aussitôt rédigé par le notaire et signé de trois clercs appelés comme témoins (1).

Cette scène, bien que se passant près de quarante années après l'assaut mémorable subi par les chanoines et que notre sujet très viticole va nous obliger à résumer, dépeint si exactement les dispositions du Chapitre relativement à toute ingérence étrangère, qu'il n'était pas inutile de la reproduire.

Les grands propriétaires monastiques pouvaient s'abriter derrière une résistance aussi fortement assise.

Que le vin des clos urbains des abbayes de Saint-Paul ou de Saint-Vincent fût taxé à la Saint-Martin au cours le plus bas, peu importait aux producteurs; ils avaient toute facilité pour l'améliorer par des coupages avec les récoltes de leurs meilleures vignes du dehors qu'ils entraient en franchise.

Les vignerons n'étaient pas dans l'ignorance de ces manipulations qui leur étaient interdites. Ajoutons qu'ils étaient envieux de ce luxe d'échalassage dans les Clos, tenus en *perchées* ou en *échameys* (2), très dispendieux pour les maigres ressources des petits cultivateurs, d'autant qu'il provoquait la hausse du *marrin*.

Une campagne contre les vignes des Clos de la part d'une municipalité aux aguets n'était pas faite pour déplaire aux vignerons bisontins.

Il va de soi que lors d'un renouvellement pressant des ordonnances contre les gamays, les propriétaires ecclésiastiques ne tinrent aucun compte des injonctions des Gouverneurs.

Mais ce ne fut là qu'une première passe, prélude d'une lutte autrement importante; le terrain était bien préparé.

---

(1) *Bibliothèque du Chapitre, recueil de pièces copiées.*

(2) Voir la note L.

VI.

L'affaire des Clos.

Tout en légiférant en matière de police urbaine, nos cogouverneurs allaient étendre le champ de leurs opérations.

On sait comment le sol de la cité était partagé entre les deux classes de la population, c'est-à-dire dans une proportion absolument inverse d'après leur importance numérique, et, pour toutes sortes de raisons, c'était la partie la mieux pourvue, exempte des charges de la communauté, qui avait le plus de facilité pour défendre et même accroître son domaine.

Depuis longtemps les habitants sentaient le besoin de grandes places publiques (1) ; ce n'était pas que la surface de modique valeur manquât.

Les Gouverneurs étaient toutefois parvenus à réaliser un agrandissement de la place Saint-Quentin, mais bientôt l'on vit le Chapitre leur reprocher, parmi ses principaux griefs, d'avoir.... exproprié, pour cette œuvre d'édilité, des maisons qui devaient seigneuries aux églises.

Le même obstacle devait-il toujours entraver les projets d'embellissement ou d'amélioration souhaités par les Gouverneurs ?

Si, d'un côté, la cité se montrait fort jalouse de ses franchises péniblement conquises, de l'autre, les seigneurs de la ville haute, dans ce quartier du Chapitre qui leur appartenait et d'où, après l'incendie de 1349, ils avaient fini par exclure tous les laïques, venaient de faire renouveler la sauvegarde impériale de leurs immunités. Le pouvoir de racheter tous héritages, censes et rentes ac-

(1) *Mémoires de Gollut*, livre I, chap. XXIV.

quises par gens d'église, antérieurement accordé par l'empereur Wenceslas, avait été révoqué deux fois pour des raisons politiques. De là, une fin de non-recevoir résultait de toutes les propositions à choisir, d'acquisitions ou d'échanges de terrain, faites par les Gouverneurs.

C'était cependant comme un avertissement de modifier les institutions du passé que cette abolition récente de ce *droit d'asile* dont jouissait l'abbaye Saint-Paul, qu'un mandement impérial qualifiera de concession exorbitante et pouvant causer la désolation et la ruine d'une cité.

La situation était donc très tendue et la lutte inévitable.

On ne saurait mieux comparer cet état d'opposition, par accidents fréquents, des éléments de la double population bisontine qu'à un courant électrique circulaire; si le courant vient à être rompu, les forces se divisent invinciblement aussitôt et se portent aux extrémités pour se bombarder l'une l'autre jusqu'au rétablissement du courant.

Après des conflits incessants, la commune, poussée par une très active et très politique influence, en arriva bientôt à user de procédés grossiers et révolutionnaires.

Les chanoines, prévoyant l'orage, avaient imaginé de fermer les portes établies sous l'arc de Porte-Noire. Aussitôt la municipalité fait planter des poteaux qui empêchent cette fermeture.

Quelque temps après, sous prétexte de veiller en temps de peste à la santé publique, les Gouverneurs font envahir le quartier capitulaire; ses soldats en ramènent, au son du tambour et au milieu des huées, et jusque sur la place Saint-Pierre, une troupe de servantes de moralité suspecte.

Enfin, ils interdisent aux chanoines toute communication avec l'archevêque, lequel, irrité et hautain, décidé à une lutte à outrance, part pour son château de Gy et voudrait que la cour de l'Officialité l'y suivît.

Grâce à de prudents médiateurs, une paix momentanée

s'établit, et il est convenu en 1528 que le traité de Rouen redeviendra la règle des rapports entre le clergé et les gouverneurs.

Le contact pacifique du courant ne fut pas de longue durée.

A l'hôtel de ville, on savait que le Chapitre n'avait rien à gagner en popularité depuis la scène pénible où l'on avait mis au grand jour les désordres moraux qui déshonoraient son quartier.

C'est dans cette ingrate situation que ce corps respectable, cela va sans dire, et qui comptait parmi ses membres des personnages distingués et appréciés même à l'étranger, allait, bien que ne possédant en ville que sept ouvrées de vignes, prendre la défense de celles des religieux dont plusieurs paraissaient disposés à la conciliation.

Le 25 septembre 1532, il ne s'agit plus de couper quelques ceps de gamays; voici un statut municipal qui ordonne l'arrachage de toutes les vignes cultivées dans l'intérieur des murailles, pour ce motif qu'elles ne payaient pas le dixième des frais de leur culture, comme aussi parce que leur produit était détestable et faisait tort à la réputation du cru de la cité.

Il était évident que le but visé était d'assimiler les Clos à des lieux déserts, afin de leur appliquer la règle que de pareils terrains doivent subir dans toute ville soucieuse de ses développements et bien gouvernée.

Aux chanoines qui se retranchaient derrière une impossibilité d'aliéner des propriétés garantissant des fondations pieuses, l'organe très habile des cogouverneurs saura fort bien donner cette réponse :

« Afin que par succession de temps toutes choses ne soient par servitudes réelles de censes et rentes du tout asservites jusqu'à plus qu'elles ne vaillent, soit envers gens laïs ou ecclésiastiques, tant par privilèges impérialz que très anciennes sur ce usances, l'on peut toutes censes

et rentes constituées sur héritage, raimbre et racheter en rendant le sort principal ensemble des arrérages ; et ainsi en ont toujours joui et usé de toute ancienneté lad. cité de Besançon comme franche et libre cité impériale. »

Passant outre aux protestations irritées des chanoines, trois jours après le Conseil consistorial, en présence de 3,000 personnes, la plupart vignerons, donne une seconde lecture de l'édit, qui est déclaré devoir tenir à perpétuité.

Les Carmes refusent de s'y conformer.

On met en prison un vigneron et ses deux fils : « pour ce que lesd. enfants ouvraient en la perchée du clos des Frères prêcheurs (les Jacobins). »

Le lendemain, un vigneron du village de Venise, qui taillait dans ce même clos, subit le même traitement.

« Les Cordeliers et les religieux du Saint-Esprit déclarent avoir *coupé* leurs clos, mais refusent de meilleures vignes en récompense. » Ces derniers demandent toutefois *qu'on leur permette de vendre le clos qu'ils ont en la Raye (de 7 à 8 ouvrées) à citiens séculiers pour employer les deniers à d'autres meilleures vignes. Ce qui est accordé.*

Les Gouverneurs ne demandaient pas autre chose, mais cela ne faisait pas l'affaire du Chapitre.

Parviennent alors à Nicolas Perrenot de Granvelle les griefs des deux parties, passionnés de part et d'autre, mais d'une expression singulièrement haineuse sous la plume du scribe de la municipalité.

Le prudent Chancelier répond aux Gouverneurs que « quoique l'édit ait été fait par bon respect et civile intention, il sera *bien de le limiter pour non comprendre les héritages du clergé et pacifier cette contention.* »

C'est précisément à ce moment que le Chancelier bâtissait son palais de Besançon et que la ville lui offrait pour l'agrandir une bande de terre de dix-huit pieds de large, prise sur toute la longueur du clos des Carmes, lesquels alors acceptaient fort bien un échange amiable.

Une suspension de l'édit intervint sur l'ordre de Charles-Quint. Mais les dispositions des Gouverneurs restaient les mêmes et les vignerons refusaient de travailler dans les Clos.

Depuis près de quinze ans, *un intrigant de première force* avait pris rang dans le conseil des gouverneurs. Fort bien doué, sous tous les rapports, il s'était fait connaître des habitants par son joyeux entrain, pendant un séjour auprès de l'abbé de Saint-Paul. Intelligent, riche et pourvu de belles relations, il n'avait pas eu de peine à capter la confiance de ses collègues, à ce point qu'il ne tarda pas à diriger lui-même toutes les affaires de la cité. C'était Gauthiot d'Ancier, que l'on surnommait le *petit empereur de Besançon.*

Dans un milieu où ses idées de progrès avaient matière à s'exercer, d'Ancier ne doutait pas du succès. Peu scrupuleux sur le choix des moyens, connaissant les grands et le peuple, il savait déjouer les obstacles par une savante politique de bascule. L'éclat de la popularité qu'il avait acquise ne devait pas se soutenir longtemps dès qu'il se trouverait en présence de la prestigieuse rivalité du Garde des sceaux.

Derrière le *petit empereur*, Nicolas Perrenot avait surveillé les agissements d'un autre personnage non moins intelligent, le secrétaire de l'hôtel de ville, Jean Lambelin, lequel, selon toutes ses prévisions, devait pactiser avec l'hérésie menaçante.

Bientôt Gauthiot eut beau cultiver sa popularité à grande surface, soit par des témoignages de sa foi catholique, en favorisant les fêtes religieuses que recherchaient les Bisontins, soit par des relations secrètes avec les Luthériens en voie de propagande dans l'intérieur de la ville et au sein même du conseil, les élections municipales de 1537 lui apprirent que son rôle était achevé.

Cinq mois après, l'édit des Clos était rapporté (1) et c'est Lambelin qui en signe la minute d'une main fiévreuse. On compulse les comptes de la commune, on y relève des irrégularités. Le contrôleur de la ville est destitué, on saisit les papiers de Lambelin, on le met en prison, et six semaines après, il est condamné à mort pour malversation. Le 12 juin 1538, il sort de la salle basse, sous la chapelle du palais municipal, pour être décapité sur la place Saint-Pierre.

Gauthiot avait pris le large. Accusé de complicité pour avoir gaspillé les deniers de la cité et causé de grands dommages par la coupure des Clos, il s'est rendu à la cour de l'empereur pour présenter sa défense.

« Destitué d'amis et déjeté des gens de bien, écrit un chanoine à Messieurs du Chapitre...., il fut devant M. de Granvelle, parlant le plus courtoisement qu'il était possible, mais il lui répondit que paroles ne lui estoient rien et qu'il fallait qu'il entendit qu'il ne pouvait.... *dester* (*détourner ?*) la justice. »

Ce ne fut que neuf ans après que le clergé et la ville obtinrent que Gauthiot fût déclaré responsable des frais de cet interminable procès.

L'empereur Charles-Quint pouvait être satisfait, et comme le dit Auguste Castan, qui a raconté cette histoire avec un grand talent (2), « Granvelle avait résolu le pro-

---

(1) « Ce jourd'huy par advis et oppinion de mesd. s^rs et les gouverneurs et notables et autres personnages avant nommez, pour bonnes considérations, a été concluz, permis et ordonné que ung chascun citien ou estrangiers ayant ou qui par cy-après aura clos ou héritage entre les cloisons des murailles et aussi soit ecclésiastique ou séculier de quelque état, qualité ou condition qu'il soit, pourra lesd. clos ou héritage mettre, convertir et entretenir en tel usage et culture, soit de vigne, champs, prés ou aultre, ainsi que bon leur semblera, nonobstant tous escriptz et ordonnances faictes au contraire ci-devant. *Signé* LAMBELIN. »

(2) Auguste Castan : *Granvelle à Besançon*, *Revue historique*, 1re année, 1876.

blème de satisfaire deux plaideurs en confisquant au profit du juge l'objet en litige. »

Le juge souverain de la province pouvait donc, par l'intermédiaire de son ministre, envoyer de sincères félicitations aux cogouverneurs.

Pour témoigner du bon accord, l'archevêque lui-même, à l'occasion de la fête de la Translation des reliques des saints Ferréol et Ferjeux, fit une longue visite à l'hôtel de ville et voulut bien siéger un instant dans la stalle du président.

VII.

Vignerons bisontins au XVIe siècle.

Le courant des bonnes relations entre l'insigne Chapitre et la municipalité étant rétabli, il s'agit d'écarter les perturbateurs. Aux élections, on élimine avec soin, comme « incapables de leur commission, » les membres élus qui paraissent suspects. La surveillance s'exerce en même temps au dehors. On fait venir, devant ce tribunal en fin d'exercice, un vigneron accusé de propos luthériens ; « on le calenge, puis on l'envoye en prison pour son procès lui être fait par les futurs Gouverneurs (1). »

Indépendamment de l'agitation religieuse, la discorde d'en haut avait excité l'insubordination dans la classe inférieure.

Un des quatre de la bannière d'Arènes, le vigneron Gérard Jabry avait insulté par la ville des Gouverneurs qui lui avaient fait perdre un procès contre l'hôpital du Saint-Esprit, au sujet d'un droit de passage dont les religieux jouissaient sur son verger.

Jabry avait pratiqué un creux dans sa propriété pour

(1) Délibérations municipales.

s'y embusquer, avec une arquebuse chargée, et tirer sur Messieurs du Saint-Esprit s'ils s'avisaient de mettre le pied chez lui. Le conseil avait destitué Jabry, l'avait déclaré « inhabile à revenir aux honneurs, à ne se trouver en aucune congrégation publique. Il criera, en outre, merci à Dieu et à justice, la torche au poing, à genoux et nu-tête, plus 100 livres d'amende. »

Trois jours après, Jabry vient au conseil demander grâce à genoux; les vingt-huit réduisent sa peine à 50 livres, et le dispensent de l'humiliation publique. Un des quatre de Battant, pour avoir révélé d'avance cette conclusion, est privé du droit d'assister au conseil jusqu'à la Saint-Jean.

Autre fait : un dimanche matin, le jour de la Saint-Martin, grande réunion au conseil où assistent les plus apparents des vignerons, pour la fixation du taux des vins (1537).

Les vignes ont été atteintes de la gelée au printemps; les vignerons trouvent que le taux convenu est trop faible. Un nommé Jacques Barbisier « se perforce à émouvoir la compagnie et fait gros bruit en tenant des propos séditieux nonobstant remontrances par Messieurs qui aussitôt requièrent, auprès du syndique, pour ce être puni selon l'exigence du cas. »

A la comparution, le syndic a cité un autre vigneron, Jehan de Beure, qui s'était écrié en se retirant (on ne peut que sous-entendre le mot malpropre dont il se sert) : « Oh ! qu'y faissent leu veignes se voulans et c.... dessus ! » Jehan de Beure est condamné à trois ans de bannissement, et Barbisier à six ans, avec interdiction à chacun de « soy trouver en cette cité, en quelque congrégation ou assemblée qui se fasse cy-après en icelle. »

Aussitôt, deux sergents prennent par-dessous le bras nos deux raisonneurs et les conduisent par le contraval, de la Grande-Rue jusqu'à la porte de Battant.

Granvelle, qui s'était intéressé à cette victime d'un jugement si sévère, ne put lui obtenir qu'une année de grâce. Barbisier ne rentra que quatre années après.

Ce n'est pas la seule fois que l'on rencontre, dans nos archives, le nom de Barbisier. Cette famille récalcitrante n'avait pas encore opéré sa conversion.

En voici un que deux officiers promènent, « depuis le rondel de Saint-Quentin jusque devant les halles, avec des raisins pendus à son cou, pour les avoir cueillis dans une vigne d'autrui; il demeurera debout sur un cuveau l'espace d'une demi-heure, avec cet écriteau au-dessus de sa tête : « Larron de raisins. » — On lui fit grâce de l'écriteau.

Un autre a blessé sa femme d'un coup d'épée.

Un troisième Barbisier, dit Mourot, institué gardien des clefs de la porte Saint-Paul, a la malechance de se voir condamné à 100 sous d'amende pour contravention à la police sanitaire en temps de peste. C'était moins grave !

Les mauvaises notes, sur un registre de délibérations municipales, ont une certaine portée. Cependant, il ne faudrait pas en généraliser la signification à l'endroit de nos vignerons et surtout du nom de Barbisier. Autrement on s'attirerait le reproche que feint de s'adresser l'auteur anonyme du joli poème en patois de Besançon, intitulé *la Jacquemardade,* signé à la préface : *Felébâ Lanvuron de lai rue de Reviremanté* (Dole, 1752).

« Pourquoy coume n'Anviron vet tu creuillie dan lou temps passâ, et daivire-tu lou manté que l'oubliance aivâ champâ su bin dâs histoires?.... Main qu'ouzeret palâ dainquin, quant on voueret ne douzaine de gens tou prot ai lai rescousse di Livrot?.... Chaicun sçâ perré bin que quant y s'agire de gaignie in mourgie de pistouëles, y ne m'y antanderoue pâs meu ai nun cautenâ, qu'ai raimâ dâ choûes, et que quand y diset di bin de quéquun, ce n'ot jaimâ qu'au pu pré de mai conscience. »

Hâtons-nous donc de dissiper des impressions fâcheuses

pour l'honneur de la corporation, d'autant que dans maintes circonstances on pourra porter un meilleur jugement sur la population vigneronne bisontine, jusqu'alors assez mal éduquée.

VIII.

Vignerons bisontins aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Lors de la surprise nocturne de 1575 par les Luthériens, les vignerons, qui sortaient de grand matin, aux portes ouvrantes, faillirent être les premières victimes des agresseurs, si l'attaque n'eût été déjouée. Après la victoire, nos paisibles travailleurs purent fêter la *Délivrance*, car à peine une demi-douzaine d'entre eux figure-t-elle dans l'instruction judiciaire qui suivit.

Il est vrai qu'au 1er mai de l'année d'après, au Défilé de la Saint-Vernier, une bande de tapageurs compromettait la corporation, mais cette turbulente affaire n'était qu'une manifestation excentrique d'une origine catholique, toute dévoyée qu'elle fût.

L'ordre une fois rétabli et les mutins châtiés, le bon accord des confrères de Saint-Vernier avec le clergé et la municipalité ne cessa guère d'être respecté. Ce sont eux qui prennent les devants pour demander la descente de la châsse de saint Prothade ou des monitoires d'excommunication contre les vermisseaux, les chenilles, les guêpes et l'indisposition du temps. On les charge de la garde des vignes et de la surveillance des chantiers où l'on procure du travail aux pauvres.

On assistera bien encore à quelques brigues électorales où l'agitation populaire poussera quelques vignerons même illettrés à venir figurer parmi les vingt-huit notables. Toutefois le corps des quatorze gouverneurs, redoutant l'esprit frondeur de cet élément nouveau, réussit assez bien

à maintenir le caractère aristocratique semi-bourgeois de sa composition.

Dans ces temps de misère où la peste, la disette et la guerre se succédaient pour de longues périodes, il fallait prêcher la résignation chrétienne. Un ordre religieux, portant la livrée du pauvre, est établi à Besançon en 1590; ce sont les Pères capucins illustrés par leur dévouement auprès des pestiférés. Ce que ni les Cordeliers ni les Jacobins n'avaient pu obtenir, ces nouveaux soldats du Christ arrivent pour séduire nos vignerons par leurs instructions familières et entraînantes, et contribuer ainsi à former une race de bons et courageux citoyens.

Au XVIIe siècle, on constate que la fertilité des vignes, surtout des plus voisines de la cité, allait en diminuant (1635). En condamnant la pratique de la culture des vignes *en tâches*, la ville s'était décidée à adopter pour ses propriétés un système plus économique et surtout plus profitable aux vignerons laborieux; ceux-ci, travaillant pour portion de fruits, devinrent plus intéressés au bon entretien du vignoble.

C'est alors que dans des rapports journaliers et sympathiques avec la bonne compagnie de la cité, se développe ce type particulier du vigneron bisontin, consciencieusement fidèle à ses engagements, donnant l'exemple de la patience et de la dignité dans le travail, sous des dehors rustiques égayés de bonhomie malicieuse. Il est fier de son métier qu'il connaît à fond.

C'ot loue métie lou pu nouble de tous.
Y ne cret pas que quéqu'un veigne
Nous maiprisie ne passa devant nous;
Ayant lou pas su la métie nous ans,
La bé premie nous marchans.

Il rit de ses fanfaronnades, mais il entend qu'il en reste quelque chose.

C'était ainsi qu'aux vacances des vendanges, les an-

ciennes *feriæ vindemiales* du Parlement et du Chapitre, chanoines, magistrats et vignerons échangeaient de piquants propos, dans ce langage patois que chacun pratiquait fort bien à Besançon.

Le vigneron, très jaloux de son indépendance, locataire ou propriétaire, avait, suivant ses modiques ressources, un logis approprié à son industrie. On retrouve encore dans nos vieilles rues des restes de ces petites maisons à un étage, surmonté d'un grenier éclairé par une large fenêtre où l'on hissait au moyen d'une poulie le sarment sec et les échalas. En contre-bas de la rue, un trappon s'ouvrait sur une rampe d'escalier par où l'on descendait la récolte dans la cave. Le vin se vendait au pot dans la chambre du rez-de-chaussée, ou bien, quand notre *potoyeur* allait mettre un tonneau en perce, un crieur attitré l'annonçait le dimanche au sortir des offices, ainsi que cela se pratiquait encore au commencement de ce siècle : « *Bon vin nouvé! taipo tout fro! ai vu sous lai pinte* (à huit sous)! *chue....* Phléba Lanvuron (Philibert Laviron). »

La mère gardait l'*houteau;* les fils, l'aîné toujours, aidaient le père dans ses travaux, et la famille ne quittait pas la côte depuis bien avant le lever jusqu'au coucher du soleil. En cas d'orage, elle avait quelquefois l'avantage de s'abriter dans les *cabordes*, constructions rustiques où tout est pierre, murs et toiture, rappelant par leur forme circulaire et conique l'ancienne habitation gauloise. Celles que nous voyons encore sont pour la plupart l'œuvre de la prévoyante administration des communautés. L'une d'elles, sur le chemin des Vallières, porte le nom de *la caborde des Pères carmes*. Après une semaine bien remplie, le vigneron, rasé de frais, endossait le large habit à boutons de métal, sans oublier de guinder les hautes guêtres de toile blanche ou *golèches* (1), pièce traditionnelle du cos-

(1) A Ornans : les garèches.

tume que rehaussaient les grandes boucles d'argent de la chaussure du dimanche. Puis à la place du haut bonnet de travail dit *sigovie*, ressemblant à une chausse à filtrer très raide, il coiffait bien horizontalement le tricorne ecclésiastique. Aux appels du carillon de Jacquemard, il se rendait aux offices.

Le mardi de Quasimodo se célébrait la fête de saint Vernier.

La confrérie, qui comptait autant de prieurs que de bannières, traversait processionnellement le quartier, à la suite de son pain bénit, pour assister à la messe à Sainte-Madeleine. Pendant la cérémonie, les assistants allaient boire à une même grande coupe pleine de vin nouveau. La quête se faisait avec un beau plat de cuivre au fond duquel étaient figurés, au repoussé, les vignerons israélites portant le raisin de la Terre promise.

La célébration de cette fête de corporation, interrompue pendant la Révolution, fut reprise en 1804 jusqu'en 1868.

Le dernier offrant, respectable vigneron descendant des vieilles familles patriarcales, me raconte que le jour de la fête une table de forme ancienne était placée près de la chapelle des fonts baptismaux, et sur cette table, gardée par un ou deux prieurs, se dressait une statuette de saint Vernier accompagnée de sarments à œils poussants.

Par une étrange aberration du goût, le plat de la Terre promise était rempli de vin et remplaçait l'ancienne coupe disparue. Durant toute la journée, femmes et enfants venaient puiser au vin bénit, avec des cuillers placées à côté.

Après avoir entendu ce récit écourté des origines lointaines et de quelques vieux souvenirs qui s'effacent, ne comprenez-vous pas mieux, Messieurs, cette création idéale, issue des Noëls franc-comtois dont elle rend agréables les exagérations de naïveté, « le Barbisier de la Crèche bisontine? »

La silhouette de ce personnage a été gravée d'un burin si pénétrant que, malgré les écarts dangereux de l'interprétation, ses traits demeurent toujours vivants et vrais sur notre théâtre enfantin.

C'est bien avec cette franche bonne humeur que nombre de nos anciens vignerons, malgré les fatigues et les privations, ont donné l'exemple de la persévérance et du courage dans une humble condition, et ont atteint paisiblement le terme de leur honorable carrière.

Un jour, il y a vingt ans, un de nos éminents sculpteurs rencontrait sur le chemin des Tilleroyes un vieillard chaussé des golèches et se rendant allégrement au travail : *Quand donc vous arréterez-vous, père Bernard ? — Jaimâ ! y veux m'ri dans mai veigne !*

L'expression de cette énergique conviction a suffi pour faire vibrer dans l'âme de l'artiste la corde aux notes graves et profondes. Dans ce siècle changeant, où les ambitions s'égarent à la poursuite du bonheur, où l'artiste lui-même, oubliant les joies de ses premiers succès, perd comme tant d'autres l'amour de son métier, pour lâcher le pied sur le chemin de la perfection, notre sculpteur traduisait ainsi le propos du vieux vigneron :

Il faut savoir mourir dans sa vigne !

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

J'ai la grande satisfaction de pouvoir vous le dire au nom de tous vos confrères, vous avez parfaitement réussi dans une belle entreprise, celle de la reconstitution d'un passé déjà fort éloigné de nous, et dont la claire vue est devenue, par conséquent, bien difficile.

Il n'est donné qu'à ceux qui, comme vous, Monsieur, aiment passionnément leur pays, et ont su consacrer leurs loisirs à l'étude des hommes et des choses de son passé, de pouvoir ainsi le faire revivre pour nous. Pour y atteindre, vous avez dû commencer par le revivre vous-même, ce passé, et quels doux moments vous avez pu y vivre, loin de ce présent si plein d'amertume !

Il y a, dans les applaudissements répétés qui ont accueilli votre lecture, plus qu'un banal tribut académique, il y a des témoignages non équivoques d'une véritable reconnaissance envers l'auteur d'une étude des plus intéressantes pour les Bisontins de naissance ou d'adoption que nous sommes.

Vous avez, pour nous, recueilli les traditions populaires, compulsé les registres poudreux de nos archives, étudié les ordonnances et les édits de nos anciens souverains. C'est au nom de ces Bisontins, dont les suffrages doivent vous être bien précieux, que je vous remercie ! Ils espèrent que vous poursuivrez les travaux d'histoire et d'archéologie locales que vous avez si bien commencés ; leur faveur et leur sympathie vous suivront dans les voies que vous vous êtes tracées.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

8 des calendes de mai 1322.

Contrat (en latin) entre la ville de Besançon et Pierrot ou Pierrin de Saône (*Perrellus de Sonna*). La ville cède à ce vigneron une vigne dépendant de la léproserie de la Vèze et sise à Mercurot (*Morquiroul*), entre les vignes du Chapitre et d'Étienne de Saint-Martin, prêtre de Besançon, pour trois ans à partir de la date du contrat. *Perrellus* est tenu de cultiver, tailler, lier et donner trois coups de labour chaque année, comme c'est l'usage (*excolere, putare, ligare, fodere*), à ses frais et dans le temps propice. Il aura pour sa peine deux parts de la récolte; la *tertiam partem* sera pour la ville. (Archives de la ville.)

B

Ordonnance de police rendue à la requête de la municipalité par les trois juridictions de la ville, touchant :

1° Le prix des journées de vignerons;
2° La taxe du pain d'après le prix du blé;
3° La défense de revendre du poisson;
4° Celle de fondre du suif dans l'intérieur de la ville.

(1356.)

Neus metons le banc de par mons. l'Archevesque, le viconte mayre de Besencon par la requeste des gouvernours p(ro)domes citiens de Besencon que nuls hovriers de vigne naturelx, taillerres, laierres ne proverres soit de la citey de Besencon, de Burgeilles, de Valate ou d'autre part ovranz ou vignoble de Besencon ne puisse panre de sa jornée, dois le criz de cest banc ou hairaz fait de toute ceste presente saison de la faceom des

vignes du cutel plux de douze engroingnes ou la valeur. Et cils qu'il ne seray ovriers naturelx de vigne ne puisse panre de sa jornée par le terme dessus dit plux de huit engroingnes ou la valeur. Item que nuls ovriers de vigne ne autres quelque il soit ne apportoit ne face apporter sorcelx ne boix de vigne par nulle maniere se n'est cilx cuy la vigne sairoit. — Item que nunls ouvriers de vigne pour fesourer de Besencon, de Burgeilles, de Vilate ne praigne de jornée plux de nuef engroignes et cils qu'il pauront, de fuer (*hors*) des leux dessus dits, ne puisse panre de jornée que huit engroignes ou la valeur. — Et se ensuit estoit que acuns ouvriers à taillier, à layer, à p(ro)ver, à fosourer prit plux de la somme dessusdite. Ou aucuns donoit de journée comme dessus est dit plux de ladite some li donarre et pregnarres tantesfois et toutes fois qu'il faront contre les choses dessusdites ou qu'il apporteront boix autremant que dessus est dit, sairont en l'amande de trois sols destevenants pour lequel seignour dessusdit qu'il le trouveroit. Et se aucuns autres trovoit deffaut es choses dessus dites autrement que devisez est, li moitie de l'amande est sohe (*sienne*) et li autre moitiez est au quelque seignour qu'il vouray accompaignier. Et per li ouvriers que plux panray que dessus est devisez, sa journée est acquise à seignour ou à celui qui le troveroit par ainsi comme dessus est dit. — Item establisons que se nunls estoit suspz (*suspecté*) de donner ou de panre plux dou pris dessus dit, li sires qu'il le suspectour saroit, le puet faire comparoir en jugement par devant luy et lui faire ajurer sus sans evangiles que n'ait pas fait contre les chouses dessus dites, et par tout se passe se jurer vuet, et se jurer ne vuelt, li sire le puet contraindre des amandes dessus dites.

Après à la requeste desd. gouvernours et citiens de Besencon nous mettons le banc que tous les boulangiers et boutchers.... etc....

. . . . . .

Ce fut fait.... le jour dou mardi après le dyemange que l'on chante en la glise riminiscere l'an de grace corrant mil trois cenz cinquante et seix.

(*Trois sceaux sur double queue de parchemin : régale, vicomte et maire ; ce dernier sceau a disparu.*)

C

Ordonnance des vignerons.

(xve siècle.)

Mesdits seigneurs ont ordonné que nunl besaxeur, vigneron ne aultre ouvrant en vigne ne soit si hardis de prendre pour leur journée plus haut de cinq petiz blancs par jour sans aultre chose, sur penne de trois sols, et celly qui plus leur baillera paerra à la cité LX sols, et aussi ne sera baillé esdits vignerons vin ne aultre pidance sur ladite penne. (Bibl. de Besançon, manuscrit n° 1046, fol. 24; écriture fin du xve siècle ou du commencement du xvie.)

D

Apprenti vigneron.

(21 mars 1511.)

Un vigneron prend un enfant (*pas de l'hôpital*) : pour ycelluy servir au us et mestier de vigneron ainsin qu'il est de bonne coustume comme apprentiz vignerons en la cité de Besançon, pendant lequel temps led. Jehan sera tenu servir led. Jehan son maistre bien et loyalement comme la....; et icelluy Jehan Maicheprin luy administrera sa vie et abilera ainsin que l'on a accoustumé habilier enffans apprentiz de vignerons; et.... au bout desd. quatre ans sera tenu led. Jehan Maicheprin luy donner une robe jusques a huit groz l'aulne, doublé de blanc, une payre de chausses et ung pourpoinct de blanc de drapt en large, ung chappeaul et ung bonnet, le tout selon son estat et ainsin qu'il est de bonne coustume, avec celuy baille ung fousseur, une pigasse, ung couteau de vigne et ung layrot (*serpette*) et le surplus de ceste presente affermance a la coustume des vignerons de Besançon. » (Registre de l'hôpital de Besançon, cote III, 4.)

E

Besaugeurs.

(21 novembre 1548.)

Attendu que les vignes de la cité sont laissées pour cultiver

à aulcuns vignerons pour certaine portion des fruits, MM. ont advisé que cette cité n'avait affaire de Besaulgeurs par quoy ils ont conclud que l'on donnera congé à Jacques Lochard exerçant led. estat lui payant ce qui peut lui être dehu pour ses gages du passé. Et est commis mond. sr President pour luy notifier led. congé.

(22 novembre 1548.)

Pour ce que Jacques Lochard ayant entendu la conclusion prinse le jour d'hier pour luy donner son congé de l'estat de Besageur s'est ouffert de servir la cité audit estat sans recepvoir aulcuns gages si non ses journées quant il vacquera aux affaires de la cité, MM. l'ont à ce reçu et admis ordonnant qu'il demeurera aud. estat de besager sans recepvoir de la cité pour le temps advenir aultres gages que ses journées ordinaires quant il vacquera aux affaires de lad. cité. Et est commis M. Outrey president pour ainsi le declarer aud. Jacques Lochard.

En 1550, Lochard reçoit vingt-sept gros par an. (Délibérations municipales.)

F

Banvin.

(5 janvier 1533.)

Les an et jour d'autre part escript, mesdits srs gouverneurs et notables ont été en la volte de Monsr nostre très reverend archevesque et ont trouvé messieurs Jehan Bressare, Claude Maire, Claude Nicod, Girard Lardin, officiers dud. sgr auxquels lesd. srs gouverneurs et notables par la voix du sr d'Ancier ont déclarés estre venuz pour tauxer le vin bannal suivant les privilèges imperialz de lad. cité et traité de Rouhan dont ils etoyent prestz, querans exhibition dud. vin. A quoi lesd. officiers ont repondu que pour la sterilité de l'année led. sgr n'avoit fait aprester led. vin tant peu qu'il a eu de vin l'avoit reservé pour son usaige, por quoi ceste année ne vouloit vendre led. vin bannal protestant que ce ne lui tourne à prejudice de ses droiz. Sur ce lesd. srs gouverneurs et notables avoir eue consultation ensemble ont fait respondre par led. sr d'Ancier que déjà par quatre années dernierement passées iceulx les officiers n'a-

voient exhibé led. vin bannal ne vendu icelluy dont ils protestoient du debvoir de lad. cité, et que lesd. notables trouvoient fort estrange chacun an à ce jour les faire assembler inutilement et que si lesd. officiers ne vouloient vendre icelluy vin du moins en debvoyent advertir la cité huit jours auparavant afin de non les travailler. Et lesd. officiers ont dit qu'il le raconterayent aud. s^gr^ tres reverend pour cy après en faire response.

Presents : Lyon Vyanot escuyer, Anthoine Danvers, Jehan Marquis, Richard Fridelot, Me Symon Seygnur, Hugues Lambert, et plusieurs autres notables de lad. cité.

G

Vin banal.

(5 janvier 1548.)

Aujourdhui MM. les gouverneurs accompagnés des officiers ci-dessus nommés | le syndique trace pour la tauxe cy devant escript | et de grande partie des notables et peuple de cette cité sont allé en la maison appellée la volte de Monsr le très reverand archevesque de Besançon pour par eulx tauxer et donner le prix de la pinte d'un seul tonneaul du vin que un chacun an led. s^r^ très reverand a accoutumé vendre en ban à telle some que.... selon les anciennes usances de lad. cité. En laquelle maison s'est treuvé venerables personnes.... (le vicaire general, l'administrateur de l'eglise et archeveché de Besançon, le secrétaire dud. archevêque, un docteur es droits, le prêtre maître d'hôtel) aussi noble homme, maistre Jehan Nasoy receveur du palais dud. Besançon ainsi que lesd. s^rs^ gouverneurs par la voix de M. Valiquet, president pour la semaine, ont quis et demandé exhibition du tonneaul de vin pour comme le droit appartient auxd. s^rs^ gouverneurs le taulxer et evaluer du cas que l'on le veuille vendre et distribuer en detail à la maniere accoutumée. A quoi par led s^r^ vicaire general pour et au nom dud. s^r^ reverand.... a eté repondu comme pour la sterilité non seulement de la presente année, ains des autres precedentes, led. s^r^ reverand administrateur n'estait en diliberation pour cette fois et année presente vendre led. tonneaul de vin et neanmoins protestait que par la presente cessation aulcuns prejudice ne fust faict à ses droits d'exposer en vente et en ban led. tonneaul de vin.... Au contraire, messire Laurent Chiffert advocat

de la cité pour et au nom du syndique d'icelle a faict protestation que tels actes ne puissent ou doivent prejudicer aux privileges, franchises et libertés de lad. cité, lesquelles protestations demeurant saulves.... dont d'icelles leur a eté octroyé instrument et lettres testimoniales....

. . . . . .

Le procès-verbal du banvin du 5 janvier 1529, où le vin est taxé à cinq engrognes la pinte, se termine ainsi :

« Ledit vassaul a esté scellé de dessus par Nicolas Boncompain, tresorier de lad. cité et du scelle d'icelle afin que l'on ne adjoute autre vin ou fasse fraude aud. vin et vassaul.

« Signé LAMBELIN. »

(Délibérations municipales.)

H

Tonneau du Banvin.

(1407.)

Extraict de la continance du tonneaul du banvin du tres resverand archevesque de Besançon escripte et mentionnée au dernier fuillet, verso d'ung registre de l'hostel consistorial dud. Besançon apellé communement le *papier journal*, cothé *In cœlo*.

Nota, Henry Grenier a mesuré le vassel viel du vin ban estant en la volte et a treuvé que led. vassel tient de long vingt trois tours (?) des tours dud. Henry es doubues, et de haulteur par la bonde doie la doubue dessoulz jusques au bondon dessus, comprins le groz dud. bondon XVII tours, c'est ascavoir comprins la doubue et par le dessus. Relaté par led. Henry, le lundy XIX jour de septembre l'an mil IIII^c et VII en la presence de messieurs les gouverneurs escript es papier, f° VI CCXIII, ainsi signé, G. Gay. (Bibl. de Besançon, manuscrit n° 1011, fol. 131.)

I

Retenue des vignes de la cité.

(1562.)

Nous, gouverneurs de la cité imperiale de Besançon, faisons savoir que pour nous et nos successeurs gouverneurs et au nom

de tout le corps de ladite cité avons laissé et admodié, laissons et admodions par cestes à tiltre de retenue à hon. hommes Estienne Macheperrin, Jehan Nicolin le viel et Estienne Fusier, vignerons citoyens dud. Besançon, presents, stipulans et retenans trois pièces de vignes ci-après declarées appartenant à lad. cité, sises et situées au territoire de Besançon, l'une au lieudit Fussignez aultrement Ragot, contenant l'œuvre de quarante hommés ou environ, la seconde près le fournel d'Arene, contenant l'œuvre de douze hommées, et la troisieme au lieudit en La Graye contenant l'œuvre de dix hommées, selon qu'elles se comportent pour souller vignes, faire cultiver et labourer, à scavoir les tailler, lyer, marener, fosserer de trois cops tous les ans bien et duement y faire toutes aultres choses necessaires. Le temps et terme de six ans, six fruits levans, commencans au jour de feste saint Martin d'hiver prochain et ainsi continuellement finissant lesdits six ans finis, passez et resoluz pour et moyennant la moitié des fruits qui croîtront esdites vignes, qu'iceux retenans auront pour leurs peines et cultures susdites, et quant à l'aultre moytié desdits fruits, ils la rendront franchement à leurs missions en depens à lad. cité et au tresorier d'icelle un chascuns desd. six ans au temps de vendange au trol d'une chacune de ces vignes à la manière accoutumée.

Plus seront tenus lesd. retenans preuver ung chacun an esd. vignes l'œuvre de soixante hommées, et lad. cité autant, laquelle fera mener à ses frais d'une chacune de ses vignes la genne et pidance necessaire que lesd. retenans mettront en œuvre aussi à leurs frais. Et s'il n'y a matière suffisante pour mettre en preuve les soixante hommées ce qui en restera de mettre en aultres reparations utiles et necessaires esd. vignes, lesquelles iceux retenants rendront au bout de six ans en bon et due estat, le tout audit de gens à ce cognoissant, promettant lesd. retenants et chacun d'eux seul et pour le tout, renonceant au bénéfice de diviser les actions.... obligeants.... etc.

Le notaire soussigné present stipulant et acceptant, faict et passé au Conseil de lad. cité, auquel au son de la cloche etant assemblez à la manière accouttumée pour traiter les affaires publiques de ceste cité.

Le mardi vingtième jour du mois d'octobre.

Signé par neuf cogouverneurs.

En presence de deux témoins requis citoyens de Besançon.

Signé Henri (secrétaire de la ville).

J

Observations pour les vicomte mayeur, etc., de Besançon, intimés, contre Me Guillaume Monin, appelant.

(1702. — Imprimé.)

La ville de Besançon est située dans un fonds environné de grandes montagnes remplies de vignes, ce qui fait que les citoyens ne peuvent avoir aucun autre commerce que celui du vin; et c'est pour cela que dans tous les temps il a été nécessaire, pour conserver la bonne réputation et le débit du vin de Besançon, d'empêcher qu'il n'entre dans la ville aucun vin étranger, ny aucune vendange de gamey, qui est un raisin très pernicieux à la santé, et dont le plan est deffendu dans toute la banlieue de Besançon.

Pour maintenir cette police, les intimés sont en possession, depuis plus de trois siècles, de renouveller chaque année, au temps des vendanges, un ancien édit portant défense à tous citoyens de faire entrer dans la ville aucun vin étranger ny aucune vendange de gamey, sans auparavant avoir pris un billet du receveur de la ville et avoir payé savoir à l'égard de la vendange où il se trouvera du gamey, la somme de 4 livres par chaque charriot, et à l'égard du vin étranger et de la vendange où il n'y aura que du clair et fort peu de grain, la somme de 10 livres par chaque queue.

K

1733.

La ville de Besançon, entourée par sa situation de montagnes et de collines, ne trouve de ressources que dans les vignes que l'on y a pratiqué; les vins qui en sont les produits forment presque toute la richesse et l'unique bien de ses habitans, et surtout de plus de quatre mille vignerons qui en sont les cultivateurs à moitié fruicts. C'est dans le débit de ces vins que les citoyens trouvent de quoi avoir du bled pour se nourrir.... de quoy payer leur capitation et autres charges publiques, etc.

Produits des droits d'entrée : année commune, 20,499 l. 6 s. (Lettre écrite à M. d'Angervilliers au sujet de la gabelle des vins et vendange, décembre 1733.) (Archives de la ville.)

1767.

Les vignes forment aussi un objet considérable; les vins se transportent dans la Lorraine et dans l'Alsace. Le débouché diminue, les Lorrains et les Alsaciens plantent de la vigne dans leurs terrains. Il y avait moitié trop de vignes, le Parlement en fit arracher les gamez de Bourgogne. On en a replanté depuis. A présent il y a plus de vignes qu'il n'y en a jamais eu. (Annales de Grimont, manuscrit de la Bibliothèque de la ville.)

L

Perchées et Échameys.

Il n'est pas indifférent de rappeler ici une disposition des supports des ceps, très usitée autrefois à Besançon, mais dont la pratique est à peine connue des vignerons d'aujourd'hui. Les vignes dites communément en *échameys* présentaient un ensemble de grands carrés séparés par des sentiers.

Deux perches assemblées bout à bout déterminaient la dimension de ces carrés de 7 à 8 mètres de côté. Ces perches, semblables à celles que l'on apporte encore aujourd'hui au marché, formaient en se croisant à angle droit une sorte de treillis horizontal. Elles étaient fixées aux échalas verticaux de chaque cep, élevés et nus jusqu'à cette hauteur de $1^{m}25$ environ; puis, chaque année, un sarment de 7 à 8 yeux formait la courgée sur la perche; ce qui donnait lieu à un plafond verdoyant d'où pendaient une quantité de grappes sous lesquelles passaient l'ouvrier ou le vendangeur.

Un paquet de perches (soixante) suffisait pour le palissage des soixante ceps que comptait chaque carré d'échameys.

L'usage de la taille longue s'appliquait avec avantage au *pinot* de Bourgogne et au *luisant* (pinot blanc), qui dominaient presque exclusivement dans les vignes de Besançon, avec une association modérée au plant dit *grappenoux*, d'une maturité plus difficile, mais ayant la réputation d'assurer la bonne et longue garde du vin. Le grappenoux exige aussi la taille longue.

L'*échamey* est une variante ingénieuse et rustique du *kammerbeau* alsacien, lequel était plus luxueusement charpenté. Notre appellation locale paraît, du reste, être une corruption

du mot allemand *kammer* dépeignant les subdivisions quadrangulaires comme de petites *chambres*. Cette disposition, formant obstacle à la circulation de l'air, favorisait en Alsace le développement du fléau moderne, l'*oïdium*, ce qui n'a pas peu contribué à la disparition des kammerbeaux.

Nos vieux vignerons étaient très fiers de l'observance des bonnes règles dans le travail du montage de l'échamey, très remarqué des étrangers, qui auraient fait venir des praticiens bisontins pour en établir chez eux. A ce sujet, il convient de recueillir ici cet amusant souvenir que nous transmet un honorable vigneron octogénaire. Son père lui a raconté que de malicieux confrères ayant remarqué un échamey, œuvre d'un maladroit, s'étaient mis au moins à huit pour en transporter en plein la charpente sur la place de Chamuse, lieu dit du vignoble.

Le peintre Simon Brulletz qui, en 1615, exécutait le plan cavalier exposé au musée de Besançon, plan qui reproduit si fidèlement nos anciens monuments, a représenté avec la même conscience l'aspect des vignes en *échameys* de l'intérieur de la ville ; dans la côte, les vignes sont figurées en simples pallières perchées très probablement dans les parties basses en *lignoulots*.

SOUVENIRS

SUR

ARMAND BARTHET

Par M. Charles BAILLE

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 26 janvier 1899)

Armand Barthet portait un nom charmant, et il était en tout l'homme de son nom. Je me le rappelle à vingt-cinq ans, de la désinvolture la plus élégante, mieux que beau garçon, d'une séduction toute personnelle, avec son fin regard où il y aurait eu une pointe d'impertinence, s'il ne s'était aussi souvent voilé de tendresse. Je suis un des rares survivants qu'il a charmés par son esprit, qu'il a attachés par la droiture de son caractère, par les délicatesses de son cœur. Son joli nom a lui sur notre enfance ; ce sont ses premiers vers qui ont animé nos premiers rêves, qui ont éveillé notre imagination naissante, à qui nous devons la plus douce initiation au monde de l'esprit. Ce qu'a été au fond le brillant écervelé de ses débuts, le chantre heureux de Lesbie, le causeur incomparable qu'il fut toujours et le fidèle ami des dernières années, je me devais de le dire avant que ma voix achève de tomber et mon ardeur de s'éteindre.

La lutte, qui se renouvelle aujourd'hui à l'état aigu, sur l'éternelle question des anciens et des modernes, semble donner un regain d'actualité à cet ardent disciple des latins, qui poussait la passion pour ses maîtres jusqu'à aimer comme eux les festins avec chant, les fêtes couronnées de roses, les brouilles et les réconciliations faciles; enfant terrible, si l'on veut, mais enfant des muses et qui n'a jamais consenti à sacrifier aux grâces vulgaires. Il n'est pas inutile toutefois de constater ici que le maître préféré de Barthet, Catulle, était admiré de Fénelon; que Joseph de Maistre le citait comme un grand poète à M. de Bonald, et qu'enfin l'un de nos compatriotes que, en Franche-Comté, on peut citer après Fénelon et de Maistre, Mgr Besson, écrivait, en 1872, à Armand Barthet pour lui offrir le titre de membre correspondant de l'Académie de Besançon. Mgr Besson avait mis dans sa démarche la réserve que lui imposait son caractère, mais l'indulgence qu'autorisait sa haute vertu pour un poète qui, ne fût-ce que par une œuvre vraiment humaine et qui survivra, faisait honneur à la Comté. Ce témoignage de Mgr Besson parvint au pauvre poète au moment où son esprit sombrait dans la folie. Ne semble-t-il pas que, après cette sorte d'absolution *in articulo mortis*, qui lui a été donnée par le plus vénéré de nos prélats, Barthet puisse nous revenir comme l'enfant prodigue et que, illustré par ses erreurs mêmes et par cette sorte de magie qu'il n'est donné qu'au talent d'y répandre, il ait terminé, après une longue absence, son temps d'exil et nous revienne plus aimé, fêté de tous et pardonné par les plus sévères.

I.

Armand Barthet était né en 1820, d'une famille honorable, originaire de Cendrey. La trace de ses dons littéraires, il ne faudrait pas la rechercher en son père, brave

homme, de piété étroite, d'esprit court, autoritaire, et qui ne réussissait qu'à exaspérer, au lieu de les contenir, les fougues de son fils. Mme Barthet, en revanche, d'une distinction d'esprit innée et d'une grande délicatesse de cœur, était aussi croyante que pouvait l'être son mari, mais d'une foi autrement éclairée et pénétrante. Grâce à elle, l'enfance de Barthet fut donc entourée de piété et de tendresse; il pourra, dans la suite, affranchir son esprit de cette impression première, mais son âme en restera à son insu ineffaçablement marquée. Tandis que le dissentiment entre Barthet et son père s'aggravait chaque jour, Mme Barthet, très fière des rares dons d'esprit qu'accusait son fils, se reprochait de se laisser trop aisément gagner aux irrésistibles cajoleries par lesquelles son cher enjôleur, comme elle l'appelait, la rendait plus indulgente que de raison pour ses premières escapades. La vie de la pauvre femme se passera et s'usera à atténuer pour son mari le retentissement de ces escapades de son fils, à payer secrètement ses premières dettes et à résoudre le malentendu qui séparera jusqu'à la fin ce fils de son père.

Barthet commença ses études au petit séminaire de Consolation, où il rencontra, dans la même classe, Max Buchon. On ne pouvait guère imaginer deux esprits plus dissemblables; ils se disputaient la première place pour ce qu'on appelait de ce beau nom les *humanités*, et, à la fête du supérieur, ils étaient l'un et l'autre chargés du compliment d'usage. Barthet s'en acquittait en vers latins, aussi élégamment tournés que récités; Buchon, lui, débitait, en bégayant et d'un ton bourru, une pièce de vers français où il s'ingéniait déjà à gâter par des prosaïsmes voulus d'heureuses inspirations. « Quand je lis des vers de Buchon, me dira plus tard Barthet, il me semble que je mange des asperges du pays, assez savoureuses, mais bourrées de graviers qui me craquent sous la dent. »

C'était déjà, dans ce temps-là et pour une certaine

classe, comme la conquête de lettres de bourgeoisie que d'avoir un fils avocat. Lorsque Barthet fut bachelier, il ne put échapper à cette ambitieuse visée de son père et alla faire son droit à Paris. L'école ne le vit pas souvent, et il se servit de son latin moins pour approfondir les Institutes que pour étudier et pénétrer ses poètes de prédilection : Tibulle, Properce et surtout Catulle, qui l'émerveillait, au milieu de ses mordants badinages, par la profondeur de sensibilité tendre et douloureuse de certains de ses accents. Quoi d'étonnant, du reste, à cette admiration pour Catulle, puisque l'inspiration première de son petit chef-d'œuvre, Barthet va la trouver dans le portrait de Lesbie, d'une passion si simple et qui est le comble de la perfection?

Barthet revint, après sa première année d'école, reçu mal et méchamment à son examen, mais il revenait avec la résolution de se marier. Ce Barthet, qu'on va voir si exubérant et satirique, était au fond le plus sincère des sentimentaux. Il avait rencontré, à Paris, une jeune et jolie Bisontine qu'il devait retrouver en Comté à chacune de ses vacances; il s'attacha à elle de premier élan, non pas de cet amour compliqué et fatal des Chateaubriand, des Byron, des Musset, mais simplement et de tout son cœur, comme les enfants, et il entendait bien et dûment l'épouser. Le souvenir qu'il lui consacre est ce qu'il y a de meilleur et de plus virginal dans son recueil *la Fleur du panier*. Le portrait qu'il trace de son amoureuse est parfaitement ressemblant, on peut m'en croire, je l'ai connue :

Elle s'appelle Aldine, un nom jeune et sonore,
Vive comme un oiseau, fraîche comme un beau fruit;
Il faut voir la gaieté courir sur son visage
Quand, au feu d'un bon mot, s'allument à la fois,
Comme deux bleus saphirs, ses yeux un peu chinois.
Ses cheveux, relevés à plat sur son front blanc,
Complètent de ses yeux l'allure mandarine.

Puis, lorsqu'il a acquis la certitude que son amour est

partagé, quels transports coulant de source, de pur et premier jet :

De l'amour plein le cœur ! ah ! qu'il est doux de vivre !
L'air, le ciel, les parfums, les rayons, tout enivre.
Les fleurs ont un langage et les flots une voix ;
L'herbe des prés, l'épi des champs, l'arbre des bois,
Tout vous parle d'amour, car tout vous parle d'elle !

Et puis encore ces beaux vers qui approchent de la simple plénitude de ceux de Chénier :

Et vous, Aldine, quand, seule à votre fenêtre,
Derrière vos tilleuls, la lune va paraître,
A cette heure du soir, où les rêves charmants
S'éveillent en chantant dans le cœur des amants,
Aldine ! est-ce mon nom que votre lèvre épèle ?
Est-ce moi, toujours moi, que votre rêve appelle ?
Les mains sur votre cœur et vos beaux yeux fermés,
Est-ce en pensant à moi que vous vous endormez ?

Pour donner une sorte de consécration à leurs serments, Aldine avait conduit, à un pèlerinage sur la tombe de sa mère, son fiancé qui, au retour, lui avait dit :

Que demandiez-vous donc, Aldine, à votre mère ?
De bénir notre amour et de veiller sur nous ?
Un même ange avait donc dicté notre prière,
Incliné notre cœur et ployé nos genoux.

L'inébranlable confiance que lui donne son amour, il la chante dans ces vers émus :

Je n'ai qu'un seul espoir, comme je n'ai qu'une âme ;
J'ai mis sur cet espoir mon bonheur tout entier ;
Comme je n'ai qu'un cœur, je n'aime qu'une femme,
Et cette femme-là ne sait pas oublier.

Ne sait pas oublier ! il faut être poète et avoir vingt ans pour se faire de pareilles illusions. Aldine se chargea de lui dessiller les yeux. Le charme exercé sur elle par les jolis vers n'était pas tel qu'il lui fît oublier le sens pratique des choses ; elle soupesa donc les garanties d'avenir que lui offrait son fiancé, puis, les trouvant décidément trop

minces, elle porta sans aucun ménagement, avec la dot réglementaire, sa main à un beau capitaine. Barthet en fut sincèrement désespéré et, à quatre ans de là, suivant ce même sentier de Charmont, où ils avaient échangé leurs premiers serments, il s'écriait :

> Adieu, sentier charmant où passa ma jeunesse !
> On n'est plus jeune alors que l'on n'est plus heureux,
> Et que l'on reste seul, seul avec sa détresse,
> Une blessure au cœur et des larmes aux yeux !

On a dit que le poète était comme le pommier qui, pour se mettre à fruit, avait besoin de recevoir sa blessure aux racines. Ses trois années de droit terminées, Barthet rentra à Besançon, rapportant dans sa malle mieux que son diplôme de licencié, le manuscrit du *Moineau de Lesbie*. C'est de la blessure de Barthet qu'avait jailli son petit chef-d'œuvre. Il était si peu conscient, du reste, de la valeur de sa saynète que, pendant les vacances, il la publia modestement en feuilletons dans l'*Impartial franc-comtois*. Il avait obtenu de cette publication un tirage à un seul exemplaire qu'il avait fait luxueusement relier et qu'il oublia dans sa bibliothèque.

Barthet père, qui entendait que son fils prît au sérieux sa carrière, le plaça, à titre de clerc amateur, dans une étude d'avoué à Besançon, et ce fut si bien en amateur que Barthet se mit à la procédure, que, à l'ouverture de la saison théâtrale, il demanda et obtint d'en faire, chaque semaine, la chronique dans l'*Impartial*. Pendant trois saisons de suite, ce fut dans la ville un effroyable vacarme. Chaque semaine, en effet, de son feuilleton *Favola* (c'était le pseudonyme sous lequel il écrivait), *Favola* s'en donnait à cœur joie et à lèche-doigts de dauber sur son monde, mordant à belles dents le prochain ; mais dans ses plus étranges fantaisies, où la pensée était souvent ingénieuse et le tour littéraire, il avait gardé l'art de réveiller à chaque coup son lecteur par la variété des tons, par

l'imprévu des invectives, par la gaieté des mots trouvés et frappant neuf. Son pseudonyme, il ne l'avait imaginé que par respect pour le nom de son père; mais il savait déposer son masque quand il y avait une responsabilité à encourir. Barthet était méchant par occasion, mais il n'était pas mauvais, et lorsque son étourderie l'avait engagé dans quelque folle aventure dont il ne voulait pas démordre, et dont il allait jusqu'à soutenir la gageure l'épée à la main, sa première gourme jetée, on serait parvenu à lui faire entendre raison, si les choses n'avaient été envenimées par un grincheux de ses amis, Saint-Juan. Alexandre de Saint-Juan appartenait à une honorable famille parlementaire où, de tradition, les lettres étaient en honneur. Blond et pâle, de distinction en quelque sorte rageuse, les yeux brûlés de fièvre sous ses lunettes d'or, il ressemblait, en ses meilleurs moments, à ces jours d'avril où, en dépit d'un beau soleil, on sent de l'aigreur dans le temps.

La nature paraissait s'y être reprise, à plusieurs fois et sans y réussir, pour faire un poète chez les Saint-Juan. Ce poète avait été à peine ébauché dans le père d'Alexandre, le baron de Saint-Juan, qui avait l'instinct poétique, mais l'outil tellement malhabile, qu'il ne fallait rien moins que sa rare urbanité pour qu'on ne sourît pas de la gaucherie de ses vers. Ce poète, il aurait été parachevé dans la sœur d'Alexandre, Mlle Marie de Saint-Juan, femme d'autant de vaillance de cœur que de distinction d'esprit, et elle aurait laissé quelques fragments qui auraient atteint à la perfection, si elle n'avait été trahie par l'insuffisance de la forme. La nature, dans sa troisième tentative, dévia encore pour Alexandre et appuya son crayon si démesurément sur certains points, qu'il en résulta un déséquilibre. J'ai entendu Saint-Juan lire, à l'Académie, des épitres d'une assez jolie conception, accusant un certain sentiment de la nature et qui auraient eu une suffisante tenue littéraire, s'il avait été plus maître de sa période, qu'il ne savait pas dérouler

harmonieusement à travers les distiques. Et puis, immanquablement, la pièce chavirait sur des récriminations contre son curé, son maire, son instituteur, son tribunal.... c'était aussi déplacé que désagréable et l'œuvre en était irrémédiablement gâtée [1].

De tous les incidents soulevés par *Favola* et qu'envenimait Saint-Juan, il en est un qui s'aggrava de telle sorte qu'il échoua en police correctionnelle. Cet incident vaut qu'on s'y arrête. En décembre 1846, Armand Barthet, par l'une de ses algarades, avait provoqué de la part du journal *le Franc-Comtois* une réplique qui articulait, sur son caractère, une insinuation diffamatoire. Barthet, qui était l'honneur même, bondit sous l'outrage et envoya ses témoins à l'auteur de l'article; l'un de ces témoins était naturellement Saint-Juan. L'adversaire avait désigné pour le représenter un brave avocat sans cause, un certain Dumolard, qui, très pacifique de sa nature, avait fait son possible pour arranger les choses. Il lui était toutefois échappé, pour établir la bonne foi de son client, d'affirmer que si le journal *le Franc-Comtois* avait relaté les faits que Barthet considérait comme diffamatoires, c'est qu'ils avaient été rapportés par des gens qui méritaient confiance. Sur le compte rendu que fit habilement Saint-Juan de l'accomplissement de son mandat, l'indignation de Barthet ne connut plus de bornes et se retourna tout entière contre Dumolard. Il mit ce dernier en demeure d'avoir à lui livrer les noms des personnes dignes de foi dont il se réclamait,

---

(1) Pour avoir eu la vocation littéraire, Mlle de Saint-Juan, en femme pratique doublée d'une excellente maîtresse de maison, n'appréciait pas moins à leur valeur les traditions de la cuisine comtoise, telles que les avaient pratiquées les Bontemps, les Migon, et que se les transmettaient nos vieilles cuisinières. Mlle de Saint-Juan a recueilli ces traditions en un traité qui prouve qu'une femme d'esprit peut faire une œuvre de lettré d'un livre de cuisine. Mais les recettes de Mlle de Saint-Juan ne sauraient plus guère être mises en pratique, la substitution du fourneau au foyer ayant fait de la cuisine un métier d'un art qu'elle était.

faute de quoi il serait rendu responsable et aurait à en découdre. Dumolard s'ingénia à démontrer qu'il ne pouvait livrer le nom de tiers sans l'autorisation qu'il ferait son possible pour obtenir. Que les choses s'arrangeassent, ça n'était pas l'affaire de Saint-Juan; mais, la solution se faisant attendre, il sut amener Barthet à un tel état d'exaspération que, le 18 janvier vers trois heures, ils se rendirent ensemble au café Granvelle, où ils savaient devoir rencontrer Dumolard. Barthet somma à nouveau celui-ci d'avoir à lui nommer les personnes qui se portaient garantes des infamies articulées contre lui; comme Dumolard essayait de lui échapper, Barthet lui coupa la retraite en le traitant de lâche et en lui appliquant un soufflet qui lui fit voler ses lunettes en morceaux. Dumolard, après avoir réfléchi sur son cas, se dit comme Sganarelle :

> Quand j'aurai fait le brave et qu'un fer, pour ma peine,
> M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine,
> Que par la ville ira le bruit de mon trépas,
> Dites-moi, mon honneur, en serez-vous plus gras ?

Or, au lieu d'aller sur le pré où on l'appelait, il se rendit au parquet, où il déposa une plainte contre son agresseur. Cette plainte se terminait par ces mots : « Que Barthet ose donc faire remonter les causes de son excitation jusqu'à leur source, et il y trouvera Saint-Juan avec son amour-propre blessé, lui l'instigateur de toutes les polémiques de l'*Impartial.* »

Le 5 février, Barthet comparaissait en police correctionnelle : il était défendu par un débutant, qui devait faire son chemin, Me Oudet. Dumolard, qui se portait partie civile et réclamait mille francs de dommages-intérêts, était assisté de Me Pidoux, l'homme de valeur qui devait plus tard être député à la Législative. Il fut, dans les débats, encore plus question de Saint-Juan que de Barthet, mais Saint-Juan n'étant pas en cause, Barthet paya pour deux; le tribunal lui appliqua trois mois de prison et accorda

cinquante francs de dommages-intérêts à la partie civile. Trois mois de prison, c'était draconien comme expiation à un soufflet qui, le jugement le reconnaissait, n'avait entraîné aucune incapacité de travail et où il n'y avait pas l'ombre de préméditation.

Si on avait frappé impitoyablement Barthet, c'était en tant que journaliste, car, pour la magistrature d'alors, souffleter un avocat n'était guère que péché véniel. Et la preuve, c'est que le pauvre Dumolard, pour ses injures, son soufflet et ses lunettes, n'obtenait qu'une réparation dérisoire de cinquante francs.

Barthet interjeta appel. A la cour, le siège du ministère public était occupé par le substitut du procureur général, M. Blanc, qui était dans toute la ferveur un peu arrogante qui animait alors les gens du roi à leurs débuts. « Qui sont donc, se demanda-t-il dans son réquisitoire, qui sont donc ces hommes qui, se posant en redresseurs de torts, se font une spécialité d'atteindre tout ce qui est respectable? Un Barthet, cet écervelé; un Saint-Juan, ce pince-sans-rire qui joue de cet écervelé et compromet dans tous les scandales un nom hautement honoré, et cela exclusivement pour le service de sa médiocrité haineuse! » La cour, où siégeaient le premier, M. Alviset, et le président de chambre, M. Bourgon, la cour se montra indulgente; elle reconnut que, si répréhensible que fût l'acte de violence de Barthet, il était en partie excusé par l'atteinte que l'on avait portée à son honneur; elle réduisit en conséquence la peine à un mois de prison, mais elle supprima ses cinquante francs de dommages-intérêts à maître Dumolard. Le malheureux eut en définitive, pour toute satisfaction, d'avoir échappé aux risques d'un duel et de pouvoir se dire, toujours comme Sganarelle :

> Et quant à moi, j'estime, ayant tout compassé,
> Qu'il vaut mieux être encor *battu* que trépassé.

Barthet purgea sa peine, en mai, à la prison de Belle-

vaux. Le directeur de cet établissement était un aimable homme, Alphonse Marquiset, bien plus artiste que garde-chiourme, et qui, pour alléger le poids de ses chaînes à son prisonnier, faisait fléchir la rigueur du règlement au point d'autoriser, dans la cellule de Barthet, des déjeuners où l'on adjoignait à l'eau de la cruche et aux haricots de la cantine du champagne et des pâtés de Jussy. C'est au dessert d'un de ces déjeuners que Barthet improvisa sur sa condamnation une folle complainte, où M. Blanc avait quelques couplets que je suis seul à me rappeler et que la mémoire de Barthet me saura gré d'oublier.

Le temps est vraiment galant homme et je me permettrai de le devancer pour dire, dès maintenant, que, à vingt-deux ans de là, Barthet aspirera à se retirer dans son pays, et à s'y retirer comme juge de paix. Sa candidature relevait du procureur général, et le procureur général se retrouvait être M. Blanc. Grand sujet de préoccupations pour Barthet : M. Blanc allait-il se souvenir de Favola, de Dumolard, de Bellevaux et des couplets de la fameuse complainte? M. Blanc, avec une rare élévation d'esprit, ne voulut voir en Barthet que le poete aimable qui, depuis vingt ans, était respectueux de son talent, et il fit le plus bienveillant accueil à sa candidature. Mais Barthet ne voulait qu'un poste déterminé qui ne devint pas disponible; il n'a donc tenu qu'à lui qu'il ne fût pas juge de paix.

On voit, par ce que nous venons d'exposer, que Barthet aurait eu mauvaise grâce de prendre au tragique son mois de captivité. Mais l'exaspération de son père — et l'on ne saurait s'en étonner — avait été portée au paroxysme par ce nouvel esclandre : aussi signifia-t-il à sa femme, sans se rendre exactement compte de la valeur des termes, qu'il ne tolérerait pas de voir rentrer chez lui un repris de justice. Barthet, en novembre, retourna à Paris, et il y était à peine installé qu'éclatait la révolution de février.

II.

C'était un malencontreux moment que le lendemain du 24 février pour se mettre à la recherche d'une position sociale. Un certain jour neigeux de mai que, pour épargner son charbon et ne pas aggraver son appétit, Barthet faisait dans son lit la grasse matinée, son attention fut appelée par un fascicule qui, dans sa bibliothèque, dépassait l'alignement. Il eut la curiosité de le prendre : c'était le *Moineau de Lesbie*. Il l'avait perdu de vue depuis deux ans, il en reprit la lecture comme il eût fait de l'œuvre d'un autre. La lecture terminée, il sauta de son lit à sa table, et écrivit d'un trait une lettre ingénieusement tournée à Jules Janin, le critique des *Débats*, qu'on appelait alors le *prince de la critique*. Puis, sans se donner le temps de la réflexion, il allait déposer sa lettre et sa plaquette chez le concierge de Janin. C'était le samedi 6 mai; deux jours après, le lundi 8, dès l'aube, Barthet, — qui laissait toujours sa porte ouverte, ayant la meilleure des raisons de ne pas redouter les voleurs, — Barthet fut réveillé par une trombe de ses amis qui envahissait sa chambre, brandissant un numéro des *Débats* où les douze colonnes de la chronique théâtrale de Janin étaient consacrées à la glorification du *Moineau de Lesbie*.

L'idée de Barthet avait été un coup de fortune : de toutes les industries, la plus immédiatement et radicalement atteinte par la révolution avait été l'industrie littéraire. Or, on a beau être le prince de la critique, où il n'y a rien le prince comme le roi perd ses droits. Janin subissait donc la crise comme les camarades, et, pour son feuilleton du lundi, il lui arrivait d'en être réduit à des courses où l'entrain était factice, parce que, on l'a dit, le train de derrière — l'idée — se détachait souvent et ne suivait pas. La bluette de Barthet arrivait donc à Janin comme marée

en carême; c'était un charmant sujet de feuilleton, de plus, un sujet qui flattait la plus chère manie du critique, celle de se poser en amant passionné de l'antiquité.

Voici comment débutait ce manifeste : « C'était grande fête hier à l'Hippodrome, qui s'était ouvert fort à propos pour mon feuilleton; mais, à la rigueur, j'aurais pu m'en passer, car, ce matin même, à ma grande joie, on m'a remis une petite tragédie si charmante! un caprice, comme si quelqu'un avait le droit, aujourd'hui, d'avoir un caprice! Ce livret nouveau a pour titre le *Moineau de Lesbie*, tragédie en vers par un jeune rhéteur de vingt ans qui s'appelle Armand Barthet. Vous jugez de la fête! Lesbie, Catulle et le Moineau, en ce moment, aujourd'hui, en pleine révolution! Chante-nous ta chanson, passereau, digne enfant de l'alouette matinale et du rossignol chantre des nuits! » Janin parlait abondamment du *Moineau de Lesbie* dans son feuilleton, mais, comme c'était son habitude, il parlait aussi de tout et de quelque autre chose encore; puis il terminait par une épigramme contre M. Thiers, dont voici les trois derniers vers :

O Jupiter libérateur,
Te moquais-tu de nous, quand tu donnais à Rome
Cet immense bavard dans ce petit bout d'homme?

En allant, me disait Barthet, remercier Janin, j'illuminais la rue. Mais, chemin faisant, la réflexion vint calmer son ivresse. Le maître n'avait-il pas cédé à un premier mouvement? Ayant trouvé ce qu'il avait si longtemps jeûné, un sujet de feuilleton, ce feuilleton expédié ne serait-il pas ramené, par sa clairvoyance de critique, à l'exacte appréciation des choses, et alors!.... Ce fut donc avec une sincère modestie que Barthet essaya d'exprimer à Janin sa gratitude. Au premier mot, le maître l'interrompit pour lui répéter que son œuvre était charmante : « Je ne m'en tiendrai pas, ajouta-t-il, à ce que j'ai dit dans les *Débats;* aujourd'hui même j'irai porter votre pièce à l'ad-

ministrateur des Français, et comme là aussi on s'ennuie, bien qu'on ait fait une révolution pour nous distraire, j'ai la certitude que la jolie chanson de votre moineau y sera goûtée et applaudie. » La Comédie française, serait-ce possible? En dépit de la caution de Janin, les parties faibles de son œuvre, celles qu'il avait laborieusement faites et refaites sans parvenir à les mettre au point, s'exagéraient aux yeux de Barthet; il n'y avait pas jusqu'à celles qu'il avait chantées d'inspiration première et écrites d'un trait, le récit de Lesbie par exemple, qui ne lui semblassent perdre leur fleur et leurs ailes, maintenant qu'il allait subir l'obligation de les soumettre à ce terrible Conseil des Dix qu'était le comité de lecture.

L'article de Janin avait paru le 8 mai et, le 15, Barthet recevait un avis du secrétaire de la Comédie française qui le convoquait, pour le 25, à lire son œuvre au comité.

Barthet s'est calomnié lorsque, plus tard, dans une lettre à Weiss, pour défendre la moins scénique de ses comédies, le *Chemin de Corinthe*, il prétend que si elle n'a été admise qu'à correction, il a dû cet échec à l'abominable façon dont il lisait. Il lisait au contraire d'une façon charmante; son geste était plein d'élégance, l'œil tour à tour spirituel et caressant, la voix d'un timbre argentin, savaient donner aux passages d'ironie toute leur finesse et à ceux de passion une tendresse pénétrante. Ce fut au comité un succès complet et la pièce fut reçue à l'unanimité. Comme on escomptait là un réveil pour le théâtre, la première répétition fut fixée à quinze jours. Quinze jours, c'était peu, mais c'était encore bien long à la fiévreuse impatience de Barthet. Dans ses allées et venues autour du théâtre, où allait se trancher ce qu'il considérait comme l'enjeu de sa vie, il n'y put résister et monta au secrétariat pour savoir où en étaient les choses. Le secrétaire lui annonça qu'il y avait un ajournement. « Cela devait arriver, répondit tristement Barthet, c'était trop beau!

— Mais non, répliqua le secrétaire, c'est la meilleure des bonnes fortunes qui vous arrive : Mlle Rachel a pris le rôle de Lesbie, elle en est à l'étudier et votre répétition n'en sera retardée que de quelques jours. »

Rachel, c'était le triomphe certain, et Barthet put savourer dès lors l'exquise douceur des premiers rayons de la gloire. La fortune du *Moineau* avait jusque-là paru miraculeuse; elle subit tout à coup un temps d'arrêt. Ce furent d'abord les *Journées de Juin;* les angoisses qui s'ensuivirent ne disposaient guère le public à s'intéresser à une idylle antique. Et puis Rachel, découragée de s'épuiser devant des banquettes vides, obtint un long congé qu'elle consacra à promener dans les principales villes de France, y compris Besançon, les chefs-d'œuvre de son répertoire. Je me rappelle, la rougeur au front, — et mon excuse, c'est qu'alors j'avais treize ans, — je me rappelle avoir dormi à poings fermés à la représentation de *Phèdre*, et de ne m'être éveillé qu'aux accents de la *Marseillaise*, où Rachel provoquait plus d'étonnement que d'admiration, et où elle faillit érailler sa voix magnifique. Enfin, l'accalmie venue, le bon vent reprit le *Moineau*, et la première représentation eut lieu le 22 mars 1849. Ce début de Rachel dans la comédie fut acclamé d'enthousiasme, et ce fut le succès le plus franc pour Barthet.

J'ai eu la bonne fortune de voir, à plusieurs reprises, dans les deux dernières années de sa carrière, Rachel dans le rôle de Lesbie. Les débuts de la pièce étaient froids : si latins qu'ils fussent, les propos de table de ces trois jeunes patriciens, devisant la coupe en main sur leur lit à l'antique, ne dépassaient guère la rampe, et c'était à peine si la scène se réchauffait lorsque Catulle annonçait à ses amis qu'il rompait avec Lesbie pour se marier, et faisait ses adieux à la vie de garçon. Mais, dès qu'apparaissait Rachel, la salle était prise et ne pouvait plus se ressaisir. Elle portait le péplum comme au temps des générations

homériques ; son cou était long ; ses cheveux, couronnés de verveine, se tordaient à l'extrémité des bandeaux sur la nuque ; la poitrine, les hanches, les genoux marquaient sous la draperie des proportions harmonieuses, cette grâce robuste et longue qui faisait le port des déesses et que relevait son étrange beauté. Tout en elle donnait la sensation d'un fragment pris aux frises du Parthénon et de ce qu'Athènes avait ajouté de pure séduction à l'art antique. Quant à sa diction, c'était, du commencement à la fin, un enchantement. Dès son apparition, les trois jeunes patriciens, sachant le prochain mariage de Catulle qu'ignorait encore Lesbie, prennent les devants et décident, en lui offrant leur cœur, que les deux évincés se retireront devant celui qui sera agréé. Rachel écoutait cet assaut de fadaises avec un ahurissement charmant ; puis, invitant chacun des soupirants à s'expliquer à tour de rôle, elle les rabrouait successivement avec l'ironie la plus aisée et la plus mordante. Rien, pas une intonation, pas une nuance ne trahissait la tragédienne ; c'était la mesure même, le naturel souriant, la grâce la plus exquise.

Je n'ai jamais mieux compris que par elle ce que le génie dramatique peut insuffler de vie dans un rôle et en faire jaillir des beautés où, sans lui, elles n'auraient pu être soupçonnées. Le clou de la pièce, comme on dit aujourd'hui, était le récit de la mort du moineau ; voici, en deux mots, quelle en était l'affabulation : Lesbie congédiée, l'un des jeunes patriciens, amis de Catulle, vient lui annoncer que la maison de la belle est dans la désolation. « Pauvre femme ! soupire Catulle. — Console-toi, réplique l'ami, tu n'y es pour rien ; ce désespoir a pour cause la mort d'un oiseau, d'un moineau. » Catulle ne voulant voir là qu'une fable ridicule, un pari s'engage et, pour en avoir le dernier mot, il fait appeler Lesbie, qui accourt. Rachel apparaissait, superbe dans sa pâleur douloureuse, vêtue d'une simple robe blanche aux plis sévères, le front dé-

pouillé de sa couronne, mais comme touché de la foudre et pleinement éclairé du rayon idéal qui divinise. « On prétend, lui dit Catulle, que tu es désespérée et que le motif de ce désespoir serait.... la mort d'un moineau. — C'est vrai, répond Lesbie,

Te souvient-il
D'avoir trouvé, le jour des calendes d'avril,
Un petit nid de crin que la jeune famille
Venait d'abandonner au coin de la charmille?
Un seul oiseau restait, un seul, et son essor
A voler hors du nid n'arrivait point encor.
Tu le pris doucement dans ta main.... Le soir même,
A mon tour, je le pris dans ton sein. Combien j'aime
A feuilleter ainsi, dans les jours du passé,
Comme un bonheur présent mon bonheur effacé!
T'en souvient-il, Catulle? il pépiait; son aile
Paraissait appeler la leçon maternelle,
Et comme il voletait de mon doigt sur le tien,
Tu t'approchais de moi toujours plus près, si bien
Que je sentais courir, dans les fleurs de verveine
Qui me ceignaient le front, le feu de ton haleine,
Et que tout à l'amour qui parlait dans ta voix,
Je sentais mon cœur battre et trembler à la fois.
Pauvre oiseau! Dès ce jour à sa fragile vie
J'attachai le destin de l'amour qui nous lie,
— Qui nous liait, pardon! — De mon frêle bonheur,
Frêle palladium, c'était tout pour mon cœur.
Or, ce matin, à l'heure ou je venais d'apprendre
Cet hymen, que j'hésite encore à bien comprendre,
A l'heure où, de retour dans mon appartement,
J'éclatais en sanglots...., subit pressentiment!
Mon passereau! Soudain, je cours à la fenêtre —
Le cœur a des instincts qn'on ne peut méconnaître —
Je ne me trompais pas!.... Las! dans sa cage d'or,
Si joyeux ce matin, je le retrouvai mort.
.... Pauvre amour, pauvre oiseau!
On dirait que le sort, d'un seul coup de ciseau,
Les a tués tous deux. Que la mort les rassemble,
C'est de toute justice : — ils périrent ensemble,
De la même façon qu'ensemble ils sont éclos.

Rachel disait cette cantilène avec une sincérité qui ne laissait rien transpirer de l'art et avec une profondeur d'émotion relevée de grâce et de fierté. J'ai parlé des sur-

prises que réservait son génie; arrivée à l'incident de la mort du moineau : « Subit pressentiment, disait-elle,

> Mon passereau.... Je cours à la fenêtre,
> Le cœur a des instincts qu'on ne peut méconnaître,
> Je ne me trompais pas !....

Après ces mots : « Je cours à la fenêtre, » elle faisait une pose, et ce vers qu'on remarque à peine à la lecture,

> Le cœur a des instincts qu'on ne peut méconnaître,

elle le disait la tête dans les deux mains, avec un sentiment de désespoir contenu pour son bonheur à jamais ruiné, et elle soulevait l'âme par la magie de ces grandes inspirations, qui semblent comme les lointains échos d'un monde invisible à notre misère.

Ces simples mots :

> Le douloureux bonheur de le revoir encore
> M'a fait battre le cœur !....

et :

> Dans une seule vie on n'a qu'un seul amour,
> Et je l'aimais !

ces simples mots, elle les disait de façon à faire frémir l'auditoire de tendresse.

Un incident bien scabreux était sauvé par elle et lui valait un triomphe : au moment de dire à Catulle son dernier adieu, Lesbie apercevait sur un trépied l'écrin du diadème qu'il allait offrir à sa fiancée. Par une étrange fantaisie, elle demande à Catulle la permission d'essayer à son front ce diadème que la jeune fille doit porter le lendemain pour la première fois. On a beau être en plein paganisme, la fantaisie était un peu forte. Rachel sauvait la situation en brusquant le mouvement; elle ne laissait pas au spectateur le temps de la réflexion; elle avait à peine formulé son vœu qu'elle s'était fiévreusement coiffée du diadème, puis, se retournant à demi, et moins éblouissante de ses diamants que de sa triomphante beauté, elle

disait, superbe et attendrie : « Vois, suis-je belle? » Et le parterre frémissait comme une forêt sous l'orage.

Enfin, ces trois derniers vers du dénouement :

.... Je suis comme éperdue,
Je sens mon front pâlir et mon cœur s'abîmer,
Et pour tant de bonheur je ne puis que t'aimer,

elle les disait d'un accent si pur qu'elle relevait, avec la courtisane, la moralité de l'œuvre et faisait passer sur l'auditoire ce souffle qui vient l'on ne sait d'où et qui fait froid à la racine des cheveux.

Si large qu'on fasse la part de Rachel dans le long succès du *Moineau de Lesbie*, il faut toutefois reconnaître qu'elle était soutenue par la valeur de la pièce. Cette pièce, elle avait d'abord la rare fortune d'arriver à son heure; c'était non seulement, au lendemain de la Révolution, une réaction contre la *Marseillaise*, c'était encore une revanche contre l'orgie romantique dont on était rassasié jusqu'au dégoût. Et puis, bien que l'action eût quelques gaucheries qui trahissaient un premier début, l'ensemble, par sa grâce enchanteresse, sauvait tout. Le vers de Barthet n'avait pas, comme celui de Chénier, la trempe de l'acier, le poli et la jointure de l'armure; mais il était de franche venue, bien personnel, sans le moindre esclavage de forme; on y sentait comme le jaillissement et la fraîcheur de la source. Quand on a lu un de ces couplets, modulés d'une voix si pure, on ne les oublie plus et ils continuent de chanter dans la mémoire bien après que le livre est fermé. Et puis, il y a là un rare phénomène : Barthet avait fait son petit chef-d'œuvre à l'âge où nous étions à peine bacheliers; il a donc exprimé les sentiments et les frémissements de la jeunesse au moment même où il était jeune; il a jeté là, spontanément et avec une sincérité divine, la fleur de son âme.

Rachel a joué jusqu'à son dernier jour l'idylle de Barthet, et le sculpteur Clésinger a essayé de perpétuer le

souvenir de cette création, en représentant la grande artiste en Lesbie. Mais le ciseau de Clésinger n'avait rien de ce qu'il fallait pour donner l'impression, même lointaine, de l'immortelle beauté, de l'idéal antique, auxquels avait atteint Rachel, et, par sa lourde ébauche, il n'a fait que la trahir devant la postérité.

La chronique théâtrale fut unanime à proclamer le succès du *Moineau de Lesbie*. Mais Barthet obtint un témoignage d'un autre poids et autrement durable, celui de Sainte-Beuve, qui à trois reprises, dans ses *Causeries du lundi*, s'est porté garant de la valeur littéraire de l'œuvre. Dans sa *Causerie* du 15 octobre 1849 sur le théâtre, où il affirmait la vitalité de la Comédie française, le maître disait : « Je définirais au besoin le Théâtre-Français d'après le rôle qui plus que jamais lui appartient, le contraire du grossier, du facile et du vulgaire, et, dans l'intervalle des grandes œuvres, je m'accommoderais fort bien d'y aller voir encore, comme un de ces soirs, *Louison* et le *Moineau de Lesbie* (1). »

Voilà la pièce de Barthet mise sur la même ligne qu'une comédie de Musset. Puis Sainte-Beuve y revient dans sa *Causerie* sur la poésie française en 1852. « Dans l'ordre des productions dramatiques, dit-il, MM. Ponsard et Augier ont formé une sorte d'école où l'élégie grecque et latine est venue s'essayer et faire épisode au théâtre. M. Barthet, par son *Moineau de Lesbie*, y a réussi (2). »

Chronologiquement, Sainte-Beuve a raison. Ponsard, par sa *Lucrèce*, qui date de 1842, est le premier en date; mais l'inspiration de Barthet a une grâce aisée, un pathétique, une effusion de sentiments doux et tendres, et un parfum d'antiquité presque euripidienne dont n'approche pas Ponsard, dans sa veine un peu rude et toute romaine.

---

(1) *Causeries du lundi*, t. I, p. 45.
(2) *Causeries du lundi*, t. V, p. 387.

Quant à Augier, il est non seulement postérieur en date à Barthet, mais encore, dans *Horace et Lydie*, dans la *Ciguë*, qui sont lourdement rimés, il n'a fait qu'affubler ses personnages à l'antique, sans pénétrer en rien le charme grec ou latin; c'est de la poésie et de l'antiquité de collège. Ponsard et Augier étaient, comme dramaturges, des papillons de large envergure, mais Barthet était une abeille.

Enfin, le 1er février 1852, dans une lettre à l'administrateur de la Comédie française, Sainte-Beuve écrivait : « Ce n'est pas ici une recommandation ordinaire que je viens vous faire; un de mes jeunes et charmants amis, M. Octave Lacroix, vient de faire la plus jolie petite pièce en vers, en un acte. C'est dans le genre Musset et Barthet, mais sans imitation et avec une grâce naturelle (1). »

Un suffrage tel que celui de Sainte-Beuve classe souverainement une œuvre dans notre patrimoine littéraire; c'est l'équivalent du poinçon de la garantie sur une pièce d'or, il en atteste le pur métal. Aussi ne sera-t-il plus permis d'ignorer le récit de Lesbie, lorsqu'on voudra tresser, pour notre siècle, la couronne d'une anthologie française.

Le drame de Barthet, après l'appréciation littéraire, comporte une appréciation morale. L'amour dans l'antiquité, et tel que l'a chanté Catulle, n'était que le culte de la beauté matérielle et plastique, et lorsque la passion qu'inspirait cette sorte de culte se déchaînait, elle dévorait comme Jupiter, et dans sa fatalité

C'était Vénus entière à sa proie attachée.

Le christianisme a transformé l'amour en l'élevant au sentiment de l'idéal, à ce qu'on a improprement appelé l'amour platonique et qui n'est autre chose que l'amour chrétien; cet amour qui est fait, comme le dit Lamartine,

(1) *Nouvelle correspondance*, p. 127.

Du bonheur de la terre et de l'espoir du ciel ;

qui a substitué, à l'implacable autorité de l'homme sur la femme, une protection tendre et respectueuse ; qui a inspiré à la femme chrétienne ce que Tacite appelait avec étonnement *aliquid sanctum et providum*, quelque chose de saint et de prophétique. C'est cet amour transformé qu'a chanté notre poète ; entre Catulle d'une part et Barthet de l'autre, on sent

Qu'une immense espérance a traversé la terre !

Barthet reste un esprit païen, mais c'est inconsciemment une âme chrétienne.

Nous n'avons voulu que glaner dans l'œuvre de Barthet, laissant aux remarquables études didactiques de M. Estignard et du regretté M. Peyen l'appréciation de cette œuvre en son entier, qui n'a rien ajouté, du reste, à la gerbe maîtresse qu'il avait nouée de premier effort par son *Moineau de Lesbie* et sa *Fleur du panier*. En poésie, on peut lancer et perdre bien des flèches, il suffit pour l'honneur de l'artiste que quelques-unes donnent en plein dans le but et fassent résonner tout l'arbre prophétique en s'y enfonçant. Barthet a eu de ces coups heureux où se reconnaît un archer vainqueur.

III.

Il me reste, pour compléter ces notes, à indiquer ce qu'était l'homme en Barthet.

C'était, on s'en doute bien, un chrétien médiocre, mais il était en tout respectueux et ne manquait à aucun des services anniversaires qu'il faisait régulièrement célébrer pour ses morts. Un jour que j'allais le voir à Cendrey, j'arrivai au moment où il sortait d'un de ces services pour sa mère : « Ces prières des morts, me dit-il, sont admirables ; il n'y a pas de paroles humaines qui les égalent, et nulle

part l'homme ne me semble avoir pénétré aussi avant dans l'infini. Et comme le chant est digne de ces hautes lamentations! C'est au point que nos braillards de village ne parviennent pas à en dénaturer le caractère. Et quel sentiment d'absolue égalité! ajouta-t-il. La semaine dernière, il y avait deux enterrements : ici, celui de Fietfiet, le berger du village; à Paris, celui du duc de Morny, le plus haut dignitaire de l'empire. Or, là-bas, l'Église n'a pas ajouté, pour ce grand de la terre, un seul verset aux prières qu'elle avait récitées, ici, pour Fietfiet, qui n'avait cependant, sur son cercueil, d'autre insigne de ses dignités que son cornet à bouquin. Il faut, conclut-il, que, comme on l'a dit, l'âme soit bien naturellement chrétienne pour que la mienne, après les étapes que je lui ai fait subir, soit encore accessible à de pareilles impressions. »

Il y a, dans la *Fleur du panier*, une épître à son frère, l'abbé Barthet, où l'on trouve de belles pages sur le rôle religieux et social du curé de campagne; tout cela est embaumé de souvenirs de première communion, de parfums de Fête-Dieu, c'est d'une inspiration très élevée, de l'excellent Fénelon.

M. Arsène Houssaye, qui avait en grande partie mangé sa fortune patrimoniale au jeu et l'avait rattrapée par la même industrie, M. Houssaye a, dans ses mémoires, dédaigneusement traité Barthet de bohème, et l'accusation a été de confiance répétée par d'autres. Si l'on est bohème quand on n'a pas cinquante mille livres de rente, assurément Barthet l'aurait été. Mais il avait bien toutes les élégances, toutes les délicatesses, tous les respects les plus étrangers à la bohème. Quand il se rendait à un dîner prié, c'était toujours dans la tenue la plus correcte, et il baisait la main à la maîtresse de la maison avec une aisance et une bonne grâce qu'on aurait crues de tradition. Dans un de ses proverbes, Musset fait répondre, par une brusque et charmante baronne, à un abbé qui lui objectait

que nos jeunes gens ne se piquaient pas de politesse : « Être poli, l'abbé, qu'est-ce que ça veut dire? Mon cocher est poli; de mon temps, l'abbé, on était galant. » Barthet était du temps de la baronne.

Sur la question d'argent, où le bohème est un tapeur de profession, Barthet était d'une extrême délicatesse. Lorsque, étant étudiant, je faisais de fréquentes parties de campagne avec lui, jamais, de quelque manière que je m'y prisse, je n'arrivais à pouvoir payer mon aller et retour au guichet, ni au cabaret mon écot. Plus tard, lorsqu'il fut retiré à Cendrey, je devins son fournisseur de vin ; un jour qu'il me réglait une note assez ronde et que j'éprouvais une sorte de scrupule à encaisser l'argent de ce pauvre garçon qui en avait si peu, je le suppliai de m'autoriser à lui offrir un quartaut de mon meilleur cru. « Comment, me dit-il, tu me vends du vin à des prix d'hôpital et tu veux me donner par surcroît ce que tu as de meilleur dans la cave! Mais ce que je n'accepterais pas d'un autre, je puis l'accepter de toi. » Et il me racontait, à cette occasion, ce joli trait : un des amis de La Fontaine venait d'apprendre que la mort de Mme de Sablé laissait le poète sans asile. L'ami court trouver le bonhomme, qu'il rencontre en chemin. « J'apprends, lui dit-il, le malheur qui vous arrive, et je viens en hâte vous offrir ma maison. — J'y allais, » lui répondit simplement La Fontaine. « Nous sommes, ajouta Barthet, de ces amis-là. »

Le bohème, enfin, avait pour principe de battre monnaie de toute main et de toute besogne. Barthet ne s'est jamais départi d'un inébranlable respect de son talent et ne consentit jamais, même pour assurer sa vie de chaque jour, à des travaux hâtifs ou vulgaires; à quitter, comme disaient ses chers anciens, « la pure clarté des muses sonores. » Voilà l'étrange bohème qu'il était.

En politique, Barthet restera avec des tendances légitimistes, par horreur des politiciens et des industriels aux-

quels ils obéissaient. Mais il était l'homme qui s'en faisait le moins accroire; bien qu'il eût des relations aristocratiques, il était sur ses origines d'une sincérité désopilante. Il me faisait part, un jour, d'une déconvenue matrimoniale qu'il venait d'avoir et me lisait une lettre de son beau-père manqué qui, en lui donnant son congé, lui disait : « J'espère que vous ne me garderez pas rancune et que nous continuerons les relations qu'entretenaient autrefois nos ancêtres. — Mes ancêtres! s'écria Barthet, voilà une lettre que je montrerai à mes détracteurs. Toutefois ce bonhomme-là en sait plus long que moi sur ma généalogie; je pourrais bien au besoin me rappeler quelques souvenirs sur mon grand-père, mais si on m'affirmait que mon arrière-grand-père est sorti du ventre de la baleine, je n'aurais pas la moindre objection à faire. »

Il y a un des dons les plus charmants de Barthet qui n'a plus laissé de trace que dans le souvenir de ceux qui l'ont connu et dont sa correspondance même ne parvient pas à donner l'idée, un don en quelque sorte tout viager, c'est son pétillant et intarissable esprit. Rien du pince-sans-rire, ni qui résulte de l'aheurtement des mots ou de la dislocation de la pensée; cela jaillissait du plus pur filon français; c'était sain, joyeux, fait de mesure et de bon sens. Il avait bien la voix de son esprit et tout en lui concourait à l'effet irrésistible de ses saillies, soulignées par son geste élégant, le regard si fin et si vivant qu'il lançait par-dessus ses lunettes, par son pétillant éclat de rire. Ses mots les meilleurs, rapportés aujourd'hui en dehors de leur cadre et de ce que l'action endiablée y ajoutait, risqueraient de voir ce qu'il y a de plus léger et de plus vif en eux ne pas survivre et s'évanouir. Essayons toutefois, au risque de n'en donner qu'un bien faible écho.

Nous étions ensemble en villégiature chez des amis communs aux environs de Paris. Barthet me fit observer que le hasard était quelquefois spirituel; il venait en effet

de découvrir, en certain lieu qui n'était pas les archives, plusieurs de ses lettres à la maîtresse de la maison, que celle-ci avait déchirées en deux et affectées à l'usage le moins littéraire. Au déjeuner, il dit à son hôtesse avec son plus fin sourire : « Je plains, Madame, celui de vos héritiers que vous chargerez de recueillir votre correspondance. » — A quelqu'un qui lui demandait ce qu'était devenu son frère l'abbé, il répondait : « Il a mal tourné, il s'est fait jésuite. » — De ce même frère je lui demandais comment il prêchait : « Auguste, me répondit-il, il fait plus de grands bras et d'interjections que de raisonnements...., c'est un prédicateur de cour d'assises. » — C'est moi qui lui appris qu'Offenbach avait choisi, pour en faire de délicieuses mélodies, deux des pièces les mieux rythmées de la *Fleur du panier*. Cette nouvelle, à mon grand étonnement, l'ayant laissé froid, je lui demandai si Offenbach n'était pas juif. « Il est pire, me répondit-il, il est juif converti ! » Et il m'apprenait que saint Ignace, qui se connaissait en hommes, avait interdit aux juifs convertis l'entrée de son ordre. — Barthet avait pris de grippe un médiocre peintre bisontin qui, à un moment de disette artistique et en y employant tous ses patrons, avait réussi à faire accepter au musée du Luxembourg deux de ses tableaux représentant le fleuve Scamandre. Le cours de ces fleuves n'avait pas été long et on les avait promptement dérivés au grenier. Barthet, ayant, dans un compte rendu de Salon, à parler de ce peintre, écrivait : « C'est l'auteur de deux fleuves actuellement à sec. » — Quand on lui demandait s'il avait fait son droit, il répondait : « Mon droit, je l'ai fait, mais de travers. » — Il feuilletait un jour devant moi une liasse de ses papiers où se trouva une vignette timbrée à cinquante centimes. Il la contempla moitié souriant, moitié triste, et me dit : « Voilà une feuille de timbre qui vaut dix sous ; s'il me prenait la fantaisie d'y souscrire un billet de mille francs, elle ne vaudrait plus rien du tout. »

Il y a tout un ordre des bons mots de Barthet que je suis contraint de passer sous silence : il se permettait en effet volontiers ce que par antiphrase on appelle des *bêtises*, et où brillait dans tout son éclat le génie des maîtres gaulois de vieille race et d'avant Voltaire. Mais, sur ce point encore, Barthet s'est concilié l'indulgence de Mgr Besson, qui, en le recommandant à l'Académie, écrivait : « Barthet est trop franchement gai pour être corrompu. Il a dépensé malheureusement bien de l'esprit à débiter des bêtises, mais il les disait joyeuses comme au bon vieux temps et ne s'en permettait jamais de pernicieuses, et puis il a toujours laissé tranquilles les curés. » Voilà, indiquée avec une bien fine ironie et par un maître aussi infaillible en matière de dignité qu'en matière d'esprit, la limite où savait s'arrêter Barthet.

Il y avait chez lui, ce qu'on croirait difficilement, à ne le juger que du dehors, un certain fond de mélancolie sous sa gaieté, et cette mélancolie, on la surprenait sur sa figure au repos. On a de lui de vivantes photographies : ce qui y frappe tout d'abord, c'est la finesse et la sensibilité ; cette sensibilité, que j'ai déjà indiquée, on en jugera par le trait suivant : En 1859, je voulais lui présenter mon ami James Tissot, le futur auteur de la vie de Jésus-Christ. Il avait été convenu que Barthet viendrait dîner dans l'atelier de Tissot et que nous convierions notre camarade Charles Beauquier, qui depuis.... mais alors la politique n'existait pas. Ceci entre nous, car s'il se répétait que, il y a quarante ans, Beauquier s'est fourvoyé en pareille compagnie, il pourrait bien en être compromis dans sa circonscription. Tissot, qui était un admirable garçon, avait inspiré une passion dans son quartier ; une jeune ouvrière, qu'il n'avait jamais essayé de voir, lui écrivait des lettres impayables, dont une notamment concluait en disant : « Vous êtes mon étoile sociale ! » Beauquier, qui en avait ri aux larmes, avait projeté d'en réga-

ler Barthet. Au dessert, il entama sa lecture; à la seconde phrase, je vis la figure de Barthet se rembrunir, puis, interrompant Beauquier du geste : « Assurément, dit-il, c'est grotesque, mais la pauvre enfant a écrit cela avec son cœur, en toute sincérité; repliez sa lettre, il me serait impossible d'en rire. »

Tissot fit alors les honneurs de son atelier, un simple grenier qu'il avait amené, avec sa magie d'appropriation, à donner l'illusion d'un intérieur du XVIe siècle. Barthet admira tout ce qu'il y avait à admirer, mais Tissot lui ayant montré, comme une merveille, un coffret à bijoux en fer qui avait la forme d'une cathédrale :

Quoi ! vous avez le front de trouver cela beau !

s'exclama Barthet, — une cathédrale, et en fer, comme coffret à bijoux ! c'est bien le meuble de cette rude époque; c'est froid, c'est dur, c'est barbare. Et comment voulez-vous qu'une main de femme se glace et déchire ses dentelles à ces créneaux? Parlez-moi, comme meubles féminins, des délicats coffrets de ces siècles polis où tout accusait la joie de vivre : des coffrets en laque, en bois de rose marquetés, en vernis martin.... mais de pareilles horreurs, c'est ce qui explique les contorsions de Michelet et ses imprécations épileptiques contre le moyen âge. C'est ainsi que sur tout il avait une appréciation ingénieuse et d'un goût si sûr qu'il devinait ce qu'il ne savait pas.

Barthet était sensible aux douceurs de la table et très appréciateur des vieilles traditions de la cuisine comtoise. Un jour que nous nous promenions ensemble, je fus accosté par un camarade, Jussy, qui était clerc de notaire. Je le nommai à Barthet, qui lui demanda s'il était parent de Jussy, l'artiste pâtissier. « C'est mon père, répondit Jussy. — Comment, misérable, vous êtes le fils de l'incomparable Jussy et vous aspirez à être notaire, mais vous avez indignement dérogé. Des notaires, on trouvera toujours de

quoi en faire ; mais il n'y a qu'un artiste comme le père Jussy, et quand il disparaîtra, si vous ne soutenez pas l'honneur de son nom, quelle perte pour le pays ! »

Si Barthet se montrait, à l'occasion, mangeur délicat, il savait ne rien sacrifier à la table. Un matin que j'étais allé le voir dans son joli appartement de la rue Neuve Bréda, il me retint à déjeuner. « Allez nous prendre deux biftecks, dit-il à sa femme de ménage. — Mais, Monsieur, répondit la bonne femme, il n'y a plus d'argent dans l'encrier. » Cet encrier était à la fois son gagne-pain et son coffre-fort. — « Eh bien, répondit Barthet, lorsqu'il sera revenu de l'argent dans l'encrier, vous achèterez des biftecks. » Puis, se tournant vers moi, il ajouta : « Quand il n'y a rien pour un, il y a toujours assez pour deux, » et nous déjeunâmes d'une tasse de thé et d'un pain de seigle.

Mais Barthet n'était pas embarrassé pour compenser la maigre chère qu'il m'offrait par l'éblouissante bonne grâce de son esprit. Je ne crois pas l'avoir jamais vu plus merveilleux d'improvisation, de conversation à la fois plus naturelle et plus extraordinaire : c'étaient des idées traversées de gaietés fugitives, de moqueries bien françaises ; des traits de pitié sincère, d'exquise bonté sous un demi-masque de caprice ; puis quelques belles envolées poétiques essayées comme en se jouant avec la fantaisie la plus libre et qui ne coûtait rien à la vérité des parties d'observation. Chez lui, ni vanité ni frivolité, parce que, au centre de ce prestigieux feu d'artifice, il y avait un foyer.

Barthet aurait été un excellent critique littéraire, car, je l'ai dit, son esprit était avant tout fait de bon sens. Il connaissait le défaut de la cuirasse de ses contemporains et y entrait hardiment. Ses jugements étaient formulés avec une verve intérieure, une brièveté pittoresque qui, en les resserrant, en doublaient l'éclat et la portée. Deux réputations littéraires lui semblaient surfaites : celles de Marmier et de Francis Wey, dans lesquelles il soupçonnait plus de

savoir-faire que de savoir : « Tu verras, me disait-il, que l'Académie française, qui pourrait faire acte de haute équité littéraire en consacrant l'œuvre charmante d'Édouard Grenier, lui préférera Childebrand Marmier. » Si on lui faisait observer qu'il était parfois cruel, il répondait que, se croyant homme de goût, il avait reçu de ces messieurs cent blessures avant de leur en avoir fait une. On éprouvait, à l'entendre, un frémissement de plaisir, une ivresse légère et délicate, un rire particulier et satisfait, car si on était émerveillé de son esprit, on était presque tenté de s'en trouver à soi-même. Je me suis servi, pour Barthet, d'une qualification qui, à lui qui se voyait si bien ce qu'il était, lui eût semblé écrasante : j'ai dit qu'il était l'*honneur même*. La langue française n'a pas, comme le latin, une sorte d'indétermination qui laisse une certaine latitude de choix et qui permet d'entendre un mot dans un sens ou dans un autre qui est voisin. Chez nous, rien de cette lumineuse obscurité ; cette expression l'*honneur même*, que j'ai employée, a une signification rigoureuse; elle comporte plus de stabilité, plus d'assise que n'en avait Barthet; elle tient plus de compte de la vertu que du panache, de la moralité que des velléités généreuses. Barthet était désintéressé, libéral ; son premier mouvement était plein d'éclat et de crânerie ; il s'exposait, se sacrifiait volontiers, mais, à ce prix, il se passait bien des faiblesses et presque tous ses caprices. Il était plutôt ce que, dans l'ancienne France, on appelait un galant homme; de ceux qui rachetaient leurs misères par un ressort puissant qui les faisait se révolter contre toute lâcheté, contre toute cupidité sordide, contre toute bassesse. Si Barthet avait survécu et qu'il eût traversé l'un de ces temps où, comme l'a dit Royer Collard, « l'abaissement éclate de toutes parts, » en galant homme qu'il était il serait resté debout.

A la fin de 1872, je crus constater, dans les lettres qu'il m'écrivait, un certain décousu ; il se plaignait de vertiges

qui l'entraînaient « toujours la tête en avant, » me disait-il. Son état semblant s'aggraver, j'allai le voir à Cendrey, accompagné d'un de ses plus anciens amis. Chose bizarre et triste ! le brillant de l'esprit était resté entier et dans son éclat, quand tout le reste était en ruine; on aurait dit une fresque subsistant dans sa gloire sur une muraille en complet délabrement. Sa folie consistait à dire, sans aucun ménagement, tout ce qu'il pensait; mais jamais il n'y avait mis plus de soudaineté, de réjouissante fantaisie, et si cet effondrement n'avait été aussi douloureux, il eût été impossible de ne pas éclater de rire.

Cet ami que je lui conduisais, possesseur d'une grosse fortune amassée de ses mains, avait des poussées de générosité, gâtées le plus souvent par des revenez-y de lésinerie qui exaspéraient Barthet. Ce jour-là, il lui assena les vérités les plus dures; Mme Barthet, touchée de pitié, lui dit : « Mais, Armand, tu es abominable pour ton pauvre ami, qui vaut bien mieux que toi. — Il vaut mieux que moi, entendons-nous, riposta Barthet; il est certain que, à la Banque de France, ma signature, mise en face de la sienne, ne pèserait pas lourd. Mais à tout autre point de vue, je t'en prie, pas de comparaison, ce serait outrageant. » Il ne s'en tint pas longtemps à ces exécutions, relativement inoffensives; son affection dégénéra bientôt, il menaçait de devenir dangereux, il fallut l'enfermer à l'hospice d'Ivry.

Je le revis à deux reprises : une première fois j'accompagnais la sœur d'Aldine, une femme d'une rare élévation de cœur, qui l'avait raffermi au moment de son abandon et l'avait soutenu depuis du plus constant attachement. Il ne nous reconnut pas, mais, sans se départir un instant avec son amie des égards les plus raffinés, il nous entretint de ses projets littéraires. On l'aurait cru d'abord en pleine possession de lui-même; puis, tout à coup, la pensée rencontrant une case vide, le fil se rompait et ce n'étaient plus

que des divagations sans suite. A ma dernière visite, j'étais seul; il vint à moi, l'ombre de lui-même, les pieds traînants, grelottant la peur et épiant si quelque brutalité n'allait pas s'abattre sur lui. Dans ce qu'il essaya de me dire, je ne pus percevoir que ces mots tremblés : « Les anciens.... c'est moi qui les ai faits! » N'est-ce pas frappant que, dans le naufrage de ce charmant esprit, son culte pour les anciens ait été la dernière épave qui eût surnagé. Mais quelle leçon pour l'orgueil de la pensée humaine, et comme Bossuet a donné toute sa portée à cette leçon, quand il s'est écrié : « Oh ! que nous ne sommes rien ! »

POÉSIES

Par M. Frédéric BATAILLE

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance du 12 janvier 1899)

VERRIÈRES DE GIVRE

Ma chambre, ce matin, a ses vitres fleuries;
La nuit miraculeuse y broda des féeries
Où le soleil d'hiver met l'éblouissement
Du cristal qui scintille ainsi qu'un diamant.

Le givre délicat les transforme en verrières
Sous les jeux variés de magiques lumières;
C'est un enchantement nonpareil pour les yeux,
Un monde inexploré de trésors merveilleux.

Le rubis et l'onyx s'y fondent dans l'opale;
Le vermillon s'y mêle à l'ivoire très pâle;
La nacre avec l'albâtre, en des fonds nuancés,
Tamisent leurs reflets finement repoussés.

Tous les rayons du prisme y font couler leurs moires
Dans un ruissellement de flammes et de gloires;
Les couleurs du printemps et celles de l'été
S'y baignent dans un flot de limpide clarté.

Jamais châsse d'église aux riches pierreries
Et jamais reliquaire orné de joailleries
Ne brilla d'un éclat plus rare et plus vivant
Autour d'un front de saint nimbé d'or triomphant.

Un céleste pinceau sous les doigts du génie
Semble en avoir tracé la sereine harmonie
Et brodé les festons précieux et hardis
Encadrant le portail de quelque paradis.

Visitons ces palais, suivons ces avenues,
Parcourons ces pays, ces terres inconnues ;
Allons vers l'Orient, vers ces Edens vermeils,
Chercher des cieux nouveaux et de nouveaux soleils.

Voici, près des palmiers, de hautes tours moresques,
Aux créneaux dentelés de souples arabesques ;
La svelte colonnade est de carrare pur,
Les chapiteaux d'aurore et le fronton d'azur.

Un perron de porphyre aux balustres rustiques
Porte sur les côtés des bêtes fantastiques,
Aux dents d'émail, aux yeux de feu, gardant le seuil
De cet alhambra clos comme un royal cercueil.

Autour est un jardin aux fuyantes allées ;
Des buissons de corail et de fleurs étoilées
Bordent un lac d'argent traversé d'ibis bleus,
Que suit un vol tremblant de goélands frileux.

Là-bas sont des galets que la mer bat et lave ;
La berge rutilante a des lueurs de lave
Éclaboussant la dune, et de calmes îlots
Émergent au couchant de l'écume des flots.

Des bateaux lourds chargés des gemmes de Golconde,
Font un sillage roux sur les saphirs de l'onde,
Et leurs hauts pavillons, emportés sous le vent,
Chantent, joyeux et clairs, les astres du Levant.

A droite, un pic neigeux, sous un manteau de brume,
Surplombe une cascade où l'arc-en-ciel s'allume,
Et, plus bas, sur les flancs de coteaux irisés,
Paît un jeune troupeau de blancs moutons frisés.

A gauche, c'est la plaine avec ses moissons mûres
Ondulant doucement au souffle des ramures :
Dans le fauve frisson qui berce les épis,
Les bluets souriants ont piqué leurs lapis.

Sur sa hampe dressé, le coquelicot rouge
Agite au cœur des blés comme un beau sang qui bouge,

Et, telle qu'une vierge au visage voilé,
La marguerite y chante un rêve immaculé.

Plus loin, à l'horizon, un rideau de fougères
Abrite les ébats d'invisibles bergères,
Et la grande forêt, sortant d'un linceul gris,
Balance dans l'air bleu des nids de colibris.

Au long de chemins frais et de ruisseaux limpides,
Tel qu'en eut le verger des douces Hespérides,
Les arbres sont couverts de fruits au teint brillant
Que de beaux chérubins vont cueillir en riant.

A la plus haute vitre et couronnant ces fêtes,
Monte et glisse le char glorieux des prophètes,
Le quadrige empourpré qui luit divinement,
Ainsi qu'un ostensoir au front du firmament.

Et le pauvre qui tousse et l'affamé qui crie
Pourraient voir ce matin dans ma chambre fleurie
Un Jésus de vitrail qui, des pleurs plein les yeux,
Gémit sur leur misère et les appelle aux cieux.

Noël 1897.

LE RETOUR DU BERGER

A Monsieur Octave Gréard.

Le vieux Berger pensif, debout sur la colline,
Contemple à l'horizon le soleil qui décline
Et semble se plonger dans une mer de feu,
En jetant aux guérets son magnifique adieu.

Près de lui, le troupeau, dans la blonde lumière,
En bêlant broute encor l'herbe de la bruyère,
Et le chien somnolent, qui repose à ses pieds,
Attend, les yeux mi-clos, ses appels familiers.

Bientôt l'Angelus sonne au fond de la vallée ;
Le vieillard se découvre, et sa tête, voilée
D'une auréole d'or aux reflets du couchant,
Penche son front serein sous ses cheveux d'argent.

Avant de ramener ses brebis du pacage
Par le calme chemin qui descend au village,
Une dernière fois il arrête ses yeux
Sur la nef du soleil sombrant au bord des cieux.

Il songe que lui-même il va bientôt atteindre
Au terme de sa course, et qu'il voudrait s'éteindre
Couronné de bienfaits et rayonnant d'amour,
Comme l'astre royal au déclin d'un beau jour.

Vanves, le 1er novembre 1898.

LE GÉOLOGUE

JULES MARCOU

Par M. le Docteur Albert GIRARDOT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 12 janvier 1899)

Le 17 avril dernier, mourait à Cambridge (États-Unis) notre compatriote Jules Marcou, membre correspondant de cette Académie, l'un des hommes qui, en notre temps, ont mis au service de la science le plus d'abnégation et de désintéressement.

Marcou appartient à l'Amérique par ses travaux les plus importants, mais il appartient aussi, par ses premières recherches, à notre province, qui le revendique comme l'un des fondateurs de la géologie jurassienne. C'est à ce titre qu'il prit rang dans notre compagnie en 1870 ; il ne collabora guère à son œuvre, mais il témoigna l'intérêt qu'il lui portait, en la faisant connaître à l'étranger et en la mettant en relation avec les sociétés savantes les plus renommées du nouveau monde. Pour ces diverses raisons, il a bien mérité que nous gardions son souvenir : aussi me suis-je empressé de répondre à l'appel que vous avez bien voulu m'adresser, pour vous parler de sa vie et de ses travaux.

Jules Marcou naquit à Salins, le 20 avril 1824. Il com-

mença ses études au collège de cette ville et vint les continuer au lycée de Besançon, puis au lycée Saint-Louis, à Paris; sa santé ne lui permit pas toutefois de les poursuivre autant qu'il l'aurait désiré, et il dut regagner Salins en 1844. Cette même année, au cours d'un voyage à travers les montagnes du Jura, il chercha à se rendre compte de leur structure, à l'aide des notions très sommaires de géologie qu'il avait recueillies, sans doute, dans quelque ouvrage de vulgarisation. N'ayant pu y parvenir, il rentra à Salins, bien décidé à approfondir cette science qui lui inspirait déjà un très vif intérêt, et il se proposa, pour ses débuts, d'étudier les environs de sa ville natale. L'exécution de ce projet comportait bien quelques difficultés, tenant à la structure particulière de la contrée elle-même, et aussi à l'ignorance où Marcou se trouvait alors des véritables principes de la géologie et de sa méthode d'observation.

Les formations qui constituent le sol de notre région se sont déposées, en assises horizontales, au sein des mers de l'époque secondaire, puis, pendant les temps tertiaires, elles ont été exhaussées, plissées, contournées et fissurées en divers sens, sous l'influence de l'énorme pression qu'elles subirent alors de deux côtés opposés. A ce moment, en effet, les Alpes, en se soulevant à l'est, les comprimaient dans la direction du massif vosgien, qui, soulevé lui-même depuis longtemps déjà, leur opposait à l'ouest un obstacle rigide, absolument inflexible, contre lequel elles venaient se heurter. Les lèvres des fentes produites dans les circonstances qui viennent d'être indiquées ne demeurèrent pas ordinairement en contact parfait, mais le plus souvent l'une d'elles s'éleva ou s'abaissa par rapport à l'autre. L'accident réalisé de la sorte, qui a été désigné sous le nom de faille, a souvent amené deux couches, d'âge différent, sur le même plan horizontal, en apparence de continuité parfaite, comme si

elles ne formaient qu'une seule et même assise, et a donné lieu, par suite, à de nombreuses erreurs. Dans le même temps, les eaux météoriques commençaient leur travail d'érosion, entamant les roches les plus dures, créant les cours d'eau, creusant les vallées, étalant les alluvions sur les plaines basses, donnant enfin au sol son relief actuel. D'une manière générale, l'action de ces divers agents eut pour dernier résultat de modifier profondément la disposition primitive des couches, et de rendre plus confuse, et d'une interprétation plus difficile, la constitution géologique de la région.

Le pays salinois a subi à un haut degré l'influence de ces différents phénomènes, et sa structure est des plus compliquées; toutes les formations secondaires, depuis les marnes saliériennes du trias, jusqu'aux grès verts du crétacé inférieur, s'y rencontrent, mais les failles et les plis, qui y sont nombreux, ont singulièrement altéré et rendu difficile à reconnaître l'allure primitive des dépôts. Pour triompher de ces difficultés, Marcou pouvait à peine avoir recours aux ouvrages de géologie : les traités élémentaires de cette science étaient peu répandus, et les publications concernant le Jura, bien rares encore; aucune d'elles, en tout cas, n'avait trait à Salins. Dans les sciences naturelles d'ailleurs, l'enseignement par le livre est insuffisant, il faut apprendre à observer, et Marcou eut l'heureuse fortune de rencontrer un guide pour l'initier aux principes de la science et diriger ses recherches. Un médecin de Salins, naturaliste passionné, grand amateur et grand collectionneur de fossiles, le docteur Germain, fut son premier maître.

Germain possédait, en géologie, des connaissances très étendues pour l'époque; il les avait puisées dans l'enseignement de Constant Prévost, à la Sorbonne, mais l'exercice de sa profession ne lui laissait guère le loisir de les appliquer, et il s'était borné jusqu'alors à reconnaître

autour de la ville la position des principaux affleurements et des gîtes fossilifères. Il accueillit Marcou avec empressement, lui apprit tout ce qu'il savait lui-même, et guida ses premières études sur le terrain. Ils explorèrent ensemble les environs de Salins en 1844, puis ceux de Besançon au printemps suivant, après quoi le docteur Germain, jugeant son élève assez instruit, le laissa continuer seul ses excursions. Marcou, en possession des éléments de la géologie et de la paléontologie et d'une bonne méthode d'observation, pouvait en effet travailler seul, comme il le montra bientôt; il visita successivement tous les points intéressants du Jura occidental, et en même temps il se mit en rapport avec les géologues qui étudiaient d'autres parties du massif, avec Thurmann, Agassiz, Gressly, Coulon, Pictet, pour citer seulement les principaux. C'est aussi à cette époque qu'il composa son premier travail, intitulé « Notice sur les différentes formations des terrains jurassiques dans le Jura occidental, » qui parut en 1846, dans les Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Neuchatel. Quelques mois plus tard, il publia encore une « Notice sur la formation keupérienne dans le Jura salinois. » Ces deux petits essais n'étaient que des résumés de ses observations, qu'il développa plus longuement dans ses « Recherches sur le Jura salinois » qui furent présentées, en 1846, à la Société géologique de France, et imprimées en entier dans l'un de ses recueils. Cet ouvrage réellement remarquable, le plus important de ceux qu'il ait écrits sur le Jura, attira immédiatement sur lui l'attention des géologues, et lui valut parmi eux la réputation d'un observateur de premier ordre, possédant toutes les nombreuses connaissances nécessaires à ceux qui se proposent de faire progresser la science.

Cette notoriété, bien justifiée d'ailleurs, fut pour Marcou d'une grande utilité; c'est incontestablement sous son influence qu'il fut nommé, cette même année, préparateur

à la Sorbonne, et qu'il entra, l'année suivante, au Muséum, pour y classer les collections de polypiers et de coquilles fossiles. M. de Jussieu, qui dirigeait alors cet établissement, fut frappé de l'ardeur qu'il apportait à l'accomplissement de ce travail, et lui proposa la place de voyageur naturaliste, laissée vacante par la mort de d'Osery, qui venait d'être assassiné au Pérou. Marcou accepta, et partit pour les États-Unis le 12 avril 1848. Arrivé à New-York le 3 mai suivant, il se hâta de rejoindre Agassiz à Boston, où il résidait depuis quelque temps déjà, et d'organiser avec lui un premier voyage d'étude. Leurs préparatifs rapidement terminés, ils gagnèrent le lac supérieur, dont ils étudièrent les rives, voyageant pendant le jour dans des canots en écorce de bouleau, conduits par des chasseurs canadiens, campant le soir au bord de l'eau, autour de grands feux. Cette exploration terminée, Agassiz rentra à Boston, laissant Marcou poursuivre seul ses investigations; celui-ci visita encore les lacs Huron, Éric, Ontario, les chutes du Niagara, l'État de New-York, le New-Jersey, le Pennsylvanie, les environs de Richmond, en Virginie, ceux de Pittsburg, de Cincinnati, de Madison, de Louisville, puis il revint vers le nord, parcourut la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et les régions de Québec et de Montréal. Après ce premier voyage, qui ne fut guère qu'une reconnaissance des contrées et des assises qu'il se proposait d'étudier plus tard, il se décida à se fixer aux États-Unis, donna sa démission de voyageur du Muséum, et se maria à Boston, le 1er juin 1850. L'année suivante, il explorait la Nouvelle-Angleterre et publiait son premier travail en anglais, sur la géologie de l'Amérique du Nord.

En 1853, le gouvernement central américain résolut d'envoyer dans l'ouest une véritable expédition scientifique, pour reconnaître des territoires encore absolument inconnus, et en dresser la carte. Cette expédition fut orga-

nisée militairement, et mise sous la direction d'un officier de l'armée américaine ; elle comprenait cinquante-six soldats, trente voituriers et domestiques, des ingénieurs, des naturalistes et un médecin. Elle se dirigea à travers le Texas, vers les Montagnes Rocheuses, qu'elle longea sur une partie de leur étendue, puis qu'elle traversa pour atteindre la Californie, où elle prit fin ; elle parcourut ainsi mille lieues de pays, eut à subir, en juillet et en août, les chaleurs torrides du Texas, et en décembre, les froids excessifs des Montagnes Rocheuses, et dut lutter contre les Indiens Comanches, Apaches et Navajos, qui la harcelaient sans cesse ; elle perdit, dans les Montagnes Rocheuses, la plupart de ses voitures et tous ses bagages, mais les collections et les notes furent sauvées. Marcou avait été attaché à l'expédition à titre officiel ; il fut ainsi le premier géologue qui parcourut ces régions, et il en rapporta une ample moisson de documents ; il y fit en outre une découverte des plus importantes, celle du terrain jurassique, dont l'existence en Amérique était encore ignorée. Revenu à Boston après une année d'absence, il se préparait à publier le récit de son voyage, lorsqu'il éprouva de la part du chef de l'expédition, et au sujet de cette publication, des difficultés telles, qu'il n'hésita pas à se démettre de ses fonctions et de son titre de géologue officiel. Sa démission donnée, il revint en Europe, prendre possession de la chaire de géologie de l'École polytechnique de Zurich, que le gouvernement suisse venait de lui offrir.

Pendant le séjour de quatre années qu'il fit à Zurich, Marcou mit à profit les loisirs que lui laissait son enseignement, pour publier plusieurs ouvrages, parmi lesquels il convient de citer surtout son livre sur la géologie de l'Amérique du Nord, et sa carte géologique de la terre. C'est aussi de Zurich qu'il écrivit ses « Lettres sur les roches du Jura, » où il compare les assises jurassiques de la Franche-Comté à celles de toutes les régions du globe,

essaie de les synchroniser avec elles, et cherche à reconstituer la distribution et la configuration des mers et des continents à l'époque jurassique, à dresser, en un mot, la carte géographique de cette époque.

Marcou n'avait pas renoncé à poursuivre et à terminer les études qu'il avait entreprises en Amérique; aussi, en 1860, regagna-t-il les États-Unis, pour s'y fixer, cette fois, définitivement. Il reprit alors le cours de ses voyages scientifiques, qui le conduisirent successivement sur tous les points des territoires de l'Union et du Canada. Aucun obstacle n'arrêtait son ardeur, ni l'inclémence des saisons, ni la crainte des dangers auxquels il s'exposait en pénétrant dans les réserves des Indiens; on le vit même en 1863, en pleine guerre civile, parcourir le Kansas et le Nebraska, au moment même de l'insurrection des Sioux. Il ne déposait guère le marteau que pour prendre la plume et rédiger ses travaux. Le nombre de ceux qui ont la géologie de l'Amérique pour objet, et qui sont écrits en langue anglaise, est de plus de trente. Son activité toutefois ne s'en tint pas là, il ne cessa jamais de s'intéresser à tout ce qui se rattache aux sciences géologiques, à leur histoire, à leurs applications, aux grandes questions qui les concernent, et les pages qu'il leur a consacrées tiennent une place importante dans son œuvre. C'est ainsi qu'il publia, en 1889, une curieuse notice historique sur la géologie et les géologues du Jura, et plus récemment encore une sérieuse étude, en deux volumes, sur la vie et les travaux d'Agassiz. La stratigraphie de notre région le préoccupa toujours, et même, en 1896 et en 1897, il fit paraître encore deux articles à son sujet, dans une revue américaine.

Comme il est facile d'en juger par ce qui vient d'être exposé, l'œuvre de Marcou est considérable, et elle lui assignera certainement un rang des plus honorables parmi les géologues de notre époque. Il était en relations avec

tous les savants de son temps; au début de sa carrière, avec les fondateurs de la géologie, plus tard avec la plupart des célébrités actuelles; fait qui prouve à lui seul combien on lui reconnaissait de mérite; il a été cependant et il est encore aujourd'hui très discuté, surtout en France. Cette contradiction entre les marques d'estime qu'il recevait des uns, et le dédain, parfois trop affecté, que lui ont témoigné les autres, me paraît tenir moins à une appréciation sincère de sa valeur scientifique qu'aux froissements provoqués par la nature de son caractère ou la tournure de son esprit. Marcou avait conscience de sa valeur, et confiance en son savoir et en son intelligence, il ne voulait être ni discuté ni même contrôlé, n'admettant guère qu'il pût se tromper lui-même; mais il critiquait vivement l'erreur chez les autres, partout où il croyait la rencontrer, souvent avec acerbité, parfois même avec peu de mesure et peu de justice. Il n'est dès lors pas étonnant qu'il se soit attiré de nombreuses et profondes inimitiés, et que ses ennemis, eux non plus, n'aient pas toujours gardé de mesure à son égard. Les géologues de l'avenir le jugeront d'une manière plus équitable que ne l'ont fait beaucoup de ses contemporains; ils seront plus indulgents pour lui que ceux-ci ne l'ont été, et qu'il ne le fut lui-même pour les autres, parce qu'ils reconnaîtront que bien peu d'hommes ont autant aimé la science, ont plus fait pour elle ou l'ont servi avec un pareil désintéressement. Marcou aurait pu certainement se créer, sans quitter la France, une carrière brillante qui lui eût apporté profits et honneurs, sa notoriété précoce lui en donnait les moyens, mais il ne le voulut pas. Aux études paisibles dans un grand établissement d'enseignement il préféra les expéditions périlleuses, pensant ainsi contribuer davantage aux progrès de la science; et quand il eut acquis une réputation bien méritée, il ne songea jamais à en tirer parti dans son intérêt. Les honneurs vinrent à lui sans qu'il les

eût jamais cherchés; en 1867, l'empereur du Brésil, don Pedro, qui l'estimait hautement, le décora de l'ordre de la Rose, et quelques années plus tard, le gouvernement français, sur les démarches de Pasteur, lui décerna la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Marcou avait bien mérité cette dernière distinction, non seulement par ses travaux scientifiques, mais par tout ce qu'il avait fait pour étendre en Amérique l'influence de la science française. A ce point de vue, notre province lui doit un tribut spécial de reconnaissance, parce qu'il la fit connaître et apprécier au delà de l'Océan, en mettant en relation plusieurs de ses sociétés savantes, et notre compagnie est de ce nombre, avec les associations scientifiques les plus célèbres des deux Amériques.

En janvier 1870, l'Académie de Besançon s'attacha Jules Marcou comme membre correspondant; jamais elle ne fut plus heureuse dans son choix, car Marcou lui fait honneur par ses travaux, par sa réputation, par son dévouement à la science, comme il fait honneur à la Franche-Comté et à la France entière.

L'EXPÉRIENCE VITICOLE

EN FRANCHE-COMTÉ

Compte rendu de l'ouvrage de M. Ch. Rouget

LES VIGNOBLES DU JURA ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

Synonymie, description et histoire des cépages qui les peuplent

Par M. Alfred VAISSIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 février 1899)

MESSIEURS,

L'année dernière, un viticulteur consommé et que l'on peut appeler l'ampélographe de notre région, M. Charles ROUGET, de Salins, offrait à l'Académie son étude viticole intitulée : *Les Vignobles du Jura et de la Franche-Comté, synonymie, description et histoire des cépages qui les peuplent.*

Bien que la matière fût plutôt du ressort d'une Société agricole, j'acceptai avec d'autant plus d'empressement de vous rendre compte de cet ouvrage, que je tenais en sérieuse estime la personne de l'auteur ainsi que ses travaux.

L'occasion me paraissait propice pour comprendre dans une seule notice les enseignements de l'expérience juras-

sienne et les particularités caractéristiques de notre curieux vignoble bisontin.

En recueillant dans le trésor de nos archives municipales les matériaux nécessaires pour cette étude, je reconnus bien vite que la partie historique locale offrait un tel intérêt qu'il était avantageux de la présenter sans la confondre avec l'examen de l'œuvre didactique inscrite à l'ordre de ce jour.

C'est ainsi qu'après cent vingt ans, depuis *le Concours sur la maladie de la vigne en 1777*, deux études viticoles, qui se compléteront l'une l'autre, auront été provoquées sur l'initiative de l'Académie de Besançon.

La belle et bonne plante qu'est la vigne possède à un degré éminent cette propriété de se propager naturellement à l'état sauvage sur une immense étendue de la zone tempérée, et cela avec une variété telle que peut-être pas un seul de ces types n'est identique à un autre. Il en serait de même des cépages fertiles et cultivés, si leur propagation s'obtenait par le semis. Il est assez difficile de déterminer avec sûreté l'origine locale des bonnes variétés anciennes dont la conservation est assurée par le provignage et le bouturage.

Objets d'envie, propagés de proche en proche ou colportés de loin, leur histoire ne peut être que très obscure et consister plutôt dans la connaissance de leur aire de dispersion ou seulement des régions où elles ont fini par dominer.

Heureuse sélection, plus que séculaire, qui épargne au cultivateur des essais coûteux et souvent trompeurs!

La connaissance de la fixation des variétés régionales qui satisfont aux nécessités climatériques, aux goûts ou aux intérêts des cultivateurs, suppose celle de leur dénomination et la description de leurs caractères botaniques les plus remarquables.

Cette étude spéciale a d'autant plus d'importance au-

jourd'hui que la viticulture subit la crise de la reconstitution, où la conservation de nos anciens cépages ne s'obtient qu'au moyen de greffage sur une souche étrangère et sauvage.

On peut fonder de belles espérances dans cette grande œuvre entièrement à la gloire de la viticulture française ; mais avant toute atteinte à la constitution de nos vieux cépages, n'était-il pas opportun de posséder un inventaire de leurs variétés éprouvées, et, ne fût-ce que pour mettre fin aux regrettables et persistances confusions du passé, d'en établir une exacte synonymie.

Dès 1872, M. Rouget, dans un premier travail, soumettait à son investigation les essais incomplets de ses prédécesseurs qui ne possédaient pas au même degré les connaissances pratiques associées à une scrupuleuse méthode scientifique.

Sa description minutieuse de toutes les parties de chaque variété permettait de les reconnaître sans erreur, de les identifier et de leur attribuer le nom unique et définitif qui paraissait devoir être adopté pour les désigner. Les formes et les nuances si caractéristiques du bourgeonnement printanier, la couleur, le relief et les découpures des feuilles, les dimensions et les ramifications des grappes, la grosseur comparée de leurs grains ronds ou ovales, les dispositions des sarments traînants ou érigés, la puissance des racines et jusqu'à l'aspect ou le port des sujets, M. Rouget n'avait rien oublié.

En reprenant son œuvre, après vingt-cinq ans d'observations continues, pendant les longues heures de la culture et dans des visites à de nombreux vignobles, aux Expositions et aux Congrès, non seulement avec le flair du vigneron, mais avec la rigueur du botaniste, l'auteur ne s'est pas épargné pour compléter ses descriptions et éclaircir des points douteux.

Si précieuses que soient ses études approfondies d'adap-

tation et de culture pour nos variétés régionales, on ne s'intéresse pas moins à ses tentatives à l'endroit de leurs origines, histoire dont la trame ne peut être tissée que de parcelles de documents très dispersés.

Pour d'autres régions viticoles, même les plus illustres, le travail eût été plus simple : « Ce qui de tout temps, dit M. Rouget, a frappé les viticulteurs qui ont étudié le vignoble franc-comtois (le Jura en particulier), c'est le grand nombre des cépages qui y sont cultivés.... Qu'on ne croie pas que l'étendue soit la cause de cette différence.... Parmi les vignobles voisins, le pays vaudois n'en compte guère que quatre, la Côte-d'Or cinq avec trois cépages d'assortiment.

« La Haute-Saône ne compte qu'un cépage, le *Meslier*, qui soit étranger au Jura ; le Doubs a en propre le *Bregin*, et, à eux deux, ils comptent encore le *Gauche blanc* (Ferney ou *Farine*), qui a effleuré à peine l'arrondissement de Dole. »

Pour le Jura, M. Rouget arrive à décrire quarante cépages, mais il a soin d'ajouter que trente seulement ont encore ou ont eu une place notable dans cette région.

L'orientation très diverse des côtes, les nombreux changements de composition du sol, mais surtout la fréquence des pluies, l'inconstance et la rigueur du climat sont les causes bien évidentes de ce recours à une foule de cépages.

M. Rouget distingue parmi les variétés d'origine empruntée celles qui lui paraissent indigènes ou franc-comtoises.

Quoi qu'il en soit, la collection peut se diviser en deux groupes : les cépages de qualité et ceux de production abondante.

Au premier rang et dans la première classe figure le *Ploussard* (de *pelosse*, *prune*, en raison de la forme de son grain), ce délicieux raisin déjà mentionné dans les chartes

du XIVe siècle, et qui excite toujours l'envie des étrangers. Ce plant a ses exigences, ses caprices et ses défauts, mais « il n'a pas cessé d'occuper utilement les places qui lui conviennent. »

Nous ajouterons que quelque distinguée que soit sa production, elle acquiert sa plus haute valeur lorsqu'elle est associée à celle des deux cépages suivants : le *Trousseau*, érigeant ses puissants sarments producteurs de grappes au jus sucré même avant maturité complète, et donnant un vin parfumé et généreux d'une riche et durable consommation; le *Sauvagnin* (*Naturé* ou *Fromenteau*), d'une saveur encore plus pénétrante et d'où le coteau de Château-Chalon a tiré sa réputation universelle.

Avec le *Pinot blanc* (dit Chardonnay), improprement appelé dans le Jura le *Melon*, et que nous désignons à Besançon sous le nom de *Luisant*, nous entrons certainement dans la série des emprunts.

La multiplicité des noms de ce cépage est déjà un indice de son immense diffusion que justifie, du reste, la longue durée de ses souches et la distinction de leur produit; si les Arsures en fournissent la preuve, le même raisin qui faisait la réputation du coteau de Ragot à Besançon triomphe incontestablement en Bourgogne, à Montrachet.

- Sans entrer dans le détail du groupe des cépages jurassiens pour la grande production : *Baclans*, *Enfariné*, Mondeuse ou Maldoux, Argant, Geuches, Foirards, etc., il suffit de dire qu'employés avec discernement, ils répondent avec d'autant plus de succès à ce qu'on en peut attendre, qu'on leur procure le sol et l'exposition qui leur conviennent, ainsi que les traitements de taille et de culture qu'ils préfèrent, en quoi notre guide expérimenté abonde en précieux renseignements.

Tout à fait en dehors des deux groupes jurassiens, il est deux cépages très répandus ailleurs, après avoir fait

parler d'eux plus que tous les autres à la fois. Aussi, dans l'intérêt de la reconstitution, M. Rouget s'y arrête-t-il avec une insistance bien justifiée.

Le premier est le fin *Pinot* noir, et le second, le *Gamay*.

L'un et l'autre, de maturité hâtive, devaient à ce titre exercer une sorte de séduction sur notre ampélographe jurassien.

Ce n'est pas pour une fertilité très contestée dans le Jura que le Pinot méritait l'honneur d'une discussion approfondie.

« En aucun lieu du globe, avait déclaré M. Vergnette-
« Lamotte, ne se retrouveraient, en un ensemble *complet*,
« toutes les conditions nécessaires au développement de
« vins pareils aux produits bourguignons, et que de nou-
« velles plantations ne donneraient jamais, quoi que l'on
« fasse, des produits qui leur soient comparables. »

En dépit de cette déclaration triomphante, le docteur Jules Guyot, lors de ses pérégrinations à travers la France viticole, avait recommandé tout particulièrement pour certaines côtes à faible pente, d'Arbois à Salins, l'emplantation du cépage bourguignon, en donnant l'assurance qu'on pourrait y obtenir des produits rappelant ceux de la Côte-d'Or.

Des expériences soigneusement faites à Salins n'ont pas paru confirmer les dires de l'enthousiaste docteur, et, quand il s'agit d'une appréciation aussi importante, l'autorité de M. Rouget peut être prise en considération. Cependant je crois devoir mentionner ici une observation personnelle toute récente, faite à Salins, en compagnie de M. Rouget ; le même vin, résultat d'une sérieuse quoique très coûteuse expérience, lequel, il y a plus de dix ans, ne donnait pas de très brillantes espérances, nous a paru en voie d'atteindre une qualité notable. Dans le Jura, le Pinot ferait-il attendre le développement de la qualité de son vin aussi longtemps qu'il met à donner sa

récolte parcimonieuse? — Au point de vue de la solidité de conservation, le vin de Pinot obtiendrait peut-être sa revanche dans les caves du Jura? — Questions que deux ou trois siècles n'ont pas suffi à résoudre absolument dans le Doubs et dans la Haute-Saône.

Après cette digression très digne d'attention, M. Rouget en entreprend une seconde de plus sérieuse conséquence au sujet du Gamay.

Il ne s'agit plus seulement de bien mettre en lumière les ressources que présente ce cépage pour nos trois départements, mais d'exposer les causes et les effets de la sauvage persécution viticole exercée contre lui pendant ces derniers siècles.

Le Gamay croît à peu près partout; il donne des raisins même après les gelées, résiste à la coulure et mûrit facilement sa récolte presque assurée. C'étaient trop de qualités pour qu'il ne rencontrât pas beaucoup d'ennemis. De là ces accusations contre l'envahisseur de toutes les terres, même de celles où le blé pouvait croître, ce qui, disait-on, occasionnait la disette de grains. Les ducs et les empereurs, les parlements et même les villes en proscrivirent la culture, en comprenant avec lui tous les cépages de grande production, sous les noms de *Melons* et de *Fourreaux*. On arracha sans merci non seulement des vignes entières chargées de raisins, mais même des ceps isolés. L'acharnement fut tel que l'autorité ne prenait même pas la peine d'éclairer la brutalité de ses agents qui sacrifiaient, malgré les réclamations, en particulier celle des échevins d'Arbois, le fin *Pinot blanc*, notre *Luisant*, le *Melon* dans le Jura, qui devenait victime de sa compromettante synonymie.

Cette guerre implacable, surtout celle du Parlement de Besançon en 1732, n'aboutit à rien, sinon à soulever une sourde colère contre un pouvoir abusif qui faisait fausse route, et le Gamay a triomphé.

Toutes les phases de ce procès ont été exposées avec soin pour le vignoble d'Arbois, dans un remarquable mémoire publié par M. E. Girard (1). Après le nouveau commentaire de M. Rouget on n'hésite pas à reconnaître que derrière de beaux semblants d'intérêt public, astucieusement accumulés dans sept ou huit édits, enflés outre mesure, se dissimulaient les intérêts particuliers de ceux qui avaient des privilèges de vente, redoutant la concurrence et surtout l'avilissement du prix de leur marchandise.

On sait sous quel point de vue également très intéressé les vignerons de Besançon se plaçaient eux-mêmes, dès 1564, pour approuver le maintien des anciens édits. En 1732, la tolérance avait progressé, et sous les yeux du Parlement, la répression dut être sévère. Nous savons seulement que la ville elle-même réclama le bénéfice des confiscations. Le dossier des archives départementales concernant les arrachements contient une grande quantité de pièces pour la presque totalité des localités viticoles des trois bailliages de la Franche-Comté ; ce sont les remontrances du procureur signalant à la cour *les attentats formels à son autorité et méritant une répression exemplaire, ou les déclarations des échevins, infidèles ou obmises contre leur propre connaissance* (2).

---

(1) *Société d'horticulture et de viticulture d'Arbois*, année 1878.

(2) Au dépouillement de ces pièces de procédure on peut joindre quelques lettres qui sortent de la formule ordinaire en rendant compte de faits particuliers assez intéressants.

Le sieur marquis de Sorrans se trouve dans le même cas que les sieurs Dumont, seigneurs de Vaux, lesquels avaient présenté requête pour demander la confiscation des vignes en contravention sur leur territoire et à leur profit. Ces dénonciateurs malavisés sont pris eux-mêmes en contravention. Les sieurs Dumont avaient planté soixante-quatre ouvrées en mauvais plants depuis 1702.

A Chevigney, douze ouvrées avaient été confisquées au profit du seigneur du lieu. Un sieur Braconnier, avec un grand nombre d'habitants, chasse à main armée les ouvriers des émissaires, après avoir fait sonner les cloches pour assembler et ameuter le reste de la communauté.

A Villersvaudey (Jura), le notaire et greffier Grandmaître, armé

Pour Arbois-Mesmay, il n'y a pas moins de cinq cents délinquants.

Le dossier concernant Besançon a malheureusement disparu.

En ce qui touche cette étrange persécution du Parlement, le seul reproche que se permette Chevalier, l'historien de Poligny, qui n'ignorait pas les exécutions au moment de la vendange et les erreurs au sujet du *Melon*, c'est *qu'on eût dû prendre des précautions*.

L'erreur n'était pas moins grave relativement à la méconnaissance du mérite du Gamay dans notre région, et particulièrement pour le Jura.

Les conseillers du Parlement s'étaient placés au même point de vue qu'en Bourgogne, encore qu'ils eussent négligé deux des griefs exposés dans l'édit du duc Philippe le Hardi, à savoir les facilités procurées à la falsification, et les abus de la fumure.

Si dans les années favorisées du soleil, les vins des bons cépages du Jura sont d'une qualité très supérieure, ils sont trop ardents pour l'usage ordinaire; dans les années froides ou pluvieuses, ils n'ont pour eux que la longue garde.

Il n'en est pas de même du Gamay. Pour la consommation courante, les vignerons du Beaujolais ont donné complètement tort au Parlement en profitant des propriétés et de la libéralité du généreux cépage qui mûrit si facilement ses fruits sous le feuillage abondant, à l'abri du *brûle* si fréquent dans les vignes en foule et trop souvent chétives du nord de la province de Franche-Comté.

C'est ce que vont confirmer les notes historiques de M. Rouget; elles nous apprennent que « le Jura n'a reçu le

---

d'une cognée ou d'une serpe et suivi de six hommes, accourt « en jurant et en blasphémant le saint nom de Dieu pour menacer les ouvriers de leur couper les bras et de faire grand carillon » s'ils ne quittent pas le chantier; ce qui fut fait, sauf, du reste, représailles judiciaires vis-à-vis du notaire.

« Gamay que tardivement et à l'heure où il était dénoncé « à la vindicte publique. Il n'en était fait que des essais « furtifs et dans bien des cas imparfaits. » On le soumettait même à la taille longue, afin d'en déguiser l'aspect et le soustraire ainsi à l'attention des émissaires du Parlement; taille funeste pour ce cépage fertile, parce qu'elle empêche ses raisins trop nombreux de grossir et de mûrir.

« Plus tard, ajoute M. Rouget, quand le pays eut recou- « vré la liberté de ses cultures, la place était prise par « d'autres cépages, et une répulsion instinctive, née d'une « tradition mélangée de routine, pesa de tout son poids « pour tenir le Gamay à l'écart. Le chiffre élevé que sa cul- « ture occupe dans le nord de la province dit assez qu'il lui « a procuré, mieux que tout autre cépage, une sécurité au « moins relative. »

On sent, dans ces lignes écrites par un fidèle croyant à la haute valeur des Ploussards, des Trousseaux et des Sauvagnins, la rancune profonde et bien justifiée contre l'inconsciente sinon l'odieuse et vaine machination de ceux qui travaillaient les conseillers du Parlement de Besançon à l'endroit de la vigne du paysan comtois, la seule consolatrice dans les périodes de stérilité.

S'il est vrai que les cépages dits nobles qui ont concouru presque seuls à l'emplantation des pentes jurassiques leur ont procuré une réputation séculaire, « tout en « donnant une valeur sérieuse à des terres qui se seraient « refusées à toute autre culture, » il n'est pas moins vrai que le défaut d'une maturité hâtive compromet trop souvent les avantages de leur emploi exclusif.

« Ce qui place notre province dans un état d'infériorité, « comme n'hésite pas à le reconnaître notre ampélogra- « phe, c'est son climat trop pluvieux, et par suite beaucoup « plus froid. Les inclinaisons favorables des côtes sont sans « profit, lorsque le ciel est brumeux et sans soleil; dans « une humidité prolongée les racines des ceps se corrom-

« pent ou donnent lieu à une exubérance foliacée qui fait « vite place à un amaigrissement générateur de la stéri- « lité. »

L'histoire météorologique viticole du siècle à Salins, que M. Rouget donne à la suite de son étude, met bien en lumière ces conditions défavorables et peu encourageantes. Des notes recueillies. année par année, dans la famille de l'auteur, et depuis complétées par lui, concordent sensiblement avec celles que nous trouvons pour Besançon. Il est même à noter que nous avons été plus sérieusement éprouvés par les gelées printanières pour les trois premières années de ce siècle.

Cette histoire viticole nous apprend que sur 96 années on peut compter 31 bonnes récoltes et 14 médiocres. En réunissant ces deux chiffres on voit que le vigneron a été payé de son travail pendant 45 années; les 51 autres années ont été mauvaises.

Suivant M. Rouget, « ce partage ne créerait pas une si- « tuation très lamentable si le groupement des années « mauvaises n'en accentuait pas l'action désastreuse.

« Notre siècle compte trois de ces périodes funestes. Les « vieillards nous ont transmis les cruels souvenirs de la « première, neuf années pluvieuses et froides, de 1809 à « 1817. De 1851 à 1856, années pénibles, gâtées par les « pluies. C'est de cette époque que date l'abaissement ra- « pide de la population des villes viticoles et l'émigration « des ouvriers à la recherche de gains plus lucratifs dans « les ateliers.

« De 1879 à 1892, quatorze années presque sans inter- « ruption où les saisons toujours pluvieuses et froides « favorisent l'apparition du *mildew* et n'empêchent pas « l'invasion du phylloxera.

« Ces longues séries de récoltes insuffisantes ne sont « pas le fait de notre époque; les siècles précédents les « ont connues. »

En effet, à l'aide des registres municipaux de la ville de Besançon, on peut faire la preuve de cette dernière affirmation.

Ce ne sont pas quelques années clairsemées de très grande abondance qui amélioraient la situation ; l'avilissement du prix du vin n'enrichit ni le propriétaire ni le vigneron. Qu'on se rappelle le mot si juste de P.-J. Proudhon : « Dans mon pays, trois années d'abondance successive ruinent le vigneron. »

Nous n'avons pas lieu, depuis longtemps, de nous plaindre d'une aussi riche misère. Même dans une perspective semblable, il convient d'observer que nous ignorons encore aujourd'hui, malgré des succès certains dans le Midi, dans les vignes reconstituées, ce qu'il adviendra chez nous, après une fertilité de début, avec plusieurs de nos bons cépages qui ne conservent souvent cette fertilité que grâce à un enracinement peu profond; et aussi dans quelle proportion les grands froids de l'hiver épargneront la tête des ceps greffés.

Voici, pour résumer, les prudentes considérations de M. Rouget :

« Les souches américaines sur lesquelles nous allons « greffer les vignes reconstituées, apporteront-elles une « vigueur qui soit de nature à lutter contre les éléments et « à assurer des récoltes dans une plus large proportion?.... « On ne sait bien en ces matières que ce que l'on a expéri- « menté. De quelque façon que l'on envisage la chose, il « est certain que nous nous trouvons dans un état d'infé- « riorité vis-à-vis de nos voisins.

« Les parties de la province adonnées à la culture du « gamay ont-elles été beaucoup plus heureuses que les « autres? Je pencherais à croire que l'écart y a été moins « considérable; la nullité ou la faiblesse des récoltes « moins entière.... Nous garderons néanmoins une place « aussi large que possible à ceux de nos anciens cépages

« qui ont fait la réputation de nos vins, en procédant avec « réflexion à l'élimination de quelques-uns, choisissant de « préférence ceux dont la maturité est plus facile et plus « assurée.

« Mais, en tenant compte de toute l'expérience acquise, « les difficultés de notre climat pourraient bien nous im- « poser une limitation importante à l'étendue de notre « vignoble. »

On ne saurait trop applaudir à la sagesse de cette conclusion qui montre bien que, dans notre région, il faut laisser les viticulteurs opérer à leurs risques et périls, sans aucune invitation pressante. Si l'on condamne les persécutions du passé, ce n'est pas une raison de travailler aujourd'hui dans un sens absolument opposé, à savoir d'encourager à outrance de nouvelles et considérables emplantations.

L'étude de M. Rouget, dont je viens de recommander l'opportunité, mais dont je n'ai pu, par des extraits, faire apprécier la saveur locale si attrayante, sera pour tous les intéressés un guide très sûr; « elle restera, comme me « l'écrit un de ses compatriotes, une monographie histo- « rique sans pareille, un recueil de documents où l'avenir « aura recours dans maintes circonstances. Elle sera refaite « et complétée, mais jamais oubliée. En tant qu'œuvre « descriptive, elle est parfaite comme précision. On y re- « connaît le botaniste pratique, habitué à la détermination « des espèces et à leur distinction par genre et différentia- « tion. Gagnera-t-elle à être plus concise? C'est douteux. « On ne lit pas une flore, tandis que les descriptions de « Rouget sont à la portée de tout le monde et tout le monde « peut les lire avec plaisir et profit, » et j'ajoute : *même à l'Académie*.

LA FIN

DE

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

(1476-1477)

Par M. le Chanoine SUCHET

DOYEN DE LA COMPAGNIE

(Séance du 16 mars 1899)

La guerre, avec la peste et la famine, est un des grands fléaux dont l'humanité a eu le plus à souffrir dans tous les siècles, et l'on peut dire d'elle, en changeant un mot du poète :

La guerre a des douleurs à nulle autre pareilles.

Toutefois, quand elle a pour mobile la défense de la patrie et des droits légitimes d'une nation, c'est une chose noble et glorieuse, malgré tous les maux qu'elle traîne à sa suite. On peut alors la représenter, comme faisaient les anciens, sous la figure de Mars, tenant d'une main la lance, et de l'autre le caducée de la paix.

Mais si la guerre n'est inspirée que par l'ambition des princes, elle est une calamité terrible, et, presque toujours, elle finit par le malheur des peuples. Telles furent la plupart des guerres entreprises par le duc de Bour-

gogne, Charles le Téméraire. Son courage indomptable fit de lui le plus brillant guerrier de son siècle. Mais, après avoir fait trembler tous ses adversaires, il fut obligé de reculer devant le patriotisme énergique des montagnards de la Suisse. Et c'est dans un village de la Franche-Comté qu'il vint chercher un dernier asile, après les désastres de Granson et de Morat.

C'est là, dans cette bourgade de la Rivière, que je voudrais vous faire contempler ce prince, passant les derniers mois de sa vie dans les tristesses de la défaite, dans les calculs d'une ambition insatiable, et dans les rêves fiévreux de la revanche, qui devaient le conduire à sa ruine complète.

La Rivière est aujourd'hui un village de la Chaux-d'Arlier, comprenant environ 700 habitants. Il conserve à peine quelques vestiges de son ancienne importance.

Au XIIIe siècle il faisait partie des vastes domaines des princes de Chalon. Pour attirer des habitants dans cette bourgade, Jean de Chalon-Arlay II leur accorda une charte de franchise en 1349. Il y déclare formellement que c'est pour son avantage, autant que pour celui des habitants, qu'il donne ces lettres d'affranchissement. « Suivant nos « intérêts les mieux entendus, dit-il, pour notre utilité par- « ticulière et celle de notre terre, nous établissons et or- « donnons la liberté, statuts et condition du bourg de la « Rivière et de ses habitants (1). »

En 1351, ce bourg fut entouré de fossés et de remparts. Les murs d'enceinte, hauts de cinq mètres, sur deux d'épaisseur, étaient garnis de sept tours. On pénétrait dans le bourg par deux portes, munies de ponts-levis. L'eau du Drugeon était utilisée pour entourer les murailles et les protéger contre les tentatives de l'ennemi. Aussi, plusieurs

(1) Le texte latin des franchises de la Rivière a été publié par Droz dans l'*Histoire des bourgeoisies*, p. 88.

fois, cette place forte résista victorieusement, au xve siècle, aux attaques des Allemands et des Suisses ; ce qui fit, dit Gollut, qu'on l'appela *la Pucelle*.

Vers la fin de 1474, les Bernois et leurs alliés se dirigèrent en grand nombre contre les États du duc de Bourgogne, dans l'intention de livrer au fer et à la flamme les salines qui étaient pour lui une source importante de revenus. Nous lisons dans les Comptes de la saunerie que les habitants de Salins se munirent alors d'artillerie, de serpentines, de deux mille traits d'arbalètes, et qu'ils envoyèrent acheter à Auxonne deux tonnes de poudre et une dizaine de coulevrines avec des projectiles. On fortifia les remparts et on prit toutes les précautions nécessaires pour la défense de la ville (1).

L'année suivante, le 6 juin 1475, Catherin Bouchet, capitaine du fort de Joux, signala les démarches des Allemands et des Suisses, dont les bandes, au nombre de plusieurs mille, s'emparèrent de Pontarlier et portèrent le ravage dans les montagnes. Le duc envoya contre eux des troupes bourguignonnes, qui furent battues et obligées de se réfugier derrière les murs de la Rivière. Les Suisses essayèrent vainement de forcer cette place. Ils durent regagner Neuchâtel en brûlant Jougne sur leur passage, et en répandant partout la ruine.

Le bourg de la Rivière resta intact. Parmi les édifices renfermés dans ses murs, on comptait : les halles, supportées par des colonnes, et où se tenait le marché tous les jeudis, le four banal, la prison, l'hôpital du Saint-Esprit, le grenier du seigneur, les usines ou moulins, le château, un couvent de Jacobins situé dans une île de l'étang qui baigne le village, et surtout l'église, bâtie au xive siècle, et dont la plus grande partie subsiste encore, avec ses trois nefs et son abside remarquable. Tel était l'aspect

(1) *Inventaire des archives du Doubs*, t. I, p. 73.

général de la Rivière lorsque Gilbert Cousin visita, vers 1550, cette bourgade dont il a donné un dessin gravé dans sa description du comté de Bourgogne. Il nous la montre, protégée de murs et de tours, avec ses armoiries représentées par un bœuf, symbole de l'agriculture (1). En dehors du bourg on avait élevé un retranchement ou boulevard dont on voit encore quelques vestiges.

Tandis que les bandes des confédérés suisses envahissaient ainsi les montagnes de la Franche-Comté, Charles le Téméraire était à Nancy, occupé à faire la conquête de la Lorraine. Quand il apprit les invasions des Suisses, il résolut d'en tirer vengeance, et, dès les premiers jours de janvier, il se mit en mouvement avec son armée. On lit, à la suite des Mémoires de Comines, le récit de l'itinéraire que suivit le duc à travers le comté de Bourgogne, pour se diriger vers la Suisse, en 1476 (2).

Parti de Nancy le 11 janvier, il était le 18 à Jonvelle, le 20 à Vesoul, et le 22 à Besançon, où il séjourna pour organiser sa campagne. Il en partit le 6 février, et se rendit à Châteauneuf de Vuillafans, auprès de Jean de Neuchâtel-Montaigu, qui se mit à sa suite avec deux mille gens de ses fiefs (3). De Châteauneuf le duc se rendit le 7 février à la Rivière, où devaient se trouver une partie de ses troupes. Dès le lendemain il se dirigea sur Jougne, où il séjourna quelque temps, et vit défiler sa brillante armée. Le 12 février il gagne Orbe et y reste jusqu'au 19 pour faire les derniers préparatifs de la campagne. C'est d'Orbe qu'il alla camper devant Granson où, le 2 mars, il subit cette fameuse déroute dans laquelle il perdit d'immenses richesses et un nombre considérable de soldats.

---

(1) Barthelet, *Recherches historiques sur la commune de la Rivière*, manuscrit de l'Académie.

(2) Addition à l'histoire de Louis XI, publiée à la fin des *Mémoires* de Comines, t. IV, p. 411, édit. Godefroy. Bruxelles, 1714.

(3) *Les châtellenies de Vuillafans*, par le chan. Suchet, p. 57.

Après le désastre de Granson, Charles le Téméraire, la rage dans le cœur, se retira à Nozeroy, rêvant aux moyens d'effacer la honte de sa défaite. Le 9 mars, il revint à Jougne et, de là, se rendit à Orbe, pour rejoindre les restes de ses troupes. Il les conduisit près de Lausanne, où il établit son camp le 15 mars. C'est là que, pendant deux mois, il refit son armée pour préparer sa revanche contre les confédérés. Tous les convoyeurs employés d'ordinaire à transporter le sel de Salins furent contraints de charroyer l'artillerie, et l'on voyait continuellement des convois de munitions passer à travers la montagne (*Inventaire des archives du Doubs*, tome I, p. 73). Mais les Suisses ne s'endormaient pas. Chaque jour ils augmentaient leur armée de nouveaux renforts, et attendaient les Bourguignons.

Au mois de mai le duc partit du camp de Lausanne pour aller, disait-il, *trouver ces chiens qui avaient perdu courage*. Sa présomption fut cruellement punie. Le 22 juin, il subit, devant Morat, une nouvelle déroute, aussi sanglante que celle de Granson. « Tellement, dit Comines, qu'il convint à ses gens d'abandonner le camp, et lui, de se retirer, ce qu'il fit en petite compagnie. » Il avait perdu dix mille hommes dans cette fatale journée. Enveloppé dans la déroute, il s'échappa à travers l'avant-garde suisse, et, avec une douzaine de serviteurs, gagna Morges et Gex.

Pendant que le duc était en fuite, son fidèle serviteur, Jacques de Savoie, comte de Romont, rassemblait les restes de son armée, et les conduisait, par Yverdun et Jougne, au camp de la Rivière. Charles était encore à Gex, lorsque Yolande, duchesse de Savoie, vint lui offrir quelque consolation. C'était la sœur de Louis XI. Cependant elle était restée jusque-là fidèle au parti de Bourgogne. Quelques-uns la pressaient de se livrer au roi de France. Le duc, de son côté, l'engageait à le suivre dans ses États. Mais soupçonnant qu'elle était d'intelligence

avec le roi son père, il résolut de s'emparer d'elle. Il chargea Olivier de la Marche de la saisir, elle et ses enfants, et de les amener à Saint-Claude, où il avait dessein de se rendre. Voici comment Olivier raconte lui-même cette aventure, qui eut lieu le 27 juin :

« Le duc, cuidant (pensant) conduire son faict cauteleusement, fit une emprise pour prendre Madame de Savoie et ses enfants, et les mener en Bourgongne. Il me manda, sur ma teste, que je les lui amenasse. Or, pour obéir à mon prince et à mon maistre, je fis ce qu'il me commanda, contre mon cœur. Mais le jeune duc de Savoie me fut dérobé (car il étoit bien demi-heure de la nuit). Le duc, mon maître, était tel qu'il vouloit que l'on fît ce qu'il commandoit, sous peine de perdre la tête. Aussi, je me mis en chemin, et portois Madame de Savoie derrière moi. Et nous prîmes le chemin de la montagne pour tirer à Saint-Claude. A la nuit noire, nous vinsmes en un lieu que l'on appelle Mijoux, et de là à Saint-Claude. Et le duc fit très mauvaise chère à toute la compagnie, et principalement à moi; et je fus en danger de ma vie parce que je n'avais point amené le duc de Savoie.

« Ainsi s'en alla le duc à Moirans, et de là à Salins, sans me rien dire, ni commander. Toutefois je menai Madame de Savoie après lui, qui ordonna qu'on l'amenât au château de Rochefort, et, de là, elle fut menée à Rouvres en la duché de Bourgogne. Ne depuis ne me mêlai plus d'elle ni de ses affaires (1). »

Charles quitta Saint-Claude le 29 juin, pour se rendre à Salins, et, de là, à la Rivière. Chemin faisant, il s'arrêta à Moirans, à Chatillon, à Poligny et à Arbois. Il arriva à Salins le 2 juillet, et y fut rejoint par son fidèle serviteur, Jacques de Savoie, qui, après avoir établi ses soldats au camp de la Rivière, revenait trouver le duc,

(1) *Mémoires*, l. II, ch. VIII.

pour le seconder dans ses nouveaux préparatifs de guerre.

Charles calculait les ressources qu'il pourrait réunir pour refaire son armée. D'après une dépêche datée de Salins, on voit que, sur les seize cents lances qu'il avait eues à Morat, il comptait en retrouver mille à douze cents, auxquelles devaient se joindre huit cents lances qui étaient restées en Lorraine. Une lance représentant huit hommes, ces 2,000 lances portaient son armée à 16,000 hommes, sans compter 10,000 Picards et 6,000 Flamands qu'il avait mandés des Pays-Bas (1).

On voit par là qu'il ne se laissait point abattre, et qu'il brûlait du désir de se relever de ses défaites. Mais tous ces grands préparatifs, rêvés par le prince, devaient être appuyés par les états du pays. Dans ce but, Charles convoqua les états du comté de Bourgogne dans l'église de Saint-Anatoile de Salins, et leur annonça qu'il allait créer une armée de 40,000 hommes, pour reprendre l'offensive contre ses ennemis. Il fallait, en conséquence, que la province contribuât aux dépenses par des subsides.

Les états représentèrent au duc que la misère du pays était grande. Toutefois, pour montrer leur bonne volonté, ils offrirent de faire une levée de trois mille hommes, pour garder la Franche-Comté contre les courses des ennemis. Mécontent de cette réponse, le duc déclara qu'il s'adresserait à d'autres sujets mieux disposés à venger l'honneur de leur maître. Mais le Téméraire se faisait illusion. En effet, les états de Dijon et de Bruxelles se montrèrent peu disposés à favoriser ses projets extravagants. Cette résistance le jeta dans une grande mélancolie. Aussi, après vingt jours passés à Salins, il alla rejoindre les débris de son armée et se renfermer dans le château de la Rivière, où il vécut deux mois dans une sorte de solitude (2).

---

(1) De Gingins-la-Sarras, *Épisodes des guerres de Bourgogne*, p. 256.

(2) Bechet, *Recherches sur Salins*, année 1476.

Là, au moins, il voulait s'assurer d'être à l'abri des attaques de ses ennemis. Il s'occupa donc de fortifier les remparts de la Rivière. C'est de ce camp qu'il envoya, le 1er août 1476, aux habitants de Salins, un ordre écrit de sa main, leur prescrivant de recueillir tous les pics, pioches, fossoirs, pals-ferrés, et autres instruments, pour faire des fossés et des terrassements, et de lui envoyer d'urgence tous ces outils à son camp de la Rivière.

Un autre mandement, donné par le duc et proclamé à Salins, ordonnait que tout chef d'hôtel devait partir, six jours après la publication de cet ordre, et se rendre près de lui à son camp de la Rivière.

Les habitants de Salins jetèrent alors les hauts cris, et représentèrent que si cet ordre était exécuté, il causerait un grand dommage au duc lui-même, à la saunerie et au pauvre peuple.

Alors, cherchant un moyen de se procurer les ressources dont il avait besoin, Charles chargea son écuyer, Guillaume d'Argenton, de porter à Salins l'ordre de confisquer en son nom les revenus de la saunerie qui appartenaient à l'évêque et aux marchands de Genève, aux sujets de Savoie, à diverses abbayes de Savoie, de Neuchatel et du Chablais (1). Son esprit troublé ne savait plus que prendre des mesures violentes.

Retraçons, d'après le tableau que nous a laissé Comines, l'état d'âme du Téméraire dans ce camp de la Rivière, où il séjourna du 22 juillet au 25 septembre.

« Après la suite de cette bataille de Morat, dit Comines, le duc s'était retiré à l'entrée de la Bourgogne, et en un lieu appelé la Rivière, ayant encore à cœur de rassembler gens. Toutefois, il y besognait peu, et se tenait comme un solitaire; et il semblait que ce qu'il faisait, il le faisait plus par obstination qu'autrement. Car la douleur qu'il eut de

(1) *Inventaire des archives du Doubs*, t. I, p. 74.

la perte de la première bataille de Granson fut si grande, et lui troubla tant les esprits, qu'il en tomba en grande maladie. Et sa colère et chaleur naturelle était si grande, qu'il ne buvait point de vin; mais, le matin, il buvait ordinairement de la tisane, et mangeait de la conserve de roses pour se rafraichir.

« Ladite tristesse mua tant sa complexion, qu'il lui fallait (alors) boire du vin pur, pour chasser sa mélancolie. Et, pour lui faire revenir le sang au cœur, on mettait des étoupes ardentes dans des ventouses, et on les lui passait en cette chaleur à l'endroit du cœur.

« Ce fut Monseigneur de Vienne qui l'aida à guérir cette maladie, et à lui faire la barbe qu'il laissait croitre. Et à mon avis (dit Comines), jamais, depuis cette maladie, il ne fut aussi sage qu'auparavant; mais il fut beaucoup diminué de son sens. »

Puis Comines ajoute à son récit ces considérations de philosophie chrétienne : « Telles sont les passions de ceux qui n'ont jamais eu d'adversité, et qui, après semblables infortunes, ne cherchent pas le vrai remède; et spécialement les princes qui sont orgueilleux. En ce cas et en semblables, le premier refuge est de retourner à Dieu.... car c'est lui qui détermine de tels procès, sans qu'on lui puisse proposer nulle erreur. Après cela, il fait grand bien de parler à quelque ami intime, et de plaindre hardiment devant lui ses douleurs ; car cela allège le cœur et réconforte. Ou bien, il faut prendre un autre remède, par quelque exercice et labeur, et non point prendre le chemin que prit le duc, de se cacher ou de se tenir solitaire. Mais il faut faire le contraire et chasser toute austérité.

« Mais, parce qu'il était terrible à ses gens, nul n'osait s'avancer à lui donner quelque confort ou conseil. On le laissait faire à son plaisir; car on craignait de lui faire aucunes remontrances, de peur qu'il ne le prit en mauvaise part.

« C'est ainsi qu'il séjourna en ce lieu, étant accompagné de peu de gens, ce qui n'était pas étonnant après les grosses batailles qu'il avait perdues. De plus, de nouveaux ennemis se déclarèrent contre lui; ses amis se refroidirent; les sujets, rompus et défaits, commençaient à murmurer et à avoir leur maître en mépris, comme c'est la coutume après de telles adversités. De tous côtés commencèrent à s'éveiller des gens pour lui courir sus, et les plus faibles étaient les plus hardis (1). »

Cette sorte de mélancolie furieuse a inspiré à un de nos poètes, Auguste Demesmay, une belle pièce de vers intitulée : *Le Camp de la Rivière*. Je n'en cite que ce passage, où le duc exprime ses désirs de vengeance :

Il saisit son poignard en frémissant de rage,
Et, jetant vers la Suisse un regard courroucé,
Laissa tomber ces mots de son cœur oppressé :
« Après Granson, Morat ! Malgré notre courage
Vaincus deux fois, vaincus ! Mes plus nobles guerriers
Fauchés, comme moissons, par de vils chevriers !
D'ici, je vois encor, sous la foudre et l'orage,
Ces rudes montagnards prier à deux genoux.
. . . . . .
J'entends, j'entends encor leur formidable cri,
Et le mugissement de la trompe d'Uri.
. . . . . .
Vous avez vainement, pour me fermer la Suisse,
Soudé la grosse chaîne au roc de Saint-Sulpice,
Confédérés maudits, vous subirez la loi !
La vengeance et la guerre, ah ! c'est plaisir de roi (2) !

Ce plaisir de roi, Charles le Téméraire ne devait plus le goûter qu'en trouvant bientôt la mort au milieu des combats. Il eut même la douleur de voir, pendant ses nouveaux préparatifs de guerre, les populations comtoises voisines de la Suisse, telles que Jougne, Mouthe, Rochejean, Morteau, le val du Saugeois, se mettre, pour leur sûreté, sous

(1) *Mémoires*, l. II, ch. v.
(2) Demesmay, *Traditions poétiques*, p. 93.

la protection du Sénat de Berne. De plus, les confédérés s'étaient réunis en congrès à Fribourg, et avaient, le 12 août, conclu un traité de paix et d'alliance, où l'on voit que l'influence de Louis XI avait surtout pour but de pousser les Suisses à se jeter sur la Franche-Comté, pour achever d'écraser le duc de Bourgogne.

Cependant, lors de son séjour à la Rivière, Charles ne fut pas tout à fait aussi indolent ni aussi solitaire que Comines nous le fait entendre. L'historien Jean de Troyes, dans ses Chroniques, à l'année 1476, s'exprime ainsi : « Le duc de Bourgogne s'étant retraict en une ville nommée Rivières, qui est près de Salins, il y avait assemblé et fait amas de gens le plus qu'il avait pu (1). »

Charles fit aussi, à la même époque, plusieurs voyages où il s'efforçait de recruter des partisans dans les seigneuries voisines. Dès le 27 juillet, il se rend au château de Joux, et y confirme les franchises de différents lieux de cette seigneurie, par une lettre datée du camp de la Rivière, le 14 août 1476 (2).

Le 6 août, il s'était rendu au château d'Arlay, dont le seigneur, Guillaume d'Orange, sire d'Arguel, surnommé le *dissipateur*, avait été tour à tour partisan du duc de Bourgogne et du roi de France. D'Arlay Charles se rendit à Domblans, chez son maître d'hôtel, Jean de Vautravers, qui le *festoya* largement. Le 8 août, il rentra à la Rivière, y rassembla son armée et établit son camp le 19. Neuf jours après, le 28 août, il recevait dans le château de la Rivière les ambassadeurs de Castille et de Pologne, et plusieurs autres personnages qui restèrent avec lui jusqu'au 9 septembre (3).

Sans être bien nombreuse, son armée s'était un peu ac-

---

(1) *Chroniques de Jean de Troyes*, à l'année 1476.
(2) Droz, *Hist. de Pontarlier*, p. 81.
(3) *Addition à l'histoire de Louis XI*. Comines, t. IV, p. 414.

crue, et c'est pour cela, dit Gollut, qu'il avait fait pratiquer des tranchées hors du bourg, afin d'y loger en sûreté ses gens de guerre qui ne pouvaient pas être tous accommodés dans les maisons de cette villette (1).

Mais au mois de septembre, ce ne sont plus seulement les Suisses qui le préoccupent. C'est la Lorraine qui menace de lui échapper. La garnison bourguignonne qu'il a laissée à Nancy est impuissante à défendre la ville contre les Allemands que le duc René a appelés à son aide. Charles se décide à courir au secours de ses fidèles. A la tête de son armée, il quitte la Rivière le 25 septembre. Le 26, il campe aux Usiers. Le 27, il descend à Ornans, y stationne un jour, gagne le Grand-Saône le lendemain, et va, le 29, à Montfaucon. Le 30, il est à Besançon, d'où il se rend à Châtillon-le-Duc, où il reste en son camp le 1er octobre. Les deux jours suivants il prend position près de Vesoul. Le 4, il est à Buffignécourt; le 5, à Jonvelle, et le 6 octobre il entre en Lorraine (2).

Quand il arrive près de Nancy, cette ville était occupée par l'armée considérable que le duc René avait mise en mouvement. Charles en commence le siège. Mais ses troupes, épuisées de fatigues, étaient trop peu nombreuses pour une telle entreprise. Car Olivier de la Marche affirme que le duc de Bourgogne n'avait que deux mille hommes. Il lutta en désespéré et fut tué dans la mêlée le 5 janvier 1477. Après la bataille, le duc René fit transporter en ville le corps de Charles le Téméraire pour lui rendre les honneurs funèbres. Il vint lui-même jeter l'eau bénite sur les restes du malheureux prince, et lui prenant la main : « Beau cousin, dit-il, Dieu veuille avoir votre âme. Vous nous avez fait bien des maux et des douleurs. »

---

(1) *Nouveau Gollut*, p. 1305.
(2) *Addition à l'histoire de Louis XI*, p. 414.

LE SIÈGE

DE

ROCHEFORT-SUR-LE-DOUBS

ET

LA MORT DE JEAN IV DE CHALON-AUXERRE

PRISONNIER A GRIMONT

Épisode de la guerre des Grandes Compagnies

(1368-1370)

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 6 juillet 1899

L'histoire de Franche-Comté, de l'avènement de Marguerite de France, fille de Philippe le Long et de Jeanne de Bourgogne-Comté (en 1361), à la mort de son fils Louis de Mâle et à l'avènement de son gendre Philippe le Hardi (1384), est pleine d'obscurité et de confusion ; Édouard Clerc a vainement tenté de l'esquisser en soixante-dix pages (1) qui manquent de précision et d'exactitude, et où certains détails, amplifiés avec quelque prétention romanesque, tiennent la place de faits importants et ignorés.

---

(1) *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, 1846, p. 124-196.

Sans méconnaître les très grands services rendus par le meilleur de nos historiens contemporains, je voudrais, sur un épisode de cette guerre des Grandes Compagnies qui, durant neuf ans, livra le comté de Bourgogne à de sanglantes aventures, montrer dans quelle proportion on peut améliorer cette partie de nos annales avec les ressources dont on dispose à présent.

I.

Au mois d'octobre 1366, après avoir éloigné, tant par de vigoureuses chevauchées que par une rançon de 28,000 florins, le flot des grandes compagnies qui s'écoulait vers le Midi, la comtesse Marguerite, guidée par d'intelligents conseils, conçut et réalisa tout un plan de traités et d'alliances qui devaient conjurer le fléau, et, s'il renaissait, le combattre et l'arrêter au début. Le duché de Bourgogne, aussi bien que le comté, avait été dévasté par les routiers; à ces brigands recrutés dans toutes nations s'étaient joints des chevaliers de bonne race, des écuyers des deux pays, entraînés par la misère, le goût des aventures, les appétits de vengeance; maintes fois la trahison de ces derniers avait été plus redoutable que le choc des bandes armées dont ils renforçaient les rangs.

Établir une solidarité complète entre le duché et le comté pour la répression de semblables méfaits, se prêter main-forte sur les deux rives de la Saône, pour courir sus aux Compagnies, saisir dans leurs repaires tous leurs soutiens et adhérents, mettre en mains de deux capitaines généraux, le sire de Blamont pour le comté, le sire de Sombernon pour le duché, le commandement des troupes chargées d'opérer soit isolément, soit d'accord, telles furent les grandes lignes d'un traité que Marguerite proposa et fit accepter au duc Philippe, le 11 octobre 1366, pour la durée d'un an. Toute contestation éventuelle serait

jugée de concert par Jean de Montmartin, bailli du comté, et par Hugues Aubriet, bailli de Dijon, réunis pour ce faire à Auxonne, Dole, Chaussin, ou ailleurs; chaque fois qu'un siège serait nécessaire pour forcer quelque groupe de routiers ou quelque malfaiteur local, leur associé, un nombre égal de gens d'armes bourguignons et comtois préparerait et donnerait l'assaut (1).

Cette convention fort importante avec le dehors fut complétée par un traité formel établissant au comté de Bourgogne une solidarité semblable entre la comtesse et les principaux seigneurs, soit pour « obvier aux mauvaises volontés de ceux qui voudront faire et donner dommaige, » soit pour « s'aider.... se faire restituer ce qui aura été robé.... ne donner recept à aucun malfaiteur. » L'archevêque de Besançon, Tristan et Louis de Chalon-Auxerre, le comte de Montbéliard et son fils, Jacques de Vienne, Thiébaud de Neuchâtel, Jean de Bourgogne, Jean de Rye, seigneur de Balançon, Jacques seigneur de Pesmes, Jean de Vergy, les seigneurs d'Oiselay et de Montmartin, Hue de Bauffremont, bien d'autres encore, c'est-à-dire tous les grands barons et la plupart des vassaux du Comté souscrivirent cet engagement et le scellèrent (2).

Enfin, une ligue analogue établie avec les principaux voisins de la province, les comtes de Genève et de Neuchâtel et Othon de Granson au sud, le comte de Montbéliard au nord, acheva le plan de défense que les circonstances commandaient impérieusement (3).

Aidée de conseillers d'une valeur éprouvée et d'une fidélité sans bornes, tels que Jean de Ray, gardien du comté,

---

(1) V. aux pièces justificatives ce traité, inconnu d'Édouard Clerc, que j'ai découvert aux archives du Pas-de-Calais.

(2) Ed. Clerc, II, 162, en note. Ce traité a été certainement dérobé dans un dépôt public comtois par Duvernoy, homme à la main peu sûre, dont les méfaits dépassent l'imagination.

(3) Gollut, nouv. édition, col. 788, note de Duvernoy.

le comte de Blamont, M. de Saint-Valier, Ancel de Salins, Jean de Cusance, Thiébaud de Rye, et d'un personnel d'élite préposé aux moindres emplois, Marguerite devait faire face à des difficultés nombreuses, tant pour réunir les sergents des terres domaniales, du pied des Vosges ou du Jura aux confins de la Champagne ou de la Bourgogne, que pour amasser, dans une région appauvrie, les subsides nécessaires à payer les troupes ou à réparer les châteaux. Si les bonnes volontés s'étaient unies en grand nombre pour combattre les brigands, certains vassaux étaient restés à l'écart ; l'un d'eux, non le moins important et par son rang et par ses importants domaines, inspirait autour de lui une juste crainte, car à la renommée de son nom se joignait celle d'une bravoure incontestée. Ce chevalier, dont les derniers trouvères avaient chanté les exploits, était Jean IV de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort-sur-le-Doubs.

A vingt-quatre ans, prisonnier des Anglais qui, commandés par Robert Knolles, avaient surpris, pillé et incendié Auxerre, il avait suivi Jean III, son père, à la cour du roi Édouard et n'en était sorti qu'en 1360, au traité de Brétigny. Le roi Jean lui confia le commandement supérieur des gens d'armes et des forteresses dans tout le diocèse d'Auxerre, qu'il était appelé à défendre contre une invasion imminente. Sous les ordres de Duguesclin et de Boucicaut, il combattit aux Murs, à Roleboise et à Meulan, et suivi de son frère Louis, nommé *le chevalier vert*, tandis que Jean IV était nommé *le chevalier blanc* (pour la couleur de leurs cottes d'armes), marcha contre le captal de Buch (1). A Cocherel, il refusa de prendre le com-

(1) Quantin, *Mémoire sur les derniers comtes d'Auxerre et de Tonnerre de la maison de Chalon*. Bulletin de la Société de l'Yonne, 1852, 209-245. (Je dois communication de ce mémoire et de celui sur la captivité de Jean IV à la bonne amitié de M. Ernest Petit, l'éminent historien des ducs de Bourgogne de la première race.)

mandement de l'armée que lui offrait Duguesclin, mais contribua puissamment à la victoire (16 mai 1364); en Beauce, en Berry, il s'attacha à la poursuite des Anglais, guerroyant partout avec une ardeur incroyable qui lui faisait pardonner son caractère altier et son humeur irascible. Il était à la prise de Valognes, à la bataille d'Auray, où Olivier de Clisson et Jean Chaudos triomphèrent de Charles de Blois ; dans cette défaite il tomba, l'œil gauche crevé par un épieu qui avait brisé son casque. Laissé pour mort sur le champ de bataille, resté trois mois sans parler, à Vannes, où l'avait fait transporter Guillaume de Hertrud de Ferrandon, il ne se releva que pour s'entendre réclamer 60,000 francs de rançon, dont le paiement épuisa pour longtemps les revenus du comté d'Auxerre (20 septembre 1364) (1). Mis en liberté au mois de juillet 1365, rentré à Auxerre après un premier paiement de 26,000 livres, fournies tant par les terres de Tonnerre et de Franche-Comté que par 3,000 francs de joyaux fournis par ses amis, Jean de Chalon-Auxerre chercha vainement à payer

(1) Il est intéressant de donner ici, croyons-nous, le récit en vers de la blessure et de la prise de notre héros, à la bataille d'Auray.

En mi ceste bataille qui forment s'efforça
Fu li contes d'Auçoires qui es Anglois entra,
Et fu bon chevalier et moult bien s'i porta.
Un escuier y vint, qui le conte lança
D'un espoit de Bordiaux, qui moult chier li cousta.
Tout parmi la visière le bon conte assena,
Parmi le senestre œul, tout parmi li bouta ;
Tellement le feri que l'ueil il lui creva.
Li quens à tout ce cop retourner s'en cuida
Mais I Engloiz y vint qui le conte frapa,
Et li sans li couroit si fort qu'il avugla.
Un chevalier li dist, qui bien le ravisa :
Ay ! conte d'Auçoire, pour Dieu qui tout créa !
Ne vous laissiez occire, rendre vous convendra.
Lors li contes d'Auçoire s'espée li bailla,
Prisonnier se rendi et ainsi demoura.

(Jean Cuvelier, chronique en vers : *Vie du vaillant Bertran Duguesclin.*)

le surplus de sa rançon, que trente ans après sa mort on réclamait encore à ses héritiers (1). Son absence prolongée, exploitée sans doute et par ses ennemis personnels, et par le roi de France, au service duquel il avait dépensé sans compter et sa fortune et son sang, ne lui permirent-ils pas de reprendre l'administration des comtés d'Auxerre et de Tonnerre, dans les conditions où il l'exerça dès 1362, au nom de son père Jean III de Chalon-Auxerre, tombé dans un état de démence et d'imbécillité (2)? Les documents ne sont point explicites; mais un fait absolument certain, c'est que, dès 1367, le prisonnier d'Auray, le vainqueur de Cocherel, en complète rupture avec le duc de Bourgogne et la comtesse Marguerite, dont il se refusait à subir le vasselage pour ses terres de Franche-Comté, notamment pour Rochefort, s'associant aux pires ennemis des deux Bourgognes, recueillait dans ses châteaux, pour les associer à ses propres sujets, les troupes errantes de routiers et se livrait partout au meurtre et au pillage (3).

En vertu du traité d'alliance, la noblesse comtoise appelée par le bailli de Marguerite, Huart de Raincheval, marcha contre Orgelet, une des terres du révolté, et y fit prisonniers quelques-uns des routiers commandés par le petit Maignin (4). Jean de Chalon averti, dans son château d'Arinthod, des approches d'une troupe conduite par Hugues de Chalon, Jacques et Henri de Vienne, quitta pré-

---

(1) Quantin, *Mém. sur les derniers comtes d'Auxerre*, 230.

(2) L'abbé Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, II, pr. Lettres du roi Jean mettant Jean IV en possession du gouvernement des biens de son père.

(3) Chevalier, Mémoires sur Poligny, II, 570-571; Quantin, Notes sur la captivité et la mort de Jean IV; Compte de Perrenet de Lavans, 1367-1368 (B 1419, *Arch. Côte-d'Or*).

(4) Ed. Clerc, II, 163. Huart de Raincheval commandait 20 hommes d'armes, suivi de 40 hommes de la noblesse « à l'encontre de gens de compaigne que ledit messire Jehan de Chalon y avoit mis (à Arinthod), et que dès enquil gastoient et pilloient le Conté » (B 1431, *Arch. Côte-d'Or*).

cipitamment la rive gauche de la Saône pour se réfugier en Auxerrois ; mais avant d'arriver en lieu sûr, le roi de France, prévenu par les officiers de Bourgogne, le fit arrêter et conduire aux prisons du Louvre (1). Le 16 mai, Charles V le fit mettre en liberté, après lui avoir fait jurer sur l'Évangile qu'à peine de 500 marcs d'or, il retournerait en captivité à la Saint-Remi suivante (1er octobre). Sa liberté fut mise à profit pour réunir de nouvelles bandes, commettre de nouveaux attentats ; en juillet 1368, une troupe de routiers à sa solde, prenant pour point d'appui la forteresse de Rochefort, ravageait les environs de Dole et fut attaquée et défaite par les gens de la comtesse Marguerite au pont de Belmont-lez-Dole (2).

II.

L'indignation fut à son comble ; la qualité de l'agresseur, l'appui qu'il pouvait tirer de ses nombreux vassaux, la terreur qu'inspiraient son nom et son courage, mêlés à la crainte d'une intervention étrangère qu'il pouvait provoquer, jetèrent les conseillers de Marguerite dans un moment de stupeur. Mais des résolutions furent aussitôt prises, et le gardien Jean de Ray s'occupa activement d'organiser la résistance et la réduction des forteresses que Jean IV possédait au comté. La principale, centre de son apanage, était le château de Rochefort situé à une lieue de Dole, sur un rocher qui domine la rive droite du Doubs. Le château n'était pas facile à enlever de vive force, et les seigneurs du pays, qui en avaient fait la reconnaissance avec le gardien, convenaient qu'il ne pourrait être emporté, tant qu'il y aurait des vivres et tant que la gar-

(1) Ed. Clerc, II, 163; Gollut, nouv. édition, col. 753 (note); Froissart (édit. Buchon), I, 542.
(2) Ed. Clerc, II, 164.

nison voudrait tenir (1). On en décida le siège, qui, ébauché dès le 1er décembre par la prise de la ville, fut posé devant le château le 5 décembre 1368 (2). Noblesse et sergents domaniaux, assemblés en hâte par les prévôts d'Aval, entourèrent le bourg fortifié que dominait le réduit d'un vaste château, complètement isolé au nord par de profonds fossés, flanqué de tours solidement plantées qui découvraient au loin l'horizon. Renaud d'Amoncourt, seigneur de Conflandey, avait été choisi comme maréchal du siège, et étendait son commandement sur de nombreux chevaliers et écuyers, tous Franc-Comtois : Pierre de Rosoy, châtelain de Poligny, Huet de Belvoir, Jean le Merlet, Mathey de Vautravers, Guillaume de Grozon, Guillaume de Vorges, Guillaume Le Grand, Guyot Guillot, Émart de La Grange, Guillaume de Binans et Hugues son frère, Hugues de Thoraise, Henri d'Estavayer, Perrin des Champs, Nicolas de Pardessus, Pierre de Rochefort, Huguenin et Perrin de Lantenne et beaucoup d'autres. Sous la bannière des prévôtés d'Arbois, de Poligny, de Grozon, de Colonne, de Dole, escortée des prévôts, de leurs corneurs, ménétriers et sergents, marchaient de nombreux arbalétriers et soldats. Autour du siège, les conseillers de la comtesse et le gardien chevauchaient, allant de Dole à Poligny, de Rochefort en Bourgogne, tantôt pour provoquer des envois de subsides, de vivres et de troupes, tantôt pour négocier avec le duché et l'Artois.

Le château et le bourg étaient défendus par Jean de Mesny, écuyer, châtelain de Rochefort pour Jean de Chalon ; sa garnison, outre de simples hommes d'armes, une soixantaine environ, comptait de nombreux gentilshommes dont le nom mérite d'être retenu : Jean Gros, Colin de Grappi, Jean Cuilvile, Michelot Governey, Guil-

(1) Extrait de compte de Jean de Ray, 1368-1369. Chevalier, *Mém. sur Poligny*, I, 426.

(2) B 1431, *Arch. Côte-d'Or*. Compte d'Estevenin Vurry, de Dole.

lemin l'Archier, Jehan dit Tienbergne, Millequin Gaicquin, Anchelin l'Allemand, Hugues de Château-Chalon, chevaliers, Millet d'Argentan, Guillemin du Pré, Jean Ardi, Guyon de la Borde, Jean de Maison, Huetin Le Borne, Vuillemin du Mesny en Normandie, Philippe de Gornans, Himbert d'Autrey, Richard de Sonay, Robert de Fraigne, Martin le jeune de Berzy, Ricot l'Allemand. Toutes les nationalités, anglaise, allemande, normande, française et comtoise, étaient représentées dans cette troupe aguerrie de vieux soldats.

Aidés des engins apportés par les sergents des villes (treuils et échelles), des deux canons munis de garrots et de plombées d'étain, dirigés par Perrin du Pont, l'assaillant eut tôt fait d'écheler les murs du bourg de Rochefort et de contraindre les routiers à se réfugier dans le réduit. Dans le pillage du bourg, dix-sept gentilshommes comtois trouvèrent une certaine quantité de chevaux et de harnais appartenant à la garnison, qu'ils se partagèrent et durent rendre ou payer en argent, quand le siège fut terminé. Mais ce premier succès, loin d'être décisif, resta stérile, et sous le poids des pluies et des neiges, dans les tranchées et la bastille élevée au nord du château, pour empêcher l'accès des secours dont les assiégés se targuaient sans cesse, le siège continua, monotone, occupé à échanger çà et là quelque boulet ou quelque carreau avec les assiégés bien abrités derrière les tours et les courtines, tandis que les trésoriers Jean de Bonnay et Estevenin Vurry approvisionnaient à grand'peine de vin, de viande et de pain les assiégeants, au nombre de plusieurs centaines (1).

A la prise du bourg de Rochefort (2), les routiers avaient

(1) B 1431 et 1432, *Arch. de la Côte-d'Or*. Compte d'Estevenin Vurry et Jean de Bonay, 1368-1369.

(2) A Galiain de la Loye.... frais d'occupation du bourg de Rochefort en attendant l'arrivée des gens de Madame, 17 l. 10 s. (B 1431).

perdu un de leurs chefs, Louis de Cerisey, qu'on avait expédié de suite, sous bonne escorte, dans la forteresse de Grimont-sur-Poligny ; sa mise en liberté, comme la restitution des chevaux et des harnais, butin de la même journée, devait être plus tard une des conditions de la capitulation du château.

Tandis que Rochefort était directement battu en brèche, le gardien se multipliait par des conseils et des messages, pour renseigner à la fois le duc de Bourgogne, le roi de France, la comtesse Marguerite, tous intéressés à degrés divers au succès du siège et à la prise de Jean de Chalon. Le 5 novembre, un messager, Didier le Lorrain, était parti en toute hâte, pour notifier à Paris, où le 15, une journée était assignée à la comtesse et à Jean de Chalon, et en Artois, où résidait pour lors Marguerite, la prise du coupable, arrêté par Renaud de Montbellet, chevalier du Mâconnais.

Après divers pourparlers tenus à Dole, le mercredi avant la Saint-Martin, à Poligny le 20 novembre, à Sellières le 21 du même mois, entre Jean de Ray, Eudes de Quingey, Thiébaud de Rye, et MM. de Longwy et de Rahon, Henry et Jacques de Vienne, il fut décidé que Renaud de Montbellet, vainement convoqué à Dole, recevrait des propositions directes du gardien pour remettre entre ses mains son prisonnier.

Sans méfiance, croyant au sauf-conduit de Renaud de Montbellet, Jean de Ray se rend en Mâconnais ; mais Renaud, manquant à sa parole, le jette dans un cachot « à Gencey, » d'après nos textes. Cet attentat fut aussitôt réprimé que connu ; arrêté par Jean de Nanton et Hugues de Vuillafans qui le livrent aussitôt au gardien mis en liberté (1), Renaud de Montbellet est amené à Chalon-sur-

(1) Pour les récompenser de cette intervention précieuse, la comtesse fit payer à Jean de Nanton, chevalier, 700 l. tournois ; à Hugues de Vuil-

Saône, devant le duc ; tout s'explique et tout se règle, grâce à la chaleureuse intervention du maréchal de Bourgogne, Gui de Pontailler. Par application des traités d'alliance invoqués par Jean de Ray, confirmés par Gui de Pontailler, le duc décide que Renaud de Montbellet sera mis en liberté sans avoir rien à réclamer au gardien, fait prisonnier par surprise, aussitôt qu'il aura livré aux officiers de Marguerite Jean de Chalon-Auxerre, son vassal rebelle. Jean de Ray s'engage en retour, au nom de la comtesse Marguerite, et en donnant comme cautions Jean de Bourgogne et Thiébaud de Rye, à payer à bref délai, pour la Pentecôte, 1,000 florins à Renaud de Montbellet, qui livrera de suite son prisonnier (1). Les clauses arrêtées à Chalon furent complètement exécutées dans les premiers jours de janvier de l'an 1369 ; le 5 de ce mois, Jean de Chalon-Auxerre, amené par Gui de Pontailler et Guillaume de Vorges à Dole, y était incarcéré sous soigneuse garde, dans le vieux donjon des comtes de Bourgogne, ses aïeux. Un messager, Perrenot Brûlefert, partit immédiatement pour Gand, où séjournait Marguerite, pour l'informer de l'état du siège de Rochefort et de la captivité de Jean de Chalon ; ce dernier événement, promptement connu des assiégés, était de nature à les décourager, mais ne brisa point leur résistance.

Tout autour du château, principalement des côtés nord et nord-est, de nombreux engins avaient été dressés : un grand devant le moustier, deux gros treuils, dont l'un prêté par le seigneur de Rahon, deux bricoles tirées de Dole et de Poligny, un grand treuil, amené à la bastille

---

lafans, chevalier, 437 l. 10 s., enfin à Girard de Montbellet, leur auxiliaire, 525 l., le 17 mai 1369 (B 431, *Arch. Côte-d'Or*).

(1) Le texte d'une lettre de Philippe le Hardi du 1er janvier 1369, analysé dans Chevalier, II, 570, doit être la décision que nous venons de restituer d'après le compte d'Estevenin Vurry (B 1431, *Arch. de la Côte-d'Or*).

élevée devant Rochefort par Jean Carondelet, prévôt de Dole. Et tout le jour, ces engins faisaient pleuvoir des pierres grosses ou menues sur les défenseurs du château. Aucun secours ne paraissait, les vivres commençaient sans doute à manquer; Jean de Mesny, certain de l'emprisonnement de son maître, accepta les propositions de Jean de Ray, et le 26 janvier, la capitulation fut signée. La garnison sortait avec armes et bagages, y compris les chevaux et harnais pris dans le bourg le 1er décembre; on lui payait 820 francs de gages (l'arriéré de sa solde), on lui rendait l'un de ses officiers, Louis de Cerisey, détenu à Grimont ; enfin, on la reconduisait sous sauvegarde jusqu'à Auxerre. Le 27 janvier, toutes conditions remplies, les assiégés sortirent fièrement de Rochefort, accompagnés de Jean de Pontailler et d'Antoine de Gennes, qui les escortèrent jusqu'en Auxerrois, tandis que le nouveau châtelain, Gauthier de Tencey, prenait possession du château en y arborant la bannière aux armes d'Artois et de Flandre, et y installait deux gentilshommes, quatre guetteurs et un crieur, qui devaient continuellement veiller sur la plus haute tour. On fit disparaître la bastille et les engins de guerre; prévôts et sergents, chevaliers et écuyers regagnèrent promptement leurs villes ou leurs châteaux, et il ne resta à Rochefort que trois clercs qui, après avoir rédigé la capitulation, dressèrent un compte détaillé des dépenses du siège. En cinquante-quatre jours, la petite armée du siège de Rochefort avait coûté 6,445 livres 18 deniers à la comtesse ; c'était la moitié environ du revenu annuel de son domaine du comté.

III.

A peine les dernières troupes d'assiégés ou d'assiégeants avaient-elles quitté Rochefort, qu'une chevauchée de quarante-six cavaliers, commandés par Jean de Ray en per-

sonne, conduisait de Dole à Poligny le comte d'Auxerre prisonnier. Sur les ordres venus de Flandre, inspirés peut-être par le gardien lui-même et les conseillers retenus au comté, Jean de Chalon devait être enfermé au château de Grimont, dans le donjon où dormait, entassé dans des layettes cerclées de fer, le trésor des chartes domaniales.

Bâti sur une roche grisâtre, dominant du côté de l'est la jolie ville de Poligny, le château lui devait son nom ; il se composait de trois parties distinctes : une basse-cour contenant des écuries et étables, à laquelle on accédait de Poligny par une tour percée d'un porche. De cette basse-cour, une seconde porte, percée dans une forte tour, livrait passage pour entrer au second fort, cantonné de quatre tours ; deux, « celles d'Enfer et de Paradis, » surveillant le côté de Chamole ; deux autres, « celle de l'Entrée et la tour Neuve, » regardant la ville. Entre ces tours, deux beaux logis ; un grand pavillon du côté du prieuré de Vaux ; du côté opposé, la salle ou bâtiment principal, avec étables, prison et chapelle dédiée à saint Blaise. Au pied du donjon, au troisième fort, où conduisaient de larges et nombreux degrés, pénétrant sous une porte étroite surmontée d'eschiffes et de barbacanes, se trouvaient une abondante fontaine approvisionnée par la source de Chamole et une immense citerne.

Le donjon, carré irrégulier, comprend quatre tours : à gauche, près du logis du portier, la tour carrée, qui sert de prison, dite « Tour de Mélancolie ; » à droite, une tour semblable, surmontée d'une cloche et renfermant un moulin à cheval, dite « Tour de la Cloche. » Au fond, à gauche, une grosse tour ronde, le réduit du donjon, dite « Tour de Monay ; » à droite, une tour carrée où sont déposées les chartes, dite « Tour du Trésor (1). »

(1) V. aux pièces justificatives une description inédite de Grimont en 1456. — V. aussi la gravure sur bois donnée en 1560 dans la *Descriptio Burgundiæ* de Gilbert Cousin, édit. in-folio de Bâle, p. 347.

Ce fut dans la tour de Mélancolie, à l'étage supérieur, dont l'accès fut surveillé nuit et jour par de sévères gardiens, qu'on enferma Jean de Chalon-Auxerre. Pour geôlier, on lui donna le châtelain de Grimont, Jean Le Merlet de Frontenay, devenu, dès le 6 avril, gouverneur du bailliage d'Aval, en récompense de sa difficile mission (1); pour gardiens, se méfiant des sergents d'Aval, plus ou moins dévoués à l'illustre maison de Chalon, dont la fidélité pouvait être suspecte, on fit venir le plus souvent des sergents de Châtillon-le-Duc, aux portes de Besançon (2), qui durent se relayer de quinzaine en quinzaine.

La prison était froide et humide; dans la cheminée, le bois se refusait à brûler, on dut y substituer du charbon.

Le receveur de Poligny, Perrenin de Santans, était chargé de procurer des vivres au prisonnier, sous la direction de Jean Merlet, en puisant dans les celliers, les greniers ou la caisse du domaine.

Quand on présenta à Jean de Chalon du vin vermeil, récolté sur les flancs de Grimont, il refusa d'en boire, et n'en accepta que du blanc. Pris d'accès de fureur, maintes fois il envoya à la tête des servants les plats d'étain de sa table ou les bruyères (gobelets de verre) dans lesquels on versait le vin.

Des fenêtres de la tour de Mélancolie, qu'on n'avait point pensé à grillager, elles étaient si hautes ! Jean pouvait entrevoir, dans de brumeux lointains, les masses verdoyantes de la forêt de Chaux et les tours de Rochefort, et dans une autre direction, les monts de Salins où le trésor d'Auxerre avait si longtemps puisé d'abondants revenus. Mais c'est en vain qu'il cherchait à l'horizon l'indice d'un secours, l'espoir d'une délivrance.

Ses gardiens, inquiets, se répétaient pourtant à voix

(1) Chevalier, II, 638.

(2) Tous ces détails, la plupart inédits, sont tirés de B 1431, *Arch de la Côte-d'Or*.

basse les bruits du dehors annonçant des soulèvements et des vengeances. Tristan de Chalon, l'oncle du prisonnier, qui avait blâmé ses déportements et combattu contre lui, venait de tomber sous les coups d'assassins inconnus (1). Jean de Pontailler, le maréchal de Bourgogne, faisait écrire que 30,000 routiers se proposaient de venger sur la terre de Mme d'Artois l'emprisonnement de Louis de Cerisey et de Jean de Chalon (2).

Mais tous ces bruits ne parvenaient point aux oreilles du prisonnier, qui, seul, livré aux souffrances de ses blessures, aux tortures morales d'une prison dont il n'entrevoyait pas le terme, commençait à désespérer.

Autour de lui, le seul changement qu'il pût entrevoir était le changement de ses geôliers. Le 26 mai, Perrenin de Santans, le receveur, fut remplacé par Étienne Vincent; le 1er novembre, Jean le Merlet de Frontenay céda son poste à Philippe de Méry, nommé châtelain de Poligny.

Mais dans la seconde quinzaine de septembre, Jean de Chalon avait essayé de s'évader. En découpant en lanières une couverture, quatre draps et des serviettes, il avait tenté de fabriquer une corde assez solide pour descendre dans les fossés du château. Avait-il des complices? devait-il trouver, une fois sorti, des chevaux et une escorte? La tentative avorta, et le régime infligé au prisonnier dut devenir plus sévère et les consignes plus inflexibles. Cette tentative manquée détermina le changement du capitaine de Grimont. Dès le 7 novembre 1369, un ordre de Marguerite prescrivit à Philippe de Méry de se rendre de suite à Paris auprès d'elle; et ce fut de sa propre bouche qu'il reçut des instructions précises sur la surveillance rigoureuse de Jean de Chalon-Auxerre; le 24 novembre, il était à Grimont, qu'il ne quitta plus.

---

(1) Ed. Clerc, II, 165.
(2) Chevalier, II, 570.

Abattu par l'insuccès de son évasion, découragé, blessé sans doute ou malade, Jean ne renouvela plus le moindre effort. Oublié, abandonné de ses proches, n'ayant ni femme ni enfants pour veiller à son salut, ou pour le pleurer, il languit dans sa prison jusqu'au 27 février 1370, où la mort, plus miséricordieuse, vint le délivrer de tous ses maux. C'était un mercredi, premier jour de carême; on descendit le cadavre du comte d'Auxerre dans l'église des Jacobins de Poligny, où les religieux, aidés de quelques clercs, chantèrent pour le défunt une messe de *Requiem;* on brûla, pour son luminaire, 54 livres de cire; on distribua au clergé 16 florins 7 gros 8 engrognes, et le fossoyeur qui creusa sa tombe, Jean Bon Ami, reçut 9 gros pour l'ensevelir.

Quand la comtesse Marguerite apprit la mort de son cousin, qui venait à point la libérer d'un grand souci, elle donna généreusement, en aumône, aux Jacobins de Poligny, qui avaient prié pour son âme, une somme de 37 livres 10 sous, qui les aida à terminer leur église. Aucune pierre n'y marqua la sépulture de Jean IV, comte de Chalon-Auxerre, du chevalier intrépide qu'avait admiré Duguesclin, et que son pays, son propre sang, avaient poursuivi et puni comme un traître, sans tenir compte de ses exploits. Un an plus tard, le comté d'Auxerre était vendu à la France par Jean III de Chalon-Auxerre, père du prisonnier de Grimont, en état d'imbécillité depuis dix ans et qui, jusqu'en 1379, se survécut à lui-même. La politique de Charles V et de Philippe le Hardi avait atteint son but; Marguerite avait rendu à la France un signalé service, en laissant périr à trente-cinq ans, dans le cachot de Grimont, le dernier comte d'Auxerre (1).

---

(1) Les documents annexés à cette étude ou ceux qui y sont analysés ne laissent aucun doute sur la mort effective de Jean IV de Chalon-Auxerre, à Grimont-sur-Poligny, le 27 février 1370, contrairement aux erreurs accumulées par l'Art de vérifier les dates, l'abbé Lebeuf, le

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. — *Traité passé entre Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour repousser les grandes compagnies, et enlever de vive force les garnisons qu'elles avaient laissées dans maint château ou place forte. — 11 octobre 1366.*

Marguerite, fille de roy de France, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne, palatine et dame de Salins, et nous Philippe, fils de roy de France, duc de Bourgoigne, faisons savoir à tous que pour le profit, paix, seureté et tranquillité desdis duchié et contée de Bourgoigne et des habitans en icelles, nous par grant avis et délibéracion des gens de nostre conseil qui pour ce ont esté assemblez, avons promis et accordé l'un à l'aultre les choses qui s'ensuivent :

Premièrement que contre toutes gens de compaigne qui vendront ou voudront meffaire esdiz pais du duchié et contée de Bourgoingne ou a aucun d'iceux nous aiderons et conforterons l'un l'autre a noz frais et missions, touteffoiz que le cas escherra, de toutes nos puissances ou plus ou moins, selon ce que mestier sera, ainsi que par le signeur de Blanmont et un autre tel que par nous contesse y sera ordené et esleuz et par le signeur de Sombernon et un autre tel que par nous contesse y sera ordené.

Item que nous, ceulz dudit duchié ou qui en icelui auront leur recept qui oudit conte mefferont, serons tenus chascun en droit soi, si tost qu'il vendra a nostre cognoissance et que nous

---

président Clerc et Duvernoy, sur cet épisode intéressant de notre histoire. La vérité de ce fait avait été d'ailleurs exactement constatée par Quantin dans ses *Quelques notes sur la captivité et la mort à Poligny de Jean IV, fils aîné de Jean III, dernier comte d'Auxerre.* (Bulletin de la Soc. de l'Yonne, 1878, 190-194.) V. l'erreur d'Ed. Clerc, dans le t. II de l'*Essai*, p. 170; celle de Duvernoy, dans la nouvelle édition de Gollut, col. 753 et 785.

ou nos gens en serons requis, d'en faire raison et accomplissement de justice sommèrement et de plain, sans délay.

Et ou cas que aucuns des subgiez et habitans desdiz duchié et contée qui en iceux duchié et contée ou en aucuns d'iceux mefferoient et refuseroient ou delayeroient venir à justice pour réparer et adrecier ce qu'il auroient meffait et ester sur ce a droit par devant nous ou nos gens, par quoy celui de nous ou nos gens à qui la désobéissance seroit faite voudroit mettre et metteroit siège dedans les termes et fins desdiz duchié et conté devant aucunes forteresses et lieux desdiz malfaiteurs ou d'aucuns d'iceux ou d'autres ou il aient esté ou soient receptez, nous durant le siège ainsi mis conforterons et aiderons pour celle cause li uns l'autre et les gens de celui qui mettra ledit siège de cinquante glaives à noz frais et missions dedans quinze jours après ce que celui de nous qui mettra ou fera mettre ledit siège le fera savoir a l'autre ; et en oultre s'il avenoit que aucuns se voussissent efforcer de lever ou dommager ceulz qui seront mis audit siège par l'une partie ou par l'autre nous conforterons et aiderons en ce cas l'un l'autre à nos gens à nos missions et par toutes noz puissances, durant le temps de cest présent traitié et acort.

Item que ou cas que aucun des subgiez dudit contée de Bourgoigne voudroit aucune chose demander à nous duc ou a aucuns de nos subgiez dudit conté, nous contesse et duc dessuz diz et nos officiers ferons li uns à l'autre raison et justice de nous et nos subgiez des diz duchié et conté a ceulz qui nous en requerront.

Et ou cas que nous ou aucuns de nous ou de nos officiers en seroient refusans ou délaians, li sires de Montmartin, bailli dudit contée, et Hugues Aubriez, bailli de Dijon, se metteront pour ce ensemble à Auxonne, à Dole, à Chaucins ou ailleurs ou bon leur semblera, et appellé et oyes les parties en ordonneront selon ce que raison sera sommèrement et de plain et sens lonc procès.

Item que se aucuns dudit contée viennent contre et meffaire oudit duchié ou aucuns d'icelui duchié ou contée par quoi ceux du pais sur cui il courront les vuillent chacier et poursuir chaudement, ceulz de l'autre pais et tous les officiers et subgiez d'icelui pais seront tenus en ce cas aler tantost avec ceux qui chaceront et poursuivront lesdis malfaiteurs comme dit est et les conforter et aidier en ce fait sens fraude à leur mission pour toute leur puissance.

Item ou cas que pour contrister aus dis malfaiteurs et les garder de chevauchier et de meffaire et amener à justice et obéissence, nous contesse ou nos gens voudrons mettre et tenir gens d'armes ès fins et termes dudit contée, nous duc les conforterons et aiderons a nostre mission de la moitié d'autant de gens d'armes comme pour ce nous contesse ou nos gens y voudrons mettre et par le temps qu'il y demeurront et semblablement se pour la dicte cause nous duc ou nos gens voulons mettre et tenir gens d'armes ès fins et termes dudit duchié, nous contesse le conforterons et aiderons en ce fait à nostre mission par la manière qu'il doit faire nous ainsi que dessus est dit.

Et est assavoir que cest présent traitié et accort doit durer et demeurer en vertu jusques au jour de Noel qui sera l'an mil CCC soixante-sept.

Et ce pendant, nous contesse et dux dessus diz et noz consaulx aurons plus a plein avis sur le proffit et seureté des diz duchié et conté et y pourverrons autrement, selon ce que bon nous semble et que les cas le requerront.

En tesmoin desqueles choses nous contesse et dux dessus diz avons fait mettre noz seaulz en cest présent traitié et accort, qui fu fait le XIe jour d'octobre l'an de grâce mil CCC sexante et six.

Par Madame en son conseil ou estoient Monsieur le conte de Blanmont, Monsieur de Saint Valier, Monsieur Ancel de Salins, messires Jehan de Cusance, Monsieur Thiébaut de Rie et autres : J. D'ESPARNAY.

(Original papier scellé sur cire rouge (deux exemplaires). A. 94. *Archives du Pas-de-Calais.*)

II. — *Commission de capitaine du château de Grimont-sur-Poligny, avec charge spéciale de veiller sur Jean IV de Chalon-Auxerre qui y était prisonnier, donnée par Marguerite, comtesse de Flandre et de Bourgogne, à Philippe de Méry. — Paris, 4 novembre 1396.*

Donnez par coppie soubz le seignet manuel de moy Hugues Becon, de Poloigny, clerc, notaire jurez de la court de Besençon, en la manière que s'ensuit : Marguerite, fille de Roy de France, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatine et dame de Salins, faisons savoir à touz que nous confiens de nostre amé et féal cousin messire Philippe de Méry, à icelluy

avons commise et ordonnée, commettons et ordonnons la charge et garde de nostre chastel de Poloigny tant qu'il nous plerra, ou que autrement y aiens ordonné, aux gages acoustumez, et aussi la garde de messire Jehan de Chalon nostre prisonnier audit lieu ; et li avons donné et donnons pouhoir et auctorité de faire tout ce que à la garde de nostre dit chastel appartient et dudit messire Jehan tant qu'il y sera. Mandons et commandons à touz noz subgiez à qui il appartient que audit messire Philippe en ce fassent obéissance et entendue diligence et a nostre trésourier de Dole et de Salins que les diz gaiges li paye tant qu'il y sera aus termes et en la manière acoustumez, et aussi face et délivre la mission pour le vivre dudit messire Jehan si comme nostre dit cousin li ordonnera raisonnablement. Et ce que ainsi aura payé et délivré pour ces causes li sera alloé en compte en rappourtant quittances quant aux diz gaiges et quant aux despens dudit messire Jehan, lettres de tesmoignaiges de nostre dit cousin aveques coppie ou vidimus de ces présentes pour la première fois. Données à Paris, le quart jour de novembre l'an de grâce mil ccc sexante nuef.

Par madame, présent mons. de Saint-Valier :

J. D'ESPERNAY. H. BECON.

(Original parchemin. *Bibliothèque nationale.* 3104, Nouv. Acq. fr. ; n° 25.)

III. — *Mandement de la comtesse Marguerite, ordonnant aux trésorier de Dole et receveur de Poligny de fournir, jusqu'à concurrence de cent livres, vivres et denrées au châtelain de Poligny, Philippe de Méry, pour entretenir lui et ses gens. — Paris, 28 décembre 1369.*

Marguerite, fille de Roy de France, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatine et dame de Salins, à nostre trésorier de Dole et à nostre receveur de Poloigny, salut. Comme nous aiens nagaires ordenné nostre chastellein de Poligny tant qu'il nous plera, nostre amé et féal cousin messire Philippe de Méry, nous vous mandons que pour le vivre et nécessité de lui et de ses gens vous li délivrés, des deniers de la vendue de nos vins, blez et autres chouses que vous avez en recepte et gouvernement pour nous, jusques à la valeur de cent livres ; et vous ou celui de vous que ainsi les aura délivrées en sera deschargié en ses comptes en rappourtant ces présentes

et lettres de recognoissance de nostre dit cousin, lequel nous n'en voulons estre en aucune menière chargié.

Données à Paris, le XXVIIJe jour de décembre, l'an de grâce mil CCC sexante nuef.

Par Madame, présent mons. de St-Valier :

J. [d'ESPERNAY.] (1)

(Original parchemin. *Bibliothèque nationale*. 3104, Nouv. Acq. fr. ; n° 26.)

IV. — *Certificat de Philippe de Méry, chevalier, châtelain de Poligny, détaillant les frais funéraires causés par la mort de Jean IV de Chalon-Auxerre, mort prisonnier à Grimont, le mercredi 27 février 1370.*

Je Phelippe de Mery, chevalier, chastellain de Poloigny, fais savoir à touz que pour la sepulture et enterrement de monseignour Jehan de Chalon, ainsnez fils le conte d'Auceurre qui estoit prisonier de ma dame ou chastel de Poloigny li quel traspassa le mecredi XXVIIe jour de fevrier, premier jour de quaresme MCCCLXIX, Estienne Vincent, receveur de Poloigny pour ma dicte dame et pour et en non de Estevenin Vurry, tresorier de Dole et de Salins, son maistre, paia et fist avoir par mon comandement en deniers comptant si comm'il appert par les parties contenues ou role parmy lequel ces moies présentes sont annexées les parties de la despanse comptée en ma présence et en la présence de Aubriet de Plaigne, clerc de ma dicte dame, que montent en deniers sexe florins sept gros huit engroignes. Item en cire pour son luminaire, cinquante quatre livres et trois quarterons, laquelle somme d'argent et de cire je promet faire compter audit tresorier et Estienne en leurs prouchains comptes qu'ils feront ès gens de ma dame.

Tesmoins mon seel mis en ces lettres l'an et le jour que dessus. Item paiez à Jeham Bon Ami pour luy ansevelir nuef gros.

Somme toute XVII florins IIII gros.

(Orig. parch. non scellé, provenant de l'anc. Chambre des Comptes de Dijon. (Volé par Guillaume, collection Meixmoron. Aujourd'hui *Arch. du Doubs*, B. (Suppl.).

---

(1) La charte est coupée.

V. — *Description du château de Grimont-sur-Poligny en 1456-1463.*

CHASTEL DE POLIGNY, NOMMÉ GRIMON

Mondit seigneur a sa place et chastel assis dessus la ville dudit Poligny sur une haulte roiche, ainsi que l'on va dudit Poligny tirant devers le Noseroy et Vers qui est belle place grande et spacieuse. Et joignent les murs de la ville dudit Poligny ès murailles dudit chastel.

Item à l'entrée de la première porte dudit chastel a une petite tour quarrée a façon de terrasse sans point de comble.

Item a la seconde porte et entrée dudit chastel a une porte qui est belle et bonne, et après ce que l'on est entré en icelle seconde porte a une longue place vuide au long de la muraille des sales et pavillons dudit chastel. Et par devers Nostre Dame de Vaulx, et regardant dez ledict chastel illecques a en la cloison d'icellui chastel unes tres belles et grandes estableries bien mises a point, et regardans devers Nostre Dame de Vaulx.

Item en alant et montant dez ladicte place ou chastel dudit Poligny a une belle et notable porte en eschauffault dessus, et y a grant quantité de marches et degrez grans et spacieulx pour monter esdicts chastel et dongeon.

Item a l'entrée dicellui chastel a une petite potelle qui part de la cloison dudit chastel en ung petit jardin cloux de murs, joignant à icellui chastel regardant devers la ville dudit Poligny, et par icelle l'on va de pied audict Poligny entre les murs de ladicte ville.

Item entre lesdicts dongeon et separacion du chastel a ung grant corps de maison et a wit entre deux. Et du costé devers Nostre Dame de Vaulx est ung bel et grant pavillon qui, par ci devant, souloit estre bien chambrilley, paint et mis a point, lequel est au bout dudit corps de maison qui chiet et vient en ruyne par deffault de maintenir.

Item par ledit pavillon l'on entre en une belle sale bien mise a point, et de nouvel tant de sommiers tous neufs que de couverture.

Item, au bout de ladicte sale, a une belle chambre garnie de garde robe et de retraiz, ou se trouvent les capitaines dudit chastel qui est bien en point. Et laquelle mote et roiche dudit chastel et le pourpris d'icellui se nomme de toute ancienneté Grimont.

Item dessoubz icelle sale a une chappelle et au bout une estable et pryson dedens icelle, et parmi ladicte estable a une fontaine venant par corps qui sert audit chastel.

Item en icellui lieu et chastel a une belle et grande citerne a garder eaue.

Item entre le dongeon et lesdictes sales et pavillon a une fontaine en laquelle par cors souloit avoir eaue reposant laquelle de present l'on reffait et mect l'on en reparacion et a ung chappot dessus.

Item entre l'entre-deux desdictes sale et dongeon a wit et a une montée de pierre et de bois, ou l'on monte audit dongeon. Et a l'entrée d'icellui a une belle eschiffe ou l'on regarde dez icelle tour le corps de la ville et feurs bourgs de Poligny, et dez lad. eschiffe l'on va audict dongeon. A l'entrée d'icellui a une chambre ou se tient le portier, et lequel dongeon est près tout rond et regarde devers ledit Poligny et Aulmont et Tourmont; et entre deux dedens icellui dongeon a une petite torelle de pierre qui est quarrée ou l'on fait prison.

Et en icellui dongeon sont les lectres, chartres et trésor de mondit seigneur de son conté de Bourgoigne, dont est garde de présent maistre Guy de Martigny, licencié en loys et en décret. Et lequel dongeon est bien en point maisonné de bonne façon. Et en la basse court dudit chastel de ceste lesdictes estables a ung puis a roiche a tirer eaue.

(Fol. 19-20 du Terrier de Poligny, dressé de 1456 à 1463 par Jean d'Autrey, conseiller du duc, et Huguenin Charreton, notaire, B. 388. *Arch. du Doubs.*)

LES
TERRES FRANC-COMTOISES
D'OUTREJOUX

Par M. le docteur J. MEYNIER

PRÉSIDENT ANNUEL

(Seance publique du 6 juillet 1899)

La ville d'Orbe est mentionnée, pour la première fois, au IIe siècle, dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom d'*Urba*. Elle était, à cette époque, la capitale des *Urbigeni*. César parle déjà de l'*Urbigenus pagus*, ou pays des Urbigènes. On la trouve également, entre *Lousonium* et *Ariarica*, sur la Table Théodosienne. Deux de ses faubourgs, la *Villa Tabernis* et le *Locus Tavellis*, sont nommés dès les premiers siècles du moyen âge. Le premier devait son nom aux hôtelleries destinées aux voyageurs qui suivaient la grande voie de Milan à Strasbourg par les Alpes Grées ; le deuxième empruntait le sien aux dalles ou *taveaux*, dont la route était pavée en ce point. La localité elle-même était une bourgade dont les maisons étaient disséminées autour des murs d'un *castrum* ; les substructions existent encore. Les *villa* et les *villare* dépendant de cette forteresse formaient un *fiscum* im-

portant, qui embrassait dans son ressort les pentes inférieures du Jura et le bassin de l'Orbe. Ce *fiscum* devint, sous les rois francs, un domaine royal. Un diplôme de Lothaire II, en faveur de Berthe, abbesse de Zurich, est daté d'*Urba villa regia*, en 869 (1). Il passa des Carolingiens aux rois de la Bourgogne transjurane. Nous avons vu ailleurs (2) que le roi Rodolphe Ier, au printemps de l'année 888, donna à sa sœur Adélaïde le monastère de Romainmôtier. L'acte de concession paraît avoir été signé à Orbe, *Urba villa* (3).

A cette époque, Orbe était non seulement une résidence royale, *villa regia*, mais le chef-lieu d'un des quatre *pagi* secondaires ou *pagelli* du comté de Vaud, *pagus* ou *comitatus Vualdensis*. Ce district portait aussi le nom de Val d'Yverdon, *Vallum Eberdunense* (4). Le bourg d'Orbe se distinguait déjà du fisc royal, puisqu'une bulle du pape Urbain IX pour Romainmôtier le désigne, en 1049, sous le nom de *Vicus Urbensis* (5).

A l'extinction de la dynastie rodolphienne, en 1032, la terre d'Orbe avait passé à l'Empire, puis, vers 1076, à Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, qui la reçut de l'empereur Henri III, en récompense de sa fidélité au cours de la révolte de ses sujets de Souabe et de Bourgogne alémanique. Guillaume la rattacha au comté bourguignon des Varasques, *pagus Varascorum*, ou Varais, *pagus Varascensis*, qui s'étendait, sur la partie élevée du comté de Bourgogne, de Salins à Belvoir. Il y joignit bientôt, en 1080, la suzeraineté des territoires d'Empire

---

(1) V. Grandidier, *Hist. de l'Égl. de Strasbourg*, t. II, p. 253.

(2) J. Meynier, *Le Prieuré de Romainmôtier*, p. 7.

(3) De Gingins-la-Sarra, *Cart. de Romainmôtier*, p. 577, et Dom Bouquet, *Script. rer. franc.*, t. IX, p. 691.

(4) « *In comitatu Vualdense, in vallo* (*alias in pago*) *Eberdunense in villa Urba.* » (*Titr. de 1032, aux arch. comt. de Lausanne.*)

(5) *Cart. Rom.*, l. c., p. 437.

entre le château des Clées (*castrum Cledarum*) et Avenches. Cette suzeraineté fut encore étendue par le mariage de son fils Raynaud III avec Régine, fille de Conon, comte d'Oltingen, qui lui apporta en dot le Vully, *pagus Vuilliacensis* (primitivement *pagus Aventicus* ou *Aventicensis*), avec d'autres possessions entre l'Aar et la Sarine. Ces dernières furent, dans la suite, inféodées aux sires de Glannes, leurs vassaux ; mais le château, la terre d'Orbe et d'autres terres, plus rapprochées du Jura, restèrent aux comtes de Bourgogne.

Les principaux officiers du comte de Bourgogne à Orbe étaient : l'avoué (*advocatus*) (1), juge d'appel, qui prit plus tard le titre de bailli ; le châtelain (*castellanus*) (2), haut justicier et chef militaire des vassaux (*milites*) ; et le mestral (*ministralis*), moyen et bas justicier, vérificateur des poids et mesures, qui joignait à ses attributions judiciaires et fiscales l'administration du domaine et la perception de ses revenus. Après la cession à Romainmôtier du bourg supérieur d'Orbe, en 1098, le prieuré y eut un *major* (3) ou *villicus* (4), chargé de la police rurale, dont l'office fut réuni, en 1259, à celui du mestral.

La lignée du comte Raynaud II s'étant éteinte dans la personne de Guillaume IV dit l'Enfant, assassiné traîtreusement à Payerne en 1127, la suzeraineté des possessions du comte de Bourgogne outre-Joux fut partagée entre les deux branches puînées de la famille régnante, les branches de Bourgogne et de Vienne. Le mariage de Gérard de Vienne et de Maurette de Salins, en 1175, réunit, aux droits de la branche de Vienne, ceux que les sires de

---

(1) *Rodulfus* ADVOCATUS *in villa Urba*, en 1001 (*Cart. de Rom.*, l. c., p. 461). — *Burchardus* ADVOCATUS *Urbe*, en 1097 (*Ibid.*, p. 467).

(2) *Reynaldus* CASTELLANUS *de Orba*, en 1270 (*Arch. de Turin, Vaud*).

(3) *Lambertus* MAJOR *de Urba* (*Cart. de Rom.*, p. 469).

(4) *Thiedmarus* VILLICUS *de Urba*, en 1096 (*Arch. cant. Vaud*).

Salins possédaient à Orbe où, dès l'an 1100, Duvernois constate leur autorité (1).

Raynaud III, dit le *Franc-Comte* (2), ne laissa, en mourant, qu'une fille nommée Béatrice, qui n'était pas encore nubile. D'après le droit germanique, qui était suivi en Bourgogne, la jeune princesse devait hériter des États de son père. Mais Guillaume, frère du comte défunt, s'empara d'elle et l'enferma dans une tour, avec la résolution de la faire mourir (1148). Elle y était depuis quatre ans, quand le sceptre impérial échut à un prince jeune, ardent et romanesque ; c'était Frédéric Barberousse, de la maison de Souabe. Il entreprit de délivrer la prisonnière et lutta, pendant une année, contre Guillaume, pour le contraindre à mettre sa nièce en liberté. Séduit par les charmes de la jeune héritière et sans doute aussi par ceux de l'héritage (l'Allemand a toujours été plutôt positif !), il répudia sa femme pour l'épouser (1156). L'Empereur, voulant mettre les uns et les autres en des mains sûres et fidèles, investit, pour la moitié et par indivis, Amé II de Montfaucon, comte de Montbéliard, des terres que Béatrice possédait au delà du Jura, l'autre moitié restant à la comtesse de Bourgogne (1168), qui la légua à ses successeurs, aux mains desquelles elle est restée, avec la suzeraineté, jusque vers la fin du xve siècle. Frédéric réunit bientôt à ces terres celles de Gaucher III, sire de Salins, qui perdit ses possessions transjuranes à la suite d'une disgrâce dont les causes sont mal connues. Enfin, Amé III de Montfaucon, petit-fils d'Amé II, devait acquérir plus tard (1255), par un échange fait avec Hugues de Chalon et Alix de Bourgogne, sa femme, la moitié de la seigneurie d'Orbe réservée aux comtes de Bourgogne. « Cette acquisition, dit M. de

(1) *Relations du comté de Bourgogne avec l'Helvétie*, l. c., p. 26, n° 33.

(2) Il avait refusé de faire hommage à l'Empereur comme roi de Bourgogne.

Gingins [1], eut lieu sous la réserve qu'Orbe, quoique enclavée dans la patrie de Vaud, continuerait à être un fief mouvant des comtes de Bourgogne [2]. »

La maison de Montfaucon était une des plus illustres du comté de Bourgogne par l'ancienneté de son origine et par l'importance des terres qu'elle possédait sur les deux versants du Jura. Le château dont il avait pris le nom et qui fut son berceau, château dont on voit les pittoresques ruines près de Besançon, paraît avoir existé dès le VIIe siècle. Montfaucon, ainsi que l'abbaye de Bregille, sa voisine, est mentionné dans le partage des États de Lothaire II en 870 [3]. Cent vingt villages en relevaient [4], et ses fiefs s'étendaient des portes de Besançon jusqu'aux limites du Val de Morteau et même au delà, dans le Val de Ruz et le Valangin. Les sires de Montfaucon étaient feudataires de l'archevêché de Besançon, dont ils avaient, à titre héréditaire, le grand maréchalat. Dès la fin du XIe siècle, ils étaient alliés aux maisons les plus illustres de l'Alsace et de la Bourgogne transjurane, et s'étaient élevés de prime saut au rang des princes, et presque des souverains [5].

Le nouveau seigneur d'Orbe, fils puîné de Richard III, comte de Montbéliard, avait eu, dans le partage des biens paternels, les seigneuries de Montfaucon, de Bouclans, de Roulans, de Vercel, de Vennes et de Vuillafans-le-Vieil, avec les avoueries du prieuré de Morteau et de l'abbaye de la Grâce-Dieu et la suzeraineté sur les seigneuries de la Roche-Saint-Hippolyte, de Châtillon-sous-Maîche, de

---

(1) In *Rectorat de Bourgogne*, l. c., p. 204.

(2) « *Si que il* (le sire de Monfaucon) *tient le tout d'Orbe en fyé lige et chasement de nos ligement.* »

(3) Pertz, *Mon. Germ.*, t. III, p. 517.

(4) Dunod, *Comté*, t. II, p. 608.

(5) V. de Gingins-la-Sarra, *Tableau généal. des sires de Montfaucon.*

Châteauneuf-de-Vuillafans, de Belvoir et de Saint-Julien. Avant de devenir seigneur d'Orbe, il avait formé la seigneurie de Passavant. « Amé III éleva très haut la fortune de sa maison, et accrut ses biens d'une manière notable, grâce surtout à la munificence de Jean de Chalon, qui était tout à la fois son beau-fils et son oncle à la mode de Bourgogne (1). » C'est lui qui fit du bourg supérieur d'Orbe, bâti sur l'emplacement du castrum romain, un lieu fermé et fortifié.

La première acquisition territoriale au delà du Jura fut celle de la terre d'Échallens (2), colonie burgonde aux destinées de laquelle furent intimement liées désormais celles de la ville d'Orbe. Ce fut Amé III, probablement, qui éleva le château d'Échallens, autour duquel il forma, par des acquisitions successives, une grande seigneurie. Son second fils, Gauthier II, qui lui succéda dans les seigneuries d'Orbe et d'Échallens, continua, avec un grand esprit de suite, l'œuvre de son père et constitua définitivement la seconde de ces seigneuries.

La maison de Montfaucon possédait, dans le comté de Vaud, une troisième terre, dont l'entrée dans ses domaines était bien antérieure à celle d'Orbe et à celle d'Échallens. Il s'agit ici de la terre de Montagny-le-Corbe, qui était tout entière enclavée dans la châtellenie de Grandson. De Gingins pense qu'elle a été apportée à cette maison par Béatrice, première femme d'Amé II, qui aurait été une Grandson. Quoi qu'il en soit, Montagny-le-Corbe, avec ses appartenances et dépendances, était aux Montfaucon dès la fin du XIIe siècle et fut possédé, avec Orbe, par Amé III.

C'est à Jean II, fils de Gauthier II, qu'il faut rapporter l'entrée des terres d'Échallens et de Montagny-le-Corbe

---

(1) Gingins-la-Sarra, *Tableau généal.*, *etc.*

(2) *Carlinous ; Charlens*, en 1141, dans un titre de l'abbaye de Montbenoît. V. Droz, *Hist. de Pontarlier*, pr., p. 252.

dans l'allégeance des comtes de Savoie. Il y consentit, en 1317, moyennant une somme de 200 livres tournois qu'il reçut du comte Amédée V. Gérard, son frère, étendit la seigneurie d'Échallens par l'acquisition de la châtellenie de Bottens, qu'il prit en fief de l'évêque de Lausanne, auquel il rendit hommage en 1348 (1).

A cette époque, la peste noire, un des nombreux et terribles fléaux qui ont si souvent frappé les peuples au moyen âge, sévit dans le comté de Vaud, où elle enleva la plus grande partie de la population. Les terres, abandonnées, étaient tombées en friche, et la famine menaçait de mort les hommes que la maladie avait épargnés. Afin de repeupler ses domaines, Gérard employa un procédé familier à ses cousins de Chalon et qui leur a réussi : il octroya aux bourgeois d'Orbe et d'Échallens des franchises, les franchises dont jouissait Mowdon, alors capitale du pays, et qui étaient les plus étendues qu'on y connût.

Son fils, Jean III, aussi aventureux que ses prédécesseurs avaient été pratiques, suivit le *comte Vert* (2) dans son expédition contre les Bulgares et les Turcs, en 1366, et dans sa guerre aux Visconti, en 1372. Ce fut au cours de cette dernière campagne qu'il trouva la mort dans une sanglante rencontre qui avait duré une journée entière (3).

Bien que marié deux fois, Jean III ne laissait pas d'enfants, et sa succession, après de longs démêlés entre les divers membres de la maison de Montfaucon, vint, en 1379, à Jean-Philippe, troisième fils du comte Étienne de Montbéliard. Le jeune prince fut mis en possession d'Échallens et de Montagny-le-Corbe, en avril 1381. Il accompagna Louis d'Anjou dans son expédition pour recouvrer le royaume de Naples, et mourut en 1382, à Santa Agata,

(1) *Archiv. cant. de Lausanne.*

(2) Amédée VI, comte de Savoie.

(3) La victoire resta aux Savoyards, qui vengèrent sa mort. V. Guichenon.

victime d'une affection épidémique qui avait décimé l'armée.

Comme Jean-Philippe de Montfaucon n'avait pas eu le temps de se marier, son frère aîné, le comte Henri II de Montbéliard, hérita de ses terres vaudoises. Ce fut le dernier rejeton mâle des Montfaucon-Montbéliard. Il fut tué, le 28 septembre 1396, à la bataille de Nicopolis, qui fut si funeste à la noblesse des deux Bourgognes et de l'Artois, ne laissant que des filles.

Son père, le comte Étienne, eut la douleur de lui survivre une année. Avant de mourir, le 2 novembre 1397, il avait partagé, entre ses quatre petites-filles, son opulente succession. Conformément à ses dispositions testamentaires, l'aînée, Henriette, promise à Ébérard le Jeune de Wurtemberg, eut le comté de Montbéliard et les terres de Granges, de Clerval et de Passavant, avec la suzeraineté du comté de la Roche-Saint-Hippolyte et de la seigneurie de Franquemont. La deuxième, Marguerite, hérita de « toutes les terres d'Oultrejoux, de la diocèse de Lausanne, c'est à savoir ou chastel, ville et forteresse d'Orbe ; ou chastel, ville et forteresse d'Échallens ; ou chastel et forteresse de Montagny-le-Courbe; ou chastel et forteresse d'Oron ; ou chastels et forteresses de Palexuels et de Boutans en toutes les rentes, droits, terres, chastellenies, villes, villages, fiedz, rière-fiedz, noblesses, seigneuries et toutes pertenances et appendixes quelconques (1). » La jeune princesse apporta toutes ces possessions à son mari Humbert de Villersexel, fils du comte Henri de la Roche-Saint-Hippolyte.

Nous n'avons pas trouvé établi, d'une maniere suffisante pour pouvoir l'affirmer, comment les Montfaucon d'Orbe

---

(1) *Testament d'Étienne, de Montbéliard, daté du Chastel-Derrière de Montbéliard, le dernier du mois d'octobre 1397* (*Archiv. de Montbéliard*).

sont arrivés à posséder les seigneuries d'Oron-le-Châtel et de Palésieux, qui appartenaient encore en 1380 à François de Gruyères. Mais il paraît que ce digne rejeton d'une famille toujours à court d'argent les a vendues, peu après 1391, à Henri II de Montfaucon, comte de Montbéliard, pour la somme de quatorze mille écus d'or, avec faculté de rachat (1). Elles sont revenues plus tard aux comtes de Gruyères, qui les ont conservées jusqu'au jour où Michel, le dernier, se vit forcé de remettre ses biens à ses créanciers (2).

Marguerite de Montfaucon-Montbéliard était à peine pubère, lorsque Humbert de Villersexel, son mari, vint à Orbe, pour se faire reconnaître comme seigneur par la bourgeoisie de la ville; ce qu'il n'obtint qu'après avoir juré de la maintenir dans la jouissance pleine et entière de ses franchises. Elle mourut très jeune, en 1411, sans lui avoir donné d'héritier. Comme elle n'avait pas fait de testament, ses trois sœurs (3) héritèrent de tous ses biens et les laissèrent d'abord dans l'indivision. Ils furent ensuite partagés entre les divers prétendants; mais, après de longs démêlés (4), Louis de Chalon-Arlay, prince d'Orange, mari de Jeanne de Montbéliard, finit par entrer en possession, au nom de sa femme, de toutes les terres de Montfaucon au delà du Jura. Elles étaient de nouveau réunies en 1424.

Louis de Chalon était un des seigneurs les plus opulents (5) de France et de Bourgogne. Il fit de grandes dé-

---

(1) V. Hisely, *Hist. du comté de Gruyères*, t. I, p. 382.

(2) Ces créanciers étaient les seigneurs de Fribourg, qui réunirent la Gruyère à leur canton.

(3) Henriette, comtesse de Wurtemberg; Jeanne, femme de Louis de Chalon, sire d'Arguel et de Montfaucon, et Agnès, femme de Thiébaud VIII, sire de Neufchâtel en Bourgogne.

(4) V. Gingins-la-Sarra, *Rech. hist. sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Chalon dans le pays de Vaud*, p. 190-202.

(5) On dit aussi : les plus avares.

penses pour mettre en bon état ses châteaux des deux versants du Jura. Après la restauration de celui d'Orbe, auquel il tenait tout particulièrement « comme le principal anneau de la chaîne qui reliait entre elles ses nombreuses et riches possessions (1), » il y séjourna plusieurs fois, ce qui contribua sans doute au développement et à la prospérité de la ville. Les meilleurs rapports s'établirent entre le seigneur et les habitants et se maintinrent sous ses successeurs.

Sa femme Jeanne mourut jeune (1445) (2), lui laissant un fils qui fut le premier Guillaume d'Orange. Il épousa, en secondes noces, Éléonore d'Armagnac, dont il eut deux autres fils, Louis et Hugues (3). Il mourut en son château de Nozeroy, le 3 décembre 1463, âgé de soixante-treize ans. Par son testament, il donnait à Hugues, le plus jeune de ses fils et son favori, les terres de Jougne, d'Orbe, d'Échallens, de Grandson, de Montagny-le-Corbe, de Belmont et de Bottens. Grandson et Belmont étaient des acquisitions de date relativement récente. Le premier avait été inféodé à Marguerite de Montbéliard, en 1403, par Amédée VIII, encore comte de Savoie, le second à Louis de Chalon, en 1447, par le duc de Savoie Louis Ier (4). Louis de Chalon donnait aussi à Hugues le trésor de la famille, qui était gardé, en son château de Nozeroy, dans la *Tour de plomb*. Louis, son second fils, était déclaré héritier universel, au détriment de son aîné.

---

(1) De Gingins-la-Sarra, *Hist. de la ville d'Orbe*, p. 72.

(2) Elle avait cinquante-quatre ans.

(3) Connu aussi sous le nom de Huguenin.

(4) La terre de Grandson comprenait les villages de Bonvillars, Champagne, Concise, Corcelles, Corcelettes, Fiez, Fontanezier, Fontaines, Giez, la Gottetaz, Mathod, Mauborget, Mordagnes, la Mougnetaz, Montron, Novalles, Piney, la Poliosaz, Provences, Rumeyrou, Saint-Aubin, Saint-Maurice, Sauges, Treycovagnes, Vugelles, Vuitebœuf, Villars, Yvonand, celle de Belmont, les villages de Cheseaux, Épendes, Gressy, Pomy, Sermuz, Suchy, Ursins, Valleyres, Villars-Freylon.

De telles dispositions ne pouvaient être acceptées par le fils de Jeanne de Montbéliard, et son père l'avait bien prévu. A peine le prince défunt avait-il rejoint ses ancêtres dans l'église de l'abbaye de Mont-Saint-Marie, que Guillaume d'Orange s'emparait violemment de sa succession et en évinçait ses deux frères. Mais Louis avait commis au soin de leurs intérêts un homme prudent et énergique qui prit immédiatement le fait en main. C'était son échanson Pierre de Jougne, de la famille des Mayor de Romainmôtier (1), qu'il avait fait châtelain d'Orbe et donné pour gouverneur à son fils Hugues, âgé, à cette époque, de quinze ans à peine. Pierre de Jougne était le petit-fils et le fils d'anciens serviteurs de la maison de Chalon. D'un physique avantageux, il était d'un caractère aventureux et hardi.

Fidèle aux instructions de son maître, Pierre avait déjà enlevé le trésor de Nozeroy, et s'était transporté avec son pupille au delà du Jura. Il avait agi avec une telle habileté qu'il avait franchi les montagnes par des chemins détournés, et gagné Genève avant l'ouverture du testament. Après avoir mis le jeune prince sous la protection du duc de Savoie, Amédée IX, il ne tarda pas à entreprendre, avec l'aide d'un millier de bons compagnons « savoisiens, vaudois et *suichois* (2), » de lui faire ouvrir les portes de ses châteaux. Dans les premiers jours d'août 1465, il se présenta devant le bourg d'Échallens, qui lui ouvrit les siennes. Il en fut de même à Belmont. Montagny-le-Corbe fut échelé. Orbe fut pris presque sans résistance le 8, et Hugues y entra le lendemain, à la tête de quatre-vingts chevaux. Pendant ce temps, ses compagnons de guerre avaient surpris le bourg de Jougne, mais n'avaient pu s'emparer du château. Ce fut tout : un écuyer du comte de Genève, Pierre de Crans, qui dirigeait l'expédition con-

(1) C'est pour cela qu'on l'appelait aussi Pierre *Mayoris*.

(2) Enquête faite à Orbe et Jougne, août 1465 (*Arch. de la maison de Chalon*).

tre Grandson, était venu le 6, avec une bande d'Allemands, forcer l'entrée du bourg et mettre le siège devant le château, où la garnison s'était retirée. Pendant cinq jours, ses soldats dirigèrent sans succès contre les murs leurs traits et le feu de leurs coulevrines et de leurs bombardes. Irrités d'une si longue résistance, ils mirent le feu aux hourds ou galeries de bois qui surplombaient la porte principale, et d'où les assiégés tiraient sans relâche. Du château le feu se communiqua au bourg, qui fut réduit en cendres; mais la forteresse ne fut pas prise.

Après l'échec de cette expédition, la situation de Hugues devint des plus critiques; il dut se réfugier de nouveau à la cour de Savoie, et y attendre les événements. Guillaume d'Orange la représenta comme une série d'actes de brigandage. A l'entendre, son jeune frère avait, en levant le siège du château de Jougne, « butiné et fourragé toute la ville, où il n'était demeuré que des maisons vuides; » puis il était allé, avec ses complices, piller et brûler Grandson. Cependant, le pillage de Jougne, pas plus que l'incendie de Grandson, n'était son fait.

Par ses récits mensongers, Guillaume avait obtenu du duc de Bourgogne Philippe le Bon, le 8 septembre 1464, un arrêt qui condamnait ses frères à évacuer l'héritage paternel et à se contenter, pour tout partage, d'une rente de 7,000 livres. Après l'expédition malheureuse de Hugues, en 1465, le nouveau châtelain d'Orbe, Jacquet d'Arnex, avait reçu du bailli d'Aval l'ordre d'informer de ses entreprises et de celles de Pierre de Jougne. Puis le parlement de Dole avait rendu, contre Hugues et ses complices, une sentence de bannissement et de confiscation de tous leurs biens (17 mai 1466) (1).

Mais le triste prince d'Orange ne devait pas jouir longtemps du bien d'autrui. Le duc de Savoie avait prononcé

(1) V. Clerc, *Hist. de Fr.-Comté*, t. II, p. 518-519, 535-538 et 541-542.

le séquestre des terres de Grandson, de Montagny, de Belmont et d'Échallens au mois de janvier précédent, et, en attendant le jugement à intervenir, avait ordonné à ses commissaires d'en faire sortir les hommes du prince et de défendre à tous sujets de leur prêter aide et secours (1). Hugues, il est vrai, dut attendre la mort du duc Philippe et l'agrément de son successeur pour rentrer dans le comté de Bourgogne (juin et août 1467), et ce fut seulement alors que son frère et lui purent remettre au nouveau duc le jugement du différend qui s'était élevé entre leur aîné et eux. Mais Charles le Hardi régla immédiatement et définitivement l'affaire, en suivant autant que possible les dernières volontés du défunt prince d'Orange. Étant à La Haye, il rendit, le 1er septembre 1469, une ordonnance qui abolissait les arrêts de confiscation rendus contre lui par le parlement de Dole, et lui rendait les « terres et seigneuries de Jougne, de Rochejean et d'Orbe, ainsi que les Hautes-Joux et les rentes sur les salines de Salins du partage de Chalon.... pour lui et ses hoirs, en considération des services de feu Louis de Chalon, prince d'Orange, son père (2). » Le 28 janvier 1470, Hugues de Chalon entrait solennellement à Orbe à trois heures de l'après-midi. Il arrivait de Jougne accompagné de Guillaume, sire de la Sarra, de Nicod de la Sarra, seigneur de Glérens, de Henri de Colombier, chevalier, et de ses propres officiers, Jean de Chauvirey, bailli de Jougne, Aymonet de Fellyn, châtelain de Jougne, Pierre de Jougne, bailli d'Orbe, et Gérard de Chabres, son écuyer (3).

A l'exemple du duc de Bourgogne, Amédée IX rendit à Hugues de Chalon les terres que son père lui avait léguées dans le pays de Vaud. Le jeune prince se rendit, le mois suivant, à Échallens, qui lui ouvrit ses portes et dont il

(1) *Invent. de Chalon*, cote G, n° 72.
(2) *Invent. de Chalon*, cote G, n° 72. *Archiv. du Doubs.*
(3) *Arch. cant. de Lausanne.*

confirma les franchises (1); puis à Montagny-le-Corbe, dont il reprit possession sans opposition (2). Mais il dut rétrocéder au duc de Savoie, auquel il ne pouvait guère le refuser, la terre de Belmont pour le prix que son père en avait donné. En ce qui concerne le château et la seigneurie de Grandson, Hugues eut à en disputer la possession à Guillaume d'Orange, qui y prétendait du chef de sa mère, bien qu'il l'eût aliéné pour payer ses dettes, et que son père eût dû le racheter de ses propres deniers. La mort de ce triste prince, le 27 octobre 1475, put seule la lui assurer (3).

Comme feudataire du duc de Bourgogne, Hugues de Chalon dut suivre Charles le Hardi dans sa guerre contre les Suisses. Dès le début de cette guere funeste, les confédérés s'emparèrent de ses terres d'outre-Joux. Après Grandson et Morat, elles restèrent entre leurs mains et furent d'abord indivises. Mais une sentence arbitrale du 29 mai 1484 les adjugea définitivement à Fribourg et à Berne, moyennant une indemnité payée aux sept autres cantons alliés. Les seigneuries de Grandson, de Montagny, d'Orbe, d'Échallens et de Bottens formèrent deux bailliages communs, dont les baillis étaient nommés alternativement pour deux ans par les États de Fribourg et de Berne. Les deux premières formèrent le bailliage de Grandson, les trois autres celui d'Échallens (4).

A la perte de la nationalité bourguignonne, leurs infortunés habitants ne devaient pas tarder à joindre celle de leur antique foi. Du moins s'honorèrent-ils par une courageuse résistance à l'introduction chez eux des nouveautés religieuses. Cette résistance fut très vive à Grandson et à

(1) *Arch. cant. de Lausanne.*

(2) *Invent. de Chalon*, cote G, n° 74. *Archiv. du Doubs.*

(3) *Ibid.*, cote G, n° 12.

(4) La mort héroïque de son frère Louis, à la bataille de Grandson, lui redonna, en Franche-Comté, plus qu'il n'avait perdu par delà les monts. Il finit par devenir, au dire de Commines, le plus grand seigneur de ce pays.

Montagny, mais elle y dura peu (1531-1535). A Orbe, les premiers troubles causés par la réforme commencèrent en 1531 et divisèrent, pendant plus de vingt ans, les habitants en deux partis hostiles. Les catholiques s'appuyaient sur l'État de Fribourg, les partisans de la réforme sur celui de Berne. Ceux-ci finirent par l'emporter en 1554; mais, jusqu'en 1565, on dit encore secrètement la messe à Orbe (1). La réforme ne put même s'établir à Échallens et à Bottens, où la volonté de Fribourg prévalut. A différentes époques, les réformés d'Échallens ont tenté, à l'instigation de Berne, d'y faire cesser le culte catholique, en 1619 même, ils furent sur le point d'y réussir, mais toujours Fribourg, appuyé par les cantons et les puissances catholiques, a réussi à conserver aux catholiques la liberté religieuse. Elle a été consacrée, en 1811, par un acte de médiation de Napoléon Ier, dont les effets durent encore.

Seigneurs d'Orbe et d'Échallens

1° *Maison de Montfaucon*

Amé II de Montfaucon, comte de Montbéliard . . .	1168-1192
Richard III, sire de Montfaucon.	1192-1228
Amé III, sire de Montfaucon.	1228-1280
Gauthier II, sire de Montfaucon.	1280-1309
Jean II, sire de Montfaucon	1309-1318
Girard de Montfaucon	1318-1352
Jean III de Montfaucon	1352-1372
Jean-Philippe de Montfaucon-Montbéliard	1372-1382
Henri II de Montfaucon, comte de Montbéliard . .	1382-1396
Marguerite de Montfaucon-Montbéliard	1396-1410
Jeanne de Montfaucon-Montbéliard	1410-1445

2° *Maison de Chalon*

Louis de Chalon, époux de Jeanne de Montbéliard-Montfaucon	1445-1463
Hugues de Chalon	1463-1476

(1) Pour se rendre un compte exact de la résistance d'Orbe, il faut lire les *Mémoires de Pierre de Pierrefleur*, publiés en 1856, à Lausanne, par le docteur Verdeil.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX MARMIER

Par M. le vicaire général DE BEAUSÉJOUR

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 6 juillet 1899)

MESSIEURS,

C'est la première fois que vous allez décerner le prix Marmier.

Avant de le faire, vous voudrez rendre hommage à l'éminent compatriote et savant confrère qui, au soir d'une vie si glorieusement remplie, et après tant de voyages entrepris et si agréablement narrés, se souvint, non pas de la Franche-Comté, pour laquelle il avait professé un culte toute sa vie, mais de votre compagnie, à laquelle le rattachaient des liens de douce confraternité, des souvenirs de jeunesse et la reconnaissance émue des encouragements qu'il en avait reçus.

Il aimait, en effet, sur le tard, à se rappeler que vous aviez couronné ses premiers essais et soutenu ses premiers efforts. Ce souvenir se traduisit dans l'expression de ses dernières volontés. Il vous légua ce qu'il avait sans doute de plus cher, puisque c'était son œuvre personnelle, je veux

dire tous ses manuscrits ; et de plus, il vous confia la mission de décerner chaque année, en son nom, le prix qui est l'objet de ce premier concours.

« A l'Académie de Besançon, dit-il dans son testament, compagnie à laquelle j'appartiens depuis longtemps, et à laquelle je dois mon premier encouragement littéraire (un prix d'histoire, 1832), je lègue une somme de dix mille francs, dont la rente sera employée à donner, chaque année, une médaille d'or à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, les traditions populaires, les dialectes villageois, etc. »

Ce témoignage de sympathique souvenir de la part de l'un de nos confrères qui nous honorent davantage, appelle de votre part une expression de gratitude que je suis heureux de formuler en votre nom : A Marmier, de la part de l'Académie de Besançon, honneur et reconnaissance.

Pour l'obtention du prix Marmier, votre commission a reçu trois mémoires à examiner. Les deux premiers sont des études sur les patois de Franche-Comté ; le troisième est une monographie d'abbaye comtoise. Ces trois sujets sont, en effet, dignes de tenter l'ardeur des écrivains. Les patois sont bien près de disparaître, en ce temps de voyages incessants, où tout se mêle et se confond, les vêtements comme les idées, les idées comme les langues, les langues comme les coutumes et les usages, à une époque où l'on compte ceux qui n'ont point vu Paris, et où le plus retiré de nos montagnards lit chaque matin, dans la langue française, la feuille quotidienne qui est partie la veille de la capitale. Du reste, l'école est partout, et partout est enseignée la langue officielle. Bientôt donc, sur toute la surface de la France, et jusque dans les hameaux les plus reculés, on ne parlera plus que la langue de l'Ile-de-France, non sans doute celle de Pascal et de Bossuet, mais au moins celle du *Petit Journal*. On voit dès lors tout l'intérêt qu'il

y a à retrouver et à fixer, avant qu'ils disparaissent totalement, les spécimens encore existants de nos langues locales, qui permettront de découvrir la langue primitive d'où elles dérivent. Quant aux monographies d'abbayes, personne n'ignore tout l'intérêt qu'elles offrent. Les moines, sur notre sol comme ailleurs, ont tenu une telle place, se sont trouvés mêlés à tant d'événements importants, ont joué un tel rôle non seulement dans les fastes de l'Église, mais encore dans ceux du monde civil, que rappeler leurs actes, c'est refaire l'histoire de notre pays. Et puis, chacun de ces monastères n'a-t-il pas une vie propre, et ses annales ne prennent-elles pas l'attrait d'un précieux livre de famille ?

Mais passons au détail.

Notre premier mémoire (mémoire manuscrit) a pour titre : *Essai grammatical sur le patois d'Arbois.* L'auteur, s'en référant aux théories philologiques de M. Brachet, rappelle, dès le début, que, lors de la conquête de la Gaule par les Romains, il se forma dans notre pays une langue dont le fond demeurait celtique, mais dont une large part était empruntée au latin. C'était, remarque l'auteur, non pas le latin de Virgile et de Cicéron, mais un latin populaire importé par les soldats et les colons de la conquête, et qui était au romain classique ce qu'est à notre français classique le français vulgaire qu'importent aujourd'hui nos soldats et nos colons dans nos terres d'Afrique ou d'ailleurs. Cette langue ainsi formée se divisa, au moyen âge, en quatre dialectes principaux : 1° le normand, 2° le picard, 3° le bourguignon, et 4° le français, parlé par les habitants de l'Ile-de-France. En adoptant cette classification, le patois d'Arbois appartient au dialecte bourguignon, lequel est mêlé du celtique primitif et du latin importé.

Le but que se propose l'auteur est, en négligeant tous les mots d'origine latine, de s'attacher à retrouver ceux

qui sont d'origine celtique ou même ceux qui remonteraient à une époque antérieure à la période gauloise.

Trois parties composent ce travail. La première est intitulée : *généralités ;* la seconde, *grammaire ;* la troisième, *vocabulaire.*

La première, celle des *généralités*, ne contient que deux ou trois pages. Elle n'est qu'indiquée ; et cependant, par son objet, elle aurait été la plus intéressante. Rechercher l'origine d'un idiome, montrer sa formation, en faire l'histoire, en donner des exemples, comme seraient quelques légendes, quelques prières, des noëls, des fables, etc., le tout écrit dans le langage naïf et original qui caractérise ces sortes de productions, c'eût été le principal attrait de l'ouvrage. Nous le chercherions en vain ici. A peine y trouvons-nous quelques affirmations sans preuves et sans exemples à l'appui.

La seconde partie, renfermée dans une trentaine de pages et comprenant la grammaire proprement dite, n'est encore qu'une série d'observations relatives à chacun des éléments de la langue étudiée, au substantif, à l'adjectif, au verbe, etc. Mais cela ne nous paraît ni assez complet, ni assez méthodique, ni surtout assez scientifique pour mériter vraiment le nom de grammaire.

La troisième partie, qui est le vocabulaire et qui comprend cinquante pages, ne renferme, d'après la déclaration même de l'auteur, aucun mot d'origine latine. En est-il bien sûr ? Lui-même avoue quelque part n'être pas familiarisé avec la langue de Cicéron. Comment alors peut-il distinguer les mots d'origine latine d'avec ceux qui ne le sont pas ? Et puis, n'est-ce pas là une lacune regrettable et une exclusion téméraire ? D'autre part, nous sommes bien tenté parfois d'attribuer une origine toute française à certains mots inscrits dans le lexique comme des mots primitifs, et qui pourraient bien n'être que des mots très nouveaux plus ou moins défigurés par la prononciation.

En résumé, dans ce travail, les recherches ne nous ont pas paru assez complètes ; de plus, la méthode y fait trop souvent défaut ; et surtout la philosophie générale de la langue en est à peu près partout absente.

Tout en rendant hommage aux efforts faits par l'auteur, nous ne pouvons que conseiller à ce dernier de revoir et de compléter son étude, qui, telle qu'elle est aujourd'hui, ne peut être considérée que comme une ébauche et un essai.

Le deuxième travail est intitulé : *Monographie du patois de Vaudioux (Jura)*. Il a paru imprimé à Lons-le-Saunier en 1898. Je rappelle, pour mémoire, que, d'après la teneur du testament de M. Marmier, les œuvres imprimées et signées peuvent être présentées à ce concours.

L'ouvrage comprend deux brochures, l'une de 76 pages in-8 ; l'autre de 100 pages in-8. La première contient une grammaire, et la seconde un lexique.

Dans la grammaire, qui, par sa forme et sa méthode, ne diffère pas des grammaires ordinaires, l'auteur consacre un article à chacun des éléments de la langue : substantif, adjectif, nom, pronom, verbe, etc. Dans le lexique, il donne la série des mots qu'il a extraits de la langue qu'il étudie. Nous nous bornerons à dire ici que cette grammaire, tout en étant plus complète que celle fournie par l'auteur du mémoire précédent, demanderait à être faite à un point de vue plus général et plus scientifique. Quant au lexique, où nous ne trouvons pas, il est vrai, l'exclusion des mots d'origine latine comme l'avait fait le premier concurrent, il devrait, à notre sens, être encore élargi et donner place à un plus grand nombre de mots. On arriverait à ce résultat par des recherches plus étendues.

En outre, cet auteur, comme le précédent du reste, n'a pas voulu adopter une orthographe phonétique, qui, cependant, paraît nécessaire quand il s'agit de donner une idée nette et comparative d'une langue.

Nous lui ferons encore le reproche de ne pas fournir l'é-

tymologie des mots, laquelle est cependant l'une des raisons et l'un des buts du travail proposé.

Enfin, nous ne trouvons pas dans cette étude ce que l'auteur du mémoire précédent avait désigné sous le nom de *généralités*, à savoir la philosophie de la langue. Nous devons néanmoins lui savoir gré d'avoir annexé à son travail une fable en patois : celle du loup et du renard.

Cet ouvrage, beaucoup plus complet que le précédent, et fait avec plus de méthode, mérite à certains points de vue des éloges. Mais il paraît plutôt fait pour enseigner le patois de Vaudioux que pour en faire comprendre la formation et marquer la place qu'il occupe parmi les idiomes analogues.

Le troisième mémoire est intitulé : Histoire de l'abbaye de Corneux.

A quelques kilomètres de Gray, et en face de son château fort, sur les bords de la petite rivière de la Morthe, affluent de la Saône, s'élève un monticule faisant partie de la chaîne de collines qui forme, sur la rive gauche de la Saône, la limite de son bassin. Le voyageur qui, venant de Beaujeu, s'arrête à son sommet, se trouve en face de grilles monumentales, dont les couronnements ouvragés sont aujourd'hui privés de leurs anciennes armoiries. Ces grilles, d'une grande beauté artistique, précèdent et ferment une large allée plantée, qui conduit à une cour spacieuse, entourée de trois côtés par une élégante construction. Des cloîtres à plein cintre forment le rez-de-chaussée de l'édifice ; de hautes fenêtres carrées en ajourent l'étage ; des louvres en meublent la toiture. Vous penseriez entrer dans une résidence seigneuriale, sévère dans son architecture, mais élégante dans les dispositions de son ensemble. Le style des grilles, l'aménagement des cloîtres, la forme des fenêtres, tout révèle l'époque de transition du Louis XIV au Louis XV.

C'est l'ancienne abbaye de Corneux ; non l'abbaye pri-

mitive, mais l'abbaye rebâtie au commencement du siècle dernier, par les moines de l'ordre des Prémontrés, dont les prédécesseurs s'étaient d'abord établis au pied de la colline, sur les bords de la Morthe.

La vie de cette abbaye est retracée, en trois cent trente-neuf pages in-4, par l'auteur du mémoire que j'analyse. Elle débute par la fondation d'un modeste prieuré, au milieu de marécages, dans un lieu où croissaient les cornouillers, d'où le nom de *Corneolum*, Cornéol, Corneux. Bientôt cette demeure, due à l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, est cédée par l'archevêque Ansèric aux moines Prémontrés, nouvellement fondés à Laon. Les disciples de saint Norbert prennent possession du lieu en 1134, l'année même de la mort de leur saint fondateur.

L'auteur, nous faisant assister aux progrès successifs du monastère, nous montre les moines de Corneux défrichant le sol, assainissant les marais qui avoisinent leur demeure, recueillant les pieuses donations d'Othon IV, comte de Bourgogne, des sires de Pesmes, des seigneurs de Beaujeu ; prenant le patronage des cures de Gray, de Gy, de Pesmes, de Velesmes, de Battrans, de Cresancey, de Motey-sur-Saône; recevant les archevêques de Besançon et en particulier Eudes de Rougemont ; fondant l'abbaye de Belchamp au pays de Montbéliard ; passant à travers les siècles dans des alternatives de gloire et de décadence ; se reprenant par des réformes diverses ; se faisant la plupart du temps bénir par leurs bienfaits, mais quelquefois critiquer par leurs luttes et leurs procès ; et enfin se rebâtissant une demeure avec une élégance et un luxe qui pouvaient déjà faire présager une fin prochaine.

Dans ce laps de temps, qui s'écoule de 1134 à 1790, quarante-deux abbés se succèdent, les uns réguliers, les autres commendataires ; les uns d'origine plébéienne, les autres de noble extraction, tous cependant faisant prospérer la maison et maintenant l'abbaye au rang des

plus renommées. Pour n'en citer que quelques-uns, l'abbé Wachelm la fonde (1143) ; Jean de Fondremand, Gérard d'Arc, Jacques de Beaujeu, Jean Jouffroy, de Luxeuil, Jean Marmier, de Gray, la dirigent ; et quand on rebâtit ses murs, au XVIIIe siècle, Guillaume III Laurent de Visemal en commence les travaux ; Claude III du Sauzet, Henri-Joseph de la Bruyère les continuent. Jacques Tranquille de Belloy les achève par la construction de la nouvelle église. Après lui, il ne reste plus qu'un abbé, Antoine Querrenet. Celui-ci clôt la série et, en 1790, quitte avec ses frères, pour ne le revoir plus, le palais qu'on venait de construire.

Telle est, en quelques mots, l'esquisse de cette monographie.

Le travail n'est pas sans défauts.

L'intérêt d'abord n'y est pas toujours soutenu. Sur ce point pourtant il faut s'expliquer. La vie d'une abbaye, telle du moins qu'il nous est permis de la reconstituer sur des documents anciens et souvent relatifs à des questions d'ordre intérieur, est de sa nature monotone et pâle. Ce qui nous reste, la plupart du temps, des archives de nos monastères, du moins de ceux qui n'ont pas pris part aux événements généraux de l'histoire, ce sont des donations faites par les seigneurs, des bulles relatives à des questions théologiques, des circulaires de chefs d'ordre touchant des affaires domestiques, des chartes de concession, des procès-verbaux de visite, toutes pièces d'un intérêt restreint. Il n'est donc pas étonnant que le récit des événements dont ces papiers révèlent l'existence soit lui-même parfois sans couleur. Toutefois, l'art de l'historien est de mettre, même dans un pareil tableau, des ombres et des clairs, de passer rapidement sur certains faits, de donner du relief à quelques autres. Sur ce point, l'auteur n'a pas su assez opérer par contrastes. Il découpe son sujet par siècle, et force son récit à s'accommoder de cette division arbi-

traire. N'aurait-il pu trouver dans la vie même de son abbaye quelques grandes périodes naturellement coupées, et dans lesquelles on eût vu se mouvoir des abbés aux noms desquels le lecteur eût pris intérêt?

Autre reproche. L'auteur, pensant donner ainsi plus d'intérêt à son sujet, fait des excursions trop prolongées dans des domaines voisins. Ainsi, en tête de chaque chapitre, c'est-à-dire, d'après ce qui vient d'être expliqué, au début de chaque siècle, il place un rappel de l'histoire générale des disciples de saint Norbert. Ainsi encore, de çà et de là et pas toujours avec bonheur, il jette des digressions sur l'histoire de Gray, sur celle de la province, sur celle de Belchamp, etc. ; de là des citations trop nombreuses d'ouvrages imprimés et connus, comme sont : l'*Histoire de Gray*, par MM. Gatin et Besson; *les Curés de campagne*, par M. l'abbé Morey; *l'Histoire de Belchamp*, par M. l'abbé Bouchez. Des documents originaux et inédits, se rattachant nettement au sujet, tels sont, sinon les seules, du moins les principales pièces à fournir en semblable sujet.

Hâtons-nous de dire pourtant que, malgré les défauts qui motivent nos précédentes critiques, le travail renferme la preuve de patientes recherches et offre le résultat fructueux de consciencieuses études. Les archives communales de Gray, celles de Saint-Broing, village d'où dépend Corneux, celles de plusieurs communes voisines de l'abbaye et vivant sous sa dépendance, celles de la préfecture de Vesoul qui, pour la seule abbaye de Corneux, ne renferment pas moins de vingt-huit volumes manuscrits, quatre-vingt huit dossiers et mille cinquante-six chartes, ont été scrupuleusement visitées et fouillées.

L'auteur a rédigé son mémoire en un style simple qui est bien le style historique, et si l'on a lieu de le trouver, par endroits, simple jusqu'à la familiarité, c'est une faute, sans doute, mais ici encore, c'est critique de détail.

En somme, ce travail nous a paru sérieux, bien étudié, bien documenté. Aussi, malgré certaines longueurs, certains hors-d'œuvre, quelques négligences de style, quelques défauts de méthode, qui accusent une plume non encore suffisamment exercée, il a été trouvé digne d'arrêter votre attention et de fixer vos suffrages.

Votre commission vous propose donc de décerner à son auteur le prix Marmier, c'est-à-dire une médaille d'or et la somme de trois cents francs qui y est attachée.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. Roger DE LURION

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 6 juillet 1899)

MESSIEURS,

La commission du prix d'histoire n'a pas eu à examiner, cette année, moins de sept mémoires, venant de six concurrents. Il semble donc que, malgré la nouvelle orientation de la vie moderne, et les préoccupations morales et matérielles de toute sorte, le goût des études historiques et de celles qui s'y rattachent n'est pas perdu en Franche-Comté. Il faut nous en féliciter, quoique, de différents côtés, quelques esprits railleurs paraissent condamner et interdire à l'avenir toute étude de ce genre, comme inutile et étrangère à ce qu'on appelle aujourd'hui les sciences sociales. Heureusement les arrêts de ces novateurs exclusifs n'ont pas et ne pouvaient pas rencontrer d'écho sérieux dans l'opinion.

Est-ce à dire que, dans nos concours, on ne trouve que des recherches d'un intérêt remarquable, éclairant d'un jour nouveau les points obscurs de l'histoire, des beaux-arts, et de l'archéologie comtoise ?

Non, Messieurs, la commission d'histoire, dont j'ai l'honneur d'être ici l'interprète et le simple secrétaire, n'a pas pensé ainsi.

Et, dans l'intérêt même des études historiques et des mémoires présentés, qui peuvent être modifiés suivant ses conseils, elle n'a pas ménagé les critiques, toujours bienveillantes, à ses concurrents. Elle les remercie également de ce qu'ils veulent bien, en venant nombreux répondre à vos programmes, montrer leur désir d'entrer dans vos vues, dans celles des fondateurs du prix d'histoire et dans celles du Conseil général du Doubs, qui, en nous continuant généreusement sa subvention, montre le prix qu'il attache, lui aussi, aux travaux historiques concernant notre province de Franche-Comté.

Le mémoire inscrit sous le n° 6, avec la devise *Scrutare patrum memorias*, a pour titre : *les Chevaliers franc-comtois à la quatrième croisade et conquérants de la Grèce ancienne.* D'après la commission, l'auteur a suivi et résumé les récits des grands historiens des croisades ; les chevaliers franc-comtois apparaissent dans son travail d'une manière tout à fait incidente ; ce qui se comprend d'ailleurs, vu la rareté des documents sur cette époque reculée.

Cet ouvrage, consciencieusement et correctement écrit du reste, n'apporte aucun fait nouveau ou intéressant, relatif à l'histoire de Franche-Comté, surtout après la publication faite par l'Académie (*Documents inédits*, t. IV) du mémoire de Perreciot sur *les princes et seigneurs de Franche-Comté aux croisades*, publication accompagnée de toutes les notes que nécessitaient ou des découvertes plus récentes, ou des travaux modernes.

La commission a jugé aussi qu'il n'y a pas lieu de récompenser le mémoire n° 3, *Fondation de la collégiale de Neuchâtel en Suisse, par Béatrix ou Berthe de Granges-Grammont en Franche-Comté, vers 1180*, avec cette devise : *O Berne ! O Neuchâtel ! O villes d'Helvétie ! Votre sol fut*

pour nous comme une autre patrie ! Cette étude d'histoire et d'archéologie, de vingt-sept pages, fait honneur assurément à l'esprit investigateur de son auteur. Mais la commission a pensé qu'il aurait dû apporter autre chose que des hypothèses ingénieuses, plausibles même, à l'appui de sa dissertation; elle constitue un article intéressant, insuffisant cependant pour le concours d'histoire. L'auteur examine un lectionnaire du XIe siècle, qu'il attribue à la fin du XIIe siècle, appartenant à la Bibliothèque cantonale de Neuchâtel, et provenant sans doute de l'ancien chapitre de cette ville. Sa liturgie présente une grande analogie avec la liturgie bisontine; il en conclut que les chanoines de Neuchâtel venaient de Besançon et de l'abbaye Saint-Paul. Qui les aurait appelés? Les fondateurs de la collégiale, Béatrix ou Berthe de Granges et son époux Ulric. Mais l'identification de ces fondateurs est loin d'être faite; et on ne saurait attribuer cette Béatrix ou Berthe à la maison de Granges (aujourd'hui Grammont) par le fait seul que les chapelles de la collégiale étaient dédiées à des saints également vénérés en Franche-Comté et dans la maison de Granges. Il nous plairait sans doute de voir l'influence comtoise aussi marquée dans la collégiale de Neuchâtel; mais nous voudrions la voir étayée de preuves plus sérieuses et plus complètes, à défaut des textes qui manquent, ainsi que le constate l'auteur. Dans ce cas même, ce mémoire ne sortirait-il pas du cadre de nos concours, comme traitant un sujet étranger à la province?

Le mémoire n° 4, déposé sous la devise de Montbéliard : *Dieu seul est mon appui*, contient en quatre-vingt-seize pages la *Monographie du village de Bar*, aux environs de cette ville. Ce travail est pauvre quant au côté historique proprement dit, assez bien exposé du reste; et il faut savoir gré à l'auteur de ce qu'il n'a pas, à propos de l'histoire d'un village du pays de Montbéliard, donné l'histoire générale de ce pays.

Bar ne fut jamais qu'un modeste village, connu depuis 1150, date où il devint propriété du chapitre Saint-Maimbœuf de Montbéliard, jusqu'au XVIe siècle, où il passa au comte souverain de Montbéliard, en 1584.

L'épisode le plus intéressant de son histoire est le récit de l'invasion de 1870, d'après des documents officiels, et surtout d'après des témoins oculaires. C'est travailler utilement que recueillir dans nos monographies villageoises, pendant qu'il en est temps encore, ces précieuses sources d'information.

La commission a remarqué le soin avec lequel l'auteur a traité la partie topographique et statistique, et relevé les traces des époques préhistorique et gauloise sur le territoire de sa commune, au mont Bar. Enfin, elle lui donne le conseil de retrancher de son travail des détails insignifiants et incertains sur les coutumes locales et les croyances superstitieuses.

La commission propose à l'Académie de donner à l'auteur une *mention très honorable.*

Le concurrent inscrit au n° 1, sous la devise : *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère*, présente une *Histoire de Jougne, arrondissement de Pontarlier*, en cent cinquante-cinq pages. C'est un recueil intéressant et assez complet, fruit de recherches sérieuses sur cet ancien bourg, lieu de passage entre les deux versants du Jura. Jougne doit à cette circonstance d'avoir été connu des Romains, qui y établirent une station. Il conserva de l'importance durant le moyen âge, et jusqu'au XVIe ou XVIIe siècle, à cause de son péage, source de revenus, et aussi de querelles fréquentes entre les possesseurs de la seigneurie, dont les plus illustres furent les Chalon, et les suzerains du lieu, réels ou prétendus.

Mais la commission regrette que l'auteur ait reproduit tant de textes de Gollut, Gilbert Cousin, Bourgon, Gingins-la-Sarraz, ou des documents déjà publiés, comme la charte d'affranchissement de Jougne, donnée en 1314 par

Jean de Chalon-Arlay Ier, charte qui a paru dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1870* (p. 120-140), texte latin et traduction française, avec une notice par notre collègue M. J. Gauthier, et plus récemment dans une *Notice sur Jougne*. Il eût été préférable, pour rendre complète cette histoire de Jougne, de joindre à ces guides, si recommandables d'ailleurs, l'étude des documents originaux, tels que l'Inventaire et les Archives de Chalon, et les nombreux comptes du péage et de la seigneurie de Jougne des XVe et XVIe siècles. La commission a remarqué aussi des digressions étrangères à l'histoire de Jougne et qu'il est facile de faire disparaître, sans nuire à l'intérêt que présente celle-ci. Les chapitres relatifs aux annales de la paroisse et des confréries de Jougne, à la statistique des habitants, à l'industrie locale, aux forges, sont soigneusement traitées, et rendront d'utiles services aux travailleurs. Sous le bénéfice de ces observations, la commission propose de récompenser ce mémoire par une *médaille de 100 fr.*

Le n° 2, avec la devise *IgnIS ante IpsVM præCeDet*, présente au concours une *Histoire de la confrérie de Saint-Yves des avocats, de la sainte Hostie miraculeuse et de la confrérie du Saint-Sacrement de Dole*, d'environ deux cent cinquante pages.

C'est une réunion de documents originaux, intéressants pour la plupart. La commission désire une rédaction qui les résume et leur donne une forme littéraire et historique, travail que le terme du concours a sans doute empêché l'auteur d'achever.

M. Michalet avait écrit en 1858 l'*Histoire de la Confrérie de Saint-Yves ou des avocats au parlement de Dole ;* mais il n'avait pas eu connaissance du registre de ses délibérations, qui est entré depuis peu d'années à la Bibliothèque nationale. C'est cette nouvelle source d'informations qui a décidé notre auteur à reprendre le travail de M. Michalet,

avec l'histoire du beau monument connu sous le nom de Sainte-Chapelle, érigé dans l'église de Dole par la Confrérie, à l'occasion du miracle de l'hostie de Faverney, en 1608; il fut achevé et consacré en 1614.

L'analyse des délibérations de la Confrérie de Saint-Yves donne lieu à de curieux tableaux de mœurs, fournis, la plupart, par les élections des bâtonniers, prétexte à banquets et à fêtes, par les fondations des confrères de Saint-Yves dans leur chapelle, et par les processions de la Pentecôte. Les annales de la Confrérie jusqu'à la Révolution, et le culte de l'hostie de Faverney jusqu'à nos jours forment une portion notable de l'histoire de Dole, aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, et offrent un réel intérêt.

La commission estime qu'il y a lieu de récompenser aussi ce travail par une médaille de 100 fr.; mais elle donne à l'auteur le conseil de renvoyer en notes ou en pièces justificatives un grand nombre de pièces qui allongent le texte outre mesure.

Le concurrent n° 5 a envoyé, sous la devise *L'art y fait défaut, mais non pas l'intérêt*, deux mémoires très travaillés, que la commission a jugés d'une importance et d'un mérite bien différents.

L'un a pour titre : *Jean de Ray, gardien ou gouverneur du comté de Bourgogne pour la comtesse de Flandre et le duc de Bourgogne Philippe le Hardi*. Ce personnage devint, en 1368, gardien du comté. Son rôle consista surtout, sous la comtesse Marguerite, à réparer les désastres causés par les routiers, à apaiser les querelles entre les seigneurs, à lutter contre les Allemands et les Anglais. Cet ouvrage est fait d'après des documents soigneusement cités; mais la commission est d'avis qu'il n'offre pas d'intérêt particulier. C'est, en effet, l'histoire générale du pays, plutôt que celle de Jean de Ray, dont la figure apparaît de temps en temps, et ne ressort pas assez dans le récit.

Tout autre est le mémoire intitulé : *le Siège du château*

de Vellexon en 1409. — Détails de l'attaque et de la prise d'une forteresse féodale au commencement du XVe siècle. — Des auteurs anciens, Dom Plancher, et quelques modernes, entre autres les historiens de Gray, — Vellexon est un village des environs de cette ville, — ont mentionné ce fait d'armes d'une garnison de 30 hommes, résistant pendant quatre mois aux troupes du duc de Bourgogne ; Jean sans Peur tenait à avoir raison d'un vassal qui refusait de se soumettre à un arrêt du parlement, et il employa, à le réduire, plus de 2,000 hommes, chevaliers, arbalétriers et milices levés dans les deux Bourgognes.

Le récit de ce siège, très consciencieusement étudié, est fait principalement d'après les documents reposant aux archives de la Côte-d'Or, où se trouve le détail des menues dépenses du siège, sorte de livre-journal des opérations, « avec les détails, les explications, les commentaires les plus curieux dans leur exactitude et parfois dans leur naïveté. »

Ce duel militaire entre les soldats de Jean sans Peur et les hommes d'armes du sire de Blamont présente un tableau instructif de l'organisation d'une armée à cette époque. C'étaient aussi les débuts de l'artillerie de siège ; « et les « documents utilisés fournissent des renseignements pré- « cieux sur l'attaque et la défense des places, la nomencla- « ture des chats, manteaux, engins, bombardes, canons et « arbalètes, la confection des boulets et la fonte des canons, « leur poids, leur forme et leur transport par voiture ou « par la Saône, depuis Auxonne jusqu'au plus près de Vel- « lexon, en rompant les écluses. On trouve aussi des dé- « tails circonstanciés sur les différents services, les chirur- « giens, les ménétriers et les trompettes, les veilleurs, les « vivres.... » Le récit est intéressant ; mais la commission estime qu'il le serait encore plus s'il n'était pas chargé de détails et de citations qui fatiguent le lecteur et gagneraient à être renvoyés hors du texte.

Pour ce mémoire, la commission est d'avis de décerner une *médaille de 300 fr.*

La commission, Messieurs, n'a donc pas cru devoir, cette année, décerner le prix de 500 fr. à un seul concurrent. Il lui a semblé qu'aucun des mémoires ne constituait un travail assez parfait pour le mériter. Et d'un autre côté, si le *Siège de Vellexon* est incontestablement classé le premier, l'*Histoire de Jougne* et celle *de la confrérie de Saint-Yves*, qui viennent après, présentent aussi de sérieuses qualités, quoiqu'à un degré moindre, soit par l'importance du sujet, soit par les documents exposés, soit enfin par le soin apporté à donner une étude complète, utile en tous cas aux chercheurs et aux érudits. La commission a donc attribué au premier une médaille de 300 fr., et à chacun des deux autres une médaille de 100 fr.

RAPPORT

SUR

L'ÉLECTION DU PENSIONNAIRE SUARD

Par M. le marquis DE VAULCHIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 6 juillet 1899)

MESSIEURS,

La commission élue pour préparer, en 1899, l'équitable attribution de la pension Suard m'a confié la charge, aussi importante qu'imméritée, de rapporteur. Je crains fort que cette tâche ne dépasse mes forces, tant elle me paraît délicate. Il faut, d'une part, obéir scrupuleusement aux généreuses intentions du testament Suard, les interpréter même avec justice, si besoin est. Mais il faut surtout peser dans une intègre balance les mérites divers, de qualité souvent divergente, qui décorent des candidats pourvus presque tous d'une réelle valeur. Ils atteignent cette année le nombre de cinq, dont aucun ne mérite une élimination sans phrases.

Mme veuve Suard, la noble fondatrice de la pension dont elle vous institua les dispensateurs, écrivait en 1829 : « Les « difficultés que la jeunesse éprouve au moment de pren-

« dre une carrière, quand elle est sans fortune et sans « protection, avaient frappé M. Suard. Pendant la longue « carrière qu'il a parcourue, lié avec beaucoup de jeunes « gens que leurs parents envoyaient à Paris, et qui, « comme lui, n'attendaient rien que d'eux-mêmes, il fut « témoin des difficultés et des embarras pécuniaires qui « leur rendaient l'existence pénible ; j'ai moi-même reçu « les confidences de Marmontel sur les premières années « qu'il a passées à Paris et qui ont été si pénibles qu'il « eût péri si Voltaire ne l'eût encouragé à suivre la car- « rière des lettres et ne fût venu à son secours. J'ai con- « sulté plusieurs personnes qui m'ont fait penser que rien « ne contribuerait davantage à honorer le nom de « M. Suard que de tendre une main secourable à ceux de « ses jeunes compatriotes qui, voulant marcher sur ses « traces, seraient condamnés à de rudes épreuves. Je veux « en conséquence qu'il soit acheté une rente sur l'État de « 5 °/₀, de 1,500 francs, qui sera immatriculée au nom de « l'Académie de Besançon. La jouissance en sera donnée « pour trois années consécutives à celui des jeunes gens « du département du Doubs, bachelier ès lettres ou ès « sciences, qui, au jugement de l'Académie de Besançon, « aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dis- « positions, soit pour la carrière des lettres ou des scien- « ces, soit pour l'étude du droit ou de la médecine. »

M. Génisset, secrétaire perpétuel de notre Académie en 1832, disait à ce sujet : « M. Suard avait eu l'expérience « des obstacles que la mauvaise fortune peut opposer aux « talents : on sait qu'il se fit constamment un plaisir d'ai- « der une foule de jeunes littérateurs à les surmonter. Sa « sollicitude pour eux s'est étendue au delà même des « bornes de la vie, et ses derniers bienfaits ont été pour « ses compatriotes. Il avait légué à Mme Suard le soin de « les répandre. Ce vœu est aujourd'hui réalisé. Le testa- « ment de cette dame honore également la mémoire des

« deux époux, monument noble et touchant du patrio-
« tisme de l'un et de la piété conjugale de l'autre. »

Nous ne pouvons, Messieurs, que nous associer à ces appréciations naïves et vraies. Celui qui les formula a disparu depuis longtemps. A nous, maintenant, de montrer que nous sommes dignes de les comprendre encore.

Une tradition, aussi constante qu'incommode, impose au rapporteur de la pension Suard le bien difficile devoir de rendre compte de son mandat en des termes où ne figurent ni un nom propre ni une appréciation pouvant faire comprendre à l'assistance de qui ou de quoi il peut bien être question. C'est sans doute charitable et prudent, mais c'est en même temps dépourvu de toute espèce d'intérêt. Je prie donc l'assemblée de me pardonner si j'ignore absolument l'art de parler pour ne rien dire, et d'expliquer.... dans le but de ne pas être compris.

Pour débrouiller un peu ce chaos, je parlerai d'abord des candidats auxquels la commission de la pension Suard a cru devoir accorder le moins de suffrages. Deux d'entre eux se trouvent classés ainsi, *ex æquo*, au dernier rang de la liste soumise hier par la commission au vote de l'Académie. L'un désirait utiliser la pension en suivant les cours de l'École centrale des arts et manufactures, l'autre en fréquentant ceux de l'École de médecine. Les renseignements généraux et particuliers, joints aux dossiers de ces deux candidats, sont naturellement excellents; je dis naturellement, car, sous ce rapport, les formules employées dans les cinq dossiers se ressemblent d'une façon absolument désespérante.

La grande jeunesse de l'un de ces candidats, l'incertitude des succès futurs de l'autre, ont déterminé la commission et ensuite l'Académie à les éliminer tout d'abord.

Une discussion beaucoup plus approfondie fut nécessaire pour donner le troisième rang à un candidat dont le diplôme de licencié doit bientôt couronner les efforts, dé-

blayant ainsi la voie, souvent ardue, de l'agrégation. Le succès définitif n'a pas semblé assez certain pour que l'Académie ait cru devoir attribuer à ce candidat un rang plus élevé que le troisième.

Enfin la commission de la pension Suard et l'Académie tout entière ont unanimement regretté de ne point accorder le premier rang au candidat classé par elles le second de la liste. Probablement, et bientôt, licencié ès sciences, ce candidat dirige ses efforts vers la chimie industrielle qu'il se propose d'aller étudier à l'étranger. Il donne ainsi un bel exemple d'indépendance, en quittant les voies un peu rebattues de la filière universitaire pour affronter seul les écueils de l'industrie libre et puissante. En un mot, la plaie du fonctionnarisme ne lui semble pas encore inoculée. Cette noble tendance mériterait assurément des encouragements; ils ne sauraient, en l'espèce, se montrer que platoniques. La supériorité du n° 1 a paru trop évidente. Celui-ci est né à Besançon en 1876.

Elève à l'institution des Frères de Marie de cette ville de 1881 à 1893, puis au collège Stanislas jusqu'en 1896, il n'a cessé, dans ces deux établissements, de remporter les succès les plus brillants. Bachelier, puis licencié ès lettres en 1896, il suit maintenant les cours de la Sorbonne préparatoires à l'agrégation. Ses constants succès en littérature semblent la lui rendre probable. Le directeur des études à la Faculté des lettres de Paris affirme qu'il le croit capable de réussir. Plusieurs de ses anciens professeurs le qualifient d'élève brillant, trouvent ses devoirs de philosophie excellents, et le considèrent comme devant plus tard devenir un remarquable professeur de l'Université.

Il a terminé son service militaire et il est le seul des concurrents qui ait déjà atteint aux honneurs de la licence. Il s'engage en outre à renoncer à la pension Suard aussitôt qu'il aura conquis son diplôme d'agrégation, ce qui

permettrait à l'Académie d'en favoriser probablement un autre jeune homme avant même l'expiration de trois années.

Toutes ces considérations, Messieurs, ont déterminé la commission de la pension Suard, et ensuite l'Académie elle-même, à classer Félix Thomas au premier rang des candidats de 1899.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Paul GUICHARD

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 6 juillet 1899)

Le rapporteur de notre dernier concours de poésie se plaignait de l'ingratitude de son rôle, car aucun des ouvrages n'avait obtenu de récompense. Que n'a-t-il accepté aujourd'hui la plume, au lieu de rester simplement parmi les juges? Il n'aurait pas eu les mêmes regrets à formuler et l'Académie y gagnerait un excellent compte rendu, comme il sait si bien les rédiger.

Par une autre circonstance fâcheuse, celui de nos collègues, également fort habile, que nous avions choisi pour vous entretenir, a été empêché par la maladie; c'est donc à moi qu'a été dévolue la charge : je la reçois par dévouement, en priant la compagnie, ainsi que les chers poètes qui sont entrés dans la lice, d'user à mon égard de toute leur bienveillance.

Le concours se présente cette année avec cinq compositions ayant toutes de la valeur à des degrés divers. Nous allons successivement les faire passer devant vous, avec des citations suffisantes pour les apprécier; nous termine-

rons par celle que votre commission a jugée digne d'être mise en tête de la série.

Un de nos distingués présidents disait un jour avec finesse, au banquet d'une Société amie, que la doyenne des compagnies de notre ville, en raison de son grand âge et de ses traditions anciennes, était considérée par quelques esprits chagrins comme une sœur très aînée et même un peu vieillie. Peut-être reconnaîtra-t-on aujourd'hui qu'elle n'a rien perdu pour autant de l'amabilité de son caractère et qu'elle sourit volontiers aux idées et aux manières des jeunes écoles.

Hâtons-nous d'entrer en matière : notre examen doit être long.

Nous le commençons par un ouvrage intitulé : *Quatrains et sonnets*.

L'auteur a l'ingénieuse idée de placer un sonnet spécial sur la bouche de trois hommes illustres de notre province : Cuvier, V. Hugo, Pasteur ; le quatrième sonnet est un salut à la Franche-Comté qui leur a donné naissance.

Tes joyaux les plus purs, mère, sont tes enfants !

A part quelques rimes faibles, les vers sont généralement bons. Il y a lieu aussi de critiquer certaines images forcées ou peu claires. La hardiesse, la nouveauté, sont de bonnes qualités, mais il faut les tempérer sagement. L'auteur, qui doit être jeune, sentira que ces observations, dépourvues de toute aigreur, pourront lui être utiles pour un nouveau concours où nous comptons sur lui : si la commission ne lui décerne pas aujourd'hui de récompense, c'est que les autres œuvres qui vont suivre ont une importance qui devait fixer davantage son attention.

Toutefois, c'est avec un grand plaisir que nous allons lire le sonnet jugé le meilleur des quatre, *Pasteur :*

Simple savant, cloîtré dans mon laboratoire,
De la vie en travail j'ai vu les profondeurs.

Humblement dédaigneux des humaines grandeurs,
Cherchant la vérité, j'ai rencontré la gloire.

J'ai surpris les secrets, j'ai révélé l'histoire
Des microbes ténus, monstres dévorateurs,
Et les cieux étoilés n'ont pas plus de splendeurs
Que l'invisible monde où grouille l'infusoire.

Seul contre eux j'ai dompté leur bataillon mortel,
Victoire sans regrets, sans larmes, sans appel!
Et quand l'Ange du soir m'a touché de ses ailes,

Je me suis endormi comme un sage s'endort,
Pleuré des mères, sûr des bontés éternelles
Du Dieu qui comme moi triompha de la mort.

La seconde pièce examinée se compose de deux cent trente vers et a pour titre :

LE SERMENT

La scène se passe entre un soldat du premier Empire, qui a vieilli assez pour connaître nos malheurs de 1870, et son petit-fils, auquel il fait jurer de venger l'affront qu'a subi la France.

Beaux vers, corrects, bonnes rimes; joli tableau de la terre comtoise; voici un extrait de cette description :

Tout ce que voit d'ici ton œil habitué
Aux vastes horizons, tout, la lande infinie
Déroulant la douceur de sa monotonie,
. . . . . .
Les frais taillis où Mars ouvre les campenottes,
Où les pinsons joyeux répondent aux linottes,
Les buissons où l'automne attache des coraux,
. . . . . .
Le val abrupt où luit l'écharpe d'un torrent,
Le coteau dont le vin fait parler ferme et franc,
Les vergers entourant les blanches métairies,
. . . . . .
Le fleuve où le Jura mire ses noirs chaînons
Et ses tours dont l'histoire a conservé les noms,
. . . . . .
Cela, mon fils, avec tout ce que d'autres cimes
Nous cachent de vallons, de friches et de bois,
De fermes, de hameaux, c'est le pays comtois.

Là se groupent au pied de roches granitiques
Cent villages fameux et vingt villes antiques :
Dole au clocher criblé de biscaïens de fer,
Où dix bourgeois au seuil de la cave d'enfer
Ont fait faire antichambre à Monseigneur d'Amboise;
Vesonce à qui César hésite à chercher noise.
. . . . . .

L'auteur continue et, dans une période de cent cinquante vers, relate les combats soutenus par nos ancêtres, depuis Vercingétorix et Sacrovir, pendant l'époque gallo-romaine, le moyen âge, les temps modernes, jusqu'à l'invasion allemande. Cette énumération est trop longue, trop complète, peut-on dire, et conviendrait presque à un concours d'histoire. Ce genre didactique fait perdre un peu de souffle à la poésie : votre commission a pensé qu'il eût été meilleur de se borner à quelques faits éclatants, sauf à mettre en note les nombreux documents historiques dans lesquels elle se plaît néanmoins à reconnaître un effort digne d'éloges.

Citons la fin de cette intéressante composition, ainsi que le serment demandé par le vieillard à son petit-fils :

Ne vois-tu point, là-bas, derrière cette église,
Un humble champ fermé d'une muraille grise ?
Là, devant que chez nous revienne le printemps,
J'irai dormir. Enfant, ne pleure pas, étends
Ta droite vers l'enclos où l'aïeul va descendre,
Et sous le libre ciel dont le Dieu va t'entendre,
Répète ce serment : « Je jure de venger
L'affront qu'à mon pays infligea l'étranger ;
. . . . . .
Je jure d'entraîner vers les plaines d'Alsace
Mes frères les Comtois, peuple à l'honneur tenace. »
. . . . . .
L'ancêtre ayant ainsi parlé, l'enfant jura,
Et c'est lui, c'est ce fils de notre Comté franche,
Que les Germains verront, au jour de la revanche,
Se dresser intrépide au sommet du Jura.

Le troisième travail dont la commission va vous rendre compte est dédié à Pasteur.

C'est une ode bien faite, ne manquant pas de chaleur, dont les pensées élevées, l'allure et le style concordent avec la forme la plus noble de la poésie.

En voici les deux premières strophes :

Des fameux conquérants dont la guerre s'honore,
D'autres feront passer sur quelque luth sonore
Le triomphe retentissant;
Ma lyre veut chanter la victoire plus sûre
De ce héros plus vrai dont la gloire plus pure
N'est pas écrite avec du sang.

Pasteur, je te salue, ô bienfaisant génie,
Et ma voix t'acclamant dans ton œuvre bénie
N'est qu'un écho du genre humain;
Son long merci vers toi sort de toutes les bouches;
Quand sur lui se ruaient des maux les plus farouches,
Tu leur as barré le chemin.

L'auteur envisage son héros sous ses trois aspects de savant, de bienfaiteur de l'humanité, de patriote et de spiritualiste chrétien; chacun de ces points est bien traité, et si le temps ne nous manquait, nous serions heureux de vous soumettre les strophes où sont étudiés ces trois caractères.

Nous passons, et nous arrivons à une pièce de deux cent cinquante vers, intitulée :

LE SONGE DE LACUZON

Nous y avons constaté de l'entraînement et de l'originalité. En descendant dans le détail, on peut y relever des négligences, des expressions un peu familières, mais elle reste, dans son ensemble, correcte, intéressante, bien franc-comtoise et d'une lecture facile.

On sait que le capitaine Prost de Lacuzon, à la tête d'un groupe de partisans, lutta longtemps dans les montagnes du Jura, soit contre les troupes suédoises, soit contre les armées françaises. Quand la résistance devint impossible, les Comtois, en très grand nombre, quittèrent leur pays

ravagé par la guerre, la peste et la famine. Lacuzon lui-même se décida à s'expatrier en Italie.

Le poète nous le représente visitant une dernière fois, avant son départ, le pays qui lui est si cher :

Comme l'aigle mourant péniblement se traîne
Sur le bord de son aire, et la prunelle en feu,
Pour la dernière fois contemple son domaine,
Les rochers d'or et le ciel bleu,

Tel, avant de quitter le sol de sa patrie,
Le noble Lacuzon, le farouche Comtois,
Voulut revoir encor sa montagne chérie
Et son clocher de Longchaumois.

. . . . . .

Lorsqu'il fut sur les rocs de la Roche-Fendue,
Lacuzon s'arrêta, contemplant l'étendue.

. . . . . .

Suit une description de cette localité :

Telle aux monts qu'écarta Roland à Roncevaux,
En brisant sur leurs rocs sa Durandal géante,
La Roche-Fendue ouvre une gueule béante
Où d'un torrent altier mai fait gronder les eaux.

Des vieux contrebandiers, craignant diable ni Dieu,
Cette grotte fut un des antiques repaires,
Et quand Weymar traqua les Franc-Comtois, nos pères,
Bien des héros sont morts dans ce lugubre lieu.

Depuis lors une voix, dans les nuits de tourmente,
Éveille les échos des rochers et des bois,
Et le bon paysan se signe par trois fois
Quand là-haut sur le mont, la Vouivre se lamente.

Lacuzon s'assied près de cette grotte et s'endort. La Vouivre lui apparaît sous la figure d'une prêtresse antique et l'engage à ne pas s'obstiner dans son projet d'émigrer en Italie, mais à se rallier à la France : elle lui fait entrevoir la grandeur de cette nation et les splendeurs du règne de Louis XIV.

. . . . . .

Un épervier fuyant d'un sapin séculaire
Réveilla Lacuzon. L'œil chargé de colère,

Il se dressa soudain. . . . . .
. . . . . puis faisant quelques pas,
Il cria furieux, en étendant les bras :

« Moi Français! moi Français! imiter Watteville!
Lacuzon, sachez-le, n'a pas l'âme servile,
Il ira vivre seul sous un ciel inclément....

Lacuzon persista dans son projet : il mourut à Saint-Jean d'Isola ; notre auteur lui prête ces deux derniers vers :

Oui, la Vouivre, dit-il, peut-être avait raison,
Mais on ne se rend pas quand on est Lacuzon.

Notre tâche s'avance. On a pu nous accuser de longueur, malgré nos efforts pour écourter les citations : nous serons cependant obligés d'en faire encore d'assez larges pour vous faire juger la dernière pièce qui nous reste à analyser. Elle se compose d'environ quatre cents vers et a pour titre :

PENDANT L'EXIL

Poème lyrique en un acte, à propos de Victor Hugo

Nous sommes transportés en 1852, à l'île de Jersey. Pendant une nuit calme, Victor Hugo s'est endormi au bord de la mer : il voit défiler devant lui des ombres légères dont chacune représente une de ses œuvres composées avant 1852. Le poète se réveille :

SCÈNE I

V. HUGO *seul, les regards tournés vers l'Océan*

Oh! ce réveil, l'été, sous cette voûte immense;
Ai-je fini mon rêve ou si je le commence?
Je suis lourd des rumeurs qui voguent dans le soir.
Sur la grève déserte où je viens de m'asseoir,
Le flot revient, ainsi que l'enfant à sa mère,
Dire d'étranges noms d'astres mirés dans l'eau,
Et la grève penchée hume le sel du flot.
Et c'est là, sous ce ciel tranquille, au clair d'été,
Qu'un songe tout à l'heure est venu m'enchanter.

En moi j'entends un bruit d'abeilles qui bourdonnent;
Ma tête est un clocher où des clochettes sonnent.

. . . . . .

Mon œil à moitié clos en cette paix profonde
Errait du sol d'en bas jusqu'au dôme du monde,
Lorsque soudain je vis de tous les buissons creux

. . . . . .

Sortir des visions lumineuses et frêles

. . . . . .

Et toutes me chantaient mes vers.... Il y avait
Des visages si purs qu'en rêve j'en rêvais.
C'était un ondoiement de robes et de traînes,
Fées nocturnes qui glisseraient sur des troènes.
Leurs sourires semblaient des souffles de bluets,
Leur grâce était si mièvre et leurs corps si fluets
Qu'on croyait voir partir des brumes en voyage,
Et moi je saluais mes œuvres au passage....

C'étaient les meilleurs souvenirs de sa jeunesse qui s'étaient ainsi présentés à lui pendant son sommeil. Odes, Ballades, Orientales, puis pièces dramatiques. Ces songes troublent profondément le poète, qui gémit sur son exil et ses souffrances et s'écrie :

Oh! qui donc me dira l'avenir qui sommeille?
Quel Dieu trois fois puissant et bon voudra venir
Déchirer devant moi l'écran de l'avenir?

. . . . . .

Qui donc aura pitié de ma tristesse?
Moi,

dit la muse en apparaissant.

SCÈNE II

V. Hugo, la Muse

Une femme s'est approchée lentement. On ne voit d'elle que le visage. Son corps disparaît sous un nuage de voiles blancs.

V. HUGO

Qui donc es-tu, toi qui surgis en gerbe blanche?
Es-tu le clair de lune en manteau de gala
Ou bien l'étoile avec sa robe de dimanche?

LA MUSE

O poète, je suis plus belle que cela.

Les uns m'appellent Muse et d'autres Poésie,
Et ces deux noms ont la douceur de l'ambroisie!
Lorsque le vaste monde est sorti du chaos,
J'étais déjà. Je règne et j'habite là-haut,
Plus loin que le soleil et que les nébuleuses.
. . . . . .
Je suis tout et partout. Quand l'aube, hors de la nuit,
Montre sa chevelure et son regard qui luit,
C'est moi, forme divine et belle, dans la nue,
Qui glisse mon visage et mon épaule nue;
Je hante les midis, je chauffe les moissons,
Je dors, fleurette blanche, à côté des buissons;
Je suis le soleil fauve et je suis l'ombre grise.
Un rien, une chanson, un murmure me grise;
Je me fais sauterelle agile ou bien grillon
Pour chanter tout le jour sous l'herbe du sillon.
. . . . . .
Je grimpe les coteaux pour m'approcher de Dieu,
Puis je me lance éperdument dans le ciel bleu.
. . . . . .
Il n'est pas de musique, il n'est pas d'harmonie
Où je ne vibre, où je ne chante, où je ne sois.
. . . . . .
Ma forme est imprécise et mon corps est multiple,
La nature m'écoute et l'homme est mon disciple.
Gaze blanche qui plane au-dessus des berceaux,
Ame qui rit et roule au fil clair des ruisseaux,
Libellule qui trace en l'air sa fantaisie,
C'est moi, c'est toujours moi, je suis la poésie!

La Muse expose à V. Hugo ce qu'il a encore à faire et lui indique, en vers de la trempe de ceux que vous venez d'entendre, le livre des *Châtiments*, les *Contemplations*, la *Légende des siècles*, les *Quatre vents de l'esprit*. Hugo promet d'exécuter cette tâche en une réponse dont voici les derniers vers :

Oui, je dirai comment l'Éden s'épanouit,
. . . . . .
Je dirai le premier péché, père des crimes,
Ève auprès du serpent, Caïn auprès d'Abel,
Les humains bâtissant l'orgueil avec Babel,
Sem, Cham, Japhet, Noé, la dispersion des foules
Traversant monts et mers, inondant les pays,
Parcourant les déserts, trouvant des Sinaïs

. . . . . .
Ma voix évoquera les tombes disparues;
. . . . . .
Dressant les morts couchés au fond de leur poussière,
Aux uns, je donnerai l'accolade dernière;
Aux autres le soufflet. Tyrans et mauvais rois
Frémiront en voyant le Jésus sur sa croix,
Et les bandits, qu'ils soient Néron ou bien Personne,
Recouverts de haillons ou ceints de la couronne,
. . . . . .
Reverront la vertu, sur son trône géant,
Illuminer le monde et procréer la vie.

La Muse approuve ce dessein, mais, avant de partir, elle veut lui révéler encore le sujet de l'*Année terrible :*

Mais je n'ai pas tout dit, ô mon poète, écoute.
. . . . . .
Je vois à l'horizon du beau pays de France
Des jours enténébrés de deuil et de souffrance;
. . . . . .
Brusquement, en la paix des moissons endormies,
Sonnent les pas pressés des hordes ennemies.
Dans l'air, de proche en proche, une sourde clameur
Roule, vibre, menace, éclate, plane et meurt;
C'est en vain que l'on voit se draper l'héroïsme
Dans son manteau d'orgueil : un vent de fatalisme
Ayant sur son passage amassé tous les maux,
Souffle immuablement de rameaux en rameaux
. . . . . .
L'incendie est au toit de toutes les maisons,
Agitant ses longs bras de flamme et ses tisons.
. . . . . .
La mort même s'est mise à pointer le canon.
. . . . . .
Des prisonniers iront par bandes, par troupeaux,
Par milliers, éperdus de honte et l'âme lasse.
. . . . . .
Et ce long cauchemar sanglant, ce songe horrible
S'appellera de ce nom fatal : l'An terrible.

Vous avez, Messieurs, une idée de cette œuvre dont l'auteur a si bien su s'identifier au genre de son illustre modèle. Tout en constatant ce qu'elle a de valeur, il reste un devoir à remplir par l'Académie, qui doit se montrer

gardienne fidèle des traditions. Comme vous l'avez remarqué à la lecture de ces quelques extraits, et pour le reste il en est de même, cette belle pièce est déparée par un grand nombre de licences inusitées. Nous avons certainement à regretter un trop fréquent abandon de la prosodie admise, des rimes que nous sommes obligés de taxer d'incorrectes, parce qu'elles ne satisfont que l'oreille, des syllabes muettes dans le corps des vers et ne pouvant s'élider : Fées nocturnes — Luttes (au pluriel) que j'ai semées au carrefour des routes — Des lueurs égarées filtrent parmi les arbres, etc. L'assemblage de voyelles *ion* est pris à volonté par l'auteur pour une ou deux syllabes, dans des cas où il n'y a aucun doute sur sa nature dissyllabique. Jamais Victor Hugo ne s'est permis de pareilles infractions : ses syllabes sont rigoureusement comptées, comme chez les classiques, et bien qu'il ne fasse pas toujours sentir l'hémistiche, ce qui s'admet de plus en plus, il le respecte quant à la disposition des mots, qui ne sont jamais coupés, et il n'y place pas de syllabes muettes, excepté celles connues ne s'élidant pas.

Voilà nos réserves faites à l'égard du très séduisant poète que nous avons cherché à vous faire connaître et qui, sans se couper les ailes, aurait pu facilement éviter les écarts. Fervent de l'art moderne, mais n'étant pas moins bien instruit des lois qui nous régissent, il a voulu les briser sur la trace de quelques novateurs qui se considèrent comme les hommes de l'avenir. Sans doute, la poésie française est en transformation; mais beaucoup de sages esprits se refusent à suivre une pente périlleuse et à rompre ouvertement avec les devanciers qui ont jeté tant d'éclat sur notre littérature.

Quoi qu'il en soit, le talent ne se mesure pas seulement à la stricte régularité; il y a encore le vol et l'inspiration poétiques, la richesse de l'imagination, qui sont des qualités rares et précieuses. Votre commission n'a pu

les méconnaître ici ni s'abstenir de leur rendre hommage.

L'examen des travaux est terminé : il ne reste plus qu'à proclamer les récompenses accordées :

Médaille de 150 fr. à l'auteur de la pièce intitulée : *Pendant l'exil.* — Devise :

J'ai lui sur le Sina, j'ai lui sur le Taygète.
. . . . . .

Médaille de 50 fr. à l'auteur du *Songe de Lacuzon.* — Devise :

Comme le chêne
A nos rocs est tenace.
. . . . . .

Une mention honorable à chacune des deux pièces :

A Pasteur. — Devise :

Ad augusta per angusta.

Le Serment. — Devise :

Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.

LA
VIE DE SAINT ANSELME

Par M. le comte DOMET DE VORGES

MEMBRE HONORAIRE

(Séance du 16 novembre 1899)

Permettez-moi, Messieurs, de m'excuser d'abord de vous présenter un essai un peu en dehors de vos occupations ordinaires. Vous m'avez fait l'honneur de m'accueillir et je n'ai pas encore payé mon écot. Vous saviez d'ailleurs, en me donnant une place parmi vous, que mes études étaient fort éloignées des études historiques qui font l'objet préféré de vos travaux, qu'elles n'ont guère avec notre bien-aimée Franche-Comté que le même rapport que le ciel a avec la terre. Vous avez passé par-dessus cette considération, parce que vous avez compris que si la culture intellectuelle était très générale, le cœur, comme l'origine, était vraiment franc-comtois. Excusez-moi donc d'apporter en cette Académie de Besançon une histoire anglo-normande que j'ai eu l'occasion d'approfondir dans ces derniers temps et qui rappelle un épisode peu remarqué de la grande querelle des investitures.

Le personnage qu'elle concerne est très connu de nom, très peu en fait. Tout le monde sait qu'il fut l'auteur d'un certain argument pour prouver l'existence de Dieu, dont la valeur est à examiner. Très peu savent à quel point il fut un

grand saint et un vaillant défenseur des droits de l'Église.

Les renseignements que je mets sous vos yeux sont tirés principalement de l'ouvrage de Ch. de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, ouvrage qui eut son heure de succès, il y a cinquante ans, et qu'on lit moins qu'il ne mérite, et de la *Vie de saint Anselme*, écrite par le moine Eadmer, son secrétaire et son ami.

I.

Saint Anselme naquit à Aoste, en l'année 1033. Son père était un gentilhomme lombard nommé Gondulfe; sa mère, une sainte femme, descendait d'une famille riche d'Aoste. Le jeune Anselme montra de très bonne heure une disposition particulière à la piété et à la méditation. On sait qu'Aoste est entouré de hautes montagnes qui semblent toucher le ciel. L'enfant portait sans cesse sa pensée vers le Père qui est au ciel. Dans sa naïve imagination, il croyait que ce Dieu tant aimé résidait au haut de la montagne et il essaya plusieurs fois de l'y aller trouver.

Il était jeune encore quand il perdit sa mère. Ce fut une vive douleur pour lui et un grand isolement. Son père, tout entier aux plaisirs, le laissait à lui-même. Néanmoins, quand Anselme manifesta les premiers symptômes de la vocation monacale, l'irritation du père fut si grande que le jeune homme n'osa rester à la maison et prit la fuite. Vanité des calculs de l'orgueil humain! Si Anselme n'eût pas renoncé au monde et ne se fût pas renfermé dans le cloître, qui connaîtrait aujourd'hui Anselme et son père Gondulfe?

Le jeune homme ne s'enfuit pas au hasard. Il savait qu'il y avait au Bec un autre Lombard dont la réputation était européenne. Ce fut là qu'il dirigea ses pas. Il se rendit au Bec, fut reçu par Lanfranc et demanda son admission parmi les moines.

Mais Lanfranc, en homme prudent, ne voulait pas admettre le jeune novice sans le consentement du père. Ce fut la cause de délais très douloureux pour Anselme. Le père refusait absolument son consentement. Il fallait désespérer de le convaincre. Mais un jour on apprit au couvent la mort de Gondulfe. Rien ne s'opposait plus dès lors au désir d'Anselme. Il reçut l'habit à vingt-sept ans, en 1060.

II.

Arrivé au comble de ses vœux, Anselme ne pensait plus qu'à vivre dans la retraite et dans la prière. Mais sa profonde piété et son amour pour les sciences le mirent bientôt en relief. En 1063, Lanfranc quitta le couvent du Bec pour aller gouverner celui de Saint-Étienne. Anselme, quoique bien jeune encore, fut élu prieur à sa place.

Il resta quatorze ans dans cette situation, s'occupant d'études, copiant lui-même les anciens manuscrits, enseignant les jeunes novices et dirigeant l'administration intérieure du couvent. Il traitait les moines, et en particulier les novices, avec affection et douceur. Il répugnait aux moyens violents. Un jour, un abbé du voisinage se plaignait à lui de ne pouvoir rien faire des enfants qui lui étaient confiés, bien qu'il employât les verges avec prodigalité. « Laissez les verges, lui dit saint Anselme, employez la persuasion, et vous en viendrez facilement à bout. » Lui-même agissait ainsi. Il avait parmi ses novices un jeune homme qui refusait absolument de se plier à la règle. Il le fit venir, causa avec lui, le décida à lui ouvrir sa conscience et le renvoya complètement changé. Ce moine était Boson, qui devint un de ses amis intimes et qu'il fit figurer dans plusieurs dialogues.

Déjà il avait le don de prophétie et celui des miracles. Un vieux moine, étant tombé gravement malade, restait sans connaissance. Anselme eut la connaissance intime

que ce moine était coupable et avait besoin de se réconcilier avec Dieu. Il se mit en prière et obtint la guérison du moine, qui put alors se confesser. En même temps, il lui prédit l'heure de sa mort, qui arriva au temps et de la manière qu'il avait dite.

Voyageant un jour avec un de ses moines, il entra pour se reposer dans une chaumière. Son hôte lui exprimant le regret de n'avoir rien à lui offrir : « Ne vous inquiétez pas, lui dit saint Anselme, on vous apporte du poisson. » En effet, quelques instants après, un homme se présentait à la porte et remettait un magnifique poisson.

Plus tard, étant à Londres, le feu prit dans la maison voisine ; il menaçait de se communiquer à celle de ses hôtes. Ceux-ci, très effrayés, commençaient déjà leur déménagement. Le moine Baudoin, ami du saint, ayant déjà plusieurs fois éprouvé son pouvoir, lui demanda d'éteindre l'incendie. « Comment voulez-vous, lui répondit Anselme, que le bon Dieu fasse cela pour moi ? — Faites au moins le signe de la croix sur le feu, » répliqua Baudoin. Comme Anselme protestait que ce serait tenter Dieu, Baudoin l'entraîna hors de la maison, et prenant ses mains, lui fit faire de force le signe de la croix. L'incendie s'arrêta aussitôt.

Anselme avait pour ainsi dire le don de double vue. Une nuit qu'il était à méditer dans sa chambre sur la manière dont les prophètes avaient pu connaître l'avenir, il vit très distinctement les frères préparant dans l'église l'office de minuit. Il conclut que Dieu pouvant faire voir à travers les murs, il lui est tout aussi facile de faire voir à travers le temps.

Ce temps de son priorat fut pour saint Anselme le temps le plus heureux de sa vie. Son administration en sous-ordre lui laissait beaucoup de loisirs. C'était un esprit essentiellement méditatif. Il pouvait se livrer librement à son goût pour la prière et pour l'étude. Il écrivait rarement. Il n'a jamais écrit que pour répondre à une néces-

sité. Mais il lisait beaucoup. Il réunissait tous les ouvrages dont il pouvait avoir un exemplaire. Il causait avec ses moines. Il les instruisait.

Cette vie toute calme et tout intellectuelle ne devait pas durer. Nous allons maintenant avoir le spectacle d'un homme doux, tranquille, méditatif, jeté au milieu des agitations du monde, et, à force de conscience, trouvant l'énergie et l'activité nécessaires pour défendre la cause de l'Église et faire face à la persécution.

III.

En 1078, l'abbé Herluin, fondateur de l'abbaye du Bec, mourut. Il laissait sa communauté dans une prospérité dont sa médiocrité n'était certainement pas la cause. Les moines, qui chérissaient leur prieur, désignèrent Anselme, d'une voix unanime, pour remplacer l'abbé Herluin. Ce fut un coup très douloureux pour ce saint religieux, qui n'aspirait qu'à la retraite avec Dieu et avec ses chers livres. Il refusa d'abord absolument. Il alla jusqu'à se jeter aux pieds de ses moines, les suppliant avec larmes de chercher un autre supérieur. Les moines, qui avaient éprouvé sa bonté et sa sagesse, tenaient bon. Enfin, ne pouvant vaincre sa résistance, ils lui firent accepter de s'en remettre au jugement de l'archevêque de Rouen.

Anselme se crut délivré. Il se hâta de se rendre dans la capitale de la Normandie pour plaider la cause de sa liberté. Mais les délégués des moines y étaient déjà. L'archevêque le reçut avec bonté et lui déclara qu'il devait accepter. Devant cette intimation de son supérieur ecclésiastique, Anselme se soumit. Il fut sacré en 1079 et prit charge de l'administration des nombreuses communautés qui relevaient alors de l'abbaye du Bec.

Il n'était pas au bout des difficultés que la Providence lui ménageait.

L'archevêque de Cantorbéry Lanfranc était mort en 1089, peu après le roi Guillaume le Conquérant, dont il avait été le confident et le serviteur dévoué. Guillaume le Roux, monté sur le trône de son père, ne se pressait pas de donner un successeur à Lanfranc. Il trouvait très commode de jouir indéfiniment des revenus de l'archevêché, un des plus riches du monde. En ce temps-là, les archevêques et les évêques n'étaient pas seulement des princes de l'Église, c'étaient de grands seigneurs féodaux. Ils avaient de vastes domaines et de nombreux vassaux. S'ils n'allaient point eux-mêmes à la guerre, ce qui arrivait quelquefois, ils avaient des hommes d'armes et même des chevaliers sous leurs ordres. Nous voyons un évêque prêter des vaisseaux à Guillaume le Conquérant pour la descente en Angleterre. Nous en voyons un autre, évêque espagnol, solliciter d'un de ses collègues anglais un vaisseau et vingt chevaliers pour l'aider à défendre ses droits. Plusieurs princes de l'Église avaient fait la guerre avec habileté et succès. On sait que ce fut un évêque nommé, mais non encore consacré, qui dirigea les opérations de l'armée française à la bataille de Bouvines. Le pouvoir spirituel et le pouvoir politique étant si étroitement mêlés, on comprend facilement la querelle des investitures entre les rois et les papes, dont nous allons bientôt voir un épisode.

En attendant, Guillaume le Roux était très heureux de lever des impôts sur les domaines de l'archevêque et de pressurer ses vassaux, avec d'autant moins de scrupules que ces domaines pouvaient un jour ou l'autre lui échapper.

C'était un prince dur, violent et rapace, que ses vassaux craignaient et détestaient.

La vacance du siège de Cantorbéry durait déjà depuis quatre ans, lorsqu'un jour Guillaume se rendit chez le comte de Chester. Là, suivant l'usage établi depuis la con-

quête, eut lieu la réunion annuelle des grands et des prélats. Cette réunion supplia le roi de désigner un archevêque. La vacance indéfinie de l'archevêché, dont le titulaire était primat de toute l'Angleterre, créait une foule de difficultés d'administration. Le roi répondit avec violence qu'il n'avait pas besoin d'un archevêque et qu'il n'en ferait qu'à sa tête.

Sur ces entrefaites, l'abbé Anselme vint à Londres pour visiter un couvent dépendant de l'abbaye du Bec. Dès que sa présence fut connue, la rumeur publique le désigna comme le successeur naturel de Lanfranc. On fit de nouveaux efforts auprès du roi. On lui proposa de nommer Anselme. Le roi refusa avec sa hauteur et sa violence ordinaires. Mais presque aussitôt il tombait gravement malade.

Cet accident le fit réfléchir. Il pensa qu'il serait dangereux de mourir ayant entre ses mains les biens de l'Église. Il se décida à nommer Anselme archevêque de Cantorbéry.

Restait à obtenir le consentement de celui-ci. Ce n'était pas le plus facile. Il fit une résistance obstinée. Il fallut presque employer la violence pour le décider. En vain il fit connaître au roi les conditions que sa conscience l'obligerait à poser. Le roi avait pris son parti. Il fallut obéir.

Anselme fut consacré archevêque, en 1093, par l'évêque de Londres, et reçut l'investiture du roi par la crosse et l'anneau. Il ne connaissait point alors la grande lutte commencée à ce sujet par le pape Grégoire VII contre les empereurs d'Allemagne. Il suivait de bonne foi l'usage adopté pour l'investiture de son prédécesseur.

Avec l'évêché commencent les grandes tribulations de notre saint. Nous allons voir ce moine humble et pacifique, faisant parfois des concessions qui pourraient sembler excessives, mais opposant une résistance absolue quand

sa conscience était en jeu, entraîné malgré lui dans une lutte qui dura presque jusqu'à sa mort.

IV.

Il est assez de mode aujourd'hui, parmi les catholiques, de regretter les temps du moyen âge, où la foi était générale et où les populations étaient en tout soumises à l'Église. Il est certain que nous avons douloureusement perdu à ce point de vue. Mais il ne faut pas croire que jamais Notre-Seigneur ait laissé son Église sans lutte et sans douleurs. Sa vie, comme celle du Sauveur, doit être jusqu'à la fin une longue passion. Toujours sera vrai pour elle le mot de saint Paul : frappée, mais non jusqu'à être tuée.

Au moyen âge, la croyance à l'autorité de l'Église et l'observation de ses pratiques étaient générales. Mais que de grossièreté dans les mœurs ! Quel débordement de passions, que l'on condamnait sans doute, mais qui n'en avaient pas moins leurs conséquences désastreuses ! Quel relâchement parmi les moines d'une foule de couvents ! Quels désordres parmi les prêtres, qui répondaient à Grégoire VII qu'ils aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage ! Mais surtout quelles luttes terribles et quelquefois sanglantes avec des princes fantasques, avares, cruels, ne connaissant que leur bon plaisir ! Plus d'un pape, plus d'un évêque y laissèrent leur vie. On se rappelle l'exclamation douloureuse du grand pape Grégoire VII, mourant chassé de Rome par la soldatesque allemande : J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité, voilà pourquoi je meurs en exil.

Saint Anselme allait connaître toutes ces amertumes.

Sa première querelle avec le roi fut pour une question d'argent. Guillaume le Roux lui avait fait dire qu'il exigeait un don d'argent pour sa nomination à l'archevêché. Le

saint prélat ne voulait pas d'abord y consentir. Il y voyait un acte de simonie. Sur les représentations de la plupart de ses collègues, il se ravisa cependant. Il offrit au roi cinq cents livres. Le roi, qui comptait sur une somme considérable, lui tourna le dos. Anselme reprit son présent, qu'il avait offert à contre-cœur, et ne voulut jamais entendre parler d'un don plus considérable. Il jugeait avec raison que ses vassaux avaient été suffisamment exploités par le roi, et qu'il ne pouvait, sans les réduire à la misère, en obtenir davantage.

Le roi fut profondément irrité de la résistance de saint Anselme et ne la lui pardonna jamais.

Ce fut bien pis quand, poussé par sa conscience, l'archevêque vint demander au roi, comme il l'en avait prévenu du reste, la restitution des biens de l'Église dont la couronne s'était emparée. Le roi refusa avec hauteur, et dès lors il fut décidé à se débarrasser de saint Anselme.

L'opposition du roi ne tenait pas seulement à son caractère violent et emporté. Il avait un système dont son père, Guillaume le Conquérant, lui avait tracé les grandes lignes. Les instructions du fondateur de la monarchie contenaient ces recommandations très nettes : point de pape, point de concile, point de peines canoniques sans l'ordre du roi. C'était, comme on le voit, la constitution d'une Église nationale. Lanfranc, avec sa souplesse d'Italien, avait trouvé moyen de se conformer à ce programme sans se brouiller ouvertement avec le pape. Mais Anselme ne savait pas s'arranger avec sa conscience. Il suivait droit où elle le menait. Les choses étant en cet état, une crise était inévitable.

A ce moment, la papauté ne jouissait pas de la paix plus que les Églises particulières. Victor III avait succédé à Grégoire VII, mais il ne pouvait entrer à Rome, qui était occupée par l'antipape Guibert. Victor III, après un court règne, fut remplacé par Urbain II, mais l'antipape le fut

également par un individu qui prit le nom de Clément. Celui-ci était appuyé par les armées de l'empire.

Anselme était convaincu qu'Urbain II était le pape légitime, et l'histoire a ratifié son jugement. Il s'agissait de demander le pallium, insigne de la primauté de l'archevêque de Cantorbéry. Anselme vint exprimer au roi l'intention de demander cette faveur au pape : « A quel pape ? » dit le roi. Anselme répondit qu'il ne reconnaissait qu'un pape légitime, le pape Urbain II, élu canoniquement. Le roi déclara qu'il ne voulait avoir aucune affaire avec Urbain. Alors Anselme demanda un concile national pour décider la question d'obédience entre les deux prétendants. Le roi refusa encore. S'il lui avait convenu de rester quatre ans sans archevêque, il lui convenait encore plus de rester indéfiniment sans pape certain.

Bientôt cependant il se ravisa et, sur le conseil sans doute de quelques évêques, il permit la réunion d'un synode général composé des évêques et des grands. Son but était, au fond, de faire condamner Anselme.

Le synode s'ouvrit. Anselme prit la parole et exposa les raisons qui militaient pour la légitimité du pape Urbain II. Mais les évêques, qui connaissaient les volontés du roi, n'osaient le suivre. Le roi parla contre l'archevêque et demanda sa déposition. Chose singulière et qui s'est représentée plusieurs fois dans l'histoire de l'Église, ce furent les laïques qui défendirent l'Église en présence d'évêques trop lâches devant les menaces du pouvoir civil. Plusieurs encouragèrent directement Anselme et tous refusèrent de consentir à sa déposition.

Anselme, toutefois, restait bien inquiet; sa conscience était troublée, il ne voyait plus clairement son devoir. Il demanda au roi un délai pour consulter. Le roi, n'ayant pu obtenir ce qu'il voulait, le lui accorda. Il en profita pour écrire au pape et à l'archevêque de Lyon.

Celui-ci était le cardinal Hugues, un des plus grands personnages de l'Église. Ami de Grégoire VII, il avait été désigné par le grand pape comme un de ses successeurs possibles. Son siège était d'ailleurs considéré comme ayant une primauté d'honneur dans l'occident de l'Europe.

Nul ne pouvait être plus en état de fortifier la conscience de l'archevêque de Cantorbéry dans la lutte où il était engagé.

Le pape envoya sur ces entrefaites le légat Gauthier, évêque d'Albano, avec le pallium, pour remettre cet insigne à l'archevêque. Mais cette mission était surtout apparente. Le pape tenait avant tout à assurer la reconnaissance de son élection par l'épiscopat anglais. Le légat vit donc le roi. Tout en refusant de déposer Anselme, il montra les dispositions les plus conciliantes. Il alla même jusqu'à mettre le pallium à la disposition du prince. Mais en même temps il mettait saint Anselme au courant de la querelle des investitures et lui reprochait de s'être laissé investir par la crosse et l'anneau.

Anselme ne comprenait rien à toutes ces finesses de la politique, il allait tout droit son chemin. Aussi refusa-t-il de recevoir le pallium des mains du roi. Pour en finir, il fut convenu que le roi mettrait le pallium sur l'autel et que l'archevêque l'y prendrait.

C'était, au fond, ce que voulait le légat. Il n'avait manœuvré que pour gagner le roi à la cause d'Urbain II. Le pape fut reconnu en Angleterre, mais toute la mauvaise humeur du roi retomba sur Anselme.

Celui-ci n'en avait cure. Il savait maintenant son devoir, il l'accomplissait strictement. Par suite, chaque élection nouvelle était l'occasion d'une crise parce que l'archevêque ne consacrait pas un évêque sans lui enjoindre de refuser l'investiture du roi.

Les choses en vinrent au point qu'Anselme demanda au roi la permission d'aller à Rome prendre de nouvelles

instructions. Le roi ne demandait pas mieux que de le voir s'éloigner. Néanmoins il refusait. Il voulait mettre l'archevêque dans son tort. Anselme ayant déclaré à la fin qu'il était indispensable pour lui de faire un voyage sur le continent, le roi lui dit de se rendre à Douvres, où il trouverait une personne chargée de lui communiquer ses ordres. Il trouva en effet à Douvres un des confidents de Guillaume le Roux. Celui-ci le laissa partir, mais après avoir fait fouiller le bateau et les bagages du prélat, pour s'assurer qu'il n'emportait point le trésor de l'Église. Anselme, débarqué en France, se rendit d'abord à l'abbaye de Saint-Bertin, où il apprit que le roi lui défendait de rentrer en Angleterre et avait fait saisir les biens de l'archevêché.

V.

Anselme eût été presque heureux des rigueurs de Guillaume le Roux, s'il n'eût eu la pensée du malheureux état de son clergé et de ses vassaux. Il continua son voyage, séjourna quelques jours à l'abbaye de Cluny, puis à Lyon. Là, il fut avisé que la traversée des Alpes était très dangereuse, vu le grand nombre de coupeurs de bourse qui y opéraient. Il dut donc se déguiser et partit avec deux religieux sous un costume d'emprunt. Qand il reçut l'hospitalité chez les moines de Caspera, il les entendit raconter que les brigands s'étaient préparés à s'emparer de l'archevêque, qui devait être d'une bonne rançon, mais que celui-ci était resté à Lyon.

Anselme arriva sans malheur à Rome. Il fut admirablement reçu. La réputation de sa science et de sa sainteté l'avait précédé. Le saint-père le fit asseoir vis-à-vis de lui et lui rendit toutes sortes d'attentions et d'honneurs.

Urbain II néanmoins ne se pressait pas de lui rendre justice. Il était d'ailleurs enchanté d'avoir auprès de lui un homme d'une érudition aussi profonde. En attendant,

Anselme s'établit dans un petit village voisin de Rome, nommé aujourd'hui Schiavi. On assure qu'il y fit jaillir miraculeusemeut une source que l'on voyait encore au xve siècle. Au reste, les miracles qu'il fit furent tous des actes de bonté. Quand il voyait une misère, il était pris d'un grand désir de la secourir, et ce désir montait jusqu'au cœur de Dieu.

Dans cette solitude tranquille de Schiavi, il reprit avec délices ses chères études. C'est là qu'il termina le *Cur Deus homo* dédié à Boson.

Le pape venait précisément de convoquer à Bari un concile pour la réconciliation des Grecs. Les Grecs étaient toujours prêts à se réconcilier quand ils avaient besoin de l'Occident. Or, à ce moment (1098) les croisés étaient aux prises avec leurs implacables ennemis les Turcs Seldjoucides. Il fallait montrer quelque bonne volonté.

Le pape voulut emmener Anselme, dont il connaissait le profond traité *de Fide Trinitatis* dirigé contre l'hérésie de Roscelin. Anselme siégea, en effet, au concile. Il observait et écoutait, quand le pape, se tournant vers lui, l'interpella : « Archevêque Anselme, pourquoi ne parlez-vous pas ? vous auriez tant de choses utiles à nous dire. » Anselme, ainsi provoqué, obéit. Il fit un discours qui ravit toute l'assemblée et qu'il a plus tard reproduit dans son livre *de processione Spiritus Sancti.*

Cependant le pape ne se préoccupait nullement de le rendre à son troupeau. Il craignait le mécontentement du roi, et ne voulait pas de lutte avec les puissances temporelles, dans un temps où leur concours était nécessaire pour le succès de la grande entreprise des croisades dont il avait été l'habile et heureux promoteur. Il mourut avant d'avoir vu le couronnement de ses efforts, la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon (1099).

Son successeur, Pascal II, était encore plus porté à la conciliation. Mais un jour, dans un synode à Latran,

Reinger, évêque de Lucques, prenant la parole, signala à tous ses collègues la faiblesse de Pascal, et, montrant Anselme aux assistants, il déclara qu'il était honteux de voir un tel archevêque si longtemps privé de son siège. Alors Pascal II se décida à excommunier Guillaume le Roux. Presque en même temps celui-ci mourait, laissant le trône à son frère puîné Henri Ier, qui rappela Anselme à Cantorbéry.

VI.

Henri était le troisième fils de Guillaume le Conquérant. Il n'était pas violent et brutal comme son frère Guillaume le Roux, encore moins insouciant et prodigue comme le cadet du dernier roi, Robert, qui avait eu pour sa part le duché de Normandie. Mais il était habile, actif et ambitieux. Il préférait les moyens détournés et plus doux en apparence ; toutefois, rien ne pouvait l'écarter du but qu'il s'était une fois fixé. Guillaume le Conquérant, qui le connaissait bien, ne lui avait donné qu'une somme d'argent, mais il lui avait prédit qu'il serait un jour plus puissant que ses frères.

La prédiction allait s'accomplir. Tandis que Robert de Normandie hésitait, Henri accourait à Londres et se faisait reconnaître roi d'Angleterre par les hauts barons.

Robert fut extrêmement blessé. Il déclara même la guerre à son frère. Mais la partie était perdue. Henri se contenta de sourire d'une colère impuissante.

Plus tard seulement, après avoir assuré sa domination en Angleterre, il alla attaquer son frère dans ses propres domaines et s'empara de la Normandie à la suite de la brillante victoire de Tinchebray. Il n'aimait pas la guerre par goût, mais il savait la faire.

Quant à ses droits royaux, il avait des prétentions tout aussi absolues que son frère aîné. Anselme ne devait pas tarder à l'éprouver.

Les premiers rapports furent agréables. Le roi fit à l'archevêque un accueil tout bienveillant. Anselme en profita pour le réconcilier avec son frère de Normandie. Henri se laissa faire; le moment n'était pas venu pour sa vengeance.

Anselme rendit au roi un service d'un autre genre. Ce prince avait remarqué une belle et noble jeune fille, nommée Edithe. Il avait été frappé de sa beauté, et plus encore, sans doute, du fait qu'étant issue des rois anglo-saxons, il se donnait, en l'épousant, un caractère de légitimité vis-à-vis du peuple anglais. Édithe était dans un couvent. Il la fit enlever et la prit pour femme. Le cas était grave sans doute de détourner de ses devoirs une vierge consacrée à Dieu. Anselme s'entremit pour régulariser cette union. Dans l'enquête qui fut ouverte, l'abbesse déclara que cette jeune fille ne lui avait pas été confiée par ses parents pour en faire une religieuse, qu'elle n'avait d'ailleurs jamais fait de vœux. Anselme se prêta donc au désir du roi et consacra son union avec la fille des anciens rois saxons. Édithe, élevée sur le trône, prit le nom de Mathilde et conserva toujours une affectueuse vénération pour saint Anselme.

Mais déjà les difficultés commençaient. Nouveau suzerain, le roi Henri prétendait donner une nouvelle investiture à ses vassaux, et par conséquent à l'archevêque de Cantorbéry. Celui-ci, qui avait été à Rome, où il avait connu les intentions du souverain pontife, s'y refusa. Henri essaya vainement de vaincre cette résistance à se prêter à une formalité qui n'avait fait aucune difficulté vis-à-vis de son prédécesseur. Il fut enfin convenu que saint Anselme demanderait de nouvelles instructions à Rome. Le caractère doux et conciliant de l'archevêque se prêta à cette démarche, bien qu'il en connût d'avance le résultat. En effet, la réponse de Pascal II fut défavorable et maintint la défense de Grégoire VII d'accepter l'investiture de la part des laïques.

Le roi n'était point satisfait, mais il dissimulait. Il prétendit que le pape n'avait pas bien compris la question, qu'Anselme la lui avait mal expliquée ; il voulut envoyer lui-même à Rome une mission chargée d'éclaircir les véritables intentions du saint-siège. Anselme envoya de son côté un délégué. Qu'arriva-t-il ? Celui-ci revint avec une lettre confirmant la première. Mais les envoyés du roi prétendirent que cette lettre n'exprimait pas les vraies intentions du pape, que celui-ci, dans ses conversations avec eux, avait été infiniment plus accommodant. Les envoyés avaient-ils interprété à leur convenance quelques paroles bienveillantes du pape, ou le saint-père, qui, dans d'autres circonstances, s'était montré assez faible, s'était-il laissé circonvenir par leurs protestations ? Toujours est-il que la question, selon le vœu secret du roi, devenait de plus en plus obscure.

Anselme, toujours ferme dans son devoir, réunit un concile à Londres et lut devant les évêques réunis la lettre qu'il avait reçue de Rome. L'effet fut tel que plusieurs renvoyèrent au roi la crosse par laquelle ils avaient été investis. Mais le roi ne voulait pas se laisser convaincre et l'archevêque, dans sa simplicité, offrit d'aller lui-même à Rome.

Le roi y consentit. Anselme partit et, dès son arrivée à Rome, trouva un confident du roi, Guillaume de Warlewast. Celui-ci fit tout ce qu'il put pour modifier les sentiments du pape. Le souverain pontife, toutefois, ne se laissa pas ébranler. Il confirma ses ordres à Anselme et le renvoya en Angleterre. Mais, à son passage à Lyon, notre saint retrouva le même Guillaume de Warlewast qui lui intima l'ordre d'y rester et le prévint que tous ses biens étaient séquestrés.

Par là, il apparut clairement que le roi ne cherchait pas à connaître les vraies intentions du pape, mais à le faire entrer dans ses desseins.

Le pape répondit à la décision du roi par une sentence d'excommunication.

Anselme resta longtemps à Lyon, mais cette situation finit par fatiguer tout le monde. L'archevêque recevait des lettres désolantes de son diocèse, où tout était en désordre depuis son absence. Il se résolut enfin, puisque l'Angleterre lui était fermée, à se rapprocher du moins de ses administrés. Il était d'ailleurs malade de tant de fatigues et d'émotions. Il vint résider au Bec, dans son ancienne abbaye. Le roi, de son côté, consentit à une entrevue à Laigle. Là, on convint d'envoyer une nouvelle ambassade à Rome. Le pape, satisfait de cette démarche, consentit, sans approuver ce qui s'était passé, à lever l'excommunication. Le roi, de son côté, laissa Anselme rentrer dans son diocèse et lui rendit ses biens. Après de longues négociations, le pape admit que les évêques fissent hommage au roi pour le temporel et le roi renonça à l'investiture par la crosse et l'anneau. Ce régime, qui donnait satisfaction à tous les intérêts essentiels, fut peu à peu admis dans toute la catholicité. C'est la gloire de saint Anselme de l'avoir fait appliquer pour la première fois en Angleterre.

VII.

Notre saint était né pour aimer la paix et ne l'obtenir jamais. A peine était-il rentré dans son diocèse et avait-il pu remettre un peu d'ordre dans les affaires de l'Église d'Angleterre, qu'il lui survenait un nouveau déboire. L'archevêque d'York refusait de reconnaître la suprématie de l'archevêque de Cantorbéry. L'affaire fut portée à Rome et le pape donna raison à saint Anselme ; mais notre saint n'eut pas la satisfaction de connaître ce succès, il était mort avant que la réponse de Rome arrivât.

Depuis quelque temps, en effet, il se traînait. Il n'avait plus de force que la volonté d'accomplir ses devoirs. Son

estomac s'était affadi. Il se plaignait de ne pouvoir plus manger. Un jour, enfin, tout effort devint impossible. Il fallut s'aliter. Comme à tous les intervalles de tranquillité, il s'était remis au travail. Il méditait un ouvrage sur l'origine de l'âme qui eût été bien précieux, car ce que nous connaissons le moins de ses opinions philosophiques, c'est sa psychologie. Il ne put qu'exprimer dans ses derniers moments le regret de n'avoir pas réalisé cet ouvrage. Il rendit son âme à Dieu au milieu des moines du couvent fondé par lui à Cantorbéry (1109). Ame vraiment pure, vraiment sainte, d'une hauteur de méditation incomparable, et qui eût égalé saint Augustin, s'il fût né dans des circonstances plus heureuses! Homme simple et droit, mais chez qui la droiture même était devenue une force, et qui mérite plus que personne ce grand éloge que l'Église fait de saint Martin : Bienheureux pontife qui ne craignait point le pouvoir du prince! *O beatum pontificem qui non formidabat imperii principatum!* Ce sont ces évêques-là qui ont sauvé l'Église de la servitude et l'Europe de la barbarie.

UN
VOYAGEUR EN FRANCHE-COMTÉ
EN 1678

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE

(Séance du 21 décembre 1899)

A la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, parmi les manuscrits français de la collection Dubrowsky, se trouve un volume in-8 de 327 pages, intitulé : *Voyage faict en Franche-Comté, Suisse, pays des Grisons et Italie en l'année 1678*. L'auteur, anonyme, est parti de Paris pour Lucques le 9 octobre, et a suivi un itinéraire assez capricieux qui l'a conduit, d'abord par Dijon et Dole à Genève ; de là, il est remonté à travers les Treize Cantons, jusqu'au lac de Wallenstadt, puis il est entré en Italie à Bergame, d'où il est arrivé, en visitant Modène et Florence, à destination. Après un séjour d'environ six semaines à Lucques (16 novembre-26 décembre), probablement au milieu de sa famille, il a regagné la France en suivant le littoral jusqu'à Cannes, puis il a remonté le Rhône et la Saône ; Saulieu, Auxerre et Sens ont été ses dernières étapes avant Paris, où il est rentré le 19 janvier 1679.

Comme il dit avoir fait antérieurement un semblable

voyage au delà des Alpes, qu'il nomme un de ses cousins, Henri Burlamachi, nous pouvons supposer que c'était un Italien établi en France et qu'il appartenait à cette famille des Burlamaqui dont un membre, un peu plus tard, s'est illustré à Genève par ses ouvrages de droit. Sa relation ne se recommande ni par les traits pittoresques ni par l'agrément du style ; mais elle lui offrait un memento très exact et elle donne à son lecteur une notion très nette des pays qu'il a traversés, des horizons et des monuments qui ont passé devant ses yeux. C'est une description topographique qui, pour la Franche-Comté, a un intérêt spécial, car elle fixe l'état des lieux à la date de 1678, qui est celle de la réunion légale de la province à la France. Aussi ai-je cru devoir transcrire un certain nombre de pages, depuis celle qui nous montre le voyageur sortant d'Auxonne et apercevant au loin les hauteurs de Mont-Roland jusqu'à celle où nous le voyons franchir, au delà des Rousses, la frontière de l'État de Genève. Les amis de notre histoire locale y trouveront peut-être quelques détails de nature à les intéresser et ainsi ces fragments qui, à défaut d'autre mérite, auraient celui de venir de bien loin, se trouveront, par l'intermédiaire de nos mémoires, restitués à la Franche-Comté et à la France (1).

. . . . . .

(Auxonne) est peu de chose par le dedans, n'estant ni grande ni bien bastie; ce qui y est de plus considérable est la situation, estant dans un très beau pays et sur le bord d'une belle rivière, et les fortifications que le Roy y faict faire, qui seront très belles et très bonnes quand elles seront achevées. Il y aura onze bastions réguliers sur deux desquels il y a des

(1) Je dois des remerciements à MM. Julien Feuvrier, l'abbé Boillot, curé de Liesle, Just Tripard et Mandrillon, avocat, pour les notes topographiques qu'ils ont bien voulu me fournir.

cavaliers, le tout revestu de pierre aussi bien que la courtine dont il y en a déjà quelques-unes de faictes, et ce sera assurément une très bonne place, n'estant commandée de rien et estant, outre les fortifications, défendue d'un costé de lieux marécageux; la Saosne qui vient de Grai et qui va après gaigner Verdun et Chaalon passe à son couchant, au pied des bastions. Les femmes y sont assés jolies et propres et c'est un assés beau sang, mais la ville n'est pas extresmement peuplée. M. de Bissi en est gouverneur et M. de Flammerans, lieutenant de roy.

J'en partis sur les deux ou trois heures après midi et, à une portée de mousquet de la ville d'où je sortis par le costé opposé à la rivière (1), je commençai à entrer dans des bois (2) dans lesquels je marchai plus de trois heures par des chemins assés marécageux et la pluspart accommodés avec des fascines, au bout desquels je rencontrai quelques villages (3) dans de petits fonds et passai quelques eaux, après lesquelles je commençai à monter dans des broussailles et vis, à ma gauche, une montagne assés élevée avec un couvent dessus (4), sur la droite de laquelle on me dit que dans un fond estoit Dole, la première ville de Franche-Comté de ce costé là. Je montai encore quelque temps par l'endroit le moins élevé de cette montagne où estoit cette esglise et sur sa droite, et estant arrivé au haut, je vis dans un fond entouré en éloignement de coteaux et de montagnes assés élevées, le lieu où je devois coucher et la ville dont je viens de parler, qui estoit la ville de Dole.

Je descendis par un chemin qui costoyoit quelques bois et, après avoir remonté une petite haulteur qui est près la ville et l'avoir redescendue, je me trouvai contre des palissades et entrai dedans par une belle porte (5). Ce lieu est considérable par les belles fortifications que le Roy y a faictes (6) et par la beauté de sa situation. Ce sont cinq bastions (7) avec leurs courtines toutes revestues de pierres de taille avec autant de demi-lunes et de

(1) Par la porte de Comté.

(2) Le bois de la Crochère.

(3) Billey, Saint-Vivant, Sampans.

(4) Le mont Roland.

(5) La porte de Besançon.

(6) Les fortifications de Dole, élevées de 1537 à 1565, en grande partie détruites par les Français en 1668, avaient été remises en état de 1669 à 1673. Elles furent démolies, par ordre du roi, en 1688.

(7) Erreur. Il y avait sept bastions.

dehors très réguliers, le tout comme les bastions revestu de pierre et en très bon ordre. Il y a quelques hauteurs assés près de la ville, mais il y a sur trois des bastions d'anciennes tours servant de cavaliers que l'on a coupées à certaine haulteur et qui commandent les haulteurs susdictes.

La rivière de Doux qui vient de Besançon et qui va se rendre dans la Saosne passe d'un des costés de la ville vers le levant et un bras que l'on a coupé (1) coule dans le fossé et lave deux de ces bastions et une courtine, le reste n'en estant séparé que d'une petite langue de terre (2) et estant bordé du costé opposé à la ville d'un agréable coteau (3) sur lequel vis-à-vis la ville est un couvent de Minimes bien basti. La ville, du costé opposé à la rivière, a quelques petites haulteurs qui continuent encore du troisième costé, mais le quatrième est un plat pais bordé de quelques prairies qui viennent joindre la rivière et c'est, je crois, le costé du midi. Des cinq bastions qui enferment la ville, deux, ainsi que je l'ai dict, donnent sur la rivière et les trois autres regardent les aultres costés.

La ville, par le dedans, est fort peuplée et remplie d'assés jolies maisons, la pluspart de pierre, dont quelques unes ont assés d'apparence. Un des plus grands bâtiments qu'il y ait est l'hospital, qui a une assés belle façade du costé qui regarde la porte du pont. Il est basti de trois costés et a des corridors tout autour par lesquels on entre dans la salle des malades. La grande esglise est assés spatieuse et bien bastie et il y a une grosse tour sur la porte qui est assés haulte; elle est au milieu d'une petite place, dans un lieu un peu eslevé et domine par là aisément toutte la ville, laquelle, estant un peu haulte et basse et une partie de ces bastiments s'eslevant au dessus des aultres, faict que les haulteurs voisines les pourroient incommoder nonobstant les boulevars. Les rues en sont assés bien pavées et il y a très peu de portes cochères, au-dessus d'une desquelles, à l'imitation de Flandre et d'Angleterre, je vis des armes dans un tableau qui estoient celles du maistre de la maison avec la datte de sa mort. Dans quantité de maisons, les fenestres d'en bas y estoient grillées, mais de grilles qui fesoient un coude en rond en dehors par contre pour donner plus de facilité à ceux qui

(1) Le canal Charles-Quint, dérivation du Doubs, qui baignait le pied des bastions de Chassagne et du Pont.

(2) La Lampinette, entre le bastion du Pont et le Doubs.

(3) La colline de la Bedugue, alors dénommée le Tertre.

voudroient regarder par les fenestres. Le sang est assés beau dans cette ville, et les filles et les femmes y sont assés jolies. M. de la Feuillée en est gouverneur, et M. d'Espagne, lieutenan de Roy. L'on mène parler à un des deux tous les étrangers qui arrivent.

Je logeai à l'Espée d'armes et en partis le lundi 17, pour venir gaigner Salins, toujours avec mon mesme voiturier. Je sortis par le costé de la rivière (1) et, après avoir passé sur un pont le fossé plein d'eau de la Doux, je traversai une petite langue de terre et passai ensuite un aultre pont qui traversoit le reste de la rivière, qui estoit plus large que la moitié de la Seine et qui tramoit (?) un fort joli pays. J'eus pour perspective, sur la haulteur en sortant du pont, cette esglise des Minimes dont j'ai parlé, qui est assés bien bastie et qui, avec son couvent, faict une assez grande façade. Après avoir un peu monté, je passai à la porte et, tournant à droite en montant encore un peu, je costoyai la rivière en veue de toutte la ville qui paroissoit par delà du long de mon chemin. Sur le bord de la coste estoit une petite allée de deux rangs d'arbres qui jouissoit de toute la veue de la rivière et de la ville et estoit bordée des deux costés de deux petits murs d'appui de verdure. Un peu après cette allée et ensuite dans la mesme veue, mais sur la plaine, la coste ne montant plus en cet endroit, en estoit une seconde toutte semblable à la première, qui conduisoit à un petit couvent, je crois, de Capucins, qui estoit sur le bord de la coste. Après avoir regardé de là avec plaisir toutte la ville, dont les bastiments et les esglises s'élèvent vers le milieu les uns audessus des aultres, la rivière qui la bordoit et touttes les costes, les prairies et l'agréable pays qui l'environnoient, je tournai à gauche et entrai dans deux grands bois haults et bas (2) en quelques endroits qui, après deux heures de chemin, me conduisirent en un village composé de maisons esparses par cy par là (3) et qui, estant au bout du bois et sur le bord d'une coste,

---

(1) Par la porte du Pont.

(2) Le chemin de Dole à Salins traversait la pointe occidentale de la forêt de Chaux, en sortait pour traverser le ruisseau du Gouvenon, avant le village de Goux. Au delà de cette localité, le chemin rentrait dans la forêt pour en suivre la lisière jusqu'au moulin Roland. L'auteur, par « bois hauts et bas, » entend parler du sol accidenté de la forêt.

(3) La Loye.

avoient la veue au dessous de soy sur une assés belle plaine dans laquelle passoit une petite rivière, mais qui semble quelquefois extresmement (*un mot illisible*) du voisinage des montagnes et qui se rend de la Doux au dessus de Dole. Cette rivière qu'on appelle la Loue a, par delà, un pais rempli de bois tant que la veue se peut estendre à droite et à gauche et ces bois sont bordés par de grosses costes couvertes de verdure de touttes les formes et de touttes les haulteurs, y en aiant une entre autres sur la gauche extrèmement haulte et pleine de rochers par en hault (1).

Je descendis de cet endroit en gaignant le bord de la rivière à un village appelé Augerans, joignant lequel est un bacq par où l'on traverse la rivière pour aller à Salins à travers les bois, mais aiant appris là que la rivière estoit desbordée dans des prés qui estoient de l'aultre costé et qu'il ne fesoit pas sûr y passer à cheval, j'allai costoyant la coste par où j'estois descendu, par où l'on me dit que j'irois gaigner un pont qui me mesneroit à Salins, mais qui allongeoit le chemin de quelques lieues. Je suivis assés longtemps cette coste, aiant des bois en montant à gauche (2) et tout le pais que j'ai dépeint à droite, mais s'estant trouvé après quelque chemin une manière de mare qui joignoit presque la coste, je fus obligé d'entrer dans le bas des bois et, tantost montant et tantost descendant, passai par de petits sentiers très difficiles qui enfin, après beaucoup de peine, me conduisirent à une assés grande prairie et un pays plat au milieu duquel estoit un village (3), où je pris un guide qui me conduisit à un autre (4) dans le mesme pays, d'où je fus guidé par un aultre homme en traversant un petit coin de ce mesme bois qui estoit du long de la coste à un aultre village (5) situé aussi dans la plaine, la rivière à la droite et les costes s'escartant un peu à la gauche.

De là, après une demi-heure de chemin, je vins disner à un autre village appelé Chissey. En ce lieu, dans l'appréhension qu'a tout le pays des gens de guerre qui vont et viennent continuellement, j'eus toutte la peine du monde à estre reçu dans un meschant cabaret pour disner et, comme il n'y avoit point de

---

(1) La montagne de Poupet.
(2) La forêt de Chaux.
(3) Montbarrey.
(4) Santans.
(5) Germigney.

bouchon, personne ne voulut me dire où il estoit et je fus obligé de menacer un homme pour me le faire monstrer. J'en sortis pourtant bon amy de tout le monde, mais je n'y trouvai que du fromage pour toutte chose. Tout le chemin que j'avois faict jusque-là voyoit tousiours ces grosses costes que j'ai dict qui bornoient l'autre costé de la rivière, sur la pointe d'une desquelles qui estoit sans verdure paroissoit un fort appelé le fort Saint-André, qui est un de ceux qui sert de deffence à Salins, qui est au-dessous dans le fond de l'aultre costé de la coste.

Au sortir du petit village où j'avois disné, j'en traversai trois ou quatre aultres (1), les uns dans la mesme plaine et les aultres sur de demi-haulteurs qui fesoient quelques petites eslevations dans cette plaine où, après avoir marché assés longtemps, je costoyai un petit bois (2), à la droite duquel, sur le bord de la rivière qui approchoit fort en cet endroit, estoit un petit chasteau (3) composé d'un corps de logis couvert de tuile et de deux pavillons couverts de fer-blanc coupé en guise d'ardoise et dont la couverture estoit un peu recourbée dans le milieu et finissoit en une seule poincte, quoique les pavillons fussent plus longs que larges, ce qui faict un effet assés bizarre et agréable.

Un peu après ce petit chasteau, je gaignai le bord de la rivière après avoir traversé un gué (4) qui estoit derrière un moulin (5), et la suivis environ une demi-lieue dans un très agréable pays, la coste de main gauche s'approchant extresmement en cet endroit et estant toute couverte de verdure et fesant un demy cercle aussi bien que la rivière, et les grosses costes de main droite qui estoient de toutes les formes et de toutes les haulteurs et toutes couvertes aussi de verdure venant border l'autre costé des prés, laissant voir mille diversités par les ouvertures qu'elles fesoient et fesant de l'endroit où j'estois, par leur grande haulteur, une manière de fond qui avoit quelque chose de solitaire et de très beau.

Après cette arrivée par ce pais à un assés gros village (6), la coste de main gauche joignant en cet endroit la rivière de trop

(1) Arc-et-Senans, qui formait deux villages et les hameaux en dépendant.

(2) Le bois de la Pérouse.

(3) Le château de Roche.

(4) Sur un ruisseau.

(5) Le petit moulin de Liesle.

(6) Buffard.

près, et le peu de terrain qui estoit au-dessous estant trop mouillé, l'on me fit prendre par derrière dans un petit fond entre cette montagne qui bordoit la rivière et une autre plus eslevée qui estoit derrière et sur laquelle estoit une espèce de chasteau. Je fis plus d'une demi-lieue par ce chemin (1), après lequel je montai à main droite un petit bout de cette coste qui bordoit la rivière, et descendis ensuite dans un village appelé le Port-Lesney, après lequel je traversai la rivière sur un pont et me trouvai de l'autre costé dans des prairies ayant la rivière à ma gauche. Je suivis quelque temps ce pais et entrai ensuite dans une autre vallée à droite par où, après avoir passé quelques hauts et bas, je montai tant soit peu et vins coucher, ne pouvant arriver à Salins, dans un village appelé Pagnoz.

J'y logeai dans une fort meschante hostellerie et, après y avoir passé une très meschante nuit, j'en partis le mardi 18 octobre à la pointe du jour pour continuer mon chemin. Je montai en sortant par un chemin pierreux et plein de rochers entre des arbres et brosailles, après quoy je me trouvai sur un petit dessus, aiant à gauche et devant moi des montagnes fort haultes et de l'autre costé un petit fond fesant comme un demy cercle (2) entouré de grandes montagnes cultivées jusqu'à la moitié et aiant jusque là quelques maisons par cy par là et depuis là jusqu'en haut estant toute couverte de verdure et entremeslée de rochers, deux desquelles montagnes fesoient une ouverture entre elles (3) sur le faiste qui estoit bordé de deux rochers et qui laissoient voir entre eux une manière d'enfoncement tout verd et d'autres faistes de montagnes très agréables. De ce mesme endroit l'on voyoit un des costés du fort Saint-André sur la poincte d'une montagne fort élevée, un de ceux que j'ai dict qui commandoient à Salins. Une des montagnes de la gauche estoit celle mesme que j'avois veue en venant de Dole et qui me paroissoit la plus eslevée de touttes. Le faiste en estoit tout de rochers, mais entremeslé de quelque verdure, et lorsque je passai auprès il estoit environné de nuages, quoyque l'air fût assez beau d'ailleurs. L'on appelle cette montagne la roche Pouppet.

Après avoir marché quelque temps par ce chemin, je descendis un peu et puis remontai quelques pas tousiours en veue du mesme pais et par un chemin tout plein de pierre et de rochers

(1) Le chemin de Buffard à Port-Lesney.
(2) Marnoz, Saint-Michel.
(3) Gorge de Pretin.

et la pluspart taillé dans le rocher mesme (1). Après quoy je fis une grande descente (2) par un chemin fort pierreux et entre des hayes vers le milieu de laquelle, à main gauche, je vis un torrent (3) passant entre l'endroit où j'estois et le pied de la roche Pouppet et s'allant perdre entre des costes qui le serroient de si près qu'il n'avoit qu'un très petit passage dans le fond et, après estre descendu un peu plus bas, je vis le mesme torrent qui venoit de dessous un pont un peu à gauche de mon chemin et qui, au sortir de là, fesoit trois ou quatre nappes d'eau fort belles; ce qui, avec ces grandes costes qui le fesoient paroitre encore plus profond, fesoit quelque chose de bizarre et d'affreux. Après avoir laissé ce pont à la gauche, je tournai un peu à la droite et vis devant moi un couvent de capucins, ensuite duquel j'entrai dans un grand chemin bordé d'arbres, sur la gauche duquel du long des murs des capucins et ensuitte du long d'un petit mur d'appuy estoit une petite levée de terre bordée d'arbres du costé du chemin, qui me conduisit aussi bien que ce chemin jusqu'au pied d'une petite haulteur que je montai en tournant à gauche et au haut de laquelle, en tournant à droite, j'entrai sur les sept heures et demie du matin dans la porte de la ville de Salins (4).

C'est une ville enfermée de haultes montagnes des quatre costés qui la serrent de si près, principalement au levant et au couchant, qu'il n'y a quasi point d'esplanade dans le bas et que, dans le peu qu'elle a de largeur, elle est bastie en montant contre le costé du levant, s'estendant en longueur du midi au nord par où les costes sont plus éloignées et jusqu'au pied desquelles s'estend un petit bout de vallée estroite (5). Au couchant de la ville, dans le fond et au pied du rocher où est le fort Saint-André, passe un petit torrent du midi au nord qui la borne de ce costé, la ville montant du costé opposé qui est, comme j'ai dict, le levant et, comme les costes qui l'environnent de toutes parts font qu'elle ne peut estre d'aulcune deffence, le roi a fait réédifier tout à neuf trois forts sur trois haultes montagnes qui non seulement commandent la ville, mais mesme les montagnes circonvoisines. Ils sont irréguliers mais très bien bastis,

(1) Ancienne voie romaine aux Lavières de Suziau.
(2) Mont de Simon.
(3) La Furieuse.
(4) Porte Barbarine.
(5) Blégny-Gouailles.

tout de pierre et en fort bon ordre ; le plus considérable et qui est sur la plus haulte montagne, dont le haut est tout blanchâtre et a plus l'air d'un rocher que d'une coste, s'appelle le fort Saint-André, dont j'ai déjà parlé et qui est au couchant de la ville et qui du costé opposé découvre, ainsi que j'ai dict, une grande estendue de pais quasi jusqu'auprès de Dole, voyant tous les bois (1) qui sont du long de la rivière de la Loue et tout le pais qui l'environne. Il y a dedans plus de quatre cents hommes de garnison et un M. de la Borde y commande.

Le plus considérable après celuy-là est le château Belin sur un rocher un peu moins haut que l'aultre, mais tout rebasti à neuf comme le premier et au levant de la ville. Il y a deux ou trois cents hommes de garnison dedans et un M. de Saint-Martin y commande. Quant au troisième fort, qui est moins haut que les deux aultres et aussi moins considérable et est sur une coste au midi de la ville et s'appelle le fort Bracon; il peut y avoir cent soldats de garnison dedans, mais sans commandant particulier. Il est aussi bien que les deux aultres sous l'autorité du gouverneur, qui estoit cy-devant M. d'Aspremont, mais depuis la mort duquel il n'y en a point d'autre. Le lieutenant du roi s'appelle M. de Louville et le maire M. de Crencin.

La ville par les dedans, pour un endroit serré comme celui-là et haut et bas, n'est pas trop désagréable et les maisons n'en sont pas trop mal basties. Elles sont presque toutes de pierre et couvertes de bois, mais coupé comme de la thuile et durant ainsi douze ou quinze ans. Les esgouts des toits avancent et desbordent quatre ou cinq pieds au moins dans les rues et, s'ils donnent de l'abri du long des maisons, ils ostent beaucoup de jour à des rues étroittes et qui sont, oultre cela, offusquées de haultes montagnes qui ne leur laissent voir le soleil que quand il est presque midi. La pluspart des rues y sont, ainsi que je l'ai dict, en montant et en descendant, et il y en a seulement une grande au midi de la ville, qui est toute unie, laquelle est assez large et longue, conduisant depuis un lieu appelé la grande saline jusqu'à la porte de la ville et estant fort peuplée et bordée de boutiques fort remplies et sentant sa bonne ville, et les maisons en estant mieux basties qu'ailleurs.

Les aultres lieux les plus remarquables de la ville sont les salines, l'une appelée la grande et l'aultre la petite. La grande

(1) La forêt de Chaux.

esglise est Notre-Dame appelée Libératrice (1). Les salines sont deux grands lieux contenant un grand circuit dans l'endroit le plus plein de la ville, et dans le fond et estant séparées l'une de l'autre par quelque espace où est la place, plusieurs maisons et une esglise dont je parlerai cy-après, mais se communiquant par des voultes souterrannes qui sont en grand nombre sous ces lieux et surtout sous la grande saline qui en a de très grandes tenant tout le dessous des cours, et des bastiments qui sont très spacieux et ont été, à ce qu'on dit, faictes il y a longues années par des Flamands qui avaient pris le parti des salines pour le roi d'Espagne.

C'est dans ces deux endroits-là que se faict le sel qui se débite dans une partie de la France et dans toute la Suisse et pais circonvoisins, par le moyen de deux sources d'eau salée qui se sont trouvées, l'une dans la grande saline et l'autre dans la petite, dont celle de la petite est la plus salée. J'allai voir celle de la grande et, après estre descendu environ vingt marches, je vis quelques unes de ces grandes voultes souterraines dont j'ai parlé et qui communicquent des unes aux autres sous les bastiments, mais me paroissent inutiles à l'heure qu'il est et servent, à ce que me dirent les officiers de la maison, à soutenir tous les bastiments et les cours. D'une de ces voultes je redescendis encore vingt marches et vis dans un creux un bouillon d'eau salée que l'on faict tomber dans un réservoir d'où, par le moyen d'une roue qui est dans le haut et qu'un cheval faict tourner, l'on faict monter l'eau par de petits seaux attachés à des cordes et l'on la distribue par après en sept endroits où l'on faict le sel. Dans ce mesme lieu où est la source salée il y en a une aultre d'eau doulce et fort près, en sorte qu'elle lui communique quelque chose de sa doulceur, ce qui faict qu'elle est moins salée que la source de la petite saline. L'on me conta qu'autrefois l'eau salée l'estoit beaucoup davantage, mais qu'un fermier des salines aiant veu tout auprès une pierre sur laquelle estoit écrit *Noli me tangere* eut curiosité de la faire lever, et qu'à mesme temps cette source d'eau douce qui estoit dessous commença à bouillonner et que depuis l'eau salée a perdu beaucoup de sa force (2).

Les sept endroits où j'ai dict que par des canaux l'on distribuoit l'eau salée sont de grands lieux dont le milieu est creux

(1) Erreur qui est rectifiée plus loin.
(2) Légende abandonnée.

en forme de fournaise, et au-dessus est une manière de grande chaudière toute plate et dont les bords sont bas et ressemblent plus à une poêle à frire qu'à une chaudière, toute faicte de lames de fer clouées ensemble et aiant sept à huit toises de diamètre. Cette grande machine est soutenue par une grande quantité de barreaux de fer qui l'accrochent et qui s'accrochent par en haut à quantité de pièces de bois qui sont soutenues sur de grosses poutres appuyées sur des piliers de pierre qui sont aux quatre coins de la fournaise. L'eau que l'on amène en ces endroits tombe d'abord dans des réservoirs qui sont du long du mur d'où, par des tuyaux, l'on les faict tomber dans la chaudière en telle quantité que l'on veut. L'on allume une prodigieuse quantité de bois de l'endroit qui est au-dessous et cette eau, après avoir bouilli un certain temps, se congèle petit à petit et, après que l'on l'a remuée plusieurs fois avec de grands bastons gros par le bout et que l'on la croit assés cuite et qu'elle a faict corps, des gens entrent dans la chaudière quand elle est un peu refroidie et mettent cette matière dans des manières de petits seaux et la portent dans d'aultres grands lieux où l'on la met ressuyer par tas, mettant force braise auprès et l'on tire de ces tas deux sortes de sel, l'un que l'on met dans des tonneaux et que l'on envoie en Suisse et aux lieux circonvoisins, et l'autre que l'on faict par petits pains gros comme des miches et que l'on faict encore ressuyer. Ces pains se distribuent dans la province et lieux circonvoisins et le sel en est plus fin et plus beau que l'aultre et aussi plus dur, quoiqu'il soit tout généralement extresmement délié et blanc.

Ce qui se faict dans la grande saline se faict aussi dans la petite, mais il n'y a que trois chaudières et, en récompense, le sel en est plus pur et plus fort que dans la grande, quoiqu'il y ait un tuyau qui y vient de la petite et que l'on mesle avec l'eau de la grande pour la saller un peu davantage. Ces deux endroits sont affermés 600,000 livres et le sel, nonobstant cela, y est à si bon marché, que ce qui couste sept écus auprès de Paris n'en couste pas un en ce lieu-là. Outre les voultes souterraines et les lieux où l'on faict le sel, il y a encore de grands logements pour les officiers des fours, des chapelles, de grandes murailles fesant l'enceinte de ces lieux et une grande quantité de lieux couverts et grandes galeries fort spacieuses servant à mettre les tonneaux pour le sel, le bois et aultres choses et plusieurs aultres édifices qui contiennent un fort grand espace et font quasi le circuit d'une petite ville, surtout dans la grande saline,

car pour la petite il y a fort peu de logements et l'on n'y voit, du moins par dehors, que les lieux nécessaires pour faire le sel. Il est presque incroyable la quantité de bois que l'on brusle en ces lieux et l'on ne voit aultre chose que des charretées de bois qui y entrent continuellement sur de petits chariots traisnés par des bœufs ayant quatre roues presque égales, assés haultes mais fort minces, et le tout fort léger et estant peu chargé à cause des prodigieuses montagnes qui entourent Salins et qui rendent les chemins très rudes, mais desquelles l'on apporte tout le bois qui se consume dans Salins, n'y en ayant presque point qui n'en soit couverte.

La grande esglise s'appelle Saint-Anatoile, qui est le patron de la ville. C'est une église ancienne au haut de la ville en tirant vers le midi. Sainte-Marie Libératrice est une petite esglise assez propre, finissant en dôme par en haut, bastie sur une petite place qui est entre les deux salines et tout auprès de l'endroit où je logeois. Elle a été bastie par les bourgeois de la ville en l'honneur de la Vierge, en reconnaissance de ce qu'ils furent délivrés de quelques ennemis et fondèrent une messe à quatre heures du matin, députant un d'entre eux pour avoir soin des ornements et aultres choses. L'on y dit pourtant plusieurs messes, mais c'est par dévotion. Je montai dans ce dôme que j'ai dict qui estoit au-dessus de l'église, lequel est entouré de balustrades avec des piliers d'espace en espace qui portent encore un aultre petit dôme au-dessus de celui-là. Ce fut de ce premier que je vis toute la situation de la ville et les montagnes qui la bornent, dont celle du nord et cette mesme roche Pouppet dont j'ai déjà parlé, laquelle, avec toutes les aultres qui environnent et enferment cette ville, toutes ces maisons en montant, ces forts sur des rochers et la profondeur du vallon où passe le torrent, faict quelque chose de bizarre et de très divertissant. A voir de dessus ce dôme, la ville est fort marchande et peuplée en ce qu'elle contient et les femmes y sont plus belles que laides, la pluspart fort délibérées. Toutes les femmes du commun aussi bien que les paysannes y vont les jambes et la pluspart les pieds nus, et sont accoutumées à cela, en sorte qu'au 18 octobre que j'y passai, elles ne trouvoient pas qu'il fît assez froid pour porter des bas.

Je demeurai en cette ville jusqu'à deux heures de l'après-midi et disnai avec quantité d'officiers de la garnison et, ayant pris une litière pour aller à Genève, je m'acheminai pour aller coucher à quatre lieues de là. Je sortis par cette grand'rue que j'ai dict qui estoit au midi au bout de laquelle est la porte de la ville.

Après quoi je suivis quelque temps un petit fond qui tournoit un peu à gauche et qui alloit tournant autour de la montagne du fort Bracon qui ferme, ainsi que j'ai dict, la ville au midi. Je tournai ensuite un peu à droite et me trouvai derrière la montagne et vis le costé du fort qui est opposé à la ville, après quoi, tournant encore à gauche, je commençai à monter et petit à petit gaignai le faiste d'une très haulte montagne (1) où estoient quelques pelouses, et d'où, en me retournant, je vis le fort Belin et le fort Saint-André, mais je perdis bientôt de vue le fort Belin, parce que le derrière de la coste où il est me le couvrit. Je descendis un peu et costoyoi ensuite pendant deux heures un petit fond où couloit une petite rivière (2) qui inondoit en plusieurs lieux une petite prairie et le fond estoit fermé des deux costés des faistes des montagnes qui estoient toutes couvertes d'arbres et de verdure et fesoient quelque chose d'assés agréable. Je traversai par le chemin quantité de petites lisières de bois et, après un assez long chemin, je vis dans le fond qui estoit assés large à cet endroit un assés grand parc, mais dont les murailles estoient à moitié ruinées et qui estoit accompagné d'un chasteau à moitié abattu qui paroissoit avoir été fort (3).

Il y avoit ensuite une manière de village que je traversai et l'on me dit que le chasteau et le village, aussi bien que deux autres que je devois passer, appartenoient au prince d'Orange. Ce lieu s'appeloit Pasquier. Je marchai encore quelque temps après cet endroit et traversai un autre village tousiours dans le même pais, appelé Vers et où il y avoit quantité de maisons éparses par ci par là, dont plusieurs avoient plus de 10 ou 15 toises en carré, touttes de pierre de taille et estant couvertes de grands toits fort plats et qui desbordoient extresmement de tous costés et surtout au devant de la maison, où ils estoient soutenus de piliers faisant une manière de loge où l'on est à couvert devant les maisons, ce qui est en usage dans tous les villages de ce pais-là.

Après ce village, je descendis un peu et allai gaigner le fond du vallon, le traversant en biais sur la gauche et allant gaigner le coin d'une montagne ou grand tertre toute couverte de sapins (4) qui sembloit fermer le vallon par le bout et qui avoit justement

(1) Le mont d'Ivory.
(2) La Furieuse, au val d'Héry.
(3) Château et parc de Vers.
(4) Forêt qui va de Chapois à Vannoz.

la forme d'un toit de maison coupé en croupe des deux costés. Il estoit défendu de couper des arbres de cette montagne parce qu'elle estoit aussi au prince d'Orange, ce qui fesoit qu'elle paroissoit extresmement garnie. Je traversai dans le fond du vallon la rivière à gué et passai après quelques eaux répandues dans la prairie. Après quoi je gagnai le coin de la montagne et, tournant encore à gauche, je la costoyai par derrière et puis, après avoir fait une petite montée, j'arrivai au lieu où je devois coucher, appelé Champagnole.

C'est un lieu composé de maisons éparses par cy par là, de la forme que j'ay déjà décrite, où je bus d'assés bon vin et mangeai d'une très bonne truite, n'y ayant, pour toute viande, qu'un morceau de bœuf. Je couchai dans ma chambre à plain pied de terre, car elles sont touttes ainsi dans ce pais. Le vin venait de quatre lieues loin et il n'y a point de vignes dans tous les environs et mesme assés peu de blé. Les neiges quelquefois ne lui donnent pas le temps de mûrir.

J'en partis le mercredi 19 octobre et, un peu après en être sorti, je me trouvai sur une petite haulteur d'où je vis de grandes pelouses au-dessous de moi entre les faistes des montagnes et au milieu un grand creux où couloit un torrent (1). Je le traversai sur un pont et entendis un grand bruit que fesoient les eaux qui écumoient partout comme une mer agitée, parce que le lit où elles couloient estoit rempli de grands rochers qui en interrompoient le passage. Après le pont, je remontai sur les pelouses qui bordoient ce petit fond et, après avoir faict quelque peu de chemin uny, je montai un peu et traversai un village après lequel j'entrai dans des bois qui durèrent assés longtemps, au sortir desquels je fis une descente et me retrouvai sur le bord d'un autre torrent qui couloit à ma gauche et que l'on appelle la rivière d'Ain.

Je remontai ensuite un peu entre des bois, dont tant le costé où j'estois que celui qui m'estoit opposé estoit rempli, estant tous deux presque escarpés tout droits et le chemin où j'estois estant dans la mi-coste qui estoit un précipice tant dessus que dessous de moi. Le torrent couloit dans le fond avec grand bruit à cause des pierres qui s'opposoient à son passage. Je descendis ensuite dans le bas et, ayant traversé le torrent sur un pont, je commençai à monter et allai en continuant jusque vers le haut de la montagne qui estoit fort élevé en cet endroit,

(1) Syam, sans doute.

entendant toujours le bruit du torrent dans le fond. Je tourna un peu vers cet endroit qui estoit tout couvert de bois et, après être arrivé au faiste de la montagne, je descendis un peu et me trouvai costoyant une petite vallée dans laquelle couloit encore un autre torrent qui se rendoit dans le premier et sur lequel je vis trois moulins d'espace en espace, à costé desquels le torrent de toute sa largeur fesoit de très belles nappes d'eau, dont celle du moulin du milieu tomboit de plus de trois toises de haut, immédiatement après avoir passé sous un pont de pierre, ce qui fesoit quelque chose de très beau et de très rustique, estant enfermée de rochers noiràtre des deux costés et fesant tant de bruit et une si grande écume en tombant qu'on ne pouvoit s'empescher de s'y amuser. Par delà ce pont estoit une autre cascade, mais peu haute.

Je traversai le torrent sur ce pont et vins ensuite, après avoir vu une troisième cascade et un moulin, disner en un village basti comme ceux dont j'ai déjà parlé et appelé Morillon. Il y avoit vis-à-vis un moulin et une autre cascade. J'y disnai d'un morceau de mouton rosti qui estoit un grand extraordinaire, car ils ont fort peu de rosti dans ces montagnes et sont gens fort grossiers et à moitié sauvages. Les femmes, comme à Salins et dans presque tout le Comté, y vont pieds nus, ce qu'elles observent presque tout l'hiver au milieu des neiges, mais en récompense, elles ont des cornettes qui viennent en guise de mentonnières leur enfermer le dessus du menton et leur en couvrent une partie, ce qui est ainsi partout.

Au sortir du Morillon, je montai un peu et marchai quelque temps dans une mi-coste entre des montagnes couvertes d'arbres, y ayant en plusieurs endroits des épicéas. Dans le fond estoit une petite lisière de prairie avec quelques eaux. Après cet endroit, je remontai fort haut et gaignai le faiste des montagnes, sur lesquelles estoient plusieurs pelouses et d'où je vis au-dessus de moi comme un grand fond en ovale que fesoient les montagnes s'ouvrant un peu des deux costés et faisant oultre cela plusieurs ouvertures entre elles, par lesquelles la vue s'estendoit assés loin et faisoit assés de diversité. Ce fond estoit une grande pelouse composée de plusieurs hauts et bas où aboutissoient plusieurs poinctes de montagnes qui fesoient force bizarreries en cet endroit et sur l'extrémité desquelles estoient en plusieurs endroits des petites maisons qui touttes paroissoient très bien situées. Cet endroit ainsi diversifié, après quelque espace semblable, paroissoit après s'aller précipiter dans le fond

d'une très profonde vallée (1) qui estoit ensuite et qui estoit bordée des deux costés de montagnes très élevées et remplies presque partout de rochers de touttes les formes, les uns cannelés comme des tuyaux d'orgue et les autres de forme différente et quelques-uns entremeslés de verdure.

Je descendis de l'endroit ou j'estois dans le premier fond où l'on voyoit, outre ce que j'ai dict, quantité de petites barrières, de perches et, en quelques endroits, d'arbres couchés en longueur les uns sur les autres, qui séparoient les héritages et patures des particuliers et bordoient les chemins pour empescher que l'on y entrât. En quelques endroits, c'estoient des poteaux ronds fichés en terre et troués par les costés, dans lesquels entroient de grands brins de bois qui formoient de véritables barrières. L'on en voit ainsi dans presque tout le Comté et en quelques endroits des montagnes de la Bourgogne.

Après avoir costoyé une partie de ces barrières par des chemins pleins de rochers et de pierres, je vins descendre en un village où il y avoit une paroisse appelée Morbier et qui estoit justement au haut et au bout de cette vallée dont j'ai parlé, la voyant dans une partie de sa longueur. Un torrent qui couloit sur des rochers et des pierres en fesoit le fond et quantité de moulins à affiner du fer et d'autres pour scier des ais, ce qui se faict par le moyen d'une roue qui faict monter et descendre une grande scie, en sorte que l'ais estant placé d'une certaine manière se scie tout seul. Ces moulins, dis-je, chacun avec leurs cascades disposés d'espace en espace et en assés grand nombre avec quatre ou cinq petits ponts qui traversent le torrent, tout cela ensemble emplit admirablement le fond de cette profonde vallée, laquelle oultre cela est fort estroite et donne beaucoup de plaisir à la regarder d'en haut.

Je descendis après ce village dans ce grand creux par un chemin rempli de rochers et très malaisé par la roideur dont sont les montagnes qui enferment le vallon des deux costés et j'eus toujours le précipice à ma droite et estant enfin arrivé au bas (2), je costoyai le torrent plus d'une demi-heure, ayant les costes et les rochers fort près des deux costés et d'une hauteur à perte de vue, et dont quelques-uns estoient de formes si bizarres et si affreuses qu'on eût pu demeurer tout un jour à les regarder

---

(1) La Bienne.
(2) C'est-à-dire à Morez.

avec étonnement. Je traversai ensuite le torrent sur un pont et, après l'avoir costoyé sur la droite, je le retraversai encore et le suivis encore longtemps après avoir enfilé un détour que fesoit le vallon et qui estoit encore plus solitaire et affreux que l'endroit que j'avois passé ; après quoi, tournant à gauche et laissant le vallon un peu sur la droite, je commençai à monter un peu dans une coste qui, après plus d'une demi-heure de montée par des rochers affreux ayant toujours le précipice à mes costés et tournant souvent à cause de la roideur de la montagne, me conduisit enfin sur un des endroits les plus élevés de tous ces costés, mais qui pourtant estoit enfermé en éloignement du faiste des montagnes voisines qui estoient encore plus élevées. Cette montagne et le lieu où j'allai coucher, qui est une paroisse avec des maisons ainsi qu'ailleurs éparses par ci par là, s'appelle Les Rousses.

L'on compte ce lieu le plus élevé de toutes les montagnes et effectivement je montai extresmement haut pour y arriver. Les vents et les pluies y firent un bruit effroyable pendant toute la nuit que je passai dans un fort meschant lit après avoir fait meschante chère à souper, n'ayant mangé qu'un peu de bœuf bouilli, du boudin et du salé frit dans la poêle. Les gens de cet endroit sont encore plus sauvages que les aultres et je trouvai dans mon hostellerie le curé du lieu, qui ne put jamais me dire ni combien il avoit de revenu ni combien il avoit de paroissiens et de maisons. La cuisine de l'hostellerie ou j'estois estoit toute en cheminée, c'est-à-dire que le haut alloit s'étrécissant des quatre costés et finissoit par une ouverture de quatre à cinq pieds en carré, le tout de bois, hors le costé de l'âtre du feu qui estoit de pierre. Au haut de cette cheminée par dehors estoient des deux costés deux manières de contrevents de bois attachés en sorte par le milieu que, quand il pleuvoit, ils venoient fermer la cheminée par le dessus en dos d'asne, la fumée sortant alors par les costés, ce qui est assés commode et est ainsi presque par tout le pais, où les cheminées sont toutes ainsi de bois et recouvertes de petits carrés coupés en forme d'ardoise, en sorte que l'on diroit de loin, hors la couleur, que ces cheminées sont garnies d'ardoise tout autour, aussi bien que les contrevents qui sont aussi couverts de mesme.

Je partis de ce lieu jeudi 20 octobre et montai d'abord une petite haulteur sur laquelle estoit la paroisse accompagnée de quelques maisons. Je continuai ensuite à monter encore et vis sur ma gauche, en un endroit où les faistes des montagnes

s'ouvroient, une manière de petit lac (1) entre deux et, par delà en éloignement, quantité de faistes d'autres montagnes. Je vis du mesme endroit (2) sur une montagne (3) qui estoit aussi sur ma gauche mais plus élevée que l'endroit où j'estois, la neige en assés grande quantité qui estoit tombée la nuit, mais qui n'avoit esté que de la pluie dans les endroits les plus bas et avoit laissé un air froid. Je vis après cela, en continuant à remonter, quelques épicéas et sapins semés par ci par là et, en quelques endroits, des petits bocqueteaux des mêmes arbres.

Après avoir monté encore quelque temps par un pais semblable et une demi-heure après être sorti de La Rousse, je me trouvai à l'entrée d'un grand bois de sapins et d'épicéas et vis devant que d'y entrer une pierre haute de six à sept pieds que l'on me dit qui servoit de borne entre le Comté et la Suisse (4), le Comté finissant à l'entrée du bois ; les armes du pais y estoient du costé qui le régardoit, et de l'autre costé celles de la Suisse y avoient esté, mais il n'y avoit plus que la place....

---

(1) Le lac des Rousses.

(2) Vallée des Dappes.

(3) Le Noirmont.

(4) Le traité de la vallée de Dappes, signé le 8 décembre 1862, entre la France et la Suisse, a déplacé les bornes.

BESANÇON

SOUS LE PREMIER EMPIRE

Par M. le Dr LEDOUX

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 21 décembre 1899)

I.

DÉPUTÉS — FONCTIONNAIRES — MAGISTRATS — GÉNÉRAUX

Anciens députés. — L'Empire, jusqu'à son dernier jour, maintint dans leurs fonctions les agents dont le concours, sous le Consulat, avait aidé à la réorganisation des administrations ; c'est qu'ils avaient su pénétrer l'esprit et comprendre les besoins des habitants, qui, en retour, appréciant leur sollicitude, reconnaissaient leur autorité.

Dans le Doubs, les représentants du pouvoir central avaient été recrutés dans les assemblées républicaines. Ils étaient des hommes de cette génération à qui s'applique ce jugement de Charles Nodier : « L'âge des grandes passions, des grands malheurs, des ennuis plus pénibles encore qui flétrissent toutes les illusions de la vie, était arrivé.... ; ils furent aisément tirés du roman de leur jeunesse par l'éclat des places et des honneurs (1). » Quels qu'eussent été leurs actes dans la carrière politique au

(1) *Souvenirs de la Révolution : Les Philaldelphes*, ch. III.

temps des luttes violentes, franchement ralliés au régime de l'ordre par les faveurs de Napoléon, ils étaient revenus au calme, à la modération,donnaient l'exemple de la sagesse, de la discipline, et, pour mieux servir le gouvernement, se montraient soucieux des intérêts de leurs administrés.

A Besançon, six anciens constituants, législateurs, conventionnels ou députés aux Conseils, dirigeaient les principaux services, presque tous à la hauteur de leur mission ; le préfet De Bry, l'archevêque Le Coz, le premier président Louvot, le receveur général Monnot, le directeur des droits réunis Jacomin et celui des contributions Ferroux.

Ils retrouvaient à Besançon, dans des situations plus modestes, leurs anciens collègues en diverses députations : le vicaire général Millot, oncle du maréchal Moncey ; l'ancien évêque constitutionnel, curé de la Madeleine, Demandre ; le juge au tribunal d'appel, ensuite conseiller à la cour, Roux de Raze : tous trois avaient siégé aux États généraux ; Violand, juge au tribunal d'appel, puis à la cour, qui avait été des Anciens ; Grenot, qui avait représenté le Jura dans presque toutes les assemblées de 1789 à 1804, mourut à Besançon, où il était avocat, le 25 mai 1808. Si aucun de ceux-là n'avait tiré grand profit de la Révolution, deux autres ne bénéficiaient d'aucun avantage pour avoir rempli un rôle plus actif, occupé des fonctions supérieures.

Le chanoine Royer, député suppléant du bailliage d'Aval aux États généraux, élu évêque de l'Ain, puis député de ce département à la Convention, avait été, sous le titre d'évêque métropolitain, l'archevêque de Paris, au refus de l'abbé Grégoire. Démissionnaire au Concordat, il prit place au chapitre de Saint-Jean, s'adonna au service des malades, spécialement des militaires, à l'hôpital Saint-Jacques, et mourut en 1807.

Quirot, ancien avocat à Besançon, où il était né en 1757,

avait été administrateur du Doubs, secrétaire de la Convention, membre du Comité de sûreté générale, enfin secrétaire des Cinq-Cents. Mais ce partisan des girondins ne s'était pas rallié, comme tant de jacobins, à Bonaparte : ce qui lui valut, après brumaire, une courte détention. Revenu dans sa ville natale, avec des ressources restreintes pour faire vivre une nombreuse famille, il ne fut doté que du maigre emploi d'agent comptable du dépôt d'étalons. Nous le retrouvons cependant, en 1813, conseiller municipal, « dévoué au régime impérial, » rédigeant et présentant, au milieu d'une délégation, à l'Impératrice, une adresse de fidélité de la ville de Besançon. Dans sa note (1), le préfet paraît avoir voulu servir avec bienveillance l'intérêt de son ex-collègue. Peu après, Quirot était nommé juge de paix. Destitué, exilé sous la seconde Restauration, après un séjour à Constance, il mourut à Lyon en 1820.

Députés au Corps législatif. — Aucun de ces délégués du Doubs aux assemblées républicaines, la plupart en pleine force encore, ne devait reparaître sur la scène politique. Quand la constitution consulaire, ensuite impériale, n'osant supprimer une apparence de réprésentation nationale, soumit celle-ci à l'élection du Sénat conservateur, la condamnant à l'obéissance passive et muette, notre département eut deux députés au Corps législatif, renouvelé chaque année par cinquième. Le Doubs faisait partie de la série dont l'échéance des mandats tombait en 1810. Pendant la première période siégèrent Girod-Chantrans et le baron Bruneteau de Sainte-Suzanne ; pendant la seconde, Clément et le chevalier Jeannot-Moncey.

Le chevalier Girod-Chantrans, Justin, né à Besançon le 26 septembre 1750, mort à Besançon le 1er avril 1841, était

(1) Arch. nat., Flc III, Doubs 4. Note sur les délégués du conseil municipal (Daclin, Quirot, Détrey), près de l'Impératrice régente.

un ancien officier du génie. Envoyé dans les Antilles, il y passa plusieurs années, consacrant ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle. Après son retour en France, il occupa le poste de chef du génie au fort de Joux, puis donna sa démission en 1791. Ses connaissances spéciales le firent nommer membre du jury à l'École centrale (nivôse an IV). « Il jouit du rare privilège de traverser sans être trop inquiété les mauvais jours de la Révolution. C'est le témoignage le plus éloquent de sa réputation et de ses vertus (1). » Girod-Chantrans avait fondé la Société d'agriculture, s'était acquis une sérieuse notoriété par des mémoires sur l'histoire naturelle, en particulier de son département, quand, le 6 germinal an X, le Sénat l'élut député du Doubs, dont il resta le seul représentant de 1806 à 1810. Il semble avoir été un savant égaré temporairement dans la politique.

De Sainte-Suzanne, né dans l'Aube, médecin militaire sous la République, débuta dans l'administration en l'an X, comme sous-préfet de Saint-Hippolyte, et entra, le 29 thermidor an XII, au Corps législatif, où, à titre de conseiller d'État en service extraordinaire, il prit la parole, notamment au sujet de la discussion sur diverses parties du projet de code civil. Démissionnaire de ses fonctions de sous-préfet en 1805, il fut nommé préfet de l'Ardèche en 1806. Désormais, sa carrière se poursuivit loin de notre département, dans diverses préfectures, jusqu'à sa retraite sous la monarchie de juillet.

Clément, Charles-Louis, né à Besançon le 25 septembre 1768, fils d'un employé au bureau des finances, était inspecteur des douanes quand éclata la Révolution. Il perdit sa place, et un peu plus tard s'enrôla dans l'ar-

---

(1) S. Droz, *Collège de Besançon*, t. II. Le marquis S. de Jouffroy a prononcé l'éloge de Girod-Chantrans, devant l'Académie de Besançon, en 1883.

mée commandée par Pichegru sur le Rhin, puis en Hollande, où il fut promu capitaine. Après la chute de Robespierre, ses goûts et ses aptitudes lui firent saisir l'occasion de rentrer dans l'administration qu'on réorganisait, et le conduisirent rapidement au poste de chef de division au ministère de l'intérieur. Ses services, sa compétence en affaires, ses relations dans le monde gouvernemental, désignèrent Clément, propriétaire de biens à Servin, près Baume, au choix du Sénat pour la députation du Doubs au Corps législatif. Après avoir voté la première déchéance de Napoléon, il siégea à la Chambre des députés et fut l'un des secrétaires de celle des Cent-jours. Lorsque, après Waterloo, il fallut se prononcer sur la continuation de la lutte autour de Paris ou la capitulation, Clément, interpellé par Fouché dans une réunion devenue historique, contribua à provoquer la suspension d'hostilités inutiles. Thiers, dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (1), rappelant le rôle de « Clément du Doubs, homme sincère et considéré, » ajoute en note : « La génération présente a vu, connu et respecté M. Clément, membre des Chambres pendant quarante années. C'est à l'aide des souvenirs qu'il a conservés de cette scène, et qu'il avait bien voulu écrire pour moi, que je suis parvenu à rectifier la plupart des récits contemporains. » Pendant la seconde Restauration, trois fois les électeurs censitaires du Doubs lui confièrent le mandat de les représenter à la Chambre dans l'opposition libérale, deux fois lui préférèrent le candidat des ultra-royalistes. Sous la monarchie de juillet, il fut toujours réélu et votait avec la majorité constitutionnelle. En 1848, Clément se retira définitivement de la politique, ayant mérité la réputation d'un homme clairvoyant, sage et prudent en affaires générales, ayant protégé activement les intérêts de son département et servi ses

(1) T. XX (1862), p. 478.

concitoyens de son influente bienveillance. Il mourut à Paris, le 9 novembre 1857 (1).

Le chevalier Jeannot-Moncey, Claude-Marie-Joseph, frère du maréchal, élu député du Doubs le même jour que Clément (10 août 1810), exerça son mandat jusqu'en 1815 dans cette assemblée, qui ne fit guère autre chose que d'approuver les levées de soldats, l'abdication de Napoléon, la charte de Louis XVIII. Né à Besançon le 30 mars 1764, il avait suivi la carrière militaire : artilleur de marine, il avait fait la campagne d'Amérique; sous-lieutenant au 3e régiment de chasseurs à cheval en 1792, lieutenant l'année suivante, capitaine en l'an VIII, chef d'escadron en l'an IX, il avait pris part aux guerres républicaines (ans II, III, IV, VIII et IX), et avait été blessé d'un coup de sabre, dans une charge, devant Ehrenbreistein. Depuis le troisième jour complémentaire de l'an IV, il remplissait près du général Moncey les fonctions d'aide de camp, les continua quand celui-ci eut été promu maréchal, et pendant toute la durée de l'Empire. Napoléon le nomma colonel et baron. Il mourut à Boulaincourt (Seine-et-Marne), le 8 novembre 1828.

Fonctionnaires. — Le guet-apens de Rastadt avait mis en évidence le plénipotentiaire qui avait eu le bonheur d'y échapper. Le 29 avril 1801, il quittait le Tribunat pour entrer à la préfecture du Doubs. Jean De Bry fut « un serviteur à souhait de la politique impériale. A la fois docile aux volontés d'en haut et sincèrement dévoué à sa patrie adoptive, » bienveillant, équitable, jugeant bien les hommes, encourageant la renaissance des études littéraires, scientifiques, artistiques, distinguant, protégeant les jeunes gens de valeur tels que les futurs académiciens

(1) Voir *Notice sur M. Clément, député du Doubs*, par L. Besson, dans les *Annales franc-comtoises*, novembre 1866.

ou ministre, Droz, Nodier, Weiss, Courvoisier, accueillant avec dignité, dans son hôtel, une société choisie, ce préfet sut se concilier les sympathies de la population et des amitiés, durables encore après sa disgrâce. Il laissa dans son département des regrets sincères (1). Le moins suspect des éloges a été décerné à De Bry par le gouvernement de Louis XVIII, qui l'avait destitué : « Très bon préfet ; il est ferme, juste, actif, éclairé. On n'a point eu à se plaindre d'aucune partialité de sa part. Toutes les branches de son administration sont en bon état (2). »

Claude Le Coz, « d'un esprit vif, d'une instruction étendue, de mœurs austères (3), » avait joué un rôle important dans les discussions sur les affaires religieuses sous la République. Évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du nord-ouest, député à la Législative, président des deux conciles constitutionnels de Paris, il s'était montré partisan d'une Église nationale et, non sans péril, avait protesté contre les scandales, le mariage de prêtres parjures à leurs vœux. A son arrivée à Besançon, il ne fut accueilli qu'avec une résignation inquiète par la partie nombreuse du clergé restée fidèle, et qui, tout en rendant justice aux lumières, à la charité, au zèle du prélat, conserva toujours à son égard une antipathie mal dissimulée. L'archevêque dut chercher un appui chez les prêtres assermentés et les favorisa (4), non sans provoquer des récriminations jalouses

---

(1) Résumé de *Un Préfet de Napoléon*. Sur la fin de la vie de De Bry, voir les *Derniers Conventionnels*, par L. Pingaud, dans la *Revue de Paris*, 15 février 1896.

(2) Note aux Arch. nat., F1b II, Doubs, 5.

(3) Sauzay, ouvr. cité. — Voir *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, par l'abbé Richard, et *Un Évêque assermenté, Le Coz*, etc., par A. Roussel, de l'Oratoire.

(4) Ses préférences étaient fortifiées par ses familiers : Millot, Demandre, Royer, déjà cités. On remarquait encore entre autres, dans l'intimité de Le Coz, l'érudit historien Grappin, ex-bénédictin, qui avait

dont les échos, se répercutant des cures et du séminaire parmi les catholiques, affaiblissaient la voix et l'autorité du chef du diocèse. Déjà, lors de la réorganisation concordataire, les propositions de Le Coz avaient dû être souvent corrigées par le tact et la prudence du préfet. Les rivalités entre ecclésiastiques persistèrent et la pacification religieuse resta toujours plus apparente que réelle.

Le Coz parcourait régulièrement un vaste territoire (1) en missionnaire zélé de la religion. Il encourageait partout la célébration des solennités de l'Église. Dans sa correspondance avec les autorités, avec son clergé, l'archevêque montrait une vigilante sollicitude en faveur de la protection de la morale, de l'hygiène publiques, au sujet, par exemple, d'une épidémie de suicides, de la propagation de la vaccine. A la cité métropolitaine il témoignait un sincère attachement, comme le prouve notamment ce trait : « Sur le bruit qu'on allait lui enlever son Académie d'enseignement, Le Coz écrivait au ministre des cultes, Bigot de Préameneu, une lettre alarmée pour lui demander si l'on

---

refusé l'évêché de Chartres qui lui était offert par le métropolitain de Paris, Royer. Très influent chez les prêtres ayant adhéré à la constitution civile du clergé, il n'était plus que secrétaire général de l'archevêché ; mais en même temps « confident du prélat, défenseur de ses actes, dépositaire de ses aumônes, intendant de sa maison, » il protégeait activement les assermentés. Voir *Notices historiques sur les membres du Chapitre de l'église métropolitaine de Besançon.* (Mss. à la bibl. du Chapitre.)

Une autre grandeur déchue était l'ancien évêque de la Mayenne, Dorlodot d'Armont, que Le Coz, son ancien métropolitain, consola de la perte de sa mitre au Concordat, par une stalle de chanoine honoraire (1811), par son amitié (il le logeait à l'archevêché, lui faisait partager sa table), par une proposition, en 1813, pour le siège épiscopal de Strasbourg. Dorlodot prêchait souvent à Saint-Jean, non sans éloquence, et passait pour un helléniste de valeur.

(1) Le diocèse de Saint-Claude, supprimé par le Concordat, fut compris, jusqu'en 1817, dans le ressort du siège archiépiscopal de Besançon, auquel était encore attachée, pour le spirituel, la principauté de Neuchâtel.

avait résolu de dépouiller le pauvre Besançon absolument de tout. Il parlait de se rendre à Paris, malgré ses infirmités, et de se jeter aux pieds de l'Empereur pour détourner un malheur pareil (1). »

Le Coz ne manqua jamais une occasion de glorifier pompeusement les victoires, de proclamer le génie de l'Empereur, dans ses discours, sermons, lettres pastorales; de se signaler comme l'un des plus fougueux entre les plus ardents impérialistes. Jamais il ne semble plus heureux que quand il fait entonner un *Te Deum* après une bataille, après une paix. Ses adulations ne connaissent point de bornes. Pour Napoléon, l'ancien régent et principal du collège de Quimper prodigue tous les trésors de sa rhétorique la plus dithyrambique. Gare à celui de ses prêtres qui se montre tiède à l'égard du souverain ! Il est bien vite invité à rendre à César autant que l'archevêque rend lui-même à César. Le prélat ne cesse de surveiller, de diriger l'opinion, se mêle de soins politiques étrangers à son ministère. Aussi le comte de Scey, préfet du Doubs sous la Restauration, put, non sans quelque raison, l'appeler « un préfet de police sous le nom d'évêque (2). » Il n'y avait guère plus d'un an que De Bry avait annoté de cette mention : « C'est un saint » une lettre de l'archevêque à l'occasion d'un nouvel acte de bonté.

Le Coz comprenait que le fondement de son pouvoir reposait sur le gouvernement de Napoléon, et à mesure que les désastres de 1813 engendraient inquiétude et désaffection grandissantes, il se lança dans des louanges de plus en plus admiratives, passionnées. Un jour, il va jus-

---

(1) Lettre du 23 septembre 1808, dans le livre de M. A. Roussel. En remplacement de son ancienne Université, Besançon souhaitait et sollicitait l'établissement d'une Académie d'enseignement supérieur.

(2) Arch. nat., ibid. Lettre demandant au ministre de l'intérieur le remplacement de l'archevêque et de quelques fonctionnaires (1er juin 1814).

qu'à proclamer le génie de l'auguste régente. Pendant le blocus de Besançon, septuagénaire, infirme, il monte péniblement, par un sentier escarpé, au fort Chaudanne, pour complimenter la garnison d'avoir bravement repoussé une attaque par surprise des Autrichiens ; il distribue du vin aux soldats qui crient : « Vive Monseigneur ! » et leur fait crier : « Vive l'Empereur ! »

L'événement prouva qu'il ne s'était pas trompé dans sa crainte d'un autre régime et d'une réaction contre ceux qui avaient adhéré tant à l'Église constitutionnelle qu'à la République et à l'Empire. Monsieur, frère du roi, visitant Besançon en 1814, refusa de recevoir l'archevêque, qui, sous le coup de cet affront, salua avec joie le retour de son héros, l'année suivante, et s'empressa d'aller lui présenter ses hommages aux Tuileries. Le Coz mourut juste à temps (3 mai 1815, dans une tournée de confirmation) pour ne pas assister à la chute définitive de l'aigle.

Les 6 et 7 mai, le corps du prélat fut exposé dans la chapelle de l'archevêché. « Une foule de peuple est allée lui jeter de l'eau bénite, » écrit Baverel dans son *Journal*, car, ajoute-t-il, Mgr Le Coz « était l'ami des pauvres, écoutait leurs demandes et leur donnait à tous des secours. Cependant il n'était pas riche, et on n'oubliera jamais que, pendant le blocus de Besançon par les Autrichiens, il alla prier M. le général Marulaz de ne pas mettre les pauvres hors de la ville et donna 6,000 francs pour leur subsistance (1). »

En résumé, Le Coz fut un évêque gallican et charitable. Si le partisan d'une Église nationale fut approuvé par les uns, combattu par les autres, de plus en plus en majorité,

---

(1) Au mois de janvier 1814, pour l'économie des vivres de la place, tous les indigents devaient être expulsés. Émus de pitié, l'archevêque, le maire, de notables habitants, allèrent, en s'engageant à pourvoir aux besoins des malheureux, supplier le gouverneur de rapporter son ordre. Marulaz entendit ce cri d'humanité.

le pasteur bienfaisant mérita d'être unanimement loue La reconnaissance et le respect imposés par ses bonnes œuvres l'avaient, au lendemain de la Révolution, aidé à ranimer le sentiment religieux dans l'âme populaire. Ainsi, il a bien accompli son devoir épiscopal (1).

Monnot, Jacques-François-Charles, né à Besançon en 1743, avait su faire remarquer sa compétence en matières économiques et financières à l'Assemblée législative, à la Convention, au conseil des Cinq-cents. Pourvu en 1802 de la conservation des bois et forêts dans le Doubs, il échangea cette place en 1804 (son frère lui succéda) contre celle de receveur général, qu'il abandonna en 1812 au profit de son fils. Il était depuis longtemps conseiller municipal quand il fut nommé maire de Besançon, en remplacement de Daclin, au début des Cent-jours. La seconde Restauration lui fit prendre le chemin de l'exil à cause de son vote dans le procès de Louis XVI. Il ne survécut que peu d'années.

Jacomin, né au Buis (Drôme) en 1764, avocat à Grenoble, notaire à Nyons, où il mourut en 1843, avait été du parti de la Montagne; puis, secrétaire des Cinq-Cents, il avait dû à son approbation de l'acte de brumaire son entrée au Corps législatif, un peu plus tard sa nomination à la direction des droits réunis dans le Doubs. Dans cette fonction, Jacomin devait partager l'impopularité qui s'attachait à tous les *rats de cave;* on accusait leur chef de rigueurs excessives, de vexations, peut-être à tort. Mais sa conduite privée paraît avoir été de nature à accroître contre lui l'antipathie publique. On le vit bien quand il se fut éloigné de Besançon au moment du blocus. L'opinion accueillit,

(1) La notice sur l'archevêque a paru comporter plus de développements que celles des fonctionnaires civils, parce qu'elle renseigne sur la question religieuse, toujours si importante, spécialement à cette époque, et sur les relations du clergé avec le gouvernement.

propagea le bruit que le directeur avait enfoui dans sa cave vingt mille francs appartenant à l'État. Aux acclamations de la foule, l'autorité envahit, fouilla minutieusement sa maison (place du Roi de Rome), sans rien trouver, il est vrai. Le préfet de la Restauration demanda avec insistance la révocation de Jacomin, que la loi sur les régicides, en 1816, condamna à l'exil.

Le comte de Scey réclamait encore la destitution du directeur des contributions pour ces motifs : « l'un des complices des factieux régicides, sans instruction, sans moyens. » Ferroux cependant avait été un ami des girondins; pendant l'exercice de son mandat au Conseil des Anciens, il avait été accusé d'accointances avec les députés royalistes, inscrit, puis rayé sur une liste de déportation et non réélu ensuite par ses concitoyens. Son séjour à Besançon ne lui mérita aucune notoriété. Après un long exil en Suisse (1816-1830), il revint passer ses dernières années à Salins, où il était né (1750-1834).

Une autre figure mérite de fixer l'attention, celle du recteur J.-J. Ordinaire, qui présida à la renaissance de l'ancienne Université bisontine sous la forme amoindrie et administrative d'Académie impériale, avec deux facultés et une école de médecine (1er mai 1810).

Ordinaire (1770-1843), fils du premier maire constitutionnel de Besançon, fut successivement avocat, professeur de grammaire générale à l'École centrale, proviseur du lycée, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, fonctions qu'il remplissait concurremment avec la charge de recteur; il fit partie, au titre de correspondant, de l'Institut, lors de la fondation de l'Académie des sciences morales et politiques.

Ce précurseur de la pédagogie moderne était cité par Pestalozzi comme le seul instituteur de son temps digne de ce nom en France. Le grand maître de l'Université, de

Fontanes, l'appréciait particulièrement. « Sa correspondance, qui est considérable, pourrait servir à l'histoire de l'instruction publique, tout en révélant les éminentes qualités de l'homme que son mérite et ses services classent au rang des illustrations de la province (1). » Denis Ordinaire, frère de Jean-Jacques, était doyen et professeur d'histoire naturelle à notre Faculté des sciences, avant d'être appelé plus tard au rectorat de Strasbourg.

Magistrats (2). — Le président du tribunal d'appel était Louvot, né à Besançon en 1750. Le changement de régime avait fait de l'avocat au Parlement le maire de la ville en 1791-1792, puis un prisonnier sous la Terreur, ensuite un député aux Cinq-Cents. De Bry notait le magistrat : « Le plus instruit de son corps ; a toujours mis dans l'exercice des fonctions publiques de la probité, mais s'est constamment tenu rangé dans la classe des hommes qui regrettaient l'ancien ordre de choses et la dynastie des Bourbons. Il était très lié au parti qui a nécessité le 18 fructidor, et spécialement au général Pichegru. Depuis le 18 brumaire, il paraît que ses opinions n'ont pas varié. » Partisan de sages réformes, ses espérances avaient été déçues par la démagogie ; ami de l'ordre, il allait se rallier au gouvernement régulier et le servir loyalement. Aussi l'Empereur lui confia la première présidence de la cour d'appel et lui conféra le titre de baron (3).

---

(1) S. Droz, *Collège de Besançon.*

(2) Voir sur plusieurs des magistrats et avocats cités d'intéressantes notes ou notices dans *le Parlement de Franche-Comté*, *la Faculté de droit à Besançon*, *Portraits franc-comtois*, par M. A. Estignard, dans l'ouvrage de Jules Sauzay, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon.*

(3) Sa demeure était l'hôtel sis au n° 22 de la rue du Perron. La Restauration, après l'avoir mis en disponibilité, ne tarda pas à le nommer premier président à Riom, puis conseiller à la cour de cassation. Il mourut en 1824. — M. Maurice Lambert prépare une biographie de Louvot.

Un rapport confidentiel du préfet [1] nous renseigne sur le personnel judiciaire à l'avènement de l'Empire. Jamais compagnie ne fut composée d'éléments plus disparates par leur origine, leur caractère, leur valeur.

Des juges aux trois tribunaux d'appel, criminel et de première instance, les uns, plus nombreux, avaient été avocats sous la monarchie, un autre conseiller au parlement de Rennes, plusieurs ou juges ou lieutenants de bailliages en Franche-Comté. La plupart, avec des opinions fort diversement nuancées entre les couleurs extrêmes, avaient rempli des missions publiques sous la Révolution, simples délégations administratives ou directions des persécutions. Les accusateurs Guillemet et Rambour, les juges Nodier [2] et Violand, du redoutable tribunal criminel transformé en révolutionnaire, se retrouvaient dans les salles d'audience pour rendre la justice avec quelques-unes de leurs victimes : heureusement pour leur accord, ils avaient à appliquer un nouveau code. Jamais juges ne donnèrent plus évidemment aux justiciables l'exemple de la réconciliation et de l'oubli des méfaits. Au milieu d'une majorité soumise, dévouée au nouveau souverain, quelques-uns gardaient des regrets soit de la royauté, soit de la république; deux d'entre eux avaient même refusé leur vote au plébiscite sur le consulat à vie. A côté de magistrats investis de la confiance générale en raison de leur savoir et de leur intelligence, il s'en trouvait qui étaient sans capacité ou trop peu instruits. Au point de vue de la tenue, deux, d'après De Bry, étaient « estimés, quoique joueurs ; » l'un était signalé pour son « intempérance

(1) Arch. nat., F7 3672², police générale, Doubs.

(2) Note de De Bry : « M. Nodier, juge, ancien avocat près le Parlement de Besançon, chaud partisan de la Révolution, d'une moralité souvent suspectée. Les liaisons qu'il conserve avec des hommes exagérés, connus pour ne point aimer le gouvernement, devraient faire douter de son attachement pour lui. »

presque habituelle ; » quelques-uns ne jouissaient d'aucune considération. En résumé, la dignité du corps réclamait des bons — il y en avait d'excellents — le soin d'encadrer et de diriger les médiocres, à peu près en même nombre.

Le tribunal civil eut deux présidents. Laurent, ancien conseiller au Magistrat, et maire de Besançon de 1782 à 1784, était un vieillard « suffisamment instruit et estimé » (De Bry), qui « emporta les regrets de tous les gens de bien pour son intégrité à rendre la justice » (Baverel). Après sa mort, à soixante-dix-neuf ans, le 4 juin 1812, son successeur fut le juge Pourcheresse, ex-lieutenant du bailliage de Quingey, « qui s'était toujours montré opposé à la Révolution. »

A tous les fonctionnaires des parquets, on reconnaissait talent, instruction. Un substitut (1), « d'une probité sévère, est aimé, estimé ; » un procureur (2), « après avoir pactisé avec les plus ardents révolutionnaires, tient depuis le 18 fructidor une conduite sage et modérée qui lui a concilié l'estime. » Mais on déplore, chez un autre, « sa passion pour le jeu qui l'a privé de toute fortune, lui a ôté toute considération, l'expose à se dévouer au parti qui lui offrira des ressources. » Celui-là ne fut pas compris dans le personnel de la cour en 1811, retourna au barreau, où il se fit apprécier, comme cet autre procureur « avare, intéressé au point de moins consulter les convenances de sa place que son propre intérêt : » on accusait ce dernier de se considérer parfois comme jurisconsulte, pour accueillir des plaideurs sollicitant son influence au prix d'une consultation.

Du reste, la chancellerie n'hésitait pas à corriger les erreurs de l'organisation primitive. Elle révoqua un juge

---

(1) Dessirier, plus tard conseiller à la cour impériale.
(2) Rambour.

dont le nom est entouré d'une double et bien différente illustration. Si Charles Nodier l'a réhabilité, son père l'avait fait détester dans notre ville quand il y était le chef de la faction terroriste. La protection de Fouché, qui l'avait connu professeur dans un collège de l'Oratoire, avait bien concédé à Antoine-Melchior Nodier une apparence d'amnistie dans une fonction honorable au tribunal, mais n'empêcha pas, en mars 1808, sa destitution, « sous le poids de souvenirs sanglants qu'il traînait après lui » (Sauzay). Nodier ne put supporter sa condamnation définitive et mourut de chagrin au mois d'octobre suivant.

A mesure que les républicains avancés, mitigés à la fin en consulaires, tels que Nodier ou le procureur du tribunal Rambour (décédé le 20 décembre 1810), disparaissaient, de ci-devant royalistes étaient appelés à les remplacer. Le recrutement de la magistrature bisontine fournit la démonstration des évolutions de la politique intérieure. L'Empereur, quand il devint le parent des Bourbons par son mariage avec la petite-nièce de Marie-Antoinette et de Louis XVI, crut l'occasion propice d'attacher à sa dynastie l'aristocratie lasse de son inaction et de son effacement. En bonne partie, la noblesse d'épée avait été conquise par l'appât de la gloire militaire, les grandes familles séduites par les dignités des Tuileries. C'était le tour de la noblesse de robe de recevoir les faveurs (1).

Mais tout en cherchant à consolider son trône par le désarmement des gens de l'ancien régime, Napoléon entendait bien ne pas se livrer à eux, abandonner les serviteurs de la première heure; il ne voulait la prépondérance

(1) En 1809, des cent quatorze émigrés de retour à Besançon en l'an XII, plusieurs étaient entrés dans des collèges électoraux ou des conseils municipaux. Sur la liste des soixante-quinze personnes les plus marquantes du département, établie en exécution de la circulaire du ministre de l'intérieur du 2 août 1809, figurent seize *ci-devant nobles* (Arch. nat., F1c III, Doubs, 3).

d'aucun parti (1). De là la composition de la cour d'appel. Notre palais de justice fut pour quelque temps un temple de l'union sociale : les événements ne devaient pas tarder à rendre éphémère un si rare bienfait.

Un ancien président à mortier, un ancien avocat général, cinq anciens conseillers du parlement de Besançon occupaient des sièges de la cour, le jour de son installation, le 15 juin 1811. Deux présidences de chambre étaient dévolues à MM. de Bouligney, conseiller municipal, et de Camus, président du conseil général (2). Des vingt places de conseillers, cinq étaient attribuées à MM. de Chaillot, Bouhélier, Chifflet, Varin d'Ainvelle et Charles de Bouclans.

Sur le tableau de la cour figuraient en tête les membres des tribunaux d'appel et criminel. Au premier étaient récemment entrés Alviset, de famille parlementaire, qui devait occuper la première présidence en 1830, et Morand. Ce dernier était le père du célèbre divisionnaire de Davout et avait encore trois autres fils et un gendre aux armées. Quand le colonel eut été tué et le général blessé à la Moskowa, l'Empereur éleva leur père au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Le général Marulaz, entouré de son état-major, des autorités, lui remit la croix le 16 octobre 1812, en une audience solennelle, devant une assistance considérable, « satisfaite de voir un chef de famille recevoir une décoration dont il s'est montré digne non seulement comme magistrat, mais comme père

---

(1) Dans une lettre à Cambacérès (Dresde, 8 juillet 1813), Napoléon se plaignait de Rovigo, dépassant dans cette réaction la mesure de ses intentions : « Si le duc de Rovigo voulait éloigner de France tous ceux qui ont pris part à la Révolution, il n'y resterait plus personne. Et comment peut-on faire un crime à des hommes domiciliés et tranquilles de leur exaltation dans la Révolution, lorsque le Sénat, le conseil d'État et l'armée sont pleins de gens qui y ont marqué par la violence de leurs opinions?.... » (*Corr. de Napoléon*, t. XXV, p. 470.)

(2) Garnier, président du tribunal criminel de la Haute-Saône, fut nommé titulaire de la troisième présidence de chambre.

qui a fourni à l'Empire français de braves défenseurs » (Baverel) (1).

Rarement parquet provincial réunit des hommes de si haute valeur. Le second avocat général était destiné à un grand rôle dans les événements de 1830. De Bry, qui avait patronné l'entrée dans la magistrature du futur ministre de Charles X, écrivait sur Courvoisier : « Fils d'un des anciens secrétaires de S. M. Louis XVIII, après avoir servi comme officier dans les troupes autrichiennes (2), il obtint la permission de rentrer en France et y revint avec son père il y a dix ans. Ce dernier n'existe plus. Le fils, depuis son retour, s'est livré au barreau, s'y est distingué ; son mérite lui a fait obtenir une place d'avocat général. Ses talents, que relève encore un caractère loyal, généreux et obligeant, lui ont concilié l'estime générale de ses concitoyens (3). »

Le premier avocat général était Michel-Dorothée Clerc,

---

(1) Une des dernières nominations fut celle de l'avocat Fenouillot qui, pendant la persécution révolutionnaire, avait pris avec éclat la défense des prêtres à Besançon jusqu'au jour où il dut chercher un asile à l'étranger. En 1802, il revint et s'inscrivit au barreau de Lyon : son talent y était fort considéré.

(2) A la dislocation de l'armée de Condé, où il avait servi dans différents corps de cavalerie, Courvoisier entra comme premier lieutenant dans un régiment de hussards hongrois. Faut-il rappeler, comme indice des haines politiques d'alors, auxquelles Bonaparte sut arracher leurs armes, que Courvoisier combattait à Marengo dans les rangs de ces hussards ? Il eut un cheval tué sous lui. Deux fois, en d'autres batailles, il avait été blessé par des sabres français (J. Pothé, *Éloge de Courvoisier, ancien garde des sceaux*, Besançon, 1857). En 1808, Courvoisier débutait dans la magistrature comme juge auditeur à la cour de Besançon.

(3) 24 avril 1814. Note du préfet De Bry, non encore destitué, sur les députés de Besançon (Daclin, Seguin, Courvoisier), chargés par le conseil municipal de porter à Louis XVIII les vœux et les hommages des habitants. (Arch. nat., Flc III, Doubs, 1.)

Courvoisier venait de manifester son caractère généreux, obligeant, dans les fonctions d'adjoint au maire, quand elles réclamaient fermeté et dévouement pour le soulagement de cruelles souffrances pendant le blocus.

« l'un des magistrats les plus recommandables qu'ait produits notre province » (S. Droz). Tout jeune, il avait été désigné pour la chaire de législation à l'École centrale, avait défendu courageusement les accusés devant les tribunaux révolutionnaires. Avant 1811 et après 1830, il fut un éminent avocat. Il représenta le Doubs à la Chambre des Cent-jours. Il était alors procureur général à Besançon et le redevint sous la Restauration. « Telle était la distinction personnelle qu'il fit briller dans ses fonctions, qu'il semblait plus les honorer qu'en être honoré lui-même » (Sauzay).

Enfin, en remplacement du baron Gros, le procureur général impérial fut le baron Bouvier, membre du Corps législatif, maire de Dole. Professeur à vingt-sept ans, à l'Université de droit de Dijon, il avait payé de sa liberté, failli payer de sa vie sa fidélité à Louis XVI. Il a laissé le souvenir d'un homme de bien et d'un magistrat éminent.

Par affiches, le 19 juin 1811, le premier président invitait les licenciés en droit, désireux d'être admis à plaider à la barre de la cour, à se faire inscrire au greffe. Le tableau de l'ordre pour 1812 présente quarante et un avocats. Jusqu'à la chute de l'Empire, les bâtonniers furent Belamy et le baron Gros. Jacquot de Mérey, le plus réputé entre tous, « avait une intelligence tout à fait supérieure, une grande élévation de pensées, beaucoup de noblesse dans la forme, une science très étendue et puisée aux meilleures sources.... Il planait dans les hautes théories, et sa vaste érudition répandait les plus vives lumières sur les textes les plus obscurs (1). » A côté de lui, Curasson et Guillemet, défenseurs devant les conseils de guerre à Besançon en 1816, le premier, du général Marchand, le second, du général Radet, se faisaient dis-

(1) *Étude sur Curasson*, par M. Loiseau, procureur général, discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour de Besançon, 3 novembre 1860.

tinguer par leur science juridique, leur talent d'exposition et de discussion. Après ceux-ci Demesmay, Dormoy-Maire, Durney, Jussy, Roux de Raze, étaient encore fort estimés. Comme celle de la magistrature, la confraternité du barreau rapprochait des hommes qui avaient suivi les voies les plus opposées pendant la Révolution.

Une juridiction d'alors disparut dès 1814. Au temps du blocus continental, des tribunaux spéciaux statuaient sur les contraventions aux lois douanières. Depuis 1811, Besançon était le siège de l'un d'eux (1), ressortissant de la cour prévôtale des douanes de Nancy. Son président était un ancien conseiller au tribunal d'appel, Spicrenaël, signalé par De Bry comme digne, sous tous rapports, d'avancement. Il rentra à la cour (2).

Le sénateur de Besançon. — La cérémonie très solennelle de l'installation de la cour avait été présidée par le général d'Aboville (3), titulaire à vie de la sénatorerie de Besançon, avec jouissance d'un revenu de 25,032 francs et de l'hôtel de Chaffoy (actuellement le lycée de filles), avec son grand jardin bordé par la promenade Granvelle et la rue Mairet (4).

---

(1) Établi dans l'hôtel du gouvernement, actuellement le Sacré-Cœur.

(2) Rappelons que le tribunal de commerce était présidé par le grand-père d'un compatriote qui s'est acquis une notoriété littéraire, Francis Wey. François-Antoine Wey, né en 1750, ancien membre du district, conseiller municipal, était un négociant et industriel fort estimé.

(3) 1730-1817.

(4) Dans chaque circonscription territoriale formant le ressort d'un tribunal d'appel, le sénatus-consulte du 22 nivôse an XI avait institué une sénatorerie dotée d'un hôtel au chef-lieu et d'une rente annuelle de 20 à 25,000 fr. prélevée sur le produit des domaines nationaux en Allemagne et en Italie. La nomination de d'Aboville à celle de Besançon fut publiée par le *Moniteur* du 3 vendémiaire an XII.

Ce général était commandant des gardes nationales dans les départements du Doubs, du Jura et du Léman. Pour son commandement dans le Doubs, ses aides de camp étaient Hippolyte Wey et de Saint-Juan, lieutenants dans la garde nationale.

Sur le passage du sénateur en grand costume (habit de soie bleu de ciel et manteau de velours brodés d'or, culotte et bas de soie blanche, chapeau aux plumets blancs), suivi de toutes les autorités, toutes les troupes et la garde nationale étaient sous les armes, formant la haie depuis la sénatorerie, ou rangées en bataille sur la place Napoléon. A la tête de la cour, d'Aboville entendit la messe du Saint-Esprit à Saint-Pierre, revint au palais pour lire le décret, entendre des discours. A quatre heures, en son hôtel, il présida un repas de cent couverts. La fête se termina par un bal chez le général Marulaz et par un feu d'artifice sur la place du Roi de Rome.

D'Aboville était déjà venu à Besançon le 27 floréal an XIII, pour prendre possession de sa sénatorerie. La réception avait été imposante : salve de coups de canon, escorte depuis Saint-Ferjeux par la garde nationale à cheval, etc., etc. La ville lui faisait présent de cinquante bouteilles de vin d'honneur. Le soir, grand concert à l'hôtel sénatorial.

Surtout en trois campagnes, notre sénateur avait illustré sa carrière militaire. Aide de camp de son oncle d'Aboville, commandant l'artillerie du maréchal de Saxe, il avait assisté aux batailles de Fontenoy, Lawfeldt, etc. A la tête de l'artillerie de Rochambeau, il avait pris part à la guerre d'Amérique et contribué à la prise d'York-Town. Lieutenant général en 1792, il commandait en chef l'artillerie des armées du Nord et des Ardennes, était à Valmy, concourait aux opérations pour la reprise des places du Nord aux Impériaux. Ensuite, il avait occupé les emplois d'inspecteur de l'artillerie et de directeur de l'arsenal de Paris. En 1807, il était nommé gouverneur de Brest.

Généraux. — Trois généraux de division se succédèrent au quartier général de la VIe division militaire : Ménard, du 14 juin 1801 au 25 mars 1806; Bisson, pendant quelques mois de cette même année; Marulaz, depuis le

11 novembre 1809 jusqu'au 27 mai 1814. Durant les intérims, le commandement fut exercé par le brigadier Valette, commandant les départements de l'Ain, puis du Doubs, insuffisant ailleurs que dans un service très sédentaire.

Jules-Romain Ménard, de Liancourt, engagé en 1775 au régiment de Champagne, avait mis cinq ans pour devenir caporal, était resté fourrier pendant dix années, quand les guerres de la Révolution lui firent franchir en six ans tous les degrés de la hiérarchie, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de général de division (7 février 1798). Employé à l'armée de Savoie, puis à celle des Pyrénées-Orientales, il servit avec distinction en Italie à partir de 1795, et, au mois de janvier 1798, envahit le pays de Vaud pour le délivrer du joug des Bernois. Quand Brune le remplaça à la tête des troupes françaises en Suisse, Ménard retourna en Piémont, puis, en 1799, conduisit contre les Austro-Russes une des divisions de Masséna, notamment à la bataille de Zurich. En 1800, il faisait sa dernière campagne en Italie.

Pendant son séjour à Besançon, le général Ménard se fit aimer. Aussi son départ fut salué de regrets et de sympathies quand il fallut l'interner, la tête perdue, à l'asile de Charenton. Mis en retraite en juin 1806, il mourut à Paris le 13 février 1810.

La veille d'Arcole, le général Thiébault le jugeait « un homme fort ordinaire, mais un de ces troupiers maniant bien les soldats devant l'ennemi. » L'opinion de Thiébault sur la valeur militaire de Ménard est confirmée par la haute autorité de Masséna, qui conserva ce lieutenant pendant plusieurs campagnes successives, et par celle de Bonaparte lui-même : en mars 1797, le chef de l'armée d'Italie inscrivait en troisième rang Ménard sur la liste de treize généraux dignes de récompenses. Ajoutons que d'après sa correspondance avec le ministre, aux archives

de la guerre, le commandant à Besançon était un brave homme, d'instruction suffisante et de sage raison.

Bisson, en marche vers Austerlitz, avait été blessé dans le combat pour le passage de la Traun. A Besançon depuis le 16 juin 1806, il y acheva sa guérison et put repartir le 4 octobre suivant pour rejoindre, à la Grande Armée, une division du corps de Ney. Il s'était fait remarquer par de brillants exploits à la défense du Catelet, au passage du Mincio, à Marengo, etc. Il servit activement jusqu'après Friedland, occupa ensuite la fonction de gouverneur en diverses provinces, et, âgé de quarante-quatre ans, succomba à Mantoue le 20 juillet 1811.

Marulaz ! il est resté populaire à Besançon. Souvent il le constata, pendant les Cent-jours, quand il reprit le commandement de la division, et lorsque, en retraite, ayant choisi la Franche-Comté pour pays d'adoption, il revenait de son château de Filain (1) dans la ville sur laquelle, grâce à lui, le drapeau de la France n'avait cessé de flotter.

Type du soldat ayant appris son métier dans l'armée royale (2), ayant trouvé dans les guerres républicaines et impériales de fréquentes occasions de prouver son courage et son intelligence militaire, ce fut un rude sabreur, un fameux entraîneur d'escadrons, réputé pour sa décision et son audace (3). On évalue à vingt mille le nombre des

---

(1) Il mourut en 1842, le 10 juin, à Filain, près Montbozon (Haute-Saône).

(2) Quand, en septembre 1769, naissait le futur général Jacob Marulaz, son père passait du régiment de Nassau aux hussards d'Esterhazy; il y devint maréchal des logis chef. Jacob, enfant de troupe, s'engagea dans ce corps en 1784 et fut promu brigadier-fourrier en 1791, maréchal des logis en 1792, lieutenant la même année, pour sa bravoure à Valmy, dans le régiment classé peu après 8e hussards. Jacob en était le colonel pendant la paix de Lunéville et avait sous ses ordres son père et son beau-frère Maréchal, tous deux capitaines, et son frère François, lieutenant adjudant-major.

(3) Voir : *Marulaz*, dans les *Grands cavaliers du premier Empire*, par le général Thoumas, 2e série. Paris, Berger-Levrault, 1892.

prisonniers qu'il captura avec ses hussards et chasseurs ; il enlevait une fois vingt-six canons, une autre fois dix, rapportait bien d'autres trophées de ses nombreux combats. Après sa dernière charge à Wagram (1), ses états de service comptaient dix-neuf blessures, vingt-six chevaux tués sous lui. Le plus juste éloge de Marulaz est dans une lettre que le maréchal Davout lui adressait le 18 mai 1808 : « Je n'ai pas connu un meilleur général d'avant-garde ; nous n'oublierons jamais que l'on dort très tranquille sous votre garde. »

A Besançon, l'ancien enfant de troupe jouit du prestige qu'il tenait de sa réputation de bravoure, de sa haute situation, et fut flatté des hommages publics ou de l'attention respectueuse des fonctionnaires, de la bourgeoisie, du peuple. Le commandant de la VIe division, bel homme, de quarante ans, au regard franc, brillant cavalier, avait fière allure. Dépourvu, il est vrai, des raffinements de l'élégance, point du tout officier de salon, prodiguant à pleine bouche, en toutes phrases, devant n'importe qui, paroles de caserne et jurons aussi raides que variés, il plut cependant par sa bonhomie à la housarde. Le militaire, parce qu'il avait conquis tous ses grades par des actions d'éclat, appréciait les leçons de sa ferme discipline. Un événement tragique, l'explosion de Battant en 1813, devait faire admirer par tous son sang-froid dans un grave péril et son prompt commandement. Aussi, cet ancien chef d'éclaireurs, quand il fut enfermé dans une forteresse en 1814, avait-il su gagner la confiance de la garnison et de la population civile, par conséquence, l'autorité. Celle-ci, doublée par l'irréductible volonté du devoir, suppléa au défaut de la science de l'ingénieur, de l'expérience de l'artilleur,

(1) Il y fut grièvement blessé. Il commandait deux divisions de cavalerie légère, la sienne et celle de Lasalle qui venait d'être tué. Marulaz fut promu général de division six jours après, le 12 juillet 1809.

si bien que Marulaz se montra supérieur à l'opinion de Napoléon, dont on rapporte ce propos à la fin de la campagne de France : « Je savais Marulaz brave, mais je croyais Besançon pris. »

Durant l'investissement par les Autrichiens, l'entente fut bien quelquefois troublée par les cris de souffrance, de protestation contre la stricte application des lois de la guerre. La paix proclamée, aux plaintes passagères des Bisontins avait succédé leur reconnaissance envers leur défenseur. Le souvenir des ordres rigoureux, des dures épreuves, s'était enfui par les portes rouvertes le cent neuvième jour après leur fermeture. Barruel-Beauvert (1) écrivait : « Marulaz est naturellement bon ; » Baverel, interprète de ses concitoyens, lui rendait justice en ces termes : « Les habitants de Besançon n'oublieront jamais les fatigues et les travaux immenses auxquels s'est livré M. le baron de Marulaz pour mettre la ville dans un état respectable de défense, toutes les peines qu'il s'est données pour l'approvisionner ; et nous devons dire à sa louange que c'est à sa fermeté que nous sommes redevables de ce que le pain a toujours conservé un prix modique, tandis qu'à Belfort on manquait de tout. » Au départ du gouverneur, Baverel lui adressait ce dernier salut : « Puisse son successeur lui ressembler (2) ! »

Après bientôt un siècle, l'oubli n'est pas venu. Selon le vœu de Baverel et de ses contemporains, il ne viendra pas. Besançon a exposé le portrait de Marulaz (3) dans la grande

---

(1) *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons* (Paris, 1815). L'auteur, inspecteur des poids et mesures pour les départements du Doubs et autres, était enfermé à Besançon pendant le blocus.

(2) Ce fut le général de Bourmont. Il avait été emprisonné à la citadelle en 1801, et s'en était évadé en 1804 (Voir : Lieffroy, *Bourmont à la citadelle de Besançon*, dans les *Annales franc-comtoises*, 1892-1893).

(3) Signé : F. Giacomotti, 1863. Dans ce beau portrait commandé par la ville à l'artiste distingué, depuis directeur de son école des beaux-

salle de son hôtel de ville, lui a dédié une rue et une place situées devant une caserne (1), et garde fidèlement la mémoire du général qui, incarnant l'âme de la cité, a sauvegardé, contre un puissant ennemi, son honneur militaire.

II.

LE MAIRE DACLIN

Il n'est point d'époque dont il soit plus intéressant d'étudier l'esprit public que celle où, sur les ruines d'institutions séculaires, naquit et grandit une nouvelle société nationale. Daclin nous offre l'exemple, fréquent chez ses contemporains, d'un patriote qui, toujours de bonne foi, part du royalisme, sert la république, acclame l'empire et revient au royalisme. Observons que de 1789 à 1814, sa situation, son âge, son expérience, son intelligence, son autorité, garantissent la raison et la sincérité de ses évolutions, motivées par les fautes et l'instabilité des gouvernements : ceux-ci changeaient, lui restait Français et Bisontin. Si les caractères réfléchis dont les variations d'opinion ne sont pas commandées par des visées égoïstes de fortune méritent une attention plus instructive, nous devons reconnaître que Daclin ne s'est à aucun moment montré suspect d'ambition de places lucratives : s'il reçut des honneurs, il porta encore plus de charges, toutes gratuites.

A longue distance, quelques-uns, dans leur conception idéale du devoir politique, seraient peut-être tentés d'ac-

---

arts et conservateur de ses musées, Marulaz est représenté debout, grandeur nature, en uniforme de général de division, sur un champ de bataille. A. Castan lui a consacré une notice dans *Histoire et description des musées de Besançon*, dans l'inventaire des richesses d'art de la France, 1889.

(1) Autrefois caserne d'artillerie ou d'Arènes : l'autorité militaire lui a donné le nom de Marulaz.

cuser trop facilement des hommes tels que Daclin de versatilité dangereuse ou coupable. Avant de formuler ce reproche, il conviendrait de ne pas oublier au milieu de quels événements, espérances, déceptions, enthousiasmes et désastres, se déroula la carrière de notre maire, et avec quel dévouement, quel que fût le régime, il servit les intérêts de ses concitoyens.

Antoine-Louis Daclin (1) était né le 1er mars 1741, dans une vieille famille bisontine que quelques-uns de ses membres, par leur fonction municipale, avaient fait classer dans la bonne bourgeoisie. Après ses études de droit à l'Université de Besançon, avocat, puis conseiller au magistrat, il avait été échevin de la ville en 1784. Comprenant la nécessité de réformes profondes dans l'état social et l'administration, il s'engagea dans le grand mouvement d'idées que les circonstances allaient faire aboutir à la Révolution. Aussi ses concitoyens, en communauté d'aspirations, l'élurent procureur syndic du district (1790) (2). Dans cette fonction, le futur maire assura l'exécution des décisions des assemblées constituante et législative et fit remarquer sa collaboration aux travaux du comité des subsistances. Il proposa à la ville d'acheter les moulins et les maisons appartenant aux ordres religieux, mis en vente par la loi sur les biens du clergé, les premiers pour supprimer les barrages, causes d'inondation, les secondes pour y établir des ateliers où travailleraient les indigents, et les transformer en foyers d'industrie et de prospérité. Sur l'état, en date du 4 mai 1792, des dons pour les frais de la guerre, Daclin est inscrit pour une offrande de cinquante livres, avec engagement de verser

(1) Fils du sieur Jean-Pierre Daclin, négociant, et de Jeanne-Charlotte Arbilleur. Registre de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

(2) Commandant de la compagnie de la garde urbaine de son quartier, bannière de Battant, Daclin fut élu capitaine de la garde nationale, lors de sa création, à l'unanimité des voix, moins la sienne.

annuellement la même somme jusqu'après la défaite des ennemis de la nation. Une autre preuve de son civisme se rencontre sur la liste des émigrés arrêtée par le directeur du district le 28 septembre 1792; au titre de procureur syndic, Daclin l'a contresignée (1). Mais, désespérant de pouvoir servir la cause de l'ordre contre les passions déchaînées, il n'alla pas plus loin dans la voie révolutionnaire.

L'historien catholique Sauzay a apprécié impartialement son rôle pendant cette période : « M. Daclin, avocat, était un esprit modéré, consciencieux et étranger aux calculs de l'ambition. Il apporta dans son zèle constitutionnel contre les catholiques une bonne foi qui doit le faire absoudre, et, quand le sang commença à couler, les terroristes jugèrent sagement que sa place était plutôt avec les victimes qu'avec les persécuteurs (2). »

En novembre 1792, Daclin, brouillé avec les fauteurs des pires désordres, destitué, fut classé parmi les suspects par le directoire du district. Cependant, en cette situation périlleuse, il ne fut pas trop inquiété, parce qu'il avait eu la prudence de s'éloigner de la ville et parce qu'il concourait à la défense nationale en fournissant du salpêtre à la poudrerie : il le tirait d'une exploitation artificielle établie dans sa propriété de Serre-les-Sapins, où il s'était réfugié avec sa famille. A Besançon, on ne l'avait point oublié : Daclin, qualifié entrepreneur de nitrière, est appelé par Saladin (3) à prendre place au conseil du district de Besançon, le 22 floréal an III (22 mai 1795) ; il siège ensuite au directoire du département pendant quelque temps en l'an IV, un peu plus tard au conseil communal, est nommé adjoint après brumaire, enfin maire, en remplacement de Janson, par arrêté du 9 thermidor an IX (28 juillet 1801).

(1) Arch. du Doubs.

(2) Ouvrage cité, t. I, p. 195.

(3) Représentant en mission dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

C'était l'instant où, grâce à la paix, la ferme direction du gouvernement consulaire réparait les désastres de l'anarchie. A Besançon, tous les services, assistance, instruction, finances, police, voirie, eaux, réclamaient réorganisation. Daclin, à soixante ans, ne recula pas devant cette lourde tâche, et s'y adonna avec une persévérance qui ne se laissa pas troubler par les critiques, presque toujours injustes, de ceux enclins, alors comme en tout temps, à blâmer les projets, à censurer les décisions avant que leur exécution ait démontré leur valeur. Quand un progrès satisfit l'intérêt public, on n'approuva pas sans cette réserve : « Enfin ! combien on est lent à faire le bien à Besançon ! » Les polémiques sur les actes de la municipalité prenaient, du moins, une forme aimable, quand Charles Nodier plaidait en vers charmants (1), pour les bancs de Granvelle menacés d'enlèvement.

Sous l'administration de Daclin, Besançon commença à se transformer en cité moderne. Les puits publics qui obstruaient nos rues furent fermés et remplacés par des pompes (1805). Le passage du pont de Battant fut dégagé par la démolition des maisons qui rétrécissaient son extrémité sud (1807-1809). On édifia les murs des quais Vauban, des Cordeliers au Saint-Esprit, au-dessus du chemin de halage longeant le canal du Rhône au Rhin, en cours d'exécution (1812). On construisit la façade de la bibliothèque (1807). L'éclairage fut développé par l'adjonction de nouvelles lanternes à réverbères. De 156, leur nombre fut porté à 265 (2). Mais au commencement du siècle, d'après les prévisions du budget, les feux n'étaient allu-

(1) Publiés dans *Les promenades publiques à Besançon*, par A. Mallié, *Annales franc-comtoises*, 1894.

(2) Le devis de la dépense annuelle s'élevait à 12,693 fr. 90. On se rendra compte des progrès accomplis depuis en constatant qu'aujourd'hui les voies bisontines, dans l'intérieur de l'enceinte, sont éclairées par 692 lanternes à gaz (1899).

més que pendant les nuits obscures, la lune et les étoiles devant illuminer nos rues pendant la moitié de l'année. Jamais aucune flamme ne brillait sur les routes en dehors des remparts. Quand l'éclairage public fut ainsi développé en 1805, les habitants étaient dans l'admiration : « La lumière, écrivait l'un d'eux, est assez forte pour qu'on puisse lire sans peine. Cette multiplication fait le meilleur effet, et donne un air brillant et riche à la ville, qui devient chaque jour plus belle par l'élégance de ses bâtiments, la propreté de ses rues et la police la plus exacte et la plus sévère. »

Beaucoup d'autres œuvres de cette municipalité méritent d'être signalées : l'organisation du corps des pompiers par un règlement qui put être cité comme parfait (1809) ; l'installation des marchés aux vins et eaux-de-vie, aux fourrages ; la surveillance des bains froids, privés de secours jusqu'au 16 juillet 1807, quand en cet été déjà vingt baigneurs s'étaient noyés ; le rétablissement de l'école de dessin ; la réglementation de la boulangerie ; la police des boucheries ; l'établissement de l'octroi ; les encouragements à la vaccination ; les mesures pour la répression de la mendicité, etc.

La réalisation de tous ces progrès fut d'autant plus méritoire que l'état des finances de la ville rendait souvent difficile ou mettait en déficit l'équilibre des recettes et des dépenses. De plus, il arrivait que les entreprises étaient entravées par des crises périlleuses : série de faillites ruineuses, disettes qui fixaient toute la sollicitude des administrateurs sur la question de l'alimentation publique, épidémies.

Daclin, d'autre part, fut secondé dans sa mission par des collaborateurs éclairés et fidèles. Le premier adjoint était Seguin, naguère homme de loi et conseiller au magistrat, inspecteur de l'imprimerie et de la librairie sous l'Empire ; le second adjoint, Sainte-Agathe, libraire. C'étaient, écri-

vait De Bry dans ses notes au gouvernement, « de bons administrateurs estimés et considérés. » En 1814, pendant le blocus, le concours de deux autres adjoints fut imposé par le surcroît des devoirs incombant à la municipalité. Les conseillers communaux Courvoisier, deuxième avocat général, et Branche, investis de la confiance générale, furent désignés par le maire à la nomination du préfet, qui reçut l'approbation du gouverneur. Branche, ancien procureur au bailliage, était avoué à la cour et conseiller général du Doubs, fonctions qu'il conserva pendant toute la durée de la Restauration et qu'il échangea, après la révolution de juillet, contre celle de conseiller de préfecture.

Le conseil de la commune était composé de négociants, magistrats, avocats, médecins, propriétaires, possédant l'expérience des affaires et une saine popularité.

Enfin, Daclin prouva son discernement dans la distinction des intelligences en s'attachant, en 1804, au titre de secrétaire particulier, un jeune voisin (1), camarade de son fils (2), Charles Weiss, qui tint à ne pas délaisser son service près du maire même après sa nomination comme bibliothécaire de la ville en 1812, et resta toujours l'ami intime et dévoué de la famille Daclin. Présidant l'Académie de Besançon en 1843, Weiss s'inspira du devoir de

---

(1) La famille Daclin possédait dans la rue Battant la maison qui porte le n° 12. Notre maire l'habita depuis sa naissance jusqu'en 1817. De 1794 à 1811, la rue Battant était la rue des Piques et formait, avec la place des Piques (Bacchus) et la rue de la Surveillance (Petit-Battant), la VI° section de la ville. La maison Daclin portait le n° 872. — Weiss, fils d'un ouvrier bonnetier, était né le 15 janvier 1779, au n° 18 de la rue Battant; il habita pendant quelques années, sous l'Empire, dans la rue de Chartres et revint à Battant jusqu'en 1818. Correspondant de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, mort le 11 février 1866.

(2) Sous le Directoire, ils faisaient partie d'une Société de philadelphes.

la reconnaissance et prononça un magnifique éloge de son premier protecteur (1).

L'accord régnait entre le préfet et le maire, auquel De Bry ne ménageait pas les marques de confiance et de sympathie. Il répondait à la lettre du ministre de l'intérieur (du 13 vendémiaire an XIII) demandant des renseignements sur les maires désignés pour assister au couronnement : « .... M. Daclin, ayant adopté les principes de la Révolution dès l'origine de cette mémorable époque, les a constamment suivis et toujours dans le meilleur sens. Dévoué aux fonctions publiques, dont il a été revêtu dans tous les temps où les vrais amis de la liberté étaient appelés aux emplois, il y a acquis une réputation de probité, de zèle et de désintéressement qui ne s'est point démentie un seul instant ; il réunit à ces différentes qualités celle d'un père de famille recommandable (2) et jouit d'une fortune (3) qui le fait ranger dans la classe des principaux propriétaires de cette ville. Pour finir, en un mot, je n'hésite point à le présenter à Votre Excellence comme un des maires les plus dignes à tous égards du poste honorable qu'il occupera au couronnement en sa qualité de maire d'une des plus importantes villes de l'Empire (4). » Dans divers rapports de De Bry, on retrouve les mêmes notes élogieuses, entre autres celle-ci du 28 octobre 1813, alors que le maire avait toujours largement dépensé en secours et frais de représentation, tant à Paris qu'à Be-

---

(1) Séance du 28 janvier. Daclin et Weiss étaient membres de l'Académie depuis sa renaissance en 1806.

Daclin avait manifesté son affection bienveillante à Weiss en août 1799, lors de l'échauffourée de Granvelle, à laquelle celui-ci avait pris part avec Charles Nodier, Monnot fils. Daclin réclama l'indulgence et contribua à sortir de peine les jeunes imprudents.

(2) Il avait eu quatre enfants de son mariage avec Marie Pellier.

(3) Évaluée de 150 à 200,000 fr., dans diverses notes du préfet sur le personnel administratif (aux Arch. nat.).

(4) Arch. nat., F1b II, Affaires générales, Doubs, 4.

sançon : « M. Daclin, par ses services, peut avoir des titres pour obtenir une dotation de la munificence impériale (1). » Précédé de cette recommandation en vue d'une proposition ultérieure, mais qui ne pouvait plus se produire en temps utile, après la défaite de Leipsick, à la veille du passage du Rhin par la coalition victorieuse, Daclin, à la tête d'une députation bisontine, revit une dernière fois Marie-Louise et l'assura de la fidélité de ses concitoyens. En rentrant aux Tuileries, sa pensée se reporta sans doute sur les temps prospères et glorieux de l'Empire, sur les fêtes du couronnement, du mariage, de la naissance du Roi de Rome, auxquelles il avait été convié, où il avait personnifié Besançon au milieu des cinquante-deux bonnes villes de la France d'alors : Rome, Amsterdam, etc. « Personne, assurément, n'était plus simple dans ses manières que M. Daclin, plus éloigné du faste de la représentation ; mais il se souvint à propos qu'il était ce jour-là (le mariage) le représentant de la ville de Besançon ; il eut donc un carrosse blasonné aux armes et une suite vêtue aux couleurs de la vieille cité impériale (2). » Du baptême, il avait rapporté la grande médaille commémorative, en or, offerte par l'Empereur à tous les personnages présents à la cérémonie : il s'empressa de la déposer dans le médaillier municipal (3). Ce ne fut point par ce seul don que la générosité du maire enrichit nos collections publiques. Notre musée a reçu de Daclin deux portraits par Donat Nonnotte (4) et celui de Carondelet par Jean Mabuse; la série des huit portraits des comtes de Bourgogne (5), qui

(1) Arch. nat., Flᵉ III, Doubs, 4.

(2) Ch. Weiss : *Éloge de Daclin.*

(3) A la bibliothèque municipale.

(4) Celui du peintre et celui de sa femme.

(5) Copies par Baudot, de Moncey (XVIIᵉ siècle), des portraits qui, dans le cloître de l'église de Saint-Étienne, marquaient les sépultures des anciens souverains de la Franche-Comté. Voir, sur ces tableaux, les

orne le vestibule de l'hôtel de ville, provient du même donataire.

C'est au moment du péril public qu'on peut le mieux juger les hommes. En 1814, quand les Autrichiens bloquaient Besançon, le maire donna vraiment l'exemple du courage civique. Il fallait remplir tous ces pressants et pénibles devoirs : partager parcimonieusement entre tous un pain trop rare ; adoucir des souffrances et relever des défaillances ; faire exécuter les ordres rigoureux de l'autorité militaire. Par ses actes, Daclin concourut effectivement à la défense et protégea dans la mesure du possible les intérêts de ses administrés. Il savait résister à propos aux exigences du gouverneur, quand elles étaient trop dures ou peu utiles. La rue où il était né, où il demeurait, lui inspira cette réplique au général Marulaz : « Les gens de Battant ne reculent jamais. »

Le chroniqueur bisontin Baverel, se faisant certainement l'interprete des sentiments de ses concitoyens, a résumé en quelques lignes l'éloge des services rendus par Daclin pendant cette période difficile. Baverel avait bien noté sur son journal au mois de février 1814, à l'occasion de la résistance de certains habitants à livrer des blés réquisitionnés : « Notre maire est trop pusillanime, un rien l'inquiète, l'afflige, il prend des arrêtés rigoureux, puis il s'en repent. Il voudrait faire le bien, il le désire, et il n'a pas la force de soutenir ce qu'il entreprend. » Mais après la levée du blocus, le même Baverel prononce un arrêt plus juste qui réforme définitivement sa première sentence. Le calme est revenu dans les esprits, l'opinion publique n'est plus influencée par les angoisses inséparables de l'isolement du siège. Tous ceux qui connaissent Baverel, avare de louanges autant que prodigue de blâme,

---

précédents et le portrait de Daclin, dont il sera parlé : *Histoire et description des musées de Besançon*, par Aug. Castan.

accepteront sans réserve le jugement enregistré, sur le même journal, le 2 mai 1814 : « Nous devons des éloges à M. le baron Daclin, maire de Besançon, qui, pendant tout le blocus, a rempli ses devoirs avec zèle et intelligence. Obligé de prendre quelquefois des arrêtés rigoureux, il les a fait exécuter avec douceur, en faisant connaître à ceux que ces arrêtés frappaient que les circonstances exigeaient des mesures fortes, et lui-même a donné l'exemple en fournissant ce qui pouvait le concerner. »

Nul plus que le maire n'avait souffert des malheurs infligés par la guerre à ses administrés. Quand jouir d'un peu de paix était le vœu presque unanime, et quand seul un Bourbon semblait pouvoir assurer sa réalisation, Daclin, comme la généralité des Bisontins, arbora la cocarde blanche, partit en députation avec Seguin et Courvoisier pour porter au pied du trône de Louis XVIII un hommage de fidélité. Lors de la visite du comte d'Artois à Besançon, au mois d'octobre 1814, les manifestations en l'honneur du roi et de sa famille furent chaleureuses. Parmi les décorations des monuments publics et des maisons particulières, on remarqua sur la demeure du maire un grand portrait de Henri IV, surmonté de la couronne royale, avec cette inscription : « Il est ressuscité ! »

En 1815, au retour de Napoléon, son commissaire extraordinaire dans la VIe division militaire, Bouvier-Dumolard, transféra la charge de premier magistrat municipal à Monnot, l'ancien trésorier général, qui l'exerça pendant les Cent-jours. Après la seconde abdication, Daclin fut rappelé à son poste par ordonnance royale du 7 juillet, et continua à diriger les services de l'hôtel de ville jusqu'au 22 février 1816. Il avait soixante-quinze ans ; il était moins riche que le jour où il avait été installé à la mairie. Mais la confiance de ses concitoyens l'avait élevé au-dessus des partis, et leur gratitude fut exprimée par son successeur, le marquis de Terrier-Santans, dans la première séance qu'il présida, le

16 mars 1816, et par les conseillers. A l'unanimité furent votées les propositions de consigner au registre des délibérations un hommage d'estime et de reconnaissance ; de « placer le portrait de M. Daclin dans la salle de la bibliothèque, due à ses soins ainsi que la réunion des ouvrages précieux qui la composent ; de prier M. le préfet de vouloir bien le nommer à une des places vacantes dans le conseil municipal. » Le baron Daclin put ainsi faire profiter de son expérience les administrateurs de la cité puisqu'il siégeait encore à l'assemblée communale en juillet 1821, quelques mois avant sa mort, survenue le 26 janvier 1822 (1). Le nombre et les regrets de ceux qui lui rendirent les derniers devoirs prouvèrent combien le maire avait fait de bien pendant sa longue et laborieuse carrière.

Ses compatriotes, en entourant sa vieillesse de leur respect, lui avaient décerné la plus douce récompense qu'ils pouvaient lui offrir. Napoléon lui avait conféré en 1810 le titre de baron, Louis XVIII la croix d'officier de la Légion d'honneur et le droit de transmettre son titre de noblesse à ses descendants (2).

Les Bisontins doivent conserver pieusement le souvenir de celui qui, dans différentes fonctions, a bien servi la ville pendant près de cinquante années et témoigner leur reconnaissance à Daclin en saluant son portrait, aujourd'hui au milieu de ceux des maires de Besançon dans leur salon, à l'hôtel de ville. Le peintre Jolivet (3) a su faire briller dans

---

(1) Il est mort en son second et dernier domicile à Besançon, en l'ancien hôtel Talbert, Grande-Rue, n° 100.

(2) Le dernier baron Daclin, petit-fils du maire, conseiller à la cour de Besançon, est décédé sans postérité en 1887. Il avait hérité du titre à la mort de son père en 1848. Celui-ci, auditeur au conseil d'État et sous-préfet de Besançon sous l'Empire, sous-préfet de Pontarlier sous la Restauration, s'était retiré des fonctions publiques après la révolution de 1830.

(3) Henri Jolivet, né à Dijon, élève d'Anatole Devosge, conservateur du dépôt des objets d'art de Besançon en 1815, mort à Londres vers

un regard clair et pénétrant les reflets d'une fine intelligence et d'un caractère bienveillant. Le pinceau a-t-il exactement reproduit l'expression habituelle du bon Daclin? On n'en saurait douter si les yeux se détachent du tableau pour relire ces autres portraits, d'après nature, signés Charles Nodier et Charles Weiss.

Le premier a écrit dans ses *Souvenirs de jeunesse :* « M. le baron D...., qui m'aimait d'une façon toute paternelle, jusque dans les égarements où m'entraînait souvent la fougue d'une jeunesse irréfléchie, me grondait tout haut dans l'occasion, me pardonnait tout bas en grondant, car il joignait à une âme parfaitement tolérante un tour d'esprit aimable et disposé à la gaieté. »

Pour finir, laissons la parole à Ch. Weiss : « M. Daclin était doué d'une fermeté de caractère peu commune, mais il y joignait une bonté de cœur, une bienveillance qui lui gagnaient l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Il traita toujours tous ses employés indistinctement comme ses enfants, s'occupant d'adoucir leur sort, d'améliorer leur position, avec un zèle persévérant dont ils lui savaient gré, lors même qu'il n'avait pas réussi dans ses démarches en leur faveur. Naturellement indulgent, il l'était plus particulièrement pour les jeunes gens, dont il excusait les écarts qui ne proviennent que de la fougue de l'âge et de l'ardeur du sang.... Père tendre, maître peu exigeant, ami sincère et dévoué, il jouissait de l'affection de toutes les personnes qui l'entouraient.... Faire du bien était, chez M. Daclin, une véritable passion ; il ne laissait échapper aucune occasion d'être utile. »

1825, a laissé bon nombre de portraits estimables dans notre ville et en Franche-Comté.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1899)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Duchesne).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Roger).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Gondy).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Suchet (le chanoine), *Doyen de la Compagnie*, rue Casenat, 1 (21 janvier 1863).
2. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
3. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
4. Sire (Georges), ✻, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).

MM.

5. Gauthier (Jules), ❀, archiviste du département, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).

6. Pingaud (Léonce), ❀, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel honoraire.*

7. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 16 (27 janvier 1876).

8. Mieusset (Pierre), conducteur principal des ponts et chaussées, rue de Belfort, 19 (27 juillet 1878).

9. Saint-Loup (Louis), professeur à l'Université (Faculté des sciences), rue Saint-Vincent, 53 (27 juillet 1878).

10. Meynier (le docteur Joseph), O. ❀, médecin principal de l'armée territoriale, rue Ronchaux, 3 (29 juillet 1879).

11. Coutenot (le docteur), ❀, médecin en chef honoraire des hospices civils, professeur honoraire à l'Université (École de médecine), rue de la Rotonde, 15 (28 juillet 1881).

12. Isenbart (Émile), ❀, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).

13. Chardonnet (le comte de), ❀, ancien élève de l'École polytechnique, rue du Perron, 20, et rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).

14. Mairot (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, conseiller municipal, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).

15. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*

16. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 123 (29 juillet 1886).

MM.

17. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
18. Beauséjour (le chanoine de), vicaire général, à l'archevêché (26 juillet 1888).
19. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
20. Lambert (Maurice), avocat, docteur en droit, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889). *Secrétaire adjoint.*
21. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889). *Trésorier de la Compagnie.*
22. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, Grande-Rue, 116 (13 février 1890). *Secrétaire perpétuel.*
23. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
24. Boutroux (Léon), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
25. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890).
27. Vaulchier (le marquis de), ❀, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891). *Président annuel.*
28. Giacomotti (Félix-Henri), ❀, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
29. Baudin (le docteur), ❀, Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).
30. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 25 (9 février 1893).
31. Vaissier (Alfred), conservateur adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).

MM.

32. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue des Granges, 21 (27 juillet 1893).
33. Rigny (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre (11 juillet 1895).
34. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Vice-président annuel.*
35. Mallié (Albert), rue de la Préfecture, 26 (6 février 1896).
36. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place Saint-Jean, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).
37. Perrin (l'abbé), directeur au grand séminaire (7 juillet 1898).

38-40....

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ❀, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Écuries d'Artois, 39, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. Weil (Henri), O. ❀, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
3. Chotard, ❀, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).
4. Mignot (Édouard), ❀, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
5. Reboul, ❀, professeur de chimie à l'Université d'Aix-Marseille (25 août 1875).
6. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 8, à Paris (27 janvier 1876).
7. Tivier (Henri), ❀, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).

MM.

8. Piépape (Léonce de), O. ✠, général de brigade, gouverneur de Dijon (27 juillet 1878).
9. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
10. Rolland, O. ✠, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Gérôme (Jean-Léon), C. ✠, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
2. Conégliano (le duc de), O. ✠, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
3. Seguin, ✠, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
4. Dreyss, ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
5. Jacquinet, O. ✠, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (28 juillet 1880).
6. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
7. Vorges (le comte Domet de), O. ✠, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
8. Vieille (Paul), ingénieur, à Paris (24 janvier 1895).
9. Perraud (le cardinal), évêque d'Autun (6 février 1896).
10. Pouillet, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Paris (4 février 1897).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Grenier (Édouard), ancien secrétaire d'ambassade, à Baume-les-Dames, et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
2. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
3. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
4. Baille (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
5. Prost (Bernard), sous-chef du bureau des archives départementales au ministère de l'instruction publique, avenue Rapp, 7, à Paris (31 juillet 1877).
6. Becquet (Just), O. ❀, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
7. Valfrey (Jules), O. ❀, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue Marbeuf, 31, à Paris (29 juillet 1879).
8. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
9. Rambaud (Alfred), O. ❀, sénateur, vice-président du Conseil général du Doubs, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
10. Robert (Ulysse), ❀, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).

MM.

11. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
12. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
13. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
14. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
15. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
16. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
17. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
18. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
19. Puffeney, ✻, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
20. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
21. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
22. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
23. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).
24. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
25. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
26. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
27. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Tulle (9 février 1893).
28. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).

MM.

29. Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).
30. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
31. Brugnon (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Rivoli, 248, à Paris (24 janvier 1895).
32. Fondet (Eugène), directeur des écoles françaises de Moscou (6 février 1895).
33. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne (Seine) (6 février 1896).
34. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
35. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
36. Chapoy (Henri), avocat, rue des Saints-Pères, 13, à Paris (7 juillet 1898).
37. Derosne (Charles), à Ollans (Doubs) (7 juillet 1898).
38. Kirwan (Charles de), inspecteur des forêts en retraite, à Paris, rue Vaneau, et villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
39. Bouchot (Henri), conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, à Paris (26 janvier 1899).

40....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✻, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon (27 janvier 1874).

MM.

4. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
5. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
6. Beaurepaire (de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
7. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
8. Garnier (Joseph), ✻, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
9. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
10. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
11. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
12. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
13. Boutillier (l'abbé), curé de Coulange-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
14. Keller (Emile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
15. Babeau (Albert), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes (28 juillet 1887).
16. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
17. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
18. Monnier (Marcel), voyageur, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
19. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).

20....

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse), (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
6. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
7. Dufour (le docteur Marc), professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
8. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
9. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
10. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (29 janvier 1892).
11. Polovtsov (Alexandre), G. O. ❀, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
12. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
13. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
14. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).

MM.

15. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).

16. Jeunet (l'abbé), curé de Cheyres (canton de Fribourg) (4 février 1897).

17. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).

18. Winterlin (Auguste), conservateur de la Bibliothèque royale, à Stuttgart (26 janvier 1899).

19-20....

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1899

Membres titulaires.

MM.
JOUFFROY (général DE), décédé le 28 juin.
GRESSET (général), décédé le 6 décembre.

Membre honoraire.

M.
SAUZAY (Jules), décédé le 26 novembre.

Correspondant franc-comtois.

M.
TOURNIER (Édouard), décédé le 25 mars.

Correspondant né en dehors de l'ancienne province de Franche-Comté.

M.
REVILLOUT (Charles), décédé le 17 novembre.

Associé étranger.

M.
PIOT, à Bruxelles, décédé le 28 mai.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (125)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture; Caen.
Société des beaux-arts; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

Jura.

Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société de la Diana; Montbrison.

Loire-Inférieure.

Société académique; Nantes.
Société des sciences naturelles de l'Ouest; Nantes.

Lot.

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.
Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles; Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission départementale des monuments historiques; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermond-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'argriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons ; Paris.
Société des études historiques; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association française pour l'avancement des sciences; Paris.
Société philomathique; Paris.
Société des antiquaires de France; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Académie du Var ; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.
Société historique et philosophique; Heidelberg.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili; Santiago.
Annales du Musée national de Montevideo; Uruguay.

AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati*; Rovereto (Tyrol).

BELGIQUE

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités; Montréal.

ÉGYPTE

Institut égyptien; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Société des études zoologiques; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques; Naples.

MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento;* Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate; Mexico.

RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchatel; Neuchatel.
Société neuchateloise de géographie; Neuchatel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.
Société d'histoire du canton de Fribourg.

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Annuaire des bibliothèques et des archives.

Journal des savants.

Bulletin d'archéologie africaine.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés; Dijon.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne; Poligny.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne; Paris.
— de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de la Société de lecture; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES (1899)

PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbaux. V
Éléments de socialisme, par M. Gaudard. Compte rendu par M. l'abbé Perrin VII
Toast prononcé au banquet de l'Académie par M. le docteur Meynier IX
Toast prononcé au banquet de l'Académie par M. Émile Longin. X
L'automne et l'hiver, poésie, par M. P. Guichard XII
Le sermon du curé de Chassagne, poésie, par M. J. Gauthier . XV
Chemin faisant, poésies, par M. Marcel Beaudrey. — Compte rendu par M. Paul Guichard XIX
Notice sur M. Tournier, par M. Boussey XXXIV
Notice sur M. Louis Peyen, par M. Lieffroy XXXV
Notice sur M. le docteur Victor Poulet, par M. Maurice Lambert XXXVII
Notice sur le général de Jouffroy d'Abbans, par M. le docteur J. Meynier. XLI
Programme des prix qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1900 XLVI

MÉMOIRES

Le prieuré de Romainmôtier dans le pays de Vaud et en Franche-Comté, par M. le docteur J. Meynier. 3
La vigne et les vignerons à Besançon, discours de réception, par M. Alfred Vaissier. 28
Souvenirs sur Armand Barthet, par M. Charles Baille. . . . 70
Poésies, par M. Frédéric Bataille 103
Le géologue Jules Marcou, par M. le docteur Albert Girardot. 107
L'expérience viticole en Franche-Comté, compte rendu de l'ouvrage de M. Ch. Rouget : *Les vignobles du Jura et de la Franche-Comté, synonymie, description et histoire des cépages qui les peuplent*, par M. Alfred Vaissier. 116